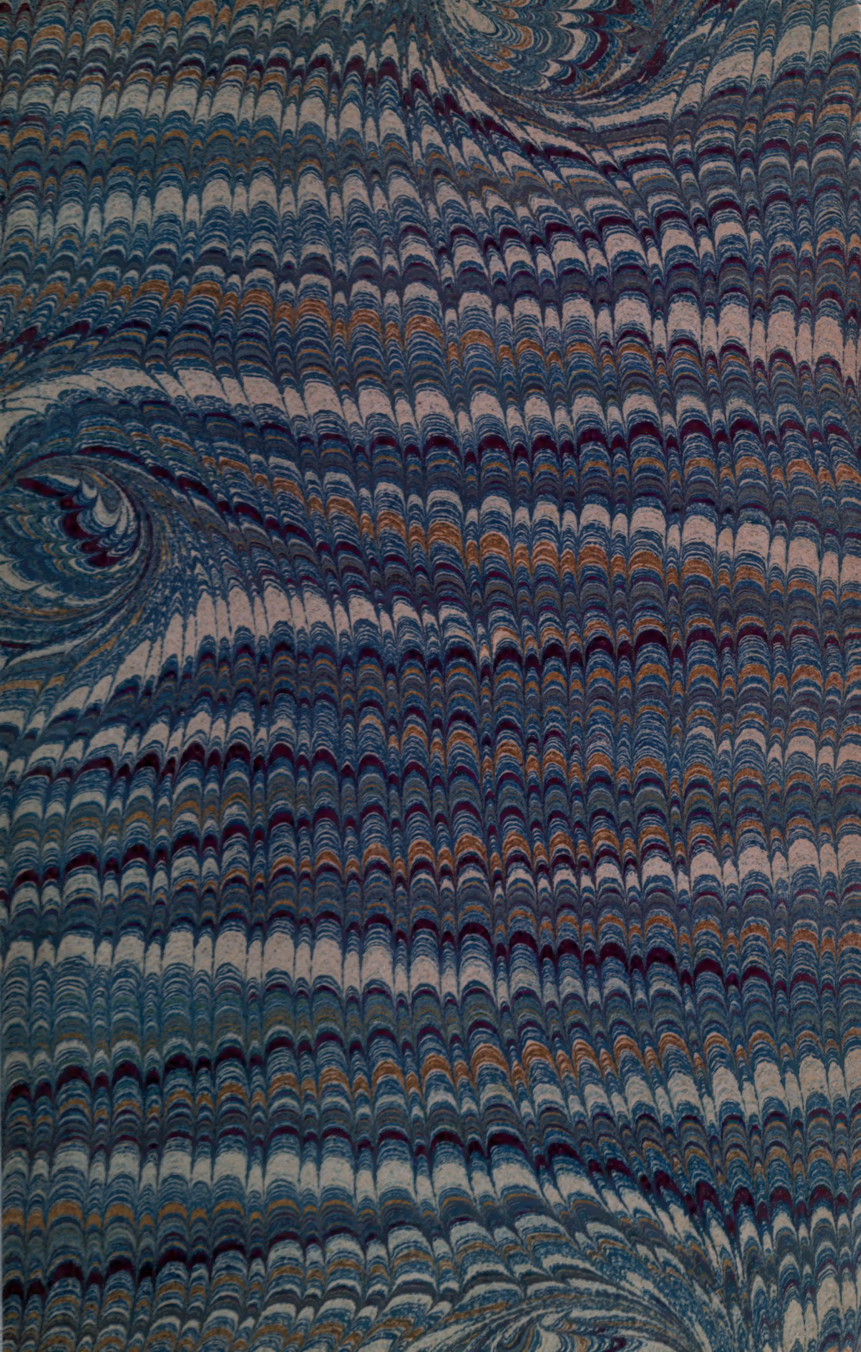







500

DOCTEURS CABANÈS ET L. NASS

Poisons

et

Sortilèges

LES CÉSARS
ENVOUTEURS ET SORCIERS
LES BORGIA

LIBRAIRIE PLON

POISONS

ET

SORTILÈGES

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en mai 1903.

DES MÊMES AUTEURS

Sous presse :

Poisons et Sortilèges (2e série)

LES MÉDICIS — LA BRINVILLIERS ET LA VOISIN — LE RÉGENT
LA SCIENCE DU XXe SIÈCLE

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 4400.

Cabanès, Auguste

DOCTEURS CABANÈS ET L. NASS

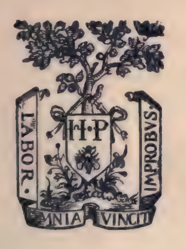
POISONS

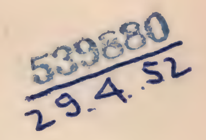
ET

SORTILÈGES

[1. Sér.]

LES CÉSARS
ENVOUTEURS ET SORCIERS
LES BORGIA





PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1903



PRÉFACE

> Plus est hominem extinguere veneno
> quam occidere gladio.

De toutes les armes que le génie de l'homme a inventées pour nuire à son semblable, le poison est la plus lâche ; l'empoisonneur est le plus méprisable des criminels.

C'est qu'en effet son acte n'a aucune excuse ; quel qu'en soit le mobile — la vengeance, la cupidité, la haine ou l'amour, — c'est un acte réfléchi, prémédité, qui nécessite chez son auteur une continuité logique de l'intention nocive. Les préparatifs en étant fort longs, il a le temps d'écouter la voix de sa conscience, et de se laisser pénétrer par le remords ; si donc il perpètre son crime, c'est bien en connaissance de cause, après en avoir pesé toutes les conséquences.

Il faut considérer, en outre, que l'empoisonneur ne choisit le plus souvent cette arme vile que

pour échapper aux poursuites de la justice, au jugement de ses contemporains ou de la postérité; car il pense, à l'encontre du proverbe fameux, que l'échafaud fait la honte, et il tient plus à l'estime des hommes, à leur considération et à sa sécurité matérielle, qu'à son repos moral.

Rien n'est plus mystérieux qu'une cause d'empoisonnement : l'accusation ne peut nettement se préciser; ses arguments ne sont pas probants. Si aujourd'hui les progrès de la toxicologie permettent aux jurés de prononcer un verdict affirmatif, — encore que parfois ils commettent de terribles erreurs, — aux siècles précédents, la science était d'un bien faible secours à ceux qui assumaient la lourde charge de juger ces procès. Cette circonstance favorisait étrangement les projets des criminels, qui, grâce à l'impuissance des savants, pouvaient impunément porter la mort à ceux qui étaient un obstacle à leurs ambitions,

Mais chaque médaille a son revers, et s'il fut pendant longtemps loisible aux empoisonneurs de répandre la terreur dans le public, par contre, ce dernier, hypnotisé par cette crainte continuelle, eut une frayeur invincible de ce poison inconnu, pouvant à chaque instant se glisser en lui. Il lui attribua toutes les morts mystérieuses; car, même aujourd'hui, il a de la vie une si singulière conception, l'homme s'accoutume tellement à l'existence,

qu'il ne peut croire que celle-ci lui soit ravie brusquement par une cause naturelle, et il lui faut le spectacle des longues agonies pour lui rappeler combien fragile est le lien qui le rattache à la terre.

La mort subite d'un de ses semblables — surtout d'un puissant de ce monde — éveille immédiatement dans sa pensée le soupçon. Si maintenant nous sommes un peu familiarisés avec ces maladies soudaines, qui nous assaillent et nous terrassent en pleine apparence de santé, nos pères les ignoraient, ne les pressentaient même pas. Rien d'étonnant, par conséquent, à ce qu'ils aient eu du poison une légitime crainte, qu'ils l'aient considéré comme un facteur politique important.

L'histoire du poison peut, en effet, être envisagée à deux points de vue : politique et social. Le premier est un chapitre d'histoire générale, et non des moins importants, puisqu'à certaines époques, sous les Césars, les Borgia, les Médicis, la Régence, puisque dans certains pays à régime autocratique, où les despotes sont faits et défaits par des révolutions de palais, puisque, disons-nous, l'opinion courante, l'opinion acceptée, est que le poison a interrompu le cours normal des dynasties, et précipité du trône, ceux-là même qui n'y étaient montés que grâce à sa faveur.

La réalité n'est pas si dramatique ; il faut en finir avec ces légendes qui alimentent si aisément la

verve du romancier, mais que l'historien ne peut accepter sans hérésie. Certes, il est des légendes qu'il convient peut-être de ne pas déflorer, et le souci de la vérité historique ne doit pas en faire oublier le charme pénétrant, ni la poétique morale. Mais celles-ci doivent être détruites, qui nous présentent l'humanité plus mauvaise encore qu'elle ne l'est, qui sont à la honte, et non à la gloire des sociétés passées.

Les légendes d'empoisonnement qu'on a créées et propagées autour de certains personnages historiques sont de ce nombre ; nous n'entendons pas ici faire une œuvre apologétique ; nous sommes restés impartiaux dans l'analyse des documents qui ont servi à asseoir notre jugement, et nous avons pu ainsi acquérir la conviction que les verdicts des contemporains et de la postérité ont été le plus souvent dictés, moins par le seul souci d'une justice intégrale, indifférente aux clameurs populaires, que par les passions politiques qui aveuglent l'opinion publique et l'entraînent aux pires exagérations. Et c'est ainsi que nous pourrons montrer que la plupart des crimes imputés aux empereurs romains, à Catherine de Médicis, à l'entourage de Louis XIV, au Régent, à Louis XVI, sont des crimes imaginaires, dont il convient de laver leur mémoire.

Il n'en est malheureusement pas de même au

point de vue social ; si le poison a épargné les têtes couronnées — probablement parce que plus vulnérables par d'autres armes, — il a causé de véritables épidémies qui ont, à plusieurs reprises, ravagé la société, et provoqué dans les esprits cette inquiétude morbide, qui est comme la caractéristique de la mentalité humaine, à ces périodes troublées.

Mais il faut tout d'abord établir les liens qui unissent le poison à la sorcellerie, le crime à la superstition. C'est un fait constant, en effet, que chaque épidémie d'empoisonnement est en rapport direct avec une épidémie de sorcellerie. Lorsque l'homme cherche dans le culte de Satan, dans le commerce des démons, la satisfaction de ses ambitions et de ses passions, fatalement il est amené à user du poison. Et la raison en est simple : si les pratiques de magie noire peuvent parfois réussir — et la preuve n'en est pas donnée, — ce n'est que dans des circonstances tellement spéciales, que bien rarement le sorcier peut les réaliser. Aussi, dépité par l'insuccès. mais persévérant dans son intention nocive, il demande au poison la faveur que le démon lui refuse. L'histoire des empoisonnements est donc celle de la sorcellerie, ou plutôt toutes deux sont corollaires l'une de l'autre, et reconnaissent les mêmes origines : le mauvais instinct qui pousse un homme dans la voie du mal, le déchaî-

nement des passions que ne modère plus le frein de la conscience.

Ces sorciers et sorcières, qui pensaient, au moyen âge, jouer un rôle utilitaire en venant au secours des malheureux qui leur faisaient appel, Michelet nous les a montrés mettant à profit la solitude où ils vivent, pour apprendre empiriquement les vertus des plantes et des pierres de la forêt qui les abrite. Puis, plus tard, ayant pour ainsi dire acquis droit de cité, grâce à la complicité tacite du pouvoir, qui les reconnaissait presque officiellement, puisque tous, grands et petits, voulaient s'y faire initier, ils tinrent boutique et continuèrent leurs recherches savantes. Ils devinrent faux-monnayeurs, et perfectionnèrent leurs procédés d'empoisonnement. Les ravages qu'ils causaient allaient croissant, jusqu'à ce qu'enfin, le sage génie d'un Colbert les détrôna de cette autorité usurpée, et que la police se décida à les traquer. Ils rentrèrent alors dans l'ombre. mais persévérèrent dans leurs entreprises avec cependant moins de succès et moins de sécurité.

La science vint au secours de la société menacée; mais, hélas! malgré le dévouement, le talent et l'opiniâtreté des savants, elle resta toujours en arrière; elle fut constamment battue dans cette lutte; leurs découvertes, péniblement et lentement établies, grâce au jeu logique de la raison et de la

méthode, d'autres les avaient faites, poussés par une sorte de prescience, par l'ambition aussi de trouver la substance mystérieuse et fatale, inconnue de tous, par le désir de devenir l'arbitre infaillible des destinées humaines. Et c'est ainsi que les Borgia, notamment, avaient deviné l'existence des alcaloïdes de la putréfaction et utilisé leurs propriétés toxiques, quatre siècles avant leur découverte par les médecins.

Ceux-ci, du reste, n'ont pas toujours joué le beau rôle en matière de procès d'empoisonnement. Certes, on ne peut leur reprocher leur insuffisance; ils ne sont pas responsables des lacunes de l'enseignement qu'ils reçurent. Cependant, si quelques-uns furent à la hauteur de leur tâche, d'autres — les médecins de cour — firent montre d'une morgue insupportable. Il en est qui, pour masquer leur ignorance, et pour s'excuser d'avoir laissé mourir leurs malades, dirent hautement que leurs augustes clients avaient succombé à un empoisonnement; ils contribuèrent ainsi à créer cette légende absurde, à effrayer le public, toujours confiant dans leur parole.

Le poison ne semble plus appelé désormais à jouer un rôle social et politique important. La science a enfin pris sa revanche; elle a devancé les progrès des empoisonneurs, et il lui sera facile de déjouer leurs tentatives. Les médecins légistes

sont armés, et si jamais de nouvelles épidémies viennent à éclater, c'est que les criminels, faisant servir à la cause du mal les données de la méthode expérimentale, seront eux-mêmes devenus des savants malfaisants. Mais ils seront bientôt rejoints et dépassés par ceux qui, travaillant modestement au bonheur de l'humanité, luttent, sans relâche ni merci, contre les obstacles accumulés sur la route qui conduit au progrès social, et aussi hélas ! contre les malheureux égarés que des passions immodérées poussent aux abîmes du crime !

POISONS ET SORTILÈGES

LA LÉGENDE ET L'HISTOIRE

LES POISONS DANS LA MYTHOLOGIE

Les légendes mythologiques ne sont pas seulement, comme on serait tenté de le croire, d'agréables fictions créées par l'imagination fertile des anciens. Elles ont leur philosophie, leur morale propre, et répondent à des réalités précises, déformées, il est vrai, par la tradition, mais qu'il est possible de rétablir, en débarrassant la fable de tout le fatras symbolique dont elle est grossie.

Comme toutes les religions, le paganisme ancien (1) présente un caractère surnaturel et un caractère humain ; le premier est d'ordre imaginatif, le second est dû à l'observation, que celle-ci s'applique à l'étude

(1) Les sorciers du moyen âge, en reconnaissant dans Satan et ses acolytes la suprême puissance du Mal, en lui achetant, à prix d'âmes, ce pouvoir occulte que le démon mettait au service de ses fidèles, ne faisaient que continuer la tradition antique : mais, au lieu d'offrir aux Dieux infernaux le sacrifice d'un animal consacré, ils vendaient leur salut et leur part de félicités éternelles promises par l'Église... Ce n'est pas, du reste, le seul point commun qu'on pourrait établir entre la sorcellerie et le paganisme.

des phénomènes ou à celle de l'âme. En un mot, à la base de chaque légende mythologique, on retrouve le *drame humain* qui lui a donné naissance; toutes possèdent donc une part de vérité, aussi bien que les contes enfantins de Perrault, ou les fables de notre bon La Fontaine.

Le poison joue un rôle considérable dans la tradition païenne. Dans leur panthéisme universel, les anciens avaient déifié la vertu et le crime; ils reconnurent donc des déesses empoisonneuses, au même titre que la chaste Pallas ou la voluptueuse Astarté : les légendes de Médée et de Circé en sont la preuve.

Médée, Circé, héroïnes détestables, dont le nom évoque à l'esprit les forfaits féminins les plus exécrables; les filles d'Hécate, petites-filles du Soleil, déchues au rang de demi-divinités, sont familières du poison, des charmes et des philtres, dont elles abreuvent leurs imprudents ennemis.

Leur histoire mérite d'être rappelée. Lors de l'expédition des Argonautes, — le premier essai de grande navigation dont la relation soit venue jusqu'à nous, — la fille du roi de Colchos, Médée, voulant faciliter à Jason, son mari, la conquête du trésor qu'il est venu chercher, une toison d'or gardée par un dragon, remet à Jason des herbes enchantées, c'est-à-dire des poisons, pour assoupir le monstre; et, le trésor enlevé, elle part avec le ravisseur, entraînant dans sa fuite son frère Absyrthe.

Médée et Jason régnaient en Thessalie, quand, à la suite de nouveaux voyages, Jason, épris de la fille du roi de Corinthe, résolut de l'épouser, en répudiant Médée. Celle-ci eut beau recourir aux charmes ma-

giques, elle ne put regagner le cœur de Jason. Aussi, voulant se venger de sa rivale, lui envoya-t-elle une robe empoisonnée comme celle du centaure Nessus, puis elle tua ses propres enfants, la postérité de Jason.

Devenue, dans son exil, l'épouse de Thésée, roi d'Athènes, Médée vengea de nouveau par le poison l'affront d'une infidélité; mais cette fois sa main la servit mal : Thésée ne périt point. D'après la tradition, Médée avait employé de l'aconit, rapporté de Scythie, dont sa mère Hécate lui avait probablement enseigné les vertus (1).

Sa sœur, Circé, avait donc de qui tenir. « Nul, dit Diodore, ne connut mieux qu'elle la nature différente des plantes et leurs propriétés merveilleuses; nul ne porta plus loin l'art de préparer les poisons; elle fit de nouvelles découvertes par son génie. »

Mariée au roi des Scythes ou Sarmates, Circé empoi-

(1) Les parents de Médée, Aète et Hécate, avaient une connaissance approfondie des poisons.

Homère désigne Aète par l'épithète ολοοφρονος, que les traducteurs ont rendu par les mots *savant*, *cruel* ou *malfaisant*. D'après les scoliastes, cette expression implique que les connaissances d'Aète étaient *universelles* et *héréditaires*. (V. *Odyssée*, chant X, v. 137, édit. Samuel Clarke, p. 269 ; Londini, 1740.)

Voici ce qu'a écrit Diodore de Sicile sur la reine de Colchos, mère de Médée :

« La femme d'Aète, Hécate, était fort savante dans la composition des poisons, et ce fut elle qui trouva l'aconit. Elle éprouvait la force de chacun d'eux, en les mettant dans les viandes qu'elle servait aux étrangers. Ayant acquis une grande expérience dans cet art funeste, elle empoisonna d'abord son père, et s'empara du royaume; ensuite, elle fit construire un temple en l'honneur de Diane, et elle ordonna qu'on sacrifierait à cette déesse tous les étrangers qui aborderaient dans ses États. » Diodore de Sicile, liv. IV, t. II, p. 99.)

sonna son mari pour régner à sa place. Mais ce qui a fait la triste célébrité de l'enchanteresse, c'est le récit dramatique de l'*Odyssée* qui la montre transformant en pourceaux les compagnons d'Ulysse, parce que ceux-ci, s'étant trop approchés de son palais, avaient excité son inquiète jalousie.

Si nous en croyons Ovide (1), Circé avait eu des devanciers : le cruel Lycaon, roi d'Arcadie, qui vivait quatre siècles avant elle, avait été changé en loup; premier exemple de cette forme bizarre d'aliénation mentale connue sous le nom de *lycanthropie*, à laquelle on doit l'origine populaire des *loups-garous*.

La lycanthropie était fréquente dans l'antiquité; on pourrait en relever de nombreux cas dans la littérature ancienne et les légendes païennes. Nous nous contenterons d'en rappeler les principaux.

Les Prœtides, filles du roi Prœtus d'Argos (1498 av. J.-C.), se croyaient changées en vaches et parcouraient la Thrace en beuglant.

Le divin Mélampus les guérit avec de l'ellébore (2), qui, mille ans plus tard, était encore le purgatif d'Hippocrate; ce qui prouve que déjà on attribuait la folie à la bile noire.

Ovide a consacré une des plus belles parties de son œuvre poétique, les *Métamorphoses*, à ces traditions mythologiques, allusions très évidentes aux épidémies de folie qui sévirent aux temps préhistoriques, preuves

(1)

Territus ipse fugit, nactusque silentia ruris
Exulat frustraque, loqui conatur.

(2) Hahnemann, *Dissertation hist. et médic. sur l'elléborisme*, dans *Études de Médecine* (Paris, 1855), t. II, p. 157.

que le nervosisme n'est pas dû aux conditions de la vie moderne, mais qu'il est inhérent à l'humanité elle-même, dont il constitue une des tares incurables. Il est même certain qu'il va en s'atténuant, avec les progrès de la civilisation et le recul des superstitions.

Faut-il rappeler ici les transformations de Cycnus changé en cygne, d'Io en génisse, de Calisto en ourse, d'Ocyroc en cavale, de Jupiter en taureau (c'est sous cette forme qu'il enlève Europe), d'Actéon en cerf, de Cadmus en serpent, de Lyncus en lynx, d'Ascalaphe en hibou, des Piérides en pies, d'Arachné en araignée, de Philomèle en rossignol, d'Atalante en lionne, etc. ?

D'autres sont mués en pierre, comme Battus ; en fleur, comme Narcisse ; en roseau, comme Syrinx. Parfois, ce sont des peuplades entières qui tombent frappées : les paysans lyciens sont transformés en grenouilles (1).

Virgile, qui, dans les *Bucoliques*, s'est fait l'écho de l'opinion populaire de son temps, nous révèle les pratiques des loups-garous, des nécromanciens et des sorciers, réunies dans le même personnage ; il nous montre Mœris, tantôt se changeant en loup à l'aide de plantes vénéneuses, tantôt évoquant les noirs esprits, tantôt encore ensorcelant les moissons (2).

L'histoire de Circé, à quelques variantes près, se retrouve dans les différents auteurs anciens : nous ne

(1) OVIDE, *Métamorphoses*, passim.

(2)

Has herbas, atque hæc Ponto mihi lecta venena
Ipse dedit Mœris, nascuntur plurima Ponto.
His ego sæpe lupum fieri, et se condere sylvis
Mœrin, sæpe animas imis excire sepulcris,
Atque satas alio vidi traducere messes.

ferons que rappeler Médée dans les *Métamorphoses* d'Ovide, Tirésias dans l'*Œdipe* de Sénèque, Erisichto dans la *Pharsale* de Lucain, Canidie dans les *Epodes* d'Horace, Manto dans la *Thébaïde* de Stace, Antinoë dans Silius Italicus.

D'autre part, les contes orientaux présentent souvent d'habiles magiciennes changeant, comme Circé, les hommes en bêtes de somme.

Celles d'Italie attiraient près d'elles le voyageur trop confiant, et lui faisaient manger, « dans du fromage », une drogue qui le changeait en bête de somme. Elles le chargeaient alors de leurs bagages, et, le voyage terminé, elles lui rendaient sa forme primitive. Sans nul doute, elles lui troublaient l'esprit à l'aide d'un narcotique, puis le ramenaient à la réalité par un antidote approprié; à moins qu'il ne faille voir dans cette légende qu'un exemple de la puissance que les femmes savent exercer sur les esprits faibles et sans volonté pour résister à leurs charmes ensorceleurs (1).

Plusieurs individus, raconte Porta, auxquels on a administré de ces poisons, tombent dans des hallucinations étranges; ils se croient métamorphosés en animaux, les uns nageant sur le sol, comme des phoques; les autres transformés en oies ou en bœufs, broutant l'herbe (2).

Mais voici le cas le plus singulier de *lycanthropie* :

Pamphile, d'après Apulée, avait le pouvoir de se changer en oiseau, pour voler auprès de celui qu'elle aimait. Cette métamorphose s'opérait à l'aide d'une

(1) Cf. Gilbert, *Philtres, charmes et poisons.*
(2) Id., *Essai historique sur les poisons.*

certaine pommade dont elle s'enduisait le corps; pour reprendre sa forme naturelle, elle rompait le charme en mangeant des roses. Il paraît, toujours d'après la même autorité, que les onguents de Pamphile n'avaient pas tous le même genre de vertu, car un certain Lucius, ayant pénétré dans la demeure de la sorcière absente, et voulant aussi se transformer en oiseau, se trompa de pot, se frotta d'une pommade différente, et au lieu de devenir oiseau, fut changé en âne. C'est sous cette forme qu'Apulée le promène au milieu des aventures les plus extraordinaires : le malheureux avait bien conscience de son état, mais il ne parvint à rompre le charme dont il était victime qu'en broutant des roses, qu'un hasard bienfaisant mit enfin à sa portée (1).

Si de l'antique nous passons à l'ère chrétienne (2), nous trouvons, enracinée plus profondément encore dans l'imagination populaire, la croyance aux loups-garous et aux métamorphoses animales. Bosquet raconte, dans sa *Normandie pittoresque,* que l'empereur Sigismond (1366), ayant voulu pénétrer le mystère de la lycanthropie, manda les plus doctes théologiens qui, en sa présence, reconnurent, après mille preuves

(1) Cf., *Philtres*, etc.

(2) Saint Augustin raconte (*Cité de Dieu*, liv. XVIII, ch. xvii), d'après Varron, qu'un nommé Démétrius resta loup pendant dix ans et reprit ensuite sa première forme.

Saint Macaire (300 de J.-C.) plongea dans l'eau bénite une femme qui se croyait changée en cavale. (Leloyer, des *Spectres*, p. 924).

Bodin (*De la Démonomanie des sorciers*), s'en référant à Jean Trithème (1462-1516), avance qu'en l'an 626, Baïan, roi de Bulgarie, se transformait en loup quand il le voulait et se rendait invisible à volonté.

(V. aussi *Chroniques* d'Hirsauge; Saint-Gall, 1690; 2 vol. in-fol.)

lumineuses, que la transformation des hommes en loups-garous (1) était un fait positif, et que soutenir le contraire était tourner à l'hérésie.

En 1521, Burgot, dit le Grand-Pierre, et Verdung, Michel, comparaissaient devant l'inquisition sous l'accusation de magie et de lycanthropie.

On procède à l'interrogatoire de Grand-Pierre, qui confesse avoir conclu un pacte avec le démon, pacte qu'il a fidèlement observé pendant deux ans. Au bout de ce temps, il est revenu à des pratiques religieuses; c'est alors que s'est présenté Michel, qui l'a de nouveau entraîné dans la voie de la perdition. Michel lui a proposé de courir à travers la campagne, lui rappelant son serment à Lucifer. « Michel possédait une pommade, avoue l'inculpé, dont il m'a frotté à nu; à peine cette opération était-elle terminée que je me suis vu sous la forme d'un loup; je marchais à quatre pieds, mes membres étaient velus et couverts de longs poils; je parcourais l'espace avec la rapidité du vent. »

Michel s'est frotté à son tour. « Telle a été la vélocité de sa course, au dire de son coaccusé, que l'œil avait de la peine à suivre ses mouvements. »

Pour reprendre les traits humains, ils ont eu recours à une autre pommade, d'une efficacité spéciale.

Passe encore si les deux monomanes s'en étaient tenus à participer aux cérémonies du sabbat. Mais, prenant leur rôle de loup tout au sérieux, ne se sont-ils pas avisés de faire la chasse à l'homme, ou plutôt aux

(1) *Gerulphus*, en latin du moyen âge; *Garval*, vieux mot employé en Normandie.

femmes et aux enfants, qui leur offraient moins de résistance? C'est du moins leurs aveux que nous consignons.

« Une nuit, dit l'un d'eux, mettant à profit les leçons de Michel Verdung, j'attaquai à belles dents, aussitôt que je me sentis transformé en bête féroce, un jeune garçon, âgé de six à sept ans, que je me proposais de tuer; ses cris, ses vociférations m'empêchèrent d'en venir à mes fins; je fis aussitôt retraite; je gagnai en toute hâte l'endroit où j'avais caché mes habits et je parvins, en me frottant le corps avec de l'herbe, à recouvrer la forme humaine.

« Une autre nuit que j'étais transformé en loup, ainsi que Michel, et que nous parcourions ainsi la campagne, nous sommes venus à bout de tuer une femme qui cueillait des légumes. Nous nous disposions à traiter avec la même cruauté un individu qui parvint à prendre la fuite et qui ainsi se trouva soustrait à notre fureur.

« Une autre fois, nous avons donné la mort à une petite fille, âgée d'environ quatre ans; à l'exception des bras, tout son cadavre a servi à assouvir notre faim. Michel trouva cette chair délicieuse, bien qu'elle répugnât beaucoup à mon estomac.

« Dans une autre circonstance, nous avons tué ensemble une autre petite fille; c'est au cou que nous suçâmes son sang, et que nous attaquâmes sa chair.

« Une troisième victime du sexe féminin a été immolée encore par Michel et par moi; j'étais affamé, j'ai mangé une partie des entrailles de cette enfant.

« Enfin nous avons tué une quatrième fille, âgée d'environ neuf ans, qui avait refusé de m'assister de ses aumônes.

« J'ai commencé aussi par blesser avec mes dents une chèvre qui paissait dans la campagne; je me suis ensuite servi d'un instrument tranchant pour couper la gorge à cet animal. »

Ces dépositions méritent-elles créance? Devons-nous accepter pour réels ces crimes monstrueux, dont se vantent deux misérables rustres, évidemment sous l'empire d'hallucinations maladives? Comment croire qu'ils aient pu tuer jusqu'à quatre personnes, et qu'ils aient pu en dévorer la chair, sans que rien n'en ait transpiré, sans que ni parents ni voisins ne s'en soient émus? Qu'importe, comme l'écrit avec beaucoup de sens Jean de Wier, dans le commentaire qu'il a donné du procès des deux lycanthropes; qu'importe que les deux pâtres aient indiqué avec une certaine précision le sexe, l'âge, le genre de mort des sujets qu'ils prétendaient avoir massacrés, puis dévorés; qu'ils rapportent, avec une sorte de forfanterie, l'impression produite sur leur palais par la dégustation du sang et de la chair crue? C'est l'exagération même, l'inconsciente monstruosité de cette confession qui nous met en défiance, et nous permet d'inférer que les deux misérables étaient en proie à un délire maladif.

Dans certains cas, les lycomanes ont peut-être répandu le sang humain, mais dans l'affaire dont il est question, comme dans celle connue sous le nom d'affaire de Poligny, il n'est point dit que les restes des cinq cadavres, dont les accusés ont prétendu avoir dévoré la chair, aient été présentés aux juges. La procédure n'aurait certes pas manqué de mentionner, si les cadavres avaient été retrouvés, et le siège et le nombre des blessures relevées sur le corps des victimes. Ce sont

donc les témoignages de deux aliénés qui ont emporté la conviction des juges et qui ont fait admettre la vraisemblance des prétendues scènes de carnage qui se seraient passées dans une partie de la Franche-Comté (1), en 1521.

Pouvaient-ils être autrement qu'aliénés, ceux qui ont tenu les propos étranges que nous recueillons sur les lèvres de l'un des lycanthropes : « J'étais complètement nu, lorsque mes métamorphoses d'homme en bête devaient s'effectuer; j'ignore ce que devenait ma peau de loup lorsque je redevenais homme. Michel restait vêtu pendant qu'il se sentait transformé en loup-garou »; et ceci, plus significatif encore :

« Il nous est arrivé plus d'une fois de nous accoupler avec des louves (2); nous éprouvions autant de plaisir pendant ces accouplements que si nous avions été accouplés avec des femmes. »

Et pourtant, en dépit de ces observations étranges, les juges du temps ne traitaient pas leurs récits fantastiques de divagations; de très bonne foi sans doute,

(1) De 1598 à 1600, la lycanthropie sévit épidémiquement dans le Jura. Boguet, le grand juge de la région, fut chargé d'instruire le procès de ces malheureux et s'acquitta de sa mission avec tant de zèle qu'il se vantait, sur la fin de sa carrière, au dire de Voltaire, de n'avoir pas fait périr moins de six cents lycanthropes ou démonolâtres !

(2) Ces cas d'auto-suggestion étaient fréquents : dans une épidémie d'hystéro-démonopathie, survenue dans un couvent d'Allemagne, au seizième siècle, on en relève un certain nombre : la nymphomanie de quelques-unes de ces religieuses les portait à rechercher, — en rêve ou en imagination, — le commerce des animaux ; cela n'empêchait pas qu'elles affirmassent avec force qu'elles avaient réellement cohabité avec ces animaux, des singes, des chats, des chiens, etc. L'une d'entre elles prétendait même qu'elle accoucherait quelque jour d'une portée d'animaux.

ils prononçaient une sentence qu'ils croyaient juste et équitable.

N'existe-t-il pas un jugement rendu en 1574, qui reconnaît formellement l'existence de ces bêtes malfaisantes : un nommé Gilles Garnier condamné pour avoir, sous la forme d'un loup-garou, pris une jeune fille de douze ans, l'avoir tuée, dépouillée et mangée, et qui en avait même porté les meilleurs morceaux à sa femme? Les juges ne virent point la folie de cet homme, mais considérèrent qu'il avait perdu sa personnalité humaine : devenu loup, il agissait en loup et devait être tué comme un loup. Ils eurent l'intime conviction qu'ils jugeaient non pas un homme, mais un animal.

Aussi bien, à certaines époques, où la folie érotomaniaque est quasi épidémique, elle provoque des accès d'aberration mentale voisins de ceux que nous venons de rapporter. Cervantes s'en est fait l'écho involontaire. Son héros, Don Quichotte, n'est évidemment pas un loup-garou, et néanmoins il présente une déformation singulière de l'esprit, que l'on peut rapprocher des cas précédents : il transforme les brebis en héros, les moulins à vent en géants, sa Dulcinée du Toboso en grande princesse; il n'a pas la notion exacte de la réalité, grâce au prisme grossissant à travers lequel il voit choses et gens. Cette singulière manie reconnaît évidemment pour cause un défaut d'équilibre entre ses facultés intellectuelles et ses facultés sensorielles, qui ne sont pas en harmonie. Que d'autres, du reste, ont, après lui, été victimes de cette maladie du jugement, et suivent les traces du triste chevalier de la Manche!...

Quelle explication rationnelle donner de la lycanthropie (1)? Est-il possible de commenter, à l'aide des lumières de la science actuelle, ses effets fabuleux?

Plusieurs hypothèses sont plausibles.

Cette aberration mentale peut, ou bien reconnaître une cause extérieure (intoxication par les charmes, drogues, etc.), ou bien être la conséquence d'un traumatisme mental : la suggestion.

Flandin (2) expose en ces termes la première théorie :

« Il est des plantes, écrit-il, qui produisent sur l'homme des effets tels qu'ils rêvent, étant éveillés, qu'ils se croient transformés en pierre, en arbre, en animal.

« Au nombre de ces plantes sont la jusquiame, qui veut dire *fève de pourceau*; la mandragore, vulgairement appelée *herbe de Circé*.

« Mais qui ne sait que ces plantes, véritables poisons (3), produisent à faible dose un dérangement de

(1) La lycanthropie est sérieusement discutée par les criminalistes et les médecins, et presque tous, encore au dix-septième siècle, se rallient à la superstition populaire.

Le docteur Nynauld, dans son livre *De la Lycanthropie*, dédié en 1615, au cardinal Duperron, archevêque de Sens, combat la théorie de Bodin.

Dans sa *Démonomanie* (liv. II, chap. VI), celui-ci soutient que la transformation d'hommes en bêtes peut être réelle ou matérielle, mais avec des atténuations qui permettent d'apprécier les fantaisies de la science médicale de cette époque.

D'après le docteur Nynauld, l'apparition des sorcières en loups provient d'une double illusion, produite par les artifices du diable dans les esprits : illusion des spectateurs, persuasion de la sorcière qu'elle est réellement transformée en loup, après s'être frottée de certains onguents fournis par le diable, hallucination qui lui donne le désir invincible de courir à travers champs. (DELACROIX, *Les Procès de sorcellerie*.)

(2) FLANDIN, *Traité des poisons*.

(3) Boguet reconnaît cependant que le fromage et les poudres

l'esprit, de véritables aberrations momentanées? Qui ne connaît les effets de l'opium et ceux du haschich?

« Être transformé en pourceau, à la manière des compagnons d'Ulysse, c'est donc, par l'ivresse, avoir perdu la raison, et jusqu'au sentiment de sa personnalité; être sous l'empire d'une hallucination ou d'une aliénation mentale passagère, sorte de délire déjà tant de fois constaté, qui porte en médecine le nom de *lycanthropie* ou plus généralement de *zoanthropie*. »

La deuxième théorie est basée sur le phénomène mental connu sous le nom de *suggestion*. A celle-ci se rattachent les possessions démoniaques ou autres; car on peut être possédé autrement que par le démon. Un animal est en vous, vous oblige à imiter ses actes : c'est de l'auto-suggestion. Dans d'autres cas, le médecin peut changer la personnalité d'une hystérique ou d'une névropathe, en lui persuadant qu'elle est muée en chien, en chat ou tout autre animal : c'est de l'hétéro-suggestion.

On trouve dans les maisons d'aliénés de fréquents exemples de ces cas morbides : il est des individus qui se croient homme d'un côté et cheval de l'autre, comme les centaures de la fable. On a cité l'observation d'un malheureux malade qui se disait lapin. Entendait-il un coup de fusil, il rampait, tout tremblant, sous son lit, en s'écriant : « Voilà la chasse; c'est fait de moi, pauvre lapin! »

Qu'on rapproche ces observations médicales des récits de l'antiquité, et on sera amené à conclure que les poètes épiques, créateurs ou héritiers des légendes

dont quelques-uns des condamnés prétendaient avoir fait usage, pour empoisonner des hommes et causer des maladies aux bestiaux, ne contenaient aucun principe nuisible.

mythologiques, ont pris pour des réalités de simples récits d'hallucinés (1).

Ce n'est qu'au commencement du dix-neuvième siècle que les médecins reconnurent le caractère pathologique de ces affections mentales. Encore eurent-ils à lutter contre l'opinion publique, pour faire accepter leur thèse de l'innocence de ces démons.

La lutte a toujours été vive, d'ailleurs (2), quand les aliénistes, rompant en visière avec les préjugés sociaux et les erreurs admises pendant des siècles, ont plaidé la cause de la folie criminelle et de l'irresponsabilité des sadiques ou des suggestionnés.

En 1824, un Espagnol, Manuel Blanco, sous l'influence

(1) Guillaume d'Auvergne a rapporté le cas d'un mélancolique qui s'absentait quelquefois de son domicile à quelques heures de la journée et qui affirmait, en rentrant dans sa maison, qu'il venait de donner la chasse à des innocents, et qu'il lui arrivait souvent d'être transformé en loup. On ne tarda pas à découvrir, en suivant la trace de ce prétendu loup-garou, que, par le fait, il se retirait dans une caverne obscure, où il restait plus ou moins longtemps ravi en extase. C'était au sortir de pareils accès qu'il se vantait d'avoir porté la terreur dans le voisinage des habitations. A l'aide de soins convenables, cet homme fut rendu à son ancien bon sens. (Calmeil, *La Folie au point de vue historique*, etc.)

(2) A signaler toutefois une affaire de lycanthropie jugée à Angers en 1598, au moment même où se passaient dans le Jura les événements que nous venons de relater, affaire dont l'issue fait le plus grand honneur au Parlement de Paris. Un lycanthrope, du nom de Roulet, avait été condamné à mort par le lieutenant-criminel d'Angers; le lycanthrope ayant interjeté appel, la cour de Paris fut appelée à le juger. Elle décréta qu'il y avait plus de folie chez le pauvre idiot que de malice et de sortilège, et ordonna en conséquence que Roulet serait placé à l'hôpital de Saint-Germain-des-Prés, où l'on avait coutume de mettre les fous, pour y demeurer l'espace de deux ans. (Cf. Delancre, l'*Incrédulité et mécréance du sortilège pleinement convaincu*, in-4, 1622).

de l'idée qui lui vint d'être ensorcelé, s'étant cru changé en loup, avait tué six personnes, et avait dévoré même quelques parties du corps de chacune d'elles. C'était là véritablement un fou, qui avait agi sous l'influence des croyances populaires en la possibilité d'un tel changement de personnalité. Durand de Gros protesta contre la condamnation à mort de ce malheureux : «Il s'agit, écrivait-il, d'une aberration mentale, née par auto-suggestion. »

Liébault a rapporté un cas d'altération d'esprit à peu près analogue. Seulement le changement de personnalité, au lieu d'avoir pris son origine dans une auto-suggestion, fut causé par affirmation verbale. Une fillette de neuf à dix ans se croyait transformée en chienne. Elle marchait à quatre pattes dans la maison, aboyait, se couchait devant les portes pour les garder, et, quand quelqu'un entrait, se jetait sur lui pour le mordre. Toutefois, elle sortait de ce rôle dès qu'on l'interpellait : alors elle répondait aux questions qu'on lui adressait et se laissait conduire par ses proches. Elle fut guérie en deux séances d'hypnotisme. Plus tard, on apprit que son père lui avait suggestionné qu'elle était une chienne, pour assouvir ses passions.

On le voit, les deux théories renferment chacune une part de vérité. Il est infiniment probable, en effet, que les loups-garous de l'antiquité et du moyen âge étaient les naïves victimes tantôt des philtres (*a*) végétaux, tantôt d'une suggestion directe.

Ce sont donc bien des malades qu'on a jadis envoyés au bûcher ; ce sont des innocents qu'on a condamnés au feu. C'est la gloire de la science moderne d'avoir débrouillé le chaos où sombra la raison humaine à une

époque de barbarie; c'est grâce à la perspicacité de nos aliénistes qu'il nous est donné de comprendre ces phénomènes de possession et de démonopathie, qui ne relèvent plus, en notre siècle de lumière, des juridictions ou des tribunaux exceptionnels, mais de l'appréciation raisonnée du médecin légiste.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

(*a*)

LES PHILTRES DE L'ANTIQUITÉ : LE NÉPENTHÈS

Parmi les philtres, capables de produire une altération momentanée de la raison ou de plonger dans une extase particulière ceux qui les absorbaient, il en est un dont Homère parle à maintes reprises, et sur lequel il nous paraît nécessaire de fournir quelques éclaircissements : c'est la plante connue sous le nom de ***népenthès***.

Qu'était-ce au juste que le népenthès? Évidemment un narcotique, mais lequel?

Certains n'ont voulu voir dans ce breuvage merveilleux qu'une image allégorique du pouvoir qu'exerce la femme par sa beauté et ses discours. On ne peut que sourire de cette explication.

S'agissait-il d'une de ces boissons enivrantes, analogue au malaté des Turcs, au bindj des Arabes, à l'ava des insulaires de la mer du Sud, dans la composition desquelles entrent plusieurs narcotiques?

Dans le quatrième livre de l'*Odyssée*, le népenthès désigne un remède merveilleux, capable d'amener l'oubli du chagrin et de dissiper la colère. C'est Hélène, après son retour de Troie, qui versa cette drogue, dont elle tenait le secret d'une Égyptienne, dans le vin de ses convives, pour ramener la gaité troublée par le souvenir de son enlèvement.

Les femmes de Thèbes, en Égypte, seules possédaient le secret de la composition du népenthès. Mais ces légendes ne nous apprennent rien de précis, et nous en sommes encore aujour-

d'hui réduits aux hypothèses. Notre seule ressource est de discuter l'opinion des anciens sur ce sujet.

Les uns identifient le népenthès avec le *Panax Chironium* de Théophraste, parce qu'on l'administre, infusé dans le vin, contre le rhumatisme, et aussi comme aphrodisiaque.

Pline, par une galanterie très rétrospective, le suppose provenir d'un *Helenium*, et raconte sans rire que, d'après la tradition la plus sûre, l'*Helenium* naquit des larmes d'Hélène!

Galien a pensé que la *Buglosse* pourrait bien fournir le népenthès, car, infusée dans le vin, elle devient un cordial exhilarant.

Sprengel identifie le népenthès avec l'opium : hypothèse qui offre peu de probabilité cependant, car l'opium communique au vin un goût détestable, et ce n'est certes pas sous cette forme que les Orientaux le consomment d'habitude. D'ailleurs, tous les narcotiques y ont passé : jusquiame, belladone, stramoine, chanvre indien, etc.

S'appuyant sur le témoignage de Diodore de Sicile, certains n'ont pas hésité à affirmer que le népenthès fut du haschish, employé dans l'Inde depuis la plus haute antiquité. Le haschish, il est vrai, ne s'est guère répandu en Syrie et en Égypte que vers le sixième ou le septième siècle de l'ère chrétienne. C'est la raison qui a déterminé M. François Villard, dans sa thèse sur le haschish (Paris, 1872) à préférer la jusquiame ou la mandragore au haschish, comme ayant été le népenthès des Anciens. La raison n'est pas suffisante : rien ne prouve que du temps d'Homère, une préparation de chanvre indien ne fût connue en Égypte et en Grèce.

Un voyageur qui parcourut la Turquie, la Perse et l'Inde au commencement du dix-septième siècle, en revint imbu de cette idée, que le népenthès était du... café! Hélène versant le café à ses invités, c'est un joli anachronisme!

Enfin, on a encore supposé que la plante fournissant la drogue homérique était un glaïeul; mais ce sont là autant d'hypothèses, qu'il serait aussi vain de discuter que de contredire. (V., pour plus de détails, le curieux article du Dr Hahn, dans la *Chronique médicale*, 1er septembre 1898.)

LES POISONS AUX TEMPS PRIMITIFS

LES FLÈCHES EMPOISONNÉES DES TRIBUS SAUVAGES
LE POISON D'ÉPREUVE

L'art funeste de l'empoisonnement est, pourrait-on dire, contemporain de la perversité humaine, et cette perversité est aussi ancienne que le monde.

Il faut remonter jusqu'à l'époque préhistorique pour trouver l'origine et l'emploi des armes empoisonnées. Qu'il luttât pour sa défense ou pour sa subsistance, l'homme primitif avait à combattre des adversaires qui lui étaient bien supérieurs sous le rapport de la force physique, à en juger par les vestiges d'animaux gigantesques que les fouilles ont mis et mettent tous les jours à découvert (1).

Il était naturel que pour suppléer à sa faiblesse l'homme se fabriquât des armes : elles furent, dans le principe, rudimentaires, — un silex taillé, que la main pouvait saisir et lancer ou un silex fixé au bout d'un roseau. Plus tard, il songea à les enduire d'un des poisons que la nature mettait à sa portée et dont le

(1) Pour la documentation de ce chapitre, nous avons consulté, outre les ouvrages mentionnés ci-dessous, les *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1883, pp. 205, 274; 1888, 194; 1889, 404; 1891, 706, 755; 1898, 294; la *Revue de l'École d'Anthropologie*, 1891, p. 97; 1892, 12; 1893, 301; 1897, 248; 1898, 323; 1900, 108, 167, 190; 1902, avril.

hasard ou l'expérience lui avait révélé les propriétés.

« Cette pratique d'empoisonner les armes se retrouve, écrit le docteur Malbec, chez presque tous les peuples primitifs, à toutes les époques, dans tous les pays, sous toutes les latitudes, et à peine modifiée dans la forme de l'arme ou la nature du poison ; et il semble que ce sont les traditions léguées d'âge en âge par les premiers ancêtres, que l'on retrouve encore aujourd'hui chez les peuples sauvages qui font usage d'armes empoisonnées, pour répondre aux mêmes besoins. »

L'homme quaternaire ne semble pas s'être muni d'armes empoisonnées ; les premières traces de l'usage de ces armes remontent à l'âge de la pierre polie.

En 1858, Geoffroy-Saint-Hilaire, en présentant à la Société d'Anthropologie des débris de flèches recueillis dans une grotte, en même temps que des ossements d'animaux appartenant à des espèces actuellement disparues, faisait observer que plusieurs pointes de ces flèches étaient creusées de rainures, destinées, selon toute apparence, à recevoir des substances vénéneuses (1).

Un peu plus tard, le professeur Parrot découvrait, dans une grotte de la Dordogne, une tête de flèche, qui offrait sur chaque face « une gouttière profonde » (2).

Depuis lors, les recherches se sont multipliées : il est amplement prouvé, par des témoignages nombreux, que les hommes fossiles ou paléolitiques empoisonnaient leurs armes ; on a trouvé, en ces dernières

(1) *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, 10 novembre 1858.

(2) *Comptes rendus de l'Association pour l'avancement des Sciences*, session de Bordeaux (1872).

années, des pointes de sagaies en os et en corne de renne, avec de simples entailles situées les unes au-dessus des autres, à une distance à peu près égale, qui étaient, selon toute vraisemblance, destinées à loger et à retenir du poison.

Si nous passons aux temps historiques, nous retrouverons les poisons sagittaires en usage chez les peuples les plus divers.

Homère, le plus documenté des historiens, quand il n'est pas le plus inspiré des poètes, nous révèle qu'Ulysse va demander à Ilus, roi d'Épire, du poison, pour y tremper ses flèches. Par respect pour les Dieux, Ilus oppose un refus à Ulysse. Mais Minerve, c'est-à-dire la réflexion et la sagesse, vient en aide à Ulysse et fait accorder par Jupiter à l'époux de Pénélope ce que celui-ci n'a pu obtenir du roi d'Épire.

Il y a dans Homère un autre épisode, qui nous éclaire mieux encore sur ce sujet. Les flèches d'Hercule (1) ont été trempées dans la bile de l'hydre de Lerne, pour les rendre plus meurtrières. L'oracle a déclaré que, sans elles, jamais Troie ne serait prise par les Grecs. Frappé mortellement de l'une de ces flèches, le centaure Nessus n'eut qu'à rougir sa tunique de sang, pour la rendre fatale à qui la revêtirait. Héritier de ces flèches terribles, Philoctète, pour en avoir eu le pied seulement effleuré, fut atteint d'une plaie incurable et devint un objet d'horreur pour ses compa-

(1) Ce serait avec des flèches empoisonnées qu'Hercule aurait blessé par mégarde le centaure Chiron, et frappé mortellement le centaure Nessus, lors de l'enlèvement de Déjanire.

Dans l'*Odyssée*, Homère parle d'un poison mortel pour l'homme, extrait d'une herbe, et servant à tremper les flèches de bronze. (Elien, liv. V, § 6.)

gnons, qui l'abandonnèrent dans une île déserte.

Quelque légendaires que soient ces récits, ils comportent une part de vérité, et il convient de ne pas les rejeter sans examen; nous pouvons au moins en induire que les Grecs savaient à coup sûr tirer parti du poison des flèches.

De même, chez les Celtes, au rapport d'Aristote, il existait un poison, qu'ils appelaient eux-mêmes *toxique*; poison qui déterminait une décomposition si prompte. que les chasseurs, lorsqu'ils avaient frappé d'une flèche un cerf ou quelque autre animal, couraient rapidement exciser la partie blessée, avant que le poison n'eût pénétré, afin que l'animal pût servir de nourriture, et aussi pour qu'il ne se putréfiât pas (1).

Les Celtes employaient, pour enduire leurs traits, le fruit d'un arbre assez analogue comme forme aux chapiteaux des colonnes corinthiennes, et dont le suc était mortel (2).

Ovide a dépeint quelque part les Gètes indomptés (au milieu desquels il passa une partie de sa vie), toujours à cheval, l'arc en main, et sur l'épaule un carquois rempli de flèches trempées dans le fiel de la vipère (3). En un autre endroit, il rapporte que ce n'était pas seulement le fiel du reptile qui servait à cet usage, mais bien son sang (4); ce qui rendait,

(1) *De mirabilibus consultationibus*, LXXXVI du tome IV, p. 88, collection Didot.

(2) STRABON, *Géographie*, liv. IV, chap. IV, § 6.

(3) Omnia vipereo spicula felle linunt.

(4) Nec quæ vipereo tela cruore madent.

dit le poète, ces flèches doublement mortelles (1).

Sans doute, les Gètes tenaient-ils leur recette des Scythes, qui préparaient leur poison de la manière qui suit (2) : « Les Scythes gardent les vipères femelles, portant déjà des petits, et les font macérer quelques jours. Lorsque le tout leur paraît suffisamment putréfié, ils versent du sang d'homme dans une petite marmite qui, fermée avec un couvercle, est enfouie dans le fumier. Lorsque ce sang est également putréfié, le liquide séreux qui reste à la surface est mêlé au putrilage de la vipère, et ainsi ils font un poison mortel (3). »

Les Daces et les Dalmates, les premiers, riverains du Danube, les seconds, habitants des bords de l'Adriatique, au nord-ouest de la Grèce, enduisaient les dards avec deux substances, l'*helenium*, et le *ninum*, dont nous reparlerons plus loin, substances qui, mises en contact avec le sang des blessés, les tuent, mais qui, mangées, ne font aucun mal (4).

A part le venin de la vipère, tous les poisons qui viennent d'être mentionnés appartiennent aux espèces végétales ; ils devaient être, quelle que fût leur provenance, d'une virulence particulière, à en juger par la sûreté et la promptitude de leurs effets.

Pour ce qui est du venin de la vipère, on est aujourd'hui fixé sur son action : une statistique (5) soigneusement édifiée établit une proportion de léthalité de

(1) Menière, *Études médicales sur les poètes latins.*
(2) *De mirabilibus consult.*, chap. cxli du t. IV.
(3) Elien, *loc. cit.*, liv. IX, chap. xv.
(4) Paul d'Egine (édit. Briau), liv. XXXVIII, p. 355.
(5) Viaud-Grand-Marais, *Étude médicale sur les serpents de la Vendée et de la Loire-Inférieure.*

4 pour 100. Mais les serpents de l'antiquité n'avaient-ils pas un venin plus violent que ceux qu'on rencontre de nos jours ? Le fait, sans être facile à déterminer, n'est pas improbable. Le poison était, en tout cas, fourni par différentes espèces de vipères ; ce qui explique son activité variable, activité plus ou moins grande, du reste, suivant diverses circonstances de temps, de température, etc. Le venin, même desséché, conservait son action toxique.

Dans les pays où la vipère est actuellement très commune, elle restait toujours relativement peu abondante. Outre que chaque animal ne fournissait qu'une quantité minime de poison, les grands froids qu'il a dû subir aux époques primitives ne favorisaient pas sa propagation ; force fut donc à nos ancêtres de recourir aux poisons végétaux.

Les principales plantes vénéneuses employées paraissent avoir été le *gouet* ou *pied-de-veau*, la *clématite* ou *herbe aux gueux,* qui tire son nom de l'emploi qu'en font certains mendiants pour simuler des plaies ulcéreuses sur les membres ; les *euphorbes*, purgatives ; les *renoncules*, âcres et irritantes ; les *anémones*, dont se servent encore les habitants du Kamtschatka ; les *ellébores,* les *cigües*, la *jusquiame noire*, la *digitale pourprée,* vulgairement appelée *berlue*, parce qu'elle trouble les sens et l'esprit ; la *belladone* et la *stramoine,* et surtout les *aconits* : c'est un aconit qui fournit, encore de nos jours, dans les montagnes de l'Inde, le plus redoutable poison pour empoisonner les armes. La détermination botanique des autres plantes vénéneuses est restée incertaine, et on ne peut faire que des conjectures à leur endroit.

Le végétal dont parle Strabon (1), et dont le fruit avait la forme d'un chapiteau corinthien, était-il un figuier ou un pavot ? Les fruits des différentes espèces de figuiers de notre pays ne paraissent pas avoir cette forme de volute renversée. Et si la capsule du pavot peut très imparfaitement rappeler un chapiteau, le pavot ne saurait être considéré comme un arbre. Or, Strabon parle positivement d'un arbre et non d'un arbuste ou d'une plante, dont le suc aurait eu un pouvoir toxique (2).

Le poison obtenu avec le *limeum* était connu des Gaulois sous le nom de poison des cerfs, *venenum cervarium*. Ce limeum paraît être une espèce végétale disparue. Littré a émis l'opinion que cette plante devait être une renoncule (3) et cette opinion est partagée par l'éminent botaniste Baillon.

(1) Les Orites, peuples voisins de l'Indus, dit encore Strabon, étaient dans l'usage de frotter de poisons mortels leurs flèches, faites d'un bois durci au feu. C'est d'un pareil trait que Ptolémée fut atteint, et il serait mort des suites de sa blessure, s'il n'eût été secouru par Alexandre.

Ce prince crut voir en songe un homme qui lui montra une racine avec sa tige et ses feuilles et qui lui conseilla de la piler et de l'appliquer sur la blessure de Ptolémée. Dès qu'il fut éveillé, se rappelant la figure de la plante, il la chercha, la trouva en grande quantité, et s'en servit pour toute son armée. Les barbares, étonnés d'un pareil remède, se soumirent volontairement à Alexandre. » STRABON, liv. XV, p. 725, édit. grecque ; t. V, p. 101 et suiv. de l'édit. de l'an XIII.

Strabon n'adopte pas la fable du songe. Il est plus naturel de penser, dit-il, qu'Alexandre fut instruit de la vertu du végétal par quelqu'un du pays, et que les flatteurs du prince inventèrent le reste.

(2) Cf. un travail de LAGNEAU, lu à l'Institut (Acad. des Inscript.), le 2 novembre 1877.

(3) Le *Ranunculus thora* ou le *Doricum pardalianches* (Cf. PLINE, liv. XXVII, chap. LXXVI, p. 240 et n° 39, p. 248, texte et traduction de Littré, collection Nisard; article *Renoncule*, du *Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales* ; 1876).

Quant à l'*helenium* et au *ninum*, ils se rapprocheraient par leurs effets du *curare*, dont la plus remarquable propriété est d'être un poison des plus violents, quand on l'introduit dans une plaie, tandis qu'il est inoffensif quand on l'ingère dans le canal intestinal (1).

Mais les Celtes et les Gaulois (2) se servaient surtout de poisons extraits de l'*ellébore* et de l'*if :* le suc de l'ellébore blanc, dont on extrait la *vératrine*, est, en effet, d'après les recherches modernes, un poison des plus actifs.

Pour ce qui est de l'*if*, ou plutôt de ce que les Gaulois (3) désignaient sous le nom de *taxus*, le principe

(1) Claude Bernard, *Leçons sur les effets des substances toxiques et médicamenteuses.*

Les Daces et les Dalmates enduisaient les dards avec ce qu'on appelait autrefois l'*helenium* (aunée) (P. d'Égine, trad. Briau, liv. XXXVIII, p. 355).

(2) D'après Pline, les Gaulois trempaient leurs flèches de chasse dans l'ellébore (*Hist. natur.*, liv. XXV, chap. xxv, p. 175, édit. Littré); d'autres fois, ils les enduisaient d'une préparation qu'ils appelaient le *poison des cerfs* (op. cit., liv. XXVI, p. 240).

(3) Les Franks de Germanie, de même que les Gaulois, se servaient certainement de flèches empoisonnées, selon la formule des Indiens d'Amérique, ou une recette qui s'en rapprochait.

Sulpice Alexandre, cité par Grégoire de Tours, conte que, lorsque, vers 388 après Jésus-Christ, Quintilien, lieutenant de Maxime, eut à combattre les Franks transrhénans, les Germains se servirent de flèches trempées dans le suc d'herbes vénéneuses, de sorte que les blessures même les plus superficielles déterminaient fatalement la mort.

Grégoire de Tours relate que Sigebert fut frappé, en 573, au milieu de son armée, par deux émissaires de Frédégonde, « avec de grands couteaux, vulgairement appelés *scramaxes*, enduits de poison. » (Grég. de Tours, *Op. omnia*, t. II, p. 157, édit. de 1836.)

Les Vandales, d'après Sidoine Apollinaire, se servaient également de javelots empoisonnés (*Panég. de Majorien*, t. III, p. 86.)

L'usage des flèches empoisonnées fut sévèrement puni par la

vénéneux en est signalé, dès la plus haute antiquité, par les historiens, les naturalistes, voire par les poètes (1). Pris en boisson, au dire de Dioscoride (2) il détermine un refroidissement, étouffe et enfin tue. Il suffisait d'avoir bu du vin conservé dans des barils en bois d'if; mieux encore, d'avoir mangé, de s'être assis et endormi à l'ombre de cet arbuste, pour en ressentir des effets mortels (3). Des expériences récentes ont permis d'établir l'exagération de ces récits.

Le principe toxique de l'if est très inégalement répandu dans les différentes parties du végétal et réside principalement dans les feuilles, dont les préparations ont parfois déterminé la mort (4). On a encore extrait, tant des feuilles que des semences ou amandes des fruits de l'if, un alcaloïde, la *taxine*, dont quinze centigrammes, introduits dans la veine jugulaire d'un chien, ont suffi pour le tuer en une demi-heure (5).

Bien que la plupart des substances (6) employées

loi salique, chez les Franks, vers le commencement du cinquième siècle : « Celui qui aura voulu frapper autrui, énonçait le texte de loi, avec une flèche empoisonnée... sera condamné à payer deux mille cinq cents deniers, qui font soixante-deux sous et demi. »

Deux siècles environ plus tard, les prescriptions légales s'étaient fort adoucies : celui qui avait répandu le sang d'autrui avec un dard empoisonné payait une indemnité de douze sous.

(1) VIRGILE, *Bucoliques*, églogue IX, vers 30.

(2) *Mat. médicale*, t. II, et *De venenis*, chap. XII.

(3) PLINE, *Hist. natur.*, t. XVI, chap. XX, texte et trad. de Littré.

(4) *Annales d'hygiène*, 2e série, t. IV.

(5) *Revue de Hayem*, 4e année, t. VII (1876) et *Gazette hebd. des Sciences médic.* (6 oct. 1876).

(6) Une des substances les plus communément employées comme poison des flèches était l'*aconit*, que Pline considérait comme un toxique des plus violents : au seizième siècle, Ambroise Paré faisait la remarque, à propos de l'aconit tue-loup (*luparia*),

pour empoisonner les flèches soient reconnues comme douées de propriétés toxiques, il en est un certain nombre qui nous paraissent d'une bénignité relative et dont on ne s'explique guère aujourd'hui les effets qu'on nous en rapporte. Nous sommes, il est vrai, restés ignorants de leur mode de préparation et de la manipulation qu'on leur faisait subir; or rien ne nous dit que ce ne fût pas là que résidait le secret de leur puissance.

Au surplus, les botanistes, aidés des physiologistes, arriveront-ils peut-être un jour à déterminer d'une manière plus précise la composition de ces poisons, dont la formule, si elle est à jamais perdue, pourrait néanmoins être à peu près reconstituée.



Depuis que les armes à feu ont presque partout remplacé les armes de jet, l'étude des flèches empoisonnées ne présente plus guère qu'un intérêt ethnologique et historique; cependant on trouve toujours en usage de pareilles armes parmi les peuples où la civilisation moderne n'a pas encore pénétré, et il importe de bien connaître la nature des poisons employés, afin d'y porter remède, si l'occasion s'offre d'en observer les effets.

Les tribus indiennes du nord et du sud de l'Amérique furent, à une certaine époque, très expertes dans

que « les flèches trempées dedans son jus, leurs blessures sont mortelles. » (*Œuvres*, in-fol., 1652, p. 505).

Les Espagnols, à l'imitation des Gaulois, faisaient plutôt usage de la racine d'ellébore. Claude Bernard rappelle (*loc. cit.*) qu'un porte-arquebuse de Philippe III usa d'un poison de flèches fabriqué avec cette substance.

l'art de préparer des flèches empoisonnées. Le mode de préparation auquel ces peuples avaient recours variait suivant les endroits. Il s'est conservé, sans modification, en certaines régions.

Dans l'Amérique du Sud, c'est le *curare* qui est surtout employé : il a pour base de sa préparation une strychnée, mais d'autres plantes lui sont parfois ajoutées ; du reste, le curare des Galibis, par exemple, n'est pas le même que celui des Roucouyennes ; celui des Roucouyennes diffère de celui des Marpuros, etc.

La récolte de la liane à poison donne lieu à de grandes fêtes, que de Humboldt a tout au long décrites et pendant lesquelles l'ivresse de ceux qui y prennent part est obligatoire.

On recueille le curare et on le conserve dans des pots de terre et des calebasses.

Dans l'Amérique du Nord, on semble avoir renoncé à l'usage des flèches empoisonnées, jadis fort en honneur dans certaines régions : c'est ainsi que les *Comanches* se servaient de la « baïonnette espagnole », un végétal particulier dont ils perçaient simplement la gousse encore verte, avec la pointe des flèches qu'ils voulaient rendre toxiques.

Les *Apaches Coyoteros* préparaient leurs poisons en écrasant les têtes de plusieurs serpents à sonnettes avec des fragments de foie de cerf ; ils laissaient le mélange se putréfier, trempaient alors dans le liquide la pointe de leurs dards et le laissaient se dessécher lentement.

La mort doit-elle être attribuée, en ce cas, à la matière septique du sang ou des substances animales décomposées, ou bien seulement au venin du ser-

pent, à la *crotaline* ou *vipérine?* La première hypothèse nous paraît la plus probable.

D'autres tribus, les *Moquis* de l'Arizona, préparent le poison de leurs flèches de diverses façons : ils prennent un serpent à sonnettes, qu'ils irritent jusqu'à ce qu'il se soit mordu lui-même; puis le prêtre de l'ordre du serpent plonge la pointe des flèches et une partie du bois dans le sang de l'animal que l'on fait couler. La personne blessée par une de ces flèches meurt ordinairement en trois ou quatre jours; mais si le blessé a subi au préalable un jeûne prolongé, l'action du poison est bien plus rapide.

Un procédé tout différent, mais reposant sur le même principe, consiste à secouer un nid d'abeilles, et, quand elles sont très excitées, à les abattre avec de petites branches liées en faisceau. On écrase les insectes tués dans un mortier de pierre et on trempe les flèches dans cette sorte de pâte animale. Il doit se former, en pareil cas, surtout de l'acide formique, qui n'est pas mortel, mais seulement très vésicant.

Au lieu d'abeilles, les Indiens ont recours aux fourmis rouges, dont les blessures sont pour le moins très douloureuses et déterminent une inflammation considérable au niveau de la partie atteinte.

Des tribus voisines préfèrent se servir du *sang menstruel*, qu'ils considèrent comme doué de propriétés éminemment nocives; les notions que l'on a acquises en ces derniers temps sur les *leucomaïnes* (ou poisons des matières organiques) ne sont pas pour infirmer cette conjecture empirique.

Les Esquimaux perdus dans les vastes régions polaires du nord de l'Asie et de l'Amérique empoisonneraient,

croit-on, la pointe des flèches dont ils se servent avec de l'aconit.

Les Thibétains de la Tartarie utiliseraient, semble-t-il, l'opium brut.

Les indigènes de Java et de Cochinchine fabriquent leur poison avec de l'*upas antiar* ou avec l'écorce de la racine d'une grande liane des forêts viérges, dont ils retirent un extrait rouge, connu sous le nom d'*upas tieuté*, dont le principe actif est de la *strychnine*, mêlée de *brucine*.

En Océanie, les javelots sont empoisonnés avec de la chair en putréfaction. Aux Nouvelles-Hébrides, les pointes des flèches sont presque toujours enduites d'une pâte, formée avec de la terre prise spécialement dans des trous creusés au bord de la mer par des crabes et pétrie avec le suc d'un *euphorbe* extrêmement vénéneux; aussi les blessures faites par les armes empoisonnées des Néo-Hébridais sont-elles des plus dangereuses. Les blessés succombent rapidement, en proie à des accidents tétaniques.

Dans le continent noir africain, on fait grand usage de traits venimeux (1). Les Somalis empoisonnent leurs dards avec le suc du bois d'*ouabaïo* : on en a retiré un glucoside cristallisé, l'*ouabaïne*, qui tue un chien

(1) Nous nous demandions, écrit Stanley, en quoi consistait le produit homicide inoculé par les armes des Africains. Or, en revenant de Nyanza, pour aller porter secours au major Barthelot, nous trouvâmes dans les cabanes des paquets de *fourmis rouges*; nous apprîmes alors que les corps de ces insectes, séchés et réduits en poudre, cuits ensuite dans de l'huile de palme, servaient à frotter la pointe des flèches.

Stanley raconte, en outre, que c'est en enveloppant de feuilles fraîches le bout du dard, que les sauvages évitent de s'empoisonner eux-mêmes par le contact de leurs terribles armes.

de volume moyen à la dose de deux milligrammes!

Dans la vallée du Niger, au Gabon, au Dahomey, les tribus ont plutôt recours à une apocynée, la graine de l'*inée,* plus connue sous le nom de *strophantus.*

D'autres peuplades emploient la fève de calabar, des euphorbes, des solanées, des asclépiadées, etc.

Certains Peaux-Rouges trempent leurs flèches dans une macération de *tabac* concentrée.

Un naturaliste qui a séjourné pendant plusieurs années sur les bords de l'Orénoque, vers 1825, a rapporté une coutume des indigènes, qu'il importe de mentionner, dans une histoire des poisons.

Après la saison des pluies, vers le mois d'avril, lorsque le fleuve a débordé de chaque côté, à une distance de vingt à trente kilomètres, et lorsqu'il est revenu dans son lit, il laisse un terrain très humide où les crapauds abondent.

Les indigènes, munis d'un sac et d'un bâton pointu, partent à la nouvelle lune, ramassent les crapauds, qu'ils embrochent, et mettent au fur et à mesure chaque brochette dans un sac. Le soir, lorsque leur récolte est jugée suffisante, ils allument des feux et mettent au-dessus chaque brochette, fixée à ses extrémités sur deux bâtons fourchus. Le feu fait exsuder un venin, qu'on recueille dans un vase, dans lequel on fait tremper les pointes des flèches, pour les imprégner du suc vénéneux; on les implante ensuite, du côté opposé à la pointe, dans un gâteau de terre glaise afin de les dessécher.

Pour en faire usage, le chasseur est armé d'une sarbacane, de six à huit pieds de long, c'est-à-dire de plus de deux mètres, dans laquelle il souffle pour en-

voyer les traits empoisonnés aux petits animaux, et même à des mammifères de la grosseur des singes; la blessure serait toujours mortelle. Le poison du crapaud ne serait donc pas, comme certains l'ont cru, un vain mythe.

MM. Laborde et Rondeau, entre autres, ont eu, en ces derniers temps, la curiosité de rechercher la composition des poisons servant à enduire les traits. Bien que ces recherches n'aient pas abouti à des résultats très positifs — ce qui tient, sans doute, à la modification des substances actives sous l'influence du temps, — ils sont parvenus cependant à isoler certains principes, tels que la *strophantine*. On a également constaté que certaines tribus, et pour n'en citer qu'une, les Indiens du haut Amazone, font usage de divers *strychnos*, parmi lesquels celui d'où provient le curare.

Il est, en tout cas, prouvé que le poison des flèches est, avant tout, un poison bulbaire. Comme l'observe le docteur Rondeau, il est remarquable que les peuplades sauvages, par un instinct merveilleux, soient toutes arrivées à des procédés semblables, dont on a peine à comprendre les premières applications; applications qui ont été, chez les premiers qui en ont fait usage, le fruit d'une observation sagace, qui a fort lieu de surprendre chez des peuplades barbares, à moins de ne considérer le phénomène que comme le résultat du pur hasard.

N'est-il pas également remarquable que le poison que provoque la piqûre anatomique des étudiants modernes, selon une juste réflexion du professeur Bordier (de Grenoble), fit partie, à ces époques lointaines, de l'armement national; et ne peut-on dire que dans ces

primitifs et inconscients laboratoires de bactériologie, on cultivait couramment les microbes que nous étudions aujourd'hui ?

Certes, aucun des peuples qui empoisonnaient leurs flèches, en les laissant séjourner dans la terre fangeuse et la vase, ne savait par quel mécanisme se produisaient les accidents consécutifs aux blessures ; mais l'expérience leur avait montré la nocuité de pareilles armes, que les découvertes toutes récentes des micro-organismes ont confirmée d'une manière si éclatante.

Quoi qu'il en soit, la science, selon l'observation judicieuse de MM. Malbec et Bourgeois, a retiré de l'étude des armes empoisonnées un bienfait pour l'humanité, puisqu'elle a trouvé, dans les poisons destinés seulement à tuer, quelques substances qui sont aujourd'hui devenues de précieux auxiliaires dans l'art de guérir.

***

Mais le poison n'a pas seulement servi, dans les âges primitifs, à la pêche, à la chasse et à la guerre ; on l'a encore utilisé comme épreuve judiciaire, comme exorcisme, destiné à reconnaître et à confondre l'esprit du mal. Ainsi que l'a écrit M. Bordier, alors que partout l'idée de possession diabolique évoque dans l'esprit du primitif l'idée de convulsion, partout aussi on a, pour dépister l'esprit du mal, choisi un poison convulsivant ; si l'accusé meurt dans les convulsions, c'est qu'il était sorcier ; s'il survit, l'accusateur est vendu comme esclave. Cependant, à Madagascar, on se sert d'une apocynée, le célèbre tanghin (*tanghina venenifera*) qui,

par exception, n'est pas un convulsivant, mais un poison paralysant.

Depuis l'occupation française, nous ne saurions dire si les grandes assises judiciaires, connues sous le nom d'*ordalies*, sont encore en vigueur. Toujours est-il que, pendant longtemps, elles ont fait de nombreuses victimes, parmi ces peuples, dans les basses classes principalement. Les riches pouvaient, eux, se libérer à l'aide d'une certaine somme d'argent; quant aux esclaves, l'opérateur les portait comme morts et les faisait disparaître, pour aller les revendre plus loin.

Dans les procès ordinaires, les plaideurs avaient pris l'habitude de se faire représenter par des chiens, sur lesquels le poison ne manquait pas son effet; c'était tout bénéfice, puisqu'une existence humaine était épargnée.

Dans l'Amérique du Nord, pour châtier la femme adultère, on la contraignait à avaler une forte dose de *piment*; si sa figure ne se contractait pas, elle était tenue pour innocente; venait-elle à faire la grimace, elle était considérée comme coupable et la justice suivait son cours.

Au surplus, conclut M. Bordier, les épreuves par le poison n'étaient pas plus sottes que le jugement de Dieu au moyen âge et que le duel à notre époque.

Quelque effort qu'il fasse, quelque importance qu'il se donne, le civilisé aura toujours de la peine à faire oublier le sauvage.

LES CONNAISSANCES TOXICOLOGIQUES DES ANCIENS

La science des poisons et des venins fut, tout le démontre, très cultivée dans l'antiquité ; la connaissance des toxiques ne devait pas tarder à entraîner celle de leurs remèdes.

De bonne heure on sut se prémunir contre le poison, soit par l'usage fréquent des antidotes, soit en absorbant journellement du poison à petites doses, qu'on augmentait par degrés, jusqu'à saturation. Sans doute les anciens ignoraient-ils l'explication des faits étranges qui se déroulaient sous leurs yeux, mais on ne peut leur dénier des connaissances, surtout en matière de chimie, qu'attestent suffisamment les mixtures plus ou moins alambiquées qui sont parvenues jusqu'à nous.

C'est surtout à l'étude des poisons qu'ils consacraient leurs veilles, et cette étude n'était pas une besogne vile, laissée à des mains inexpertes : les rois eux-mêmes ne dédaignaient pas de s'en occuper.

Les rois de Pergame, qui commencèrent à régner en l'an 283 avant notre ère, et dont les États se perdirent, après un siècle et demi, dans l'empire romain, les rois de Pergame, plus connus sous le nom d'Attales, ont fait une étude approfondie des

poisons (1). Ces recherches pouvaient bien être dictées par l'intérêt personnel : dans la crainte du poison, il était naturel que les rois cherchassent à s'en préserver, en prenant les mesures que leur dictait la simple prudence.

Une des plus répandues était celle que l'on pourrait appeler l'*épreuve de la boisson*, que Xénophon assure être de date fort ancienne : on la trouve déjà à la cour de l'aïeul maternel de Cyrus, Astyage.

L'échanson qui présentait la coupe au roi devait boire le premier, en versant dans sa main une portion du breuvage. L'usage si fréquent que l'on faisait du poison chez les Mèdes, avait inspiré aux princes cette sage précaution (2).

Les rois d'Égypte, de Syrie, de Pergame, de Pont, expérimentaient sur leurs proches, d'où les vocables euphoniquement sinistres d'*Eupator, Philopator, Philométor, Philadelphe*, accolés aux noms des rois Ptolémée, Antiochus, Eumène et Mithridate.

Mithridate n'a pas usurpé le renom qu'il s'est acquis et qui à travers les siècles s'est conservé jusqu'à nous. Il n'était pas seulement très versé dans la toxicologie (3); il peut encore être considéré comme un précurseur de certaines découvertes dont on a trop vanté la nouveauté.

Un médecin grec, le Dr Lambadarios, s'est attaché à démontrer que le père de l'immunisation artificielle et

(1) Galien, *De antidotis*. liv. I. Lipsi, 1827.

(2) Xénophon, *Cyropédie*, liv. I, chap. III, t. II, p. 12, édit. Lefèvre. Paris, 1842.

(3) Au temps où il combattait les Romains, il avait empoisonné toutes les fontaines qui se trouvaient sur le passage des armées ennemies.

de la sérumthérapie n'était autre... que le roi Mithridate!

Le royal praticien opérait, en effet, de la façon suivante, et ici nous respectons le texte qui nous est soumis :

1° Il prenait du poison chaque jour à une dose telle que l'empoisonnement ne pouvait se produire dans son organisme ; ce faisant, il croyait qu'il se rendait réfractaire à ce poison.

2° S'il voyait que le poison qu'il allait prendre était bien fort, il prenait un antidote, soit avant, soit après avoir pris le poison, croyant qu'il diminuait de la sorte dans l'estomac même la force virulente du poison ; et en agissant ainsi pour introduire dans son organisme le poison atténué, Mithridate ne faisait que ce que la science moderne fait pour provoquer l'immunisation artificielle.

3° Le procédé enfin que Mithridate employa plus tard pour perfectionner sa méthode d'immunisation artificielle consistait à réunir dans un antidote tous les poisons connus, avec lesquels il mêlait les substances aromatiques auxquelles il avait reconnu les propriétés d'atténuer la virulence du toxique.

C'est avec un pareil antidote que Mithridate expérimenta toute sa vie sur lui-même (1) et sur les condamnés, et qu'avec le temps « il avait pu acquérir une

(1) « Sa cruauté et ses passions violentes, qui lui suscitèrent tant d'ennemis, l'avaient pénétré d'une telle crainte d'être empoisonné, qu'il fit d'étonnantes recherches pour connaître tout ce qui se rapporte à la toxicologie ; il faisait sur les criminels et sur lui-même l'essai de toutes les substances vénéneuses et prenait journellement une certaine quantité de poison et de contre-poison ; il s'accoutuma tellement ainsi à l'usage des toxiques, qu'au moment de sa dernière défaite, voulant user du poison qu'il portait toujours avec lui, il ne put réussir par ce moyen à se donner la mort. » PHILIPPE, *Histoire des Apothicaires*.

telle expérience et une telle réputation dans la préparation de l'antidote, que c'est à lui, comme à un autre Institut pastorien, que s'adressaient même des médecins, pour faire contrôler leurs préparations particulières d'antidote ».

Les expériences de Mithridate furent, dit-on, répétées par Attale, roi de Pergame, et aussi par Galien, qui nous confirme que le roi de Pont avait écrit un livre où il avait consigné sa manière d'opérer.

Mais le roi Mithridate ne s'en serait pas tenu à l'immunisation artificielle : il aurait également pressenti la *sérumthérapie*. Voici comment il s'y prenait : pour se rendre réfractaire au venin de la vipère, notre auguste confrère avait inventé un procédé assez semblable à celui dont on se sert aujourd'hui pour introduire dans l'organisme le sérum antitétanique et antidiphtérique : il avait songé à ajouter à l'antidote dont nous venons de parler le sang des animaux qui se nourrissent de serpents venimeux, « pour en pouvoir ainsi prendre le venin atténué ou modifié, car il croyait qu'ainsi pris, l'antidote non seulement ne provoque aucune manifestation d'empoisonnement, mais qu'il possède aussi une action préventive contre cet empoisonnement, par l'immunisation artificielle que par cela même il provoque. » En conséquence, il choisit, poursuit notre auteur, les oies de la mer Noire qu'il croyait être réfractaires au venin de la vipère « à force de s'en nourrir » ; et, à l'appui de son opinion que les oies faisaient bien leur nourriture habituelle de toutes les vipères qu'elles rencontraient, le médecin de la patrie de Périclès invoque les témoignages de Cœlius Aurélianus et de Pline.

Pour ce dernier auteur au moins, il nous a été aisé de contrôler les assertions qu'on lui prête. A défaut du texte original, nous avons eu recours à l'excellente traduction, due à la plume doublement compétente de Littré, et voici le passage que nous avons relevé :

« Mithridate, écrit Pline, le plus puissant des rois de son époque, et dont Pompée acheva la défaite, fut, plus qu'aucun des hommes qui l'avaient précédé, curieux des faits de médecine; nous en avons des preuves certaines, indépendamment de la réputation qu'il s'est faite; lui seul s'est avisé d'avaler, après avoir pris des préservatifs, chaque jour du poison, afin d'en neutraliser par habitude les effets malfaisants. Il est l'inventeur d'antidotes, dont l'un conserve encore son nom. On croit qu'il imagina le premier de mêler aux antidotes le sang des canards du Pont, parce qu'ils vivent d'animaux venimeux (1). »

Premier point à noter : les oies de Mithridate n'étaient que de vulgaires canards.

Est-ce à dire que Mithridate ne se soit point occupé de recherches toxicologiques ? Qu'il se soit montré, dès l'âge de maturité, et peut-être auparavant, ardent à tout apprendre et à tout connaître ? le fait ne semble plus douteux aujourd'hui : « Les sciences, écrit M. Théodore Reinach (2), se partageaient, avec les lettres, l'intérêt de Mithridate; mais, dans les sciences, il poursuivait surtout les résultats pratiques : l'étude de la nature n'était pour lui que la préface de la médecine, et la médecine, c'était surtout la toxicologie. »

(1) *Œuvres de* PLINE, t. II, liv. XXV, p. 165-166 (édit. Littré).
(2) TH. REINACH, *Mithridate, roi de Pont.*

S'il faut en croire le même biographe, Mithridate aurait cherché autre chose qu'un délassement dans ses travaux de laboratoire. Pour ce monarque soupçonneux et défiant, « la nature était une vaste officine, à laquelle, dès son enfance, il avait demandé des armes et des remèdes : remèdes contre les embûches dont il était entouré, armes secrètes et terribles pour servir d'instruments à sa vengeance. »

De la sorte, il se débarrassa de Laodices, d'Alcée, de Sardes et de son fils Ariarathe. Il gardait, d'ailleurs, des provisions de poisons, avec les mêmes soins que ses plus précieux trésors, et il en portait toujours sur lui, en cas de besoin, enfermé dans la poignée de son cimeterre.

Pline prétend qu'après la défaite de Mithridate, Pompée trouva, dans les archives secrètes du monarque vaincu, entre autres recettes, celle de son antidote (1). M. Th. Reinach croit à l'existence de toute une bibliothèque sur la science des poisons, que Pompée fit traduire et mettre en ordre par son affranchi Lénée. « C'était, dit-il, un curieux mélange d'observations ridicules. Toutes les contrées de l'empire avaient été interrogées, tous les règnes de la nature mis à contribution : le règne minéral fournissait certaines pierres précieuses; le règne animal, le sang des canards pontiques, que l'on croyait vaccinés par les herbes vénéneuses dont ils faisaient leur nourriture habituelle; quant aux végétaux, on sait combien la riche flore pontique était célèbre par son abondance en poisons et en remèdes (2). »

(1) Cf. L'*Esprit des journaux*, t. XII, 355.
(2) Th. Reinach, *loc. cit.*

En quoi donc consistait ce préservatif fameux, dont la réputation est venue jusqu'à nous ?

On a beaucoup disserté sur la composition autant que sur les vertus de l'antidote de Mithridate, et il ne semble pas qu'on soit près de tomber d'accord sur ce point si sujet à controverses. Pline, auquel il faut toujours recourir, toutes réserves faites, nous donne la formule suivante : « Prenez, écrit-il, deux noix sèches, deux figues, vingt feuilles de rue, broyez le tout ensemble, après avoir ajouté un grain de sel : celui qui prendra ce mélange à jeun sera pour un jour à l'abri de tout poison (1). »

Est-ce bien là le produit que les pharmacopées ont si longtemps désigné sous le nom d'*électuaire de Mithridate* ; ou devons-nous établir une distinction entre cette préparation jadis si vantée et l'antidote universel attribué au même auteur ?

Ce que l'on appelle l'*électuaire de Mithridate* comprenait quarante-six substances — d'autres disent cinquante-quatre (2), — que l'on retrouve presque toutes, coïncidence bizarre, dans la *thériaque d'Andromaque* ; mais a-t-on la preuve que c'est bien à Mithridate que revient la paternité de cette préparation complexe ? Et, comme nous venons de le dire, ne se serait-il pas, à travers les siècles, établi une confusion entre le médicament et le poison ?

(1) *Histoire naturelle* de PLINE, t. II, liv. XXIII, p. 128.

(2) « L'électuaire de Mithridrate se composait de 54 substances ; c'était le plus compliqué de tous les antidotes alors connus. On sait que la célébrité de cette composition a traversé près de vingt siècles ; elle n'a cessé que depuis peu d'années de faire partie de nos dispensaires pharmaceutiques, et figure encore dans quelques pharmacopées étrangères. » PHILIPPE, *Histoire des Apothicaires*.

Un écrivain qui vivait en l'an 200, et qui fut tué par Caracalla pendant un repas, Quintus Sérénus Sammonicus, avait laissé à son fils une bibliothèque composée de soixante-deux mille volumes et d'un poème sur les médecins et les remèdes, en vers assez plats (1).

Ce Quintus Sérénus, homme très instruit, prétend, comme Pline, que Pompée découvrit dans le palais de Mithridate la formule véritable du contre-poison dont faisait usage le souverain; or, cette formule se trouve être absolument analogue à celle que le compilateur latin nous a laissée.

Il y a donc, comme on voit, une très grande différence entre cette composition, dans laquelle n'entraient que trois ou quatre substances, et l'électuaire que l'on attribue au roi de Pont.

Mithridate aurait-il inventé l'un et l'autre produit ou l'antidote mérite-t-il plus de porter son nom que l'électuaire (2)? Nous n'oserions en décider (3), mais faute de pouvoir établir ces origines incertaines, nous avons cru devoir rapporter l'opinion d'un écrivain, qui corrobore celle, toujours si sujette à caution, de l'agréable brodeur qu'est le naturaliste Pline.

Peut-être se sera-t-on demandé comment un souverain aussi préoccupé du souci de gouverner et de guerroyer

(1) Cet ouvrage a été imprimé en 1581 (in-4°), à Paris et en 1662 (in-8°), à Amsterdam.

(2) V. *Bulletin de Pharmacie*, première série, t. IV, p. 506-507, art. de Cadet.

(3) Philippe, dans son *Histoire des Apothicaires*, ne craint pas de se montrer plus affirmatif : « Indépendamment de la formule du célèbre électuaire, on en trouva une autre que l'on regarda comme celle de son véritable contre-poison : elle se composait de feuilles de rue pilées avec du sel, des amandes de noix et des figues grasses (*loc. cit.*, p. 31).

que l'était le rival implacable et si longtemps heureux de la puissance romaine (1), a pu trouver les loisirs nécessaires pour des travaux de laboratoire? On aura surtout quelque lieu de s'étonner qu'il se soit si rapidement initié à des sciences qui exigent un long et laborieux apprentissage. Cet étonnement cessera quand on saura comment Mithridate s'instruisait de ce qu'il ignorait.

Au cours de ses recherches, Mithridate était entré en correspondance avec les plus illustres médecins de son temps. Zachalias, de Babylone, lui adressa un traité sur la médecine, où il signalait notamment les vertus miraculeuses de l'*hématite*, pierre souveraine contre les maladies des yeux et du foie, contre les blessures causées par les armes blanches, et dont la possession assurait aux plaideurs le gain de leurs procès, aux pétitionnaires le succès de leurs requêtes.

Un savant plus célèbre, mais tout aussi charlatan, était Asclépiades, de Prusias en Bythinie, établi à Rome et créateur d'un nouveau système médical, fondé sur les propriétés curatives du vin. Celui-ci refusa les offres séduisantes de Mithridate, qui voulait l'attirer à sa cour; au lieu de sa personne, le nouvel Hippocrate n'envoya à cet autre Artaxercès qu'un traité sur la médecine, rédigé d'ailleurs dans une langue très élégante (2).

(1) Philippe, *loc. cit.*

(2) Nous avons des ouvrages d'Asclépiades, fameux médecin, adressés à ce prince, et que lui envoya l'auteur, sollicité de quitter Rome pour sa cour. Il « (Mithridate) est le seul homme, cela est certain, qui ait parlé vingt-deux langues (VII, 24) et pendant les cinquante-six ans qu'il régna, il ne se servit jamais d'interprètes avec les peuples qui lui étaient soumis. » (*Histoire naturelle* de Pline, t. II, liv. XXV, p. 165-166.)

Au reste, il ne manquait pas de médecins à la cour de Mithridate. Comme à la cour des Ptolémées et des Séleucides, ils formaient une sorte de hiérarchie, dont le chef portait le titre d'*archiâtre* ou médecin en chef. Nous connaissons déjà un de ces archiâtres, Papias d'Amisos, fils de Ménophile, qui comptait « parmi les premiers amis du roi », et cumulait ses fonctions médicales avec celle de « préposé aux appels »; trait de ressemblance de plus avec les médecins des Ptolémées, qu'on employait souvent à des missions politiques et confidentielles.

Un autre médecin de Mithridate fut l'habile chirurgien Timothée, qui le guérit un jour d'une blessure à la cuisse avec une rapidité merveilleuse. Enfin, dans les derniers temps, le roi se confiait à de vulgaires empiriques (1), comme ces Scythes Agariens qui traitaient les blessures par le venin des serpents (2).

Pline ne nous avait-il pas dit, de son côté, que Mithridate avait un goût si vif pour la médecine, qu'il sollicitait des renseignements auprès de tous ses sujets, qui occupaient une partie considérable de la terre (3)?

Grâce à ces moyens multiples d'informations, le roi de Pont avait acquis des connaissances presque encyclopédiques : il n'était pas seulement versé dans la

(1) « On assure qu'ayant été blessé dans une bataille, les Agares, peuples de la Scythie, l'avaient guéri avec des médicaments dans lesquels entrait du venin de serpent. C'est là probablement la source de l'intérêt qu'il attachait à l'étude des toxiques et des animaux venimeux. » PHILIPPE, *op. cit.*

(2) TH. REINACH, *Mithridate Eupator, roi de Pont.*

(3) PLINE, *loc. cit.*

science des poisons, la botanique lui était aussi familière (1).

Combien la gloire de Mithridate eût été plus pure, s'il eût su mettre à profit les vertus bienfaisantes des plantes qu'il étudiait, au lieu d'en faire les instruments complaisants de ses passions criminelles !

(1) Cratevas a attribué à Mithridate la découverte d'une plante appelée *Mithridatia* (*Erythronium dens canis*, L.)

Linnæus lui attribue pareillement une seconde plante, le scordotis ou scordion (*Nepeta scordotis*, L.), qui aurait été décrite par ce prince lui-même.

Ces deux plantes ont isolément de nombreux usages, et mêlées à d'autres ingrédients, elles entrent dans la composition d'antidotes. (V. Pline, t. II, liv. XXVI, p. 175.)

LES POISONS EN ORIENT

A l'exemple de Mithridate, les rois d'Egypte auraient connu et expérimenté plusieurs poisons, dont les formules sont à peu près toutes perdues.

L'Égypte est la terre classique du poison. La fille de Jupiter (Hélène) possédait des poisons composés avec art, qu'elle tenait de l'Égyptienne Polydamna, femme de Thon (1). Dans le célèbre papyrus d'Ebers, mis au jour par MM. Maspéro et Chabas, il n'est question que de baumes, de pommades ou d'onguents; mais ce ne sont là que des fragments très incomplets de la science égyptienne.

Il poussait certainement sur la terre des Pharaons des herbes toxiques, que savait utiliser la fameuse secte de Toth, caste sacerdotale, dont le pouvoir était immense, et n'aurait pu se maintenir, s'il n'avait eu recours à des pratiques plus ou moins mystérieuses, où le poison jouait son rôle.

C'est, d'ailleurs, des Égyptiens que les Grecs apprirent l'art de préparer les poisons.

Sur les peuples de l'Inde et de l'Assyrie, y compris la Médie et la Perse, il nous reste des coutumes et des lois qui ont un sens précis, donné par les historiens eux-mêmes.

(1) *Odyssée*, chant IV, v. 227 et suiv.

Dans l'Inde, il existait une loi, portant la peine de mort contre celui qui avait fait connaître un poison, sans indiquer l'antidote. Avait-on, au contraire, découvert l'un et l'autre, on était récompensé par les rois.

Les Cathéens, autre peuple de l'Inde, avaient une loi qui forçait les femmes veuves à se brûler sur le bûcher de leurs maris.

« Cette loi, dit Strabon (1), avait été rendue pour arrêter les empoisonnements commis par les femmes qui prenaient de jeunes amants, et abandonnaient leurs maris. » Avec Strabon, Diodore de Sicile attribue cette coutume au même peuple des Cathéens ; mais il remarque qu'on n'exigeait point ce sacrifice des épouses enceintes ou qui avaient des enfants du défunt : ce qui a été confirmé par des voyageurs du seizième siècle.

La même loi subsiste encore chez les Catry ou Katry, qui représentent les anciens Cathéens, ainsi que chez quelques autres tribus indiennes (2). Ces empoisonnements sont très fréquents dans l'Inde, sous l'influence

(1) Strabon, liv. XV, p. 699, édit. grecque ; t. V, p. 39, édit. de l'an XIII.

(2) Une coutume plus monstrueuse s'est enracinée dans l'île de Madagascar ; on la connaît sous le nom d'*épreuve du Tanghen*. Le *tanghen* est un poison tiré du règne végétal, et préparé avec l'extrait du *Tanguinia venenifera*, qui croît en abondance à Madagascar. Il suffit d'être suspect au prince ou à ses agents, pour être accusé de sacrilège ou de tout autre crime, et, en conséquence, être soumis à l'épreuve du *Tanghen*. Selon les effets qu'il produit, le poison décide du jugement à porter sur l'accusé. Le *Tanghen* est-il rejeté, l'accusé n'est point coupable : est-il digéré ou absorbé, justice est faite : la victime expire dans les plus affreux tourments.

Durant l'épreuve, le bourreau interpelle le poison et l'excite à manifester la vérité (Cf. Guilain, *Documents inédits sur la partie occidentale de Madagascar*, 1846 ; Leconte, *Mémoires pittoresques d'un officier de marine*, 1851, etc.)

des mêmes causes qui les déterminent dans d'autres régions. Une catégorie de criminels y pratiquent le *drugging :* on entend par ce mot la narcotisation par l'opium ou la stramoine. On endort plus ou moins complètement la victime désignée afin de la dépouiller plus facilement. C'est une femme qui sert généralement d'appât : elle attire le voyageur, l'invite à boire et glisse dans son breuvage le poison narcotique. L'homme intervient alors et termine l'affaire sans courir aucun risque.

L'empoisonnement criminel est d'autant plus aisé à accomplir dans l'Inde, que les espèces végétales douées de propriétés vénéneuses sont en grand nombre et à la portée de tous; les substances les plus actives, comme l'arsenic, y sont vendues au poids commercial, en dépit de tous les règlements et de la surveillance exercée par les autorités (1). Il existe du reste de gros approvisionnements d'arsenic dans les habitations sucrières, pour la destruction des rats, très friands de la canne à sucre.

De même que chez les Indiens, l'arsenic est le poison vulgaire des habitants du Céleste Empire. Voici ce qu'écrivait, en 1845, un délégué du commerce auprès de notre ambassadeur, M. Lagrenée :

« L'arsenic est parfaitement connu ici sous différentes formes : on l'emploie en agriculture, pour faire périr les vers et les mollusques qui rongent les jeunes

(1) Le seul fait de fabriquer ou de posséder des préparations vénéneuses susceptibles de causer la mort, d'en commander la fabrication, peut rendre passible d'une peine capitale, alors même qu'il n'a pas été suivi de l'emploi de ces matières. (CORRE, *Ethnographie criminelle.*)

pousses du riz. Le Céleste Empire a aussi, comme nous, ses Brinvilliers. Il y a quatre jours on a procédé, sur la grève de Canton, située au bord du Tchonking, au supplice d'une jeune Chinoise, de dix-huit à vingt ans, qui avait empoisonné, avec de l'arsenic, son père, sa belle-mère et sa belle-sœur… »

A notre époque, l'arsenic est encore en usage dans le Céleste Empire, mais il n'est pas le seul poison auquel aient recours les habitants de ces régions.

Tout comme les Européens, les Chinois connaissent les effets de certains toxiques qu'ils ont à leur portée : les allumettes phosphorées, par exemple, dont ils pétrissent les bouts dans de l'eau, et qu'ils avalent, quand ils ont fait le projet de quitter cette vallée de larmes.

Il n'ignorent pas davantage les propriétés des sels de mercure, mais ils les emploient rarement.

Un genre de suicide qui est très spécial à ce pays est « le suicide par les feuilles d'or ». Certains ont contesté ce mode de suicide qui, à les entendre, ne serait qu'une sorte de métaphore emphatique, employée par les Chinois pour désigner la mort violente des personnages riches. Le Dr Matignon (1) qui a fait, à ce sujet, une enquête tant auprès des lettrés que des médecins indigènes, a pu se convaincre que ce genre de suicide existait réellement.

Lorsque les hauts dignitaires de l'empire ont encouru la peine capitale, le souverain, afin de leur éviter l'humiliation de la décapitation sur la place publique et leur permettre de rejoindre leurs ancêtres, le corps

(1) Cf. Dr J.-J Matignon, *Superstition, crime et misère en Chine.*

intact, leur envoie l'un des trois cadeaux précieux : une feuille d'or, un sachet de poison, une corde de soie jaune.

La feuille d'or est un morceau de ce métal, finement laminé, que le patient dépose dans le creux de la main ou sur la bouche, et qu'il doit aspirer bruyamment. La feuille d'or, entraînée par le mouvement d'aspiration, vient oblitérer l'ouverture de la glotte, et l'asphyxie s'ensuit. Plusieurs tentatives sont quelquefois nécessaires, les premières n'étant pas toujours suivies de succès.

A côté de ces suicides par ordre, nous devons mentionner ceux, beaucoup plus nombreux, qui ne sont l'objet d'aucune délibération du pouvoir, et sont accomplis en toute liberté d'esprit. Ceux-là reconnaissent les mobiles les plus variés. Pour nous en tenir aux empoisonnements volontaires, ils s'accomplissent surtout à l'aide de l'opium; nous en citerons quelques exemples, empruntés à la source où nous avons puisé plus haut (1), qui donneront une suffisante idée des mœurs de ce pays encore barbare.

Là où la polygamie est pour ainsi dire officiellement consacrée, il semblerait qu'il ne puisse survenir de querelles intestines; ce serait mal connaître les femmes. La concubine arrivant souvent à acquérir une situation prépondérante dans la famille, les femmes légitimes en prennent ombrage : des discussions plus ou moins aigres en résultent, qui se terminent par le suicide; la femme outragée se jette dans un puits ou avale une boulette d'opium.

(1) Dr Matignon, *op. cit.*

La jalousie, cause si fréquente de suicide chez les femmes, entraîne parfois l'homme dans la même voie. Notre distingué confrère Matignon a rapporté un cas de ce genre, qui excitera tout au moins la curiosité.

Une demi-mondaine de Pékin avait deux amants; la chose se voit en Chine comme en Europe. L'un d'eux devint un jour horriblement jaloux de l'autre et prit de l'opium en quantité suffisante pour passer de vie à trépas et laisser la place à son heureux rival. Celui-ci ne se montra nullement satisfait de cette délicate attention; il escomptait déjà les tracas qui allaient en résulter; il redoutait surtout d'avoir maille à partir avec la justice, qui ne manquerait d'informer et peut-être de l'impliquer dans les poursuites. Pour simplifier la procédure, il prit à son tour le même poison que son rival.

Chez nous, le suicide de deux adorateurs n'aurait pu qu'accroître la notoriété de l'intéressée. Les « tarifées » chinoises raisonnent tout autrement. Loin de se réjouir de ce dénouement tragique, elles ne songent qu'aux ennuis qu'il peut leur causer.

Dans le cas particulier, notre demi-mondaine ne trouva rien de mieux que d'imiter l'exemple de ses deux protecteurs : elle se hâta de les aller rejoindre dans un monde meilleur, en avalant le poison dont ils avaient fait choix, l'opium.

C'est encore l'opium qu'absorbent les petits garçons et surtout les petites filles qui peuplent les « bateaux de fleurs », pour échapper aux mauvais traitements que leur font subir les négriers qui les exploitent...

Perdre la face est une expression que tout le monde comprend et emploie en Chine, mais dont il est dificile

de donner une définition exacte, tant sont nombreuses les situations auxquelles on l'applique, tant elle dépeint d'états d'âme variés.

Perdre la face correspond à toutes les blessures d'amour-propre, à tous les froissements du point d'honneur. Le suicide par point d'honneur est, on le pressent, très fréquent; il a lieu pour les motifs les plus futiles. Une situation ridicule, quelle qu'elle soit, est toujours une *perte de face*. La suivante est particulièrement pénible aux jeunes mariés et peut les déterminer au suicide.

La virginité de la fille qui se marie est une question très importante pour les Chinois. Le jour où ont lieu les premiers rapports, la belle-mère remet à sa bru un morceau de soie blanche, qui, quelques heures après, doit être rendu maculé de sang; cet intéressant oripeau est montré par la belle-mère à toute la famille, et les parents se congratulent mutuellement.

Mais si l'hémorragie attendue ne se produit pas, c'est un concert de récriminations, et la malheureuse, honnie et bafouée par tous, n'a plus que la ressource suprême d'échapper à la honte par le châtiment, qu'elle s'inflige elle-même, en s'empoisonnant.

D'autres fois, c'est le mari qui, après avoir expérimenté tous les philtres réconfortants de la pharmacopée chinoise, appréhendant de ne pas faire honneur à sa signature, se donne la mort, pour échapper au ridicule; ou c'est l'inverse qui se produit : c'est la femme qui, honteuse d'avoir tiré à la loterie du mariage un si mauvais numéro, expie son erreur en se suicidant.

Le suicide par fidélité conjugale s'observe néanmoins,

surtout dans le midi de la Chine. Parfois les veuves se suicident pour ne pas survivre au mari qu'elles viennent de perdre. C'est encore le poison qui les aide à rompre les liens terrestres; l'opium est une fois de plus l'agent d'exécution des dernières volontés.

LES POISONS EN GRÈCE

Orphée, médecin et poète, est le premier auteur de l'antiquité grecque qui, sans la nommer, se soit occupé de la science toxicologique. Il parle, en effet, des différents poisons tirés des règnes végétal et animal.

Le poème d'Orphée, *De lapidibus*, a surtout pour but de démontrer l'utilité des antidotes; il cite les pierres précieuses réputées comme telles; il recommande toujours de les donner en poudre dans un vin généreux.

Dans ce poème, Théodomas, fils de Priam, explique à Orphée les propriétés des pierres. Il énumère celles, entre autres, de la topaze, de l'opale, de l'émeraude, de l'aimant, du chrysolite, du rubis (1).

Hippocrate garde un silence presque absolu sur les poisons; c'est avec une sorte de pudeur qu'il en prononce le nom dans son admirable Serment : « Je ne remettrai de poisons à personne; je tairai ce qui ne doit jamais être divulgué... » S'il eût connu un contre-poison, il n'eût pas manqué de nous en conserver la formule.

Les lois de Platon interdisaient, sous peine de mort, aux médecins, de prescrire des poisons ou même d'en

(1) GILBERT, *Essai historique sur les poisons; Coup d'œil sur les poisons et les sciences occultes.*

parler, sous quelque prétexte que ce fût (1); on voulait éviter que le vulgaire n'arrivât à connaître la composition des substances dangereuses, et la connaissant, n'en fît abus.

D'Hippocrate à Dioscoride, les auteurs grecs n'ont à peu près rien écrit qui puisse se rapporter à la toxicologie. Le père de la médecine n'ignorait pas cependant le parti qu'on pouvait tirer de certains toxiques au point de vue pharmacothérapique; c'est ainsi qu'il conseillait, entre autres, l'arsenic contre le catarrhe chronique, l'asthme et la phtisie; et en fumigations, contre les affections organiques de la matrice (2).

Il faut arriver à Nicandre pour trouver quelque notion précise sur la science des poisons. Son poème, paru trente ans après Hippocrate, sous le titre de *De theriaca et alexipharmacis*, a été justement considéré comme un chef-d'œuvre de toxicologie. On est étonné, écrit un de nos modernes chimistes (3), de rencontrer dans cet ouvrage des idées si avancées sur la physiologie et la thérapeutique. Chose singulière, l'auteur ne s'occupe spécialement que des poisons végétaux et animaux; quant aux minéraux, il en mentionne quelques-uns, surtout les mercuriaux et les composés saturnins, mais il ne parle aucunement de l'arsenic.

Les anciens empruntaient, comme nous, leurs toxiques aux trois règnes de la nature : au règne animal ils demandaient les *cantharides*, ou plutôt les

(1) PLATO, *De legibus*, liv. XII, trad. Ficini; Francfort, 1602, p. 976; *de Republica*, liv. II.

(2) MURRAY, *Appar. med.*, art. *Arsenic*.

(3) ROGNETTA, *Nouvelle méthode de traitement de l'empoisonnement par l'arsenic*.

buprestes, insectes auxquels ils attribuaient les mêmes propriétés qu'aux cantharides. La *sangsue*, avalée dans une boisson, amenait, croyaient-ils, la mort, par le sang qu'elle suçait dans l'estomac (1).

Les Athéniens avaient foi dans la vertu toxique du *sang de bœuf* : c'est ainsi que Médée aurait empoisonné Jason. En se putréfiant, le sang acquérait des propriétés septiques assez puissantes pour produire un empoisonnement; avec notre conception moderne des ptomaïnes, il n'y a rien là qui doive nous surprendre.

Certains historiens ont prétendu que Britannicus avait succombé de la même façon : telle n'est pas l'opinion de Littré, que nous aurons à discuter plus tard, et qui explique tout autrement la fin foudroyante du frère de Néron.

Les *salamandres*, le *crapaud*, le *lièvre de mer* (!) auraient pareillement été employés dans un but criminel. Sans doute faisait-on subir à ces animaux une préparation restée inconnue, car nous ne sachions pas que par elles-mêmes, ces bêtes soient douées de propriétés nocives.

Il faudrait remonter très haut dans l'histoire pour trouver le premier usage des poisons végétaux. Nicandre, que nous avons cité, et qui vivait au deuxième siècle avant notre ère, a décrit avec précision les effets de l'*opium*.

Chez les Athéniens, la mort par la ciguë était le supplice ordinaire des condamnés. Le bourreau de Socrate avait acquis une telle expérience en cette matière, qu'il prescrivit au philosophe de ne pas trop se promener

(1) Plato, *Phædo*.

dans la prison, après avoir bu le contenu de sa coupe, car la marche, disait-il, développe le calorique, et le calorique, étant contraire à l'action de la ciguë, pouvait empêcher celle-ci d'arriver promptement au cœur et retarder la mort.

Le peuple d'Athènes savait d'ailleurs que le vin était le contre-poison de la ciguë ; de là cet adage : « Sicut cicuta homini venenum est, sicut cicutæ vinum. » (Mercurialis.) Il savait, en outre, que les poisons passent dans le sang : aussi les lois prescrivaient-elles de donner la ciguë dans une petite quantité de vin, afin de la faire pénétrer plus promptement jusqu'au cœur, et le bourreau avait ordre de ne pas mettre trop de vin, dans la crainte de neutraliser l'effet du poison.

LES POISONS A ROME

I

L'ÉTAT DE LA SCIENCE TOXICOLOGIQUE CHEZ LES ROMAINS

De qui les Romains tenaient-ils leurs connaissances toxicologiques?

Les Perses, a-t-on prétendu, leur auraient appris l'usage du poison ; il est plus probable qu'ils héritèrent des Grecs cette science criminelle.

Il fut un temps où, redoutant d'exciter une curiosité malsaine, en dévoilant certaines recettes, on garda le silence sur leur composition. Mais bientôt on estima qu'il n'était pas si coupable d'en traiter, puisqu'en en faisant connaître le danger, on enseignait le moyen de s'en garder. Tout en affirmant qu'il était imprudent de vulgariser ces matières, on ne se fit pas scrupule d'indiquer des procédés et des formules que purent mettre à profit les intéressés.

Galien, et plus tard Dioscoride, établirent une classification des substances qu'ils jugeaient à leur point de vue vénéneuses. Ils renouaient, du reste, la tradition grecque, en reprenant la division en poisons animaux, poisons végétaux et poisons minéraux (1).

(1) Nicandre range parmi les animaux venimeux, outre le

Galien se flattait de pouvoir distinguer l'empoisonnement d'avec la maladie qui le pouvait simuler, mais la plupart des signes qu'il indique nous paraissent aujourd'hui dénués de toute certitude : c'est ainsi qu'il avait noté, comme symptôme de l'empoisonnement par le lièvre marin (!), la difficulté de respirer, la toux, le crachement de sang, et aussi, — n'est-ce pas à faire frémir ? — l'horreur qu'inspirait au malade la vue et l'odeur du lièvre marin et de tout autre poisson (1) ?

On prescrivait, en pareil cas, des remèdes empiriques, qui réussissaient d'autant mieux que l'intoxication était douteuse.

On était moins armé quand il s'agissait de poisons végétaux : la thériaque et le mithridate, ces drogues-panacées, en dépit de tout leur prestige, échouaient le plus souvent en telle occurrence. Et l'on s'en remettait à une inspiration venue d'en haut : on se prenait à invoquer Apollon ou Esculape, quand le poison déconcertait par la soudaineté et la brutalité de ses effets.

Quel antidote, par exemple, conseiller contre l'opium, quand c'était réellement le suc, obtenu par des incisions longitudinales pratiquées sur la tête des pavots, qui avait déterminé des accidents ?

On cultivait l'opium à Rome dans les jardins : à preuve l'anecdote bien connue de Tarquin le Superbe, faisant abattre les têtes de pavots de son jardin, en présence des ambassadeurs que son fils lui avait envoyés. C'est au moyen de l'*opium* que Cécina, ancêtre de Mécène, se donna la mort : les Romains connais-

lièvre marin, le crapaud, la salamandre, la sangsue, le bupreste, la cantharide, etc.

(1) Flandin, *Traité des poisons*.

saient donc bien la puissance toxique de cet agent. Ils savaient aussi le distinguer d'autres produits, tirés du même végétal, le *méconion* et le *diacodion* (1) notamment, d'une activité bien moindre.

Presque aussi fréquemment que l'opium était employée la *jusquiame*, dont la graine principalement servait de poison. On en distinguait deux sortes : la blanche et la noire. La graine de jusquiame passait pour déterminer une altération d'esprit passagère ; de même, trois à quatre feuilles de la même plante suffisaient à provoquer un dérangement cérébral.

La *mandragore* était un narcotique grâce auquel on obtenait une anesthésie momentanée.

La *belladone* jouit longtemps d'une triste vogue : c'est, on le sait, avec la belladone que Médée obtenait ces hallucinations de la vue qu'elle savait si bien exploiter. Elle se servait aussi de colchique pour opérer ses sortilèges.

Les propriétés toxiques du *bois d'if* étaient également connues des Anciens : c'est avec ce poison que Cativolk, roi des Éburons (Belges), se serait donné la mort.

La mort de Cativolk soulève une question de linguistique et d'histoire naturelle. « Taxo se examinavit », dit César (2) ; on traduit ordinairement qu'il s'empoi-

(1) Hérodote parle du *méconion*, et indique la manière de le préparer. Le *méconion* des anciens n'est pas notre opium ; il a beaucoup moins de force (*multum opio ignavior*).

Le *diacodion* se préparait en faisant bouillir les têtes de pavots sauvages dans l'eau ; on passait la décoction à travers un linge, on reprenait la colature avec du miel et l'on évaporait à réduction de moitié ; c'était à peu près le sirop diacode de nos pharmacies (Gilbert, *Philtres, charmes et poisons*).

(2) César, *De Bello Gallico*, t. VI, ch. XXXI.

sonna avec de l'if (1) ; mais ceux qui n'admettent pas que l'if soit vénéneux, comprennent que Cativolk se pendit à un if (2).

L'*aconit*, que les anciens appelaient le *tue-panthère*, et que la mythologie fait naître de l'écume de Cerbère, était déjà considéré comme un poison d'une efficacité reconnue : Calpurnius Bestia, conjuré de Catilina, faisait mourir ses femmes avec des philtres préparés avec de l'aconit (3).

Le *smilax*, connu des Romains, était le *daphne mezereum* de nos pharmaciens : c'était un poison âcre dont les propriétés sont bien connues (4).

Les Romains avaient encore recours aux *renoncules*, aux *champignons*, que Nicandre désigne sous le nom de *mauvais ferment de la terre*, etc.

La racine d'*ellébore*, broyée et délayée dans du lait et de la farine, était employée pour tuer les rats ! On la croyait aussi souveraine dans le traitement de la folie. La Fontaine s'est souvenu, chacun le sait, de cette propriété :

> Ma commère, il faut vous purger
> Avec quatre grains d'ellébore...

Si nous en croyons Pline et Vitruve, les Grecs, et à leur suite les Romains, connaissaient l'arsenic ; mais ce

(1) *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1870-1873.

(2) On pourrait encore se demander si le mot *taxus* ne s'appliquait pas aussi à d'autres plantes que l'if ; ou si *taxo* ne pourrait pas être une mauvaise leçon pour *toxico* ; ou s'il n'aurait pas le même sens que, selon Noël, il prend dans Silius Italicus, celui de *pique*.

(3) Pline, liv. II, ch. xvii.

(4) E. Gilbert, *op. cit.*

n'était pas l'arsenic blanc ou acide arsénieux ; les Grecs n'ont connu que la *sandaracha* et l'*auripigmentum,* c'est-à-dire les deux sulfures d'arsenic, le rouge et le jaune. Ce sont les seuls, du moins, que Dioscoride (1), qui vivait au temps d'Auguste, décrit avec quelque précision. Ils savaient cependant qu'en le torréfiant dans un vase de terre neuf (2), jusqu'à ce qu'il change de couleur, il acquiert des propriétés nouvelles, plus énergiques (3).

(1) Depuis Dioscoride jusqu'au seizième siècle, on ne trouve que peu de chose sur l'empoisonnement par l'arsenic; les auteurs n'ont fait que copier Dioscoride.

Oribase, qui écrivait trois ou quatre cents ans après Dioscoride, consacre un chapitre du livre XIII[e] à l'orpiment, à l'arsenic et au *sandarach*. (Oribasii. *Collect. med.*)

Un peu plus tard vint Aetius. Cet auteur a consacré un livre aux poisons : il s'étend assez longuement sur les effets de l'arsenic, de l'orpiment et du sandarach. Il donne une formule pour la composition des pastilles arsenicales, qui a de la ressemblance avec celle de Galien; mais il prescrit l'usage de ces pastilles en solution, pour être prises en lavement contre les flux de sang et le cancer du rectum. Nous voyons donc ici, pour la première fois, l'arsenic employé comme médicament par le rectum.

Au septième siècle paraît Paul d'Egine, qui écrit à son tour un livre sur les poisons (*De Re medica*, lib. *De venenis.*) Il copie presque mot à mot Dioscoride, sans le citer.

Au treizième siècle, Avicenne publia son grand ouvrage; il n'a pas négligé l'arsenic, et il recommande de ne pas confondre l'acide arsénieux avec les sulfures.

(2) Pline, liv. XXXIV, ch. xvii.

(3) « En dehors des deux sulfures naturels d'arsenic, dit Ogier, produits naturels qu'on appelait *sandaraque* et *arsenic*, il est certain que l'on a su de bonne heure isoler l'acide arsénieux et même l'arsenic métallique, soit par l'action de divers réactifs, soit par le grillage. » C'est ce qui résulte de la description détaillée qui fut donnée par Olympiodore au cinquième siècle et dont M. Berthelot a publié le résumé.

« L'arsenic (sulfuré) est une espèce de soufre qui se volatilise promptement : prenant de l'arsenic lamelleux couleur d'or, 14 onces, tu le coupes en morceaux, tu le porphyrises, puis tu fais tremper dans du vinaigre pendant deux ou trois jours et

On peut dire que l'historique de l'intoxication arsenicale ne commence en réalité qu'à Dioscoride. Cet auteur est effectivement le premier à employer le mot *arsenic*. Ce n'était pas, à vrai dire, l'arsenic mais bien le sulfure d'arsenic que Dioscoride connaissait.

« Pris en breuvage, écrivait-il, il cause de violentes douleurs dans les intestins qui sont vivement corrodés. C'est pourquoi il faut y apporter en remède tout ce qui peut adoucir le corrosif. » Et il recommandait à cet effet la décoction de graines de lin, le suc de mauve, etc.

Avant Dioscoride, Galien avait bien fait allusion à l'orpiment (sulfure d'arsenic), mais il n'avait vu dans cette substance qu'un caustique et un épilatoire. On sait qu'autrefois les dames romaines s'en servaient pour détruire les poils follets qui duvetaient désagréablement leur gracieux visage ; mais elles avaient la sage précaution d'exposer aussitôt leur figure à la vapeur du soufre, qui, tout en blanchissant la peau, corrigeait l'action mordante de la poudre galénique.

Les dames romaines ne firent pas toujours un usage aussi inoffensif des poudres arsenicales.

Dioscoride et Galien ont mentionné les propriétés vénéneuses des sels de plomb. La *céruse*, ou carbonate de plomb, était employée dans ce but. Nicandre dit

autant de nuits, la matière enfermée dans un vase à col étroit afin qu'elle ne se dissipe pas ; puis décante et lave avec de l'eau pure, jusqu'à ce que l'odeur de vinaigre ait disparu... Laisse la masse se dessécher et se contracter à l'air ; mélange et broie avec 5 onces de sel de Cappadoce... On opère ensuite avec dans un vase de verre luté, afin que l'arsenic ne se dissipe pas. Fais-le donc brûler à diverses reprises et pulvérise-le jusqu'à ce qu'il soit devenu blanc. On obtiendra ainsi de l'alun blanc et compact (acide arsénieux) ». BERTHELOT, *Collection des alchimistes grecs*, 1887, p. 82 ; *Bulletin de la Société chimique*, t. XLIX, p. 961.

qu'elle possède la propriété de rendre l'eau laiteuse. On administrait comme contre-poison de l'huile d'olives et du lait.

La chaux et le gypse, sans doute confondus ensemble, étaient aussi sur la liste des poisons. Pline raconte, dans son *Histoire naturelle* (lib. LV, cap. XXIV) que Caius Proculeius, lié de la plus grande intimité avec Auguste, s'empoisonna en buvant de l'eau chargée de gypse.

Schenckius rapporte, d'autre part, à l'article *gypse* (Observat. 222, p. 859), qu'Emmanuel, empereur de Byzance, tendit un piège terrible à Conrad III, qui assiégeait Konich, capitale de la Lycaonie.

Conrad, à sa prière, fit vivement marcher son armée du Bosphore sur l'ennemi, tandis que le perfide empereur envoyait de Byzance, à ses troupes et dans les camps, du gypse en poudre mélangé à de la farine. Cette nourriture fit périr quantité de soldats ; l'expédition ne put se terminer, le siège cessa, et le roi, abattu par sa défaite, abandonna l'Asie et s'en retourna chez lui, en passant par la Thrace.

Les auteurs latins parlent encore du mercure et indiquent la manière de l'extraire du cinabre ; cette opération est fort bien décrite par eux. Vitruve nous fait connaître à ce propos des procédés ingénieux pour l'époque.

C'était le *cinabre* (sulfure rouge de mercure) qui était réputé poison. On ne voit pas que les anciens aient parlé du sublimé ni d'un composé mercuriel autre que le sulfure naturel (1).

(1) E. Gilbert, *Essai historique sur les poisons.*

II

LES EMPOISONNEMENTS SOUS LA RÉPUBLIQUE

Les Grecs désignaient les empoisonneurs sous des appellations différentes, suivant les divers genres de maléfices auxquels ils se livraient. Ils distinguaient l'enchanteur du devin et celui qui se servait de poisons de celui qui trompait les yeux par des prestiges.

Les Latins leur ont aussi donné différents noms, comme ceux : d'empoisonneurs, *venenarii*, et *veneficii*, parce qu'ils savaient préparer les poisons et qu'ils en faisaient usage ; *Thessali*, et *Chaldæi*, du nom des pays d'où sortaient ces magiciens ; *genethliaci* et *mathematici*, parce qu'ils tiraient des horoscopes, et employaient le calcul pour prédire l'avenir ; *arioli*, *augures*, *aruspices*, des différents genres de divinations auxquels ils s'adonnaient.

Au temps de Rome républicaine, le crime d'empoisonnement était à ce point commun, qu'on dut décréter des lois de circonstance.

Dès l'an 300 de la fondation de Rome, la loi des Douze Tables taxait déjà de crime l'empoisonnement.

Plus tard, sous le consulat de V. Flaccus et de M. C. Marcellus, fut découverte une association clandestine de matrones qui se livraient aux pires débauches. Ces nobles dames avaient juré de se débarrasser par le poison des citoyens les plus vertueux du Sénat, qui avaient osé édicter des lois contre leurs agissements. Les prévenues protestèrent vivement contre les soupçons dont elles se disaient injustement atteintes. Leur

défense, on la devine : ce n'étaient pas des poisons, mais des remèdes, qu'elles distribuaient aux malheureux.

Elles (1) s'offraient, du reste, pour des expériences *in anima vili.* Cette expérience leur coûta la vie : l'épreuve était décisive. A défaut de coupables, on se saisit des complices, qui, au nombre de cent soixante-dix (2), furent enfermées, pour le restant de leurs jours, dans les cachots Tiburtins : il n'était point raffinement de supplice pire que cette mort en cellule.

L'histoire est muette pendant près de deux siècles; les tragédies sont suivies de ces accalmies.

Avec la corruption, le poison fera de nouveau son apparition. L'édit de Sylla, le dictateur prévoyant, mettra-t-il une digue à ce flot débordant? La loi Cornelia, qui vient d'être promulguée, est d'une rigueur qui

(1) On appelait les magiciennes tantôt *lamiæ*, du nom de cette nymphe cruelle qui, dit-on, dévorait tous ses enfants; *sagæ*, terme qui, dans l'origine, désignait une personne prévoyante, et qui devint ensuite odieux et affecté aux femmes qui faisaient profession de prédire l'avenir; *striges*, mot qui veut dire proprement oiseaux nocturnes, de mauvais présage, et qu'on appliqua, par métaphore, aux magiciennes qui faisaient leurs enchantements la nuit. On les trouve encore appelées, dans les auteur de bonne latinité, *veratrices*, *veraculæ*, *simulatrices* et *fictrices*, etc.

Dans les lois des Lombards, elles sont nommées *nascæ*, à cause de leurs figures hideuses et semblables à des masques, dit Debrio.

En Espagne, on appelle *saludatores* certains sorciers qui fon métier de guérir les maladies à l'aide de paroles.

Enfin on trouve, dans HINCMAR de Reims, et depuis, fréquemment, dans les nombreux auteurs qui ont traité de la magie, les mots de *sortiarii* et *sortiaræ*, d'où nous avons fait sorciers et sorcières (V. les articles de JAUCOURT et DIDEROT qui ont trait à ce sujet.)

(2) Il est curieux de remarquer que les grands artistes en poisons sont généralement des femmes. On connait le proverbe latin : *Adultera, ergo venefica.*

peut être salutaire : elle punit de mort l'empoisonneur, qu'elle déclare plus coupable que l'assassin même : *plus est hominem extinguere veneno quam occidere gladio.* Mêmes peines sont applicables aux marchands de drogues, aux charlatans de toute espèce qui pullulaient en ce temps-là.

Ces pénalités atteignirent-elles leur but ? Il est permis d'en douter (1). La mort prématurée de bon nombre de Romains, et non des moins illustres, témoigne que les empoisonneurs avaient encore beau jeu. C'est l'époque où Scipion Émilien, surnommé le second Africain, était trouvé mort dans son lit, empoisonné, dit-on, par sa femme Sempronie, sœur des Gracques, aidée peut-être de Cornelius Gracchus. Plus tard, Catilina, éperdument amoureux d'Aurelia Orestilla, et voyant que le fils qu'il avait d'une autre femme était un obstacle à son mariage avec elle, n'hésita pas à se débarrasser de celui-ci par le poison. « Ce fut à son bûcher même qu'il alluma le flambeau de l'hyménée et il offrit comme présent de noces à sa nouvelle épouse le crime qui anéantissait sa paternité (2). »

Un historien raconte un fait curieux, dont malheureusement la preuve ne nous est pas fournie : il dit que, sous les premiers Césars, des hommes se prome-

(1) « L'an 423, rapporte Tite Live, un grand nombre de morts subites, toutes avec les mêmes symptômes, jetèrent tout à coup l'effroi dans la société romaine. On ne savait à quelle cause attribuer de si nombreux décès, c'était comme une épidémie ; lorsqu'une esclave dénonça le complot formé par vingt dames romaines qui se livraient à la composition de breuvages empoisonnés, pour se défaire de ceux qui leur déplaisaient ou dont elles voulaient recueillir la succession. Elles soutinrent pour leur défense que ces breuvages étaient des remèdes. »

(2) Valère Maxime, liv. IX, chap. I.

naient sur le forum, tenant à la main des aiguilles dont ils piquaient les passants, et que ceux-ci tombaient aussitôt foudroyés par le poison subtil dont ces aiguilles étaient imprégnées.

Un dernier témoignage enfin de l'usage fréquent que les Romains faisaient du poison, soit pour les autres, soit pour eux-mêmes, ce sont ces bagues qu'on peut voir à Naples, parmi les antiquités retrouvées à Pompéi. La plupart ont d'énormes chatons, dans lesquels on renfermait du poison, précieuse ressource pour ceux qui ne voulaient pas tomber vivants entre les mains de leurs ennemis.

LA ROME IMPÉRIALE

I

LIVIE ET LA MORT DES CÉSARS CAÏUS ET LUCIUS

C'est beaucoup sur un passage de Tite-Live et aussi sur les affirmations, plus passionnées que véridiques, de Tacite, qu'on s'est appuyé, pour porter des accusations qui ne sont pas toujours justifiées. C'est ainsi qu'on a accusé Livie d'avoir empoisonné Auguste et d'avoir supprimé, par le même moyen violent tous les Césarions qui barraient le trône à son fils Tibère. Nous allons tenter de faire bonne justice de ces insinuations.

Quæ Veneris formam, mores Junonis habendo (1).
Elle (Livie) unissait à la beauté de Vénus la vertu de Junon.

Flatteurs sont les poètes, mais l'éloge ne va pas, en la circonstance, jusqu'à l'hyperbole. C'est un concert, où pas une note discordante ne se relève (2). Entendez qu'il s'agit de l'épouse de Tibère-Claude Néron, ancien partisan de Sextus Pompée, laquelle n'est pas encore devenue Livie, l'épouse d'Auguste.

(1) Ovide, *Pont., Epist.*, I, v. 115 ; cité par Jacoby, *Études sur la sélection*. p. 83, n.
(2) Cf. Velleius Paterculus, Tacite, etc.

On sait comment elle gravit les degrés du trône impérial. Auguste avait répudié successivement trois femmes. Pour se rapprocher de Marc-Antoine, il avait épousé sa belle-fille, cette Clodia que la femme du triumvir avait eue de son premier mari; il l'avait renvoyée sans avoir effleuré même sa virginité, pour s'allier à Scribonia, déjà veuve de deux personnages consulaires.

Scribonia donna à Auguste une fille, Julie, qui portera, selon l'expression énergique de l'historien latin (1), « l'extravagance et le dérèglement au delà des bornes de l'impudence, mesurant la licence à la hauteur suprême de son rang. »

Livie a eu le malheur de plaire au maître : elle sera la concubine avant d'être l'épouse. Que ce soit contrainte ou de bonne grâce, elle se pliera au caprice du despote. Le mobile qui toujours la guidera, une ambition sans limites, est de ceux qui délient les scrupules les plus fermes. C'est « Ulysse en robe de femme », et l'on ne saurait mieux dire. Cette matrone qui aspire à jouer les Vestales cache sous des dehors de grâce décente un passion de l'intrigue qui ne connaît pas d'obstacle. Elle a de l'esprit, mais elle a aussi du sang-froid, ce calme de l'esprit. Insensible aux émotions vulgaires, elle ne se laissera distraire du but qu'elle rêve d'atteindre par aucune emprise des sens : ce sont là passe-temps de favorites occupées à chasser l'humeur morose du maître; mais elle, c'est la femme forte, la femme pure de souillures, pour qui le spectacle d'un homme nu n'a pas d'autre attrait que celui d'une statue.

(1) Velleius Paterculus.

On chuchote — cette mauvaise langue de Tacite, il est vrai! — que Livie est l'*uxor facilis*, l'épouse accommodante, qui ferme les yeux sur les frasques de l'époux, qui lui sert au besoin de proxénète! La Pompadour n'a rien inventé et Louis XV a plagié Auguste. Celui-ci a des goûts pervers : il a l'appétit du fruit pas encore parvenu à maturité, et la docile Livie se prête à ses caprices. Ses efforts se bornent à conserver l'ascendant qu'elle a conquis sur l'autocrate, qui s'inspire d'elle et ne prend d'avis que de sa prudente sagesse.

Ennemie du faste et de l'ostentation, n'ayant que le souci de commander partout et à tous, elle poursuit avec ténacité ce but unique : acquérir la toute-puissance, en supprimant tout ce qui se dresse devant elle.

Ici l'historien devient attentif, et avant de prononcer son réquisitoire, un instant se recueille : Livie est-elle le monstre que d'aucuns nous assurent? Doit-elle compte à ses justiciers de tous les crimes qu'ils lui imputent?

Le plan de Livie apparaît nettement : tant qu'elle a pu espérer que son union avec Auguste ne resterait pas inféconde, elle a caressé le rêve d'un fils issu de l'empereur. Mais l'âge est venu. La déesse Lucine est restée sourde à ses supplications. Alors elle a songé à l'enfant du premier lit, à ce Tibère, qu'elle portait dans ses flancs quand Auguste l'a introduite dans la couche impériale.

On a énuméré les neuf obstacles qui tenaient Tibère, et, derrière Tibère, Livie éloignée du trône. Neuf obstacles, neuf chefs d'accusation! Dans le procès que nous instruisons, il convient de procéder avec méthode.

Auguste, dont le cœur n'est pas sujet aux débordements, a deux êtres qu'il entoure d'une affection réelle : sa sœur, Octavie, et le fils de sa sœur, Marcellus.

Octavie est la véritable matrone romaine, parée de tous les charmes de la séduction, mais sur qui la calomnie n'a jamais eu de prise. Épouse en premières noces de Cl. Marcellus, elle a consenti à s'unir, une fois veuve, au triumvir Marc-Antoine, que son père lui a imposé. Répudiée par Antoine, qui lui a fait auparavant subir l'humiliation de lui préférer Cléopâtre, elle s'est retirée à Rome, où elle jouit de tous les honneurs et prérogatives attachés à son titre de sœur de l'*Imperator*.

Elle a repris goût à la vie, quand un malheur terrible est venu interrompre sa félicité. Son fils Marcellus, toute sa joie, toute son ambition, tombe malade brusquement et succombe avec une soudaineté déconcertante, à peine âgé de vingt et un ans. De ce jour, elle fuit le monde, « vivant, dit Sénèque, au milieu de ses filles et de leurs enfants, refusant plaisirs, honneurs, fêtes familiales... passant le reste de sa vie à pleurer son fils, dans la solitude, ne voulant pas accepter de consolations, ni se laisser distraire même de son chagrin. Elle eût cru perdre encore une fois ce fils, si elle cessait de le pleurer (1). »

Une mort aussi brutale devait paraître inexplicable. Marcellus, si nous nous en rapportons à la statue qu'on prétend le représenter (2), était un jeune homme plutôt fort, solidement constitué. Il avait été soigné par le premier médecin de l'empire, cet Antonius Musa dont

(1) Seneca, *Consol. ad Marc.*, II.
(2) Beulé, *Auguste, sa famille et ses amis.*

une cure retentissante — celle de l'empereur lui-même — avait consolidé la réputation. Musa croyait avoir découvert avec l'hydrothérapie une panacée ; il voulut appliquer au neveu le traitement qu'il avait fait suivre à l'oncle, mais le résultat fut tout autre, soit que le médecin ait tué le malade, soit que la maladie ait hâté sa fin.

Il y a une troisième hypothèse, qu'il nous faut bien discuter, puisqu'elle a trouvé créance auprès de ceux qui voient toujours dans l'ombre les poignards s'affiler ou dans les antres d'alchimistes les poisons s'élaborer.

La mort de Marcellus fut, on le sait, un événement considérable au moment où il se produisit. La ville et surtout la cour n'eurent pendant quelques jours d'autre sujet de conversation. Comment expliquer dès lors que l'annaliste Tacite se borne à le mentionner sur ses tablettes, comme un fait-divers sans importance ; que Suétone, l'anecdotier bavard, ne cherche pas à en pénétrer les causes ? Seul, Dion Cassius a bien quelques soupçons, mais il n'insiste pas. « Au surplus, écrit-il, cette année et celle qui suivit comptèrent parmi les plus insalubres ; nombre de gens furent enlevés. »

La mort de Marcellus, qu'on reproche à Livie — et nous allons voir combien l'accusation est peu fondée — fut très probablement naturelle. L'héritier présomptif du trône dut succomber, selon toute vraisemblance, à la fièvre typhoïde, maladie qui régnait alors à Rome, et dont Auguste fut atteint (1).

Est-il possible d'être plus affirmatif ? A ne s'en rap-

(1) Dr Beaujeu, *Psychologie des premiers Césars.*

porter qu'à l'adage *Is fecit cui prodest*, on nommera bien vite la coupable. Accusation inconsidérée, si nous nous rangeons à l'avis fortement motivé dont la teneur suit : « On accuse positivement Livie de la mort de Marcellus, écrit Dubois (d'Amiens) ; ce prince étant tombé malade, on nous dit qu'il se mit entre les mains d'Antonius Musa, et que celui-ci le soumit au traitement qui lui avait si bien réussi pour Auguste, c'est-à-dire à l'hydrothérapie, mais avec si peu de succès que Marcellus meurt entre ses mains ; ce qui d'abord n'est pas exact. Marcellus n'est point mort à Rome, mais à Baies, où il était allé prendre les bains de mer, ce qui n'a pas empêché nos biographes de maintenir leur accusation contre Livie et de soutenir qu'Antonius Musa, qui était son médecin, se serait entendu avec elle pour empoisonner Marcellus ; ceci encore, on le voit, n'a pas besoin d'être réfuté, puisque tout se réduit à une simple assertion (1). »

C'est une remarque judicieuse que les panégyriques hyperboliques ne sont point « les seuls courants par où s'épanche la douleur des peuples : le livre de nos mécomptes est en partie double, et l'éloge du héros défunt n'obtient tout son effet que lorsqu'il renferme un acte d'accusation contre celui des survivants auquel l'événement profite ou semble profiter (2). »

Déchargeons donc Livie de ce premier soupçon ; admettons au besoin que les preuves ne sont pas suffisantes, et accordons-lui le bénéfice du doute. Elle

(1) *Revue des cours littéraires de la France et de l'étranger*, 30 octobre 1869.

(2) H. Blaze de Bury, *l'Impératrice Livie et la fille d'Auguste*, op. cit.

aura d'ailleurs à répondre de charges autrement lourdes (1).

*
* *

Les cendres de Marcellus étaient à peine refroidies qu'Auguste contraignait Agrippa à devenir l'époux de sa fille Julie, à qui pourrait s'appliquer le vers du poète :

C'est Vénus tout entière à sa proie attachée.

Le choix de l'empereur avait été raisonné. Ce n'était pas seulement le vainqueur d'Actium qu'Auguste prenait pour gendre, c'était un membre de sa propre

(1) Nous devons au moins mentionner deux opinions qui ont été émises sur la cause de la mort de Marcellus ; elles ne sont pas plus déraisonnables que d'autres, mais elles ont un appui bien fragile.

Selon Blaze de Bury (*op. cit.*), « la prompte fin de Marcellus s'explique aisément. L'époux n'était point de complexion à supporter l'épouse ; livré en pâture aux premiers feux d'une Julie, le délicat et fragile enfant n'eut même pas le temps de se reconnaître. On le voit plier, s'affaisser... »

Reportez-vous, d'autre part, comme a eu l'idée de le faire le Dr Menière (*Études médicales sur les poètes latins*), à l'élégie de Properce, intitulée : *Marcelli obitus*. Le poète dit expressément :

His pressus Stygias vultum demersit in undas.

C'est là, dans le golfe de Naples, que Marcellus a courbé sa tête devant *les flots du Styx*.

Ce vers a trouvé un commentateur : Scaliger en infère que Marcellus s'est noyé (*pressus, submersus interiisse*) et si Properce a menti, c'est pour plaire à Livie.

Properce était, nous le savons, un déterminé courtisan. Est-ce à dire qu'il mérite le reproche qui lui est fait d'avoir cyniquement fardé la vérité pour complaire aux puissants du jour ? Il nous paraît téméraire d'en décider.

famille, Agrippa ayant épousé, en première union, Marcella, fille d'Octavie et nièce de l'empereur. Agrippa dut répudier Marcella pour devenir l'héritier de la dynastie.

De cette union résultèrent deux fils : les Césars Caïus et Lucius ; deux filles : Agrippine et Julie ; et un enfant posthume, Agrippa Posthumus.

Auguste voyait désormais sa succession assurée, et pour être prêt à tout événement, il adoptait ses deux petits-fils, Caïus et Lucius.

Quelle attitude va prendre Livie en présence de cette mère des Césars tant orgueilleuse de sa lignée ? Elles sont toutes deux si dissemblables, que la sympathie ne saurait naître entre elles, encore moins l'accord. L'une valait-elle mieux que l'autre ? nous n'avons pas un parallèle à établir, nous avons des faits à constater.

De prime abord l'influence de Julie prédomine sur celle de Livie. Les jeunes princes du sang ont toutes les faveurs du vieil empereur. Leur mère en profite par contre-coup. Tibère, qui est devenu le second époux de Julie, et dont la surveillance devient gênante, a reçu la mission d'aller guerroyer au loin. La haine de Livie s'en attise. Nous n'avons qu'à marquer les coups ; Julie a, qu'on nous pardonne la trivialité de l'expression, la première manche. Si elle eût été capable de remords, Livie aurait dû se reprocher l'exil volontaire de son fils Tibère. Tibère s'était avisé, il est vrai, de repousser les avances de Julie, quand celle-ci était encore l'épouse d'Agrippa : ce sont de ces affronts que ne pardonnent pas les femmes habituées aux hommages.

En abandonnant la place, en laissant Livie seule en

butte à la cabale de ses ennemis, dont Julie est l'âme reconnue, Tibère a commis plus qu'un crime, une grave sottise. Se croyant désormais affranchie de toute surveillance et de toute tutelle, Julie se jettera à corps perdu dans l'orgie.

Auguste n'y prit point garde, étant le seul peut-être dans son palais à tout ignorer. Livie observait, attendant son heure. On l'a comparée assez justement au serpent dans la jungle, guettant l'oiseau imprudent.

Cependant Julie continuait à s'aveugler. Peu à peu elle descendait les degrés du gouffre, ne voyant pas l'abîme proche sous ses pieds. Quand le scandale est tel qu'il éclate à tous les yeux, Livie se démasque. Elle révèle tout à Auguste, mettant sous ses yeux les preuves de l'infamie de sa fille. Quelque affection qu'il eût pour elle, il décida aussitôt de son sort, et le jugement était sans appel : se rendant au désir de Livie, Auguste prononçait la peine du bannissement contre celle qui n'avait pas craint de déshonorer son nom.

Alors Livie reparaît sur la scène. Son premier acte est de rappeler Tibère.

Quelques mois se sont écoulés depuis le retour de Tibère qu'une nouvelle arrive à Rome, qui surprend par son imprévu. Le jeune Lucius César, à peine âgé de vingt et un ans, après quelques jours de maladie, a succombé, sans qu'on ait rien compris à la nature de son affection.

Son frère, Caïus César, expire à son tour, dix-huit mois plus tard. Atteint d'un coup de flèche, il croit sa blessure insignifiante ; on lui prodigue néanmoins les

soins les plus attentifs; soins superflus, car la blessure était mortelle.

Ce double accident, coïncidant à peu près avec l'époque où Tibère est revenu de son exil, il n'en faut pas plus pour que les mauvais bruits courent leur train. Tacite ne fait allusion à ces rumeurs que par une phrase peu compromettante (1); c'est, au reste, son habitude de se faire l'écho des on-dit, surtout quand il ne s'en porte pas garant. Même réserve chez l'historien Dion Cassius.

A dire vrai, que relève-t-on contre Livie? Le gouverneur de Caïus est, nous dit-on, Marcus Lollius, l'âme damnée de l'impératrice! C'est Lollius qui a présidé à tous les soins qu'on a donnés à Caïus. Alors vous saisissez le fil : Lollius a été, en la circonstance, l'instrument docile de Livie.

Il nous paraît y avoir en l'espèce une confusion; est-elle volontaire, nous n'avons pas à l'établir. Il paraît avéré (2) que le précepteur du jeune César et quelques-uns de ses serviteurs avaient profité d'une maladie de celui-ci pour commettre des concussions : ils furent noyés. Mais cette maladie de Caïus est antérieure à celle qui a entraîné sa perte.

Convient-il de pousser plus avant l'analyse? Nous allons du moins essayer de débrouiller l'énigme, d'élucider le mystère qui plane sur la fin brusque des deux petits-fils d'Auguste.

Pour Lucius, les renseignements nous font à peu près défaut. On nous le présente comme maladif et

(1) *Annales*, I, 3.
(2) SUÉTONE, *Aug.*, LXVII.

faible, bien que né de parents sains et vigoureux.

En ce qui concerne Caïus, les informateurs ont été prodigues, — et nous nous en plaignons. C'est qu'ils s'étendent avec complaisance sur de menus faits, et qu'ils négligent le point essentiel. Nous savons, ce qui n'a pas lieu de nous surprendre, qu'il s'adonnait à tous les vices, qu'il se noyait dans la débauche, qu'il se débarrassait sans scrupules de qui le gênait : ce sont là jeux de princes, et les Césars qui le suivront nous en réservent bien d'autres. Nous apprenons encore qu'il était tombé dans un état de prostration, d'apathie tel que le vieil empereur s'en émut, qu'il lui fit les plus vives remontrances, lui signifiant, s'il voulait exercer le pouvoir, qu'il eût à s'amender. Caïus ne se le fit pas dire deux fois : il se dépouilla de son titre d'Imperator, renonça à la dignité proconsulaire, et se retira en Syrie pour y vivre ignoré.

Auguste comprend dès lors qu'il se heurtera à une résistance invincible. Il garde malgré tout une affection très vive à ce petit-fils, pour qui il a rêvé les plus hautes destinées. Il l'engage paternellement à revenir à Rome, lui promettant d'avance son pardon. Caïus répond à cet appel ; il s'apprête à se mettre en route, mais au cours du voyage, il reçoit un coup de poignard.

Les circonstances de l'événement sont mal connues. La blessure est légère, on n'en prend pas souci. L'état général est bon, l'amélioration se manifeste rapidement. Brusquement la scène change : les symptômes s'aggravent, l'agonie se déclare, tout est perdu.

Dans ces conditions, comment s'étonner que des soupçons aient pu se faire jour ? Si la blessure par

elle-même n'était pas mortelle, c'est la plaie qui l'est devenue. Et par quel artifice ? par le poison, naturellement. On ne songe pas un instant qu'un organisme affaibli comme celui de Caïus pouvait, moins que tout autre, faire — comme nous le disons dans notre langage technique — les frais de la réparation. On ne connaissait pas encore l'influence très réelle, indiscutable, des diathèses sur l'évolution des plaies. Et c'est ainsi que des historiens modernes, à qui les connaissances médicales sont étrangères, ont pu, en toute bonne foi, s'étonner qu'une blessure, en apparence légère, eût occasionné la mort. « Personne n'entend, écrit l'un d'eux (1), qu'une écorchure faite par une flèche qui n'était pas empoisonnée, pût produire la mort. »

Un autre s'en tient à une simple impression morale; sans se déclarer positivement convaincu de l'empoisonnement de Caïus, il incline vers cette opinion, pour les raisons un peu spécieuses que voici : Auguste n'a pas osé faire rechercher les auteurs du crime, — si crime il y a eu. Ce qui est plus grave, c'est qu'à partir de ce moment, Livie semble marcher tête levée, imposant toutes ses volontés à l'empereur, jusqu'à lui faire exiler le dernier de ses petits-fils, Agrippa Posthumus.

Mais n'anticipons pas ; nous reviendrons sur cette dernière imputation un peu plus loin.

Nous devons tout d'abord dissiper une illusion que partagent avec des personnes d'une cérébralité inférieure des esprits très éclairés : il est inexact de prétendre qu'on ne peut pas mourir d'une piqûre insigni-

(1) Beulé.

fiante, pas plus qu'il ne le serait de dire qu'une affection, d'abord très bénigne, ne peut rapidement empirer et devenir mortelle. Nous comprenons d'ailleurs qu'il y ait de quoi surprendre les profanes, — nous entendons ceux qui ne sont pas initiés aux arcanes de notre art. Quand la mort survient à la suite d'un pareil traumatisme, elle paraît à bon droit suspecte. Comme l'a fort judicieusement expliqué Jacoby, le soupçon doit naître d'autant plus facilement que les symptômes de la maladie qui emporte le blessé et le caractère de l'agonie frappent les personnes étrangères à la médecine par quelque particularité étrange et effrayante. On sait qu'un grand nombre de poisons provoquent des convulsions plus ou moins fortes, plus ou moins générales ; or, les convulsions ont déjà en elles-mêmes quelque chose de terrifiant, et produisent sur les spectateurs l'impression la plus pénible. On peut donc supposer *a priori* que les cas où les personnes étrangères à la médecine soupçonnent l'empoisonnement de la plaie, doivent présenter à peu près les conditions suivantes : la blessure est légère, le blessé va bien, l'état général est satisfaisant; tout à coup, il survient un accès convulsif, mais, contrairement à l'accès épileptique, avec conservation complète de l'intelligence et de la sensibilité. Les convulsions commencent par la contracture spasmodique des muscles masséters et temporaux, de sorte que le malade ne peut plus desserrer les dents ; le visage prend une expression effrayante de stupeur, qui devient encore plus horrible quand les convulsions se propagent aux muscles du globe de l'œil. Arrivent enfin les grandes convulsions générales; le tronc est rejeté en arrière; les membres étendus deviennent ri-

gides; le malade éprouve des souffrances atroces, hors de proportion avec la légèreté de la blessure.

Or, il existe une maladie, maladie terrible, presque toujours mortelle, très rare heureusement, mais, par suite de sa rareté même, à peu près inconnue aux personnes étrangères à la médecine, et qui présente précisément tous les symptômes que nous avons décrits : nous voulons parler du *tétanos traumatique*. Cette maladie peut survenir après la blessure la plus légère, la plus insignifiante; les impressions morales tristes et les refroidissements subits en sont les causes les plus fréquentes. Nous avons vu dans quel état d'esprit se trouvait Caïus, après qu'il eut été blessé : il est certain qu'avec les habitations et les habits de cette époque, un refroidissement de la blessure pouvait arriver très facilement, surtout en voyage (1).

Caïus et Lucius étaient jeunes tous deux; ils étaient morts au loin et l'on sait combien la distance grossit les bruits. Le peuple avait fondé sur eux des espérances brillantes. En faut-il plus pour comprendre que ces deux événements aient produit une si grande sensation?

Tacite, d'ordinaire si peu ménager de ses expressions, se contente de dire que la mort des deux Césars fut hâtée par le destin, ou par le crime de Livie (2). Il ne se prononce pas, nous laissant dans l'alternative de croire à la fatalité ou d'imputer ce nouveau crime à l'impératrice Livie. La fatalité, nous l'appelons d'un autre nom aujourd'hui : c'est l'hérédité morbide,

(1) Jacoby, *op. cit.*

(2) Voici les propres termes de Tacite : « Lucium Cæsarem ad Hispanienses exercitus, Caium remanentem Armenia et ex vulnere invalidum, mors fato propera, vel novercæ diviæ dolus abstulit. »

c'est la dégénérescence qui en résulte, et dont sont atteintes les castes privilégiées, les races dynastiques, où la stérilité, les unions consanguines font autrement de ravages que le poison.

Devons-nous rendre Livie responsable de ce nouveau forfait? Quelle raison aurait-elle eu de s'arrêter en si beau chemin? Pourquoi notamment ne se serait-elle pas débarrassée, par un moyen dont elle avait éprouvé l'efficacité, du dernier né de Julie, de cet Agrippa qui l'invectivait à tout propos, qui ne respectait pas même l'empereur, qui conspirait pour lui enlever le pouvoir suprême? Elle se contenta de l'exiler, le mettant ainsi dans l'impossibilité de nuire. Agrippa avait été éloigné parce que c'était un être violent, brutal, en un mot un fou maniaque, qu'il convenait de tenir à l'écart.

Il semble que Livie va enfin respirer. Elle n'a plus à redouter Octavie, morte depuis longtemps déjà. Julie, sa bête noire, ne vivra plus que quelques années. On a vu comment ont disparu Caïus et Lucius, qui barraient le chemin du trône à son fils préféré, à ce Tibère qui a réussi à gagner jusqu'aux bonnes grâces d'Auguste. Que peut-elle souhaiter encore?

Elle n'est pas assez accablée, et jusqu'au bout elle sera le bouc émissaire. On ne lui imputera pas seulement l'expulsion, hors de la famille impériale, d'Agrippa; on la rendra responsable de la mort de ce dément.

« La mort tragique d'Agrippa fut l'œuvre de Livie et point celle d'Auguste, écrit un historien contemporain (1). Ordre avait été donné d'avance pour que Pos-

(1) H. Blaze de Bury.

thumius Agrippa eût la tête tranchée, à l'instant même où la nouvelle de la mort de l'empereur arriverait à Planasia (où Agrippa était exilé). Cet ordre fut exécuté, mais non sans peine, car le prince, doué d'une vigueur athlétique, se défendit comme un beau diable, et quoique pris à l'improviste, et sans armes, força le tribun militaire d'appeler à son aide un de ses plus intrépides centurions. »

Quelle part Livie prit-elle à ce drame, dont on veut qu'elle ait été la protagoniste? Il est bien difficile d'en décider. Livie a-t-elle dicté l'ordre à Auguste, ou le verdict fut-il rendu par l'impératrice elle-même et exécuté sur son inspiration directe? Tibère enfin, malgré l'enquête qu'il fit semblant de prescrire, n'a-t-il pas largement trempé dans un complot dont il était l'heureux bénéficiaire? Ce sont questions délicates, et que les incertitudes, les contradictions, les ambiguïtés des annalistes de cette époque ne nous aideront pas à résoudre. Que l'on consulte Tacite, qu'on se réfère à Suétone, on reste dans la même indécision : *credidere*, *referunt*; traduisez : des on-dit, des racontars : « d'abord un bruit léger, rasant le sol... *pianissimo* murmure et file, et sème en courant le trait empoisonné... »

II

LIVIE A-T-ELLE EMPOISONNÉ AUGUSTE?

Livie a-t-elle été vraiment calomniée? Jusqu'à présent il semble qu'il ne reste que peu de chose des

accusations nombreuses portées contre cette impératrice, dont le tort principal fut l'ambition de conquérir *per fas et nefas* le pouvoir suprême, non pas tant pour elle-même que pour ce fils qui souffrira bientôt de sa tutelle et cherchera à s'en affranchir. Que les apparences se dressent contre elle, ce serait nier l'évidence de ne le point reconnaître. Qu'on ait pu soutenir avec vraisemblance qu'elle ait fait périr Marcellus, après Marcellus les deux Césars Caïus et Lucius; qu'Agrippa Posthumus enfin ait succombé par son ordre, aucune preuve formelle, décisive, n'en a été donnée, mais on a pu interpréter dans un sens défavorable tel concours de circonstances où la fatalité avait, selon nous, la plus grande part.

Mais nous arrivons au chef d'accusation le plus grave, au forfait le plus horrible, celui qui serait sans excuse, si toutefois nous était fournie la preuve indiscutable qu'il a été accompli.

La question qui se pose, comme elle s'est posée devant tous ceux qu'a préoccupés avant nous ce problème anxieux, ne saurait être formulée autrement qu'en ces termes (1) : *Auguste César, arrivé à sa soixante-seizième année, a-t-il été empoisonné par Livie, âgée elle-même de soixante-dix ans; ou bien a-t-il succombé à une mort dite naturelle dans les bras de sa vieille épouse?* »

Une première réflexion s'impose à tout esprit non prévenu :

Comment expliquer qu'après cinquante années de mariage, Livie se soit tout à coup avisée de se débar-

(1) Dubois (d'Amiens), in *Revue des cours littéraires*, 30 octobre 1869.

rasser d'un époux à qui son âge et ses infirmités interdisaient de prendre une part active aux affaires? C'est ici qu'intervient l'explication fournie par les historiens les plus qualifiés du temps, Tacite et Dion Cassius entre autres.

L'écrivain des *Annales* nous fait part, comme à son ordinaire, de ce qu'il a ouï conter, avec toutes les réserves, tous les sous-entendus dont il est coutumier. L'empereur était tombé dangereusement malade et son état de santé empirait de jour en jour ; dans ces circonstances, certains soupçonnèrent un attentat criminel, et les soupçons se portèrent sur Livie. Comment étaient nés les soupçons, puisque le proverbe populaire « qu'il n'y a pas de fumée sans feu » réclame sa justification? Le bruit courait, et Tacite s'en est fait l'écho, que, peu de mois auparavant, Auguste, de concert avec divers hauts personnages, et seulement accompagné de Fabius Maximus, s'était rendu à Planasia pour y visiter Agrippa Posthumus. Dans cette entrevue, l'empereur aurait versé beaucoup de larmes et donné des signes de tendresse et d'émotion, de nature à faire concevoir des espérances sur un prochain retour du jeune prince dans la maison de son grand-père.

Le secret fut confié par Maximus à sa femme Marcia, qui n'eut rien de plus pressé que de le rapporter à Livie. L'empereur eut vent de la chose, et lorsque bientôt après Maximus mourut — peut-être par le fait d'un suicide, — on entendit à ses funérailles Marcia s'accuser en gémissant d'avoir causé la perte de son mari (1).

(1) Tacite, traduit par Blaze de Bury, *op. cit.*

Sur le fait même de la mort d'Auguste, Tacite n'est pas plus explicite ; il ne se départ pas de son ordinaire concision, se bornant, en historien fidèle, à narrer les faits, sans les aggraver d'un commentaire.

Tibère, nous apprend Tacite, venait à peine d'arriver en Illyrie, quand sa mère le mande en toute hâte auprès d'elle.

Il arrive à Nola. Va-t-il y trouver Auguste encore vivant ? L'empereur avait-il déjà succombé ? Toujours est-il que Livie avait entouré la demeure impériale d'un cordon de troupes qui en défendaient l'abord ; que, de temps à autre, étaient publiés des bulletins de santé plus ou moins rassurants, quand tout à coup éclata, comme la foudre, cette double nouvelle : la mort de l'empereur et l'avènement de Tibère.

Si, après le témoignage de Tacite, nous invoquons celui d'un autre historien, d'expression moins mesurée, aurons-nous une base plus solide d'appréciation ? A l'occasion de la maladie et de la mort d'Auguste, qui a causé, à n'en point douter, une certaine surprise, Dion Cassius écrit : « *Un soupçon* pesa sur Livie à ce propos. Instruite d'un secret voyage à l'île de Planasia, l'idée lui vint que c'était le dessein d'Auguste de se concilier Agrippa, et, par crainte de voir le jeune prince réinstallé dans la maison et rendu à tous ses droits héréditaires, *il paraîtrait* qu'elle saupoudra de poison plusieurs figues d'un arbre dont Auguste aimait à cueillir les fruits de sa propre main. Tous les deux ensuite mangèrent ensemble de ces figues, Livie ne touchant qu'aux fruits sains et présentant à son époux ceux qu'elle avait médicamentés. »

Dion Cassius n'affirme pas plus que Tacite ; il donne,

il est vrai, plus de détails, mais il se garde d'émettre une opinion personnelle. « Voilà comment Livie aurait empoisonné Auguste, *à ce qu'on dit*... L'empereur, après avoir mangé des fruits qu'on avait réservés, serait tombé malade, *soit de cela, soit de toute autre chose*. » On ne saurait faire montre de plus de prudence ou de plus d'incertitude.

Devons-nous donc renoncer à pénétrer ce mystère? Heureusement nous pouvons puiser à d'autres sources d'informations. Ce que ni Tacite ni Dion Cassius n'ont pu ou voulu nous apprendre, l'anecdotier des Césars, le prolixe Suétone, nous le révélera sans doute? Notre espoir ne sera pas déçu : Suétone va nous renseigner abondamment, et sur les symptômes de la dernière maladie, et sur les incidents qui ont précédé et accompagné la mort de l'empereur.

Cette dernière maladie avait commencé par un flux de ventre (*ex profluvio alvi*). On était alors dans la pleine saison chaude, au mois d'août, à l'époque où, en Italie comme dans tous les pays de même climat, sévissent des diarrhées épidémiques, des gastro-entérites, qui atteignent de préférence les sujets surmenés ou de constitution épuisée. Chez Auguste, la maladie avait, selon toute apparence, un caractère de chronicité qui enlevait toute appréhension au malade et à son entourage.

L'empereur — et ces détails ne paraîtront pas superflus — était d'une santé habituelle plutôt mauvaise. Il avait eu besoin de grands ménagements, de précautions de tous les instants, pour atteindre l'âge avancé auquel il était parvenu. A maintes reprises, il avait été assez sérieusement incommodé pour faire conce-

voir de réelles inquiétudes (1). Mais c'est surtout en l'an 730 qu'il fit une maladie particulièrement grave, dont il ne se rétablit que grâce au traitement énergique de son médecin Musa.

Quelle était la nature de cette affection? D'après le symptôme mentionné par Suétone, « un flux d'humeurs viciées du foie », il est difficile de se prononcer. La médication qui fut prescrite tout d'abord n'amena pas une amélioration sensible. Les cataplasmes et les fomentations chaudes étaient restés sans effet.

C'est alors que Musa entreprit de soumettre son impérial client à la médication par l'eau froide, *intus et extra :* affusions et bains froids, boissons d'eau froide, toutes les manœuvres hydrothérapiques, en un mot, furent employées, et l'on sait avec quel succès.

Ce traitement, tout empirique qu'il fût, était des plus rationnels, si l'on considère qu'à la douleur prétendue hépatique, signalée plus haut, avaient succédé des évacuations intestinales, qui furent prises, à tort selon nous, pour des évacuations de bile. Ne s'agissait-il pas plutôt, en l'espèce, au lieu d'*hépatite,* d'une douleur dans la fosse iliaque droite, et la diarrhée qui avait suivi ne donnait-elle pas, pour ainsi dire, la signature à la maladie? Pour tout dire, Musa n'eut-il pas à soigner un cas de fièvre typhoïde méconnue, et n'était-ce pas par une intuition, par une inspiration géniale, qu'il avait soumis son malade à cette médication par l'eau froide, qu'on ne devait retrouver que bien des siècles plus tard?

(1) Cf. Suétone, lxxxi et lxxxii, et Dion Cassius, xlviii, 3; liii, l. 27, 28, 30, etc; Pline, *Hist. nat.*, VII, 49; Plutarque, etc.

Ce ne fut là, il est vrai, qu'un incident dans la vie d'Auguste, et il est à croire qu'il n'eut pas de trop fâcheuses conséquences. L'empereur guérit, mais son tempérament, qui n'était pas très robuste, ne s'en affermit pas.

Depuis longtemps déjà il s'était assagi, et sa sobriété, sa frugalité servaient d'exemple à la cour. Mais il s'en fallait qu'il en eût été toujours ainsi. L'empereur Auguste expiait les folles dissipations du triumvir Octavien. Autant Auguste était sobre et continent, autant Octavien avait été déréglé et débauché. S'il ne se livrait pas à des écarts de régime, c'est que son estomac ne les supportait plus; il n'avait donc pas grand mérite à être tempérant.

A peine eut-il revêtu la pourpre impériale que mille infirmités vinrent l'assaillir. Le cœur, le foie, les nerfs, tout était détraqué dans sa machine. Il réalisait à la perfection le type de l'herpétique-arthritique, tel que nous l'ont décrit les cliniciens modernes.

Son corps était couvert de dartres (1) qui l'obligeaient à se gratter furieusement; quand les démangeaisons étaient trop vives, il devait recourir au strigile pour les apaiser.

Tantôt il se plaignait d'oppressions, ou de gonflement du diaphragme, comme il s'en observe chez les dyspeptiques goutteux ou chez les sujets atteints d'emphysème. Les étouffements devenaient parfois si pénibles, qu'on était obligé d'ouvrir les portes et les

(1) « Il avait des taches sur le corps, semées sur la poitrine et sur le ventre, comme les sept étoiles de l'ourse; des sortes de dartres le forçaient à se gratter souvent et à abuser du strigile. » Beulé, *op. cit.*

fenêtres toutes grandes pour laisser pénétrer l'air, ou qu'on devait apporter le malade sous un péristyle, rafraîchi par des eaux jaillissantes et des éventails suspendus au-dessus de sa tête (1). Les étouffements cessaient-ils, des accès d'une toux sèche et continue leur succédaient, accès que les moindres variations de température suffisaient à faire naître. Le vent du midi venait-il à souffler, il était aussitôt pris de coryza.

Pour échapper à toutes ces misères, il portait en hiver, outre une camisole de laine, pas moins de quatre tuniques; par-dessus, une toge très chaude à poils frisés et dont l'étoffe avait été spécialement fabriquée à son intention.

Pour se garantir des rayons trop ardents du soleil, il ne sortait jamais que la tête recouverte d'un chapeau à larges bords (2).

Il était encore sujet à de fréquents maux de gorge, des laryngites, qui déterminaient une aphonie à peu près complète; ce qui l'obligeait, quand il avait à lire une proclamation au Sénat ou à son peuple, de se faire suppléer par Marcellus et plus tard par Germanicus ou par Tibère.

Il se plaignait souvent de douleurs vésicales, qui ne se calmaient qu'après l'expulsion d'un ou plusieurs calculs.

Il devait être également affecté de douleurs rhumatismales, car il faisait souvent des applications de sable chaud sur les parties malades (3). Et nous devons,

(1) *Les Médecins grecs à Rome*, par Maurice Albert.

(2) Jacoby, *Études sur la sélection*. Jacoby a composé son étude d'après Suétone, Pline et Plutarque.

(3) Suétone, *Aug.*, lxxx.

pour ne rien omettre, parler encore des incommodités qui l'assaillaient périodiquement. Il avait la hanche, la cuisse et la jambe gauche faibles; il avait renoncé de bonne heure à l'équitation et à l'exercice des armes, se contentant de jouer à la paume et au ballon.

Il portait un appareil à la jambe gauche, pour en soutenir la faiblesse et dissimuler une légère claudication. L'index de la main droite lui refusait parfois tout service (1) : Auguste était pris de temps en temps, dit Suétone, d'un engourdissement de l'index de la main droite, et cet engourdissement était accompagné de contraction des muscles avec tremblement, de sorte qu'il était forcé de faire usage d'un anneau de corne pour écrire. Cette crampe fonctionnelle aurait, au dire de certains neurologues, une valeur pronostique qu'il importait de souligner.

D'après Röhmberg, les crampes et les convulsions reconnaîtraient pour cause directe une sorte de paralysie, d'inactivité des centres modérateurs de l'action réflexe dans le cerveau, et le spasme fonctionnel a précisément ce caractère (2). On est généralement d'accord pour considérer celui-ci comme une maladie nerveuse, ayant son siège dans le cerveau (3). On sait aussi que les individus qui en sont atteints présentent ordinairement un état nerveux général très caractérisé.

Ainsi s'expliquerait-on que l'empereur Auguste ait été atteint, dans sa vieillesse, d'une affection des centres nerveux, « affection caractérisée spécialement par

(1) *Les Médecins grecs à Rome*, auct. cit.

(2) Rohmberg, Hasse, Eulenburg, Hitzig, Reichert, Benedikt, cités par Jacoby.

(3) Erb, d'après Jacoby.

un affaiblissement des centres modérateurs. » Or, s'il faut en croire le Dr Jacoby, qui a étudié avec soin la psycho-pathologie des races et des dynasties royales, une position exceptionnellement élevée exerce une influence indéniable sur la vie cérébrale de l'homme qui l'occupe.

Cette influence doit avant tout se manifester par un affaiblissement des centres modérateurs de l'action réflexe dans les manifestations supérieures de l'activité cérébrale, et nous trouvons chez Auguste une affection cérébrale précisément de cette nature.

Cette observation pathologique serait incomplète, si nous ne mentionnions ce détail : que l'empereur s'endormait souvent pendant l'expédition des affaires ou dans sa litière, et qu'il avait un affaiblissement de la vue, surtout marqué à gauche. Mais ce sont là particularités peu importantes et que suffirait, du reste, à expliquer le grand âge de l'auguste malade.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, l'empereur n'avait pas moins de soixante-seize ans, quand survinrent les premiers symptômes de l'affection qui devait l'emporter. Il se préoccupa si peu de son mal, qu'il ne changea rien au programme du voyage d'agrément qu'il avait projeté.

Il resta quatre jours à Caprée, « libre de tout souci et d'une humeur charmante. »

Après avoir parcouru le littoral de la Campanie, il arrive à Naples. Là, sa maladie paraît s'aggraver.

C'était toujours du côté des intestins qu'il souffrait, mais avec des variations, ce qui ne l'empêche pas encore d'assister aux jeux dits *décennaux*. Puis il se montre tout à fait souffrant, ce qui le force de s'ar-

rèter à Nola, et c'est là qu'il fait venir Tibère en toute hâte (1).

Il avait demandé aux dieux une fin douce, exempte de grandes souffrances. Ses vœux furent exaucés. C'est à peine s'il fut pris d'un léger délire avant d'expirer. Est-il besoin d'ajouter, après ce récit, que les paroles, adressées par le mourant à son épouse Livie, sont apocryphes, tout comme ces propos qu'on lui prête et qui ont été si souvent répétés depuis : « Ne trouvez-vous pas que j'ai bien joué mon rôle? »

Pour en revenir au prétendu empoisonnement dont on a voulu rendre Livie responsable, c'est encore une de ces fables dont il sera maintenant facile de faire bonne et prompte justice.

Suétone, nous l'avons vu, n'y fait pas la moindre allusion. Pour cet historien, la mort d'Auguste est des plus naturelles; s'il avait cru à un crime, tenons pour assuré qu'il n'aurait pas hésité à nous en instruire.

Quant à Tacite, nous avons vu avec quelle prudence il hasarde ses hypothèses, se gardant, d'ailleurs, de juger, dans une cause où témoins et acteurs ne se vantent point de leur intervention.

Tacite, du reste, ne s'arrête pas à ce qu'il considère comme une fable sans consistance; il élève son esprit plus haut. Ce sont les destinées de l'Empire qui le préoccupent avant tout; il voit dans l'avenir, comme successeur d'Auguste, un prince pour qui déjà le séjour de Rhodes n'est qu'un premier exercice de vengeance, de dissimulation et de débauches secrètes.

Quant à Livie, si l'historien en parle, « c'est pour

(1) Dubois (d'Amiens), *loc. cit.*

montrer en elle tous les caprices dominateurs de son sexe : il faudra donc, dit-il, ramper sous une femme et sous deux enfants, qui pèseront sur la République, en attendant qu'ils la déchirent (1) ! »

Suétone, lui, s'arrête avec complaisance sur les menus faits. Il nous contera, par exemple, qu'Auguste, peu avant de rendre le dernier soupir, eut un dernier accès de coquetterie : il demanda un miroir et se fit peigner les cheveux, ne voulant pas montrer une laide grimace à la Camarde. Suétone insiste ailleurs sur la mutuelle affection d'Auguste et de Livie, sur les caresses qu'ils se prodiguaient : ce qui indique suffisamment qu'il ne croyait pas à la culpabilité de Livie.

C'est à Dion Cassius que l'on doit l'histoire des figues empoisonnées : Auguste, narre-t-il, avait l'habitude de manger des figues qu'il cueillait sur l'arbre. Livie eut l'infernale idée d'enduire de poison les figues qu'Auguste allait manger, tandis qu'elle-même mangerait les figues saines.

Est-il besoin de démontrer l'absurdité, l'invraisemblance de pareille scène? Comprend-on qu'une femme aussi astucieuse, qui dispose de mille autres moyens, ait recouru à de si mesquins artifices?

Tenons au surplus le fait même de l'ingestion des figues pour démontré. N'a-t-il pu en résulter des accidents dysentériformes, qui ont pu faire croire à l'entourage, de très bonne foi, que leur maître avait été empoisonné? Sans doute, on s'explique mal qu' « un vieillard de soixante-seize ans, très sobre d'habitude, se soit jeté comme un enfant sur des figues encore

(1) Dubois (d'Amiens).

vertes, de mauvaise qualité, et qu'il les ait mangées gloutonnement, sans les peler, lui qui avait un estomac faible et était particulièrement sujet aux irritations de la gorge (1)? » Mais les vieillards sont comme les enfants : ils ont des caprices auxquels il faut satisfaire sur l'heure, au risque de les mécontenter.

Quoi qu'il en soit, et que l'anecdote des figues soit ou non controuvée, l'empereur a succombé à une *entérite* chronique, survenant chez un vieillard affaibli, dont l'organisme était épuisé, et par suite incapable de résistance.

Ajoutons cette juste et ingénieuse remarque du Dr Jacoby, qui confirmerait, s'il en était besoin, notre diagnostic : « Tout en conservant toute sa raison, Auguste avait eu néanmoins un moment de délire tranquille (il se plaignit d'être emporté par quarante jeunes gens), circonstance que Becquet signale comme pathognomonique du délire par épuisement et par inanition (2) ».

Le rapport du médecin légiste dicte la sentence du juge : Livie n'est pas coupable du crime qui lui est imputé; la postérité devait à l'épouse d'Auguste cette légitime réparation.

En vérité, nous avons peine à comprendre que les littérateurs et les biographes modernes se soient montrés aussi sévères pour Livie. Cette sévérité se justifie d'autant moins que ces critiques impitoyables conviennent eux-mêmes que les historiens latins n'ont pu porter que des accusations vagues, enveloppées de

(1) JACOBY.
(2) BECQUET. *Du Délire d'inanition dans les maladies (Archives générales de Médecine*, février et mars 1866).

mille réticences; qu'ils se font le plus souvent les échos d'une rumeur, d'un bruit vague — à moins que la passion n'égare leur jugement, empreint d'une évidente partialité.

Le nombre insolite des cas de mort prématurée dans la famille impériale a pu faire naître quelques soupçons; mais ne savons-nous pas, d'après les travaux des psycho-pathologistes, que « la mort frappe surtout, dans les familles en voie de dégénérescence, parculièrement les enfants et les jeunes gens? » Serait-il prouvé, du reste — et ceci est loin d'être démontré, — que Livie ait empoisonné les Césars Caïus et Lucius, pour quelle raison n'aurait-elle pas poursuivi l'effroyable série de ses forfaits?

Pourquoi aurait-elle épargné, outre Agrippa Posthumus, un compétiteur au trône bien autrement dangereux, le fils de Drusus l'ancien, Germanicus? Pourquoi ne l'aurait-elle pas empoisonné du vivant d'Auguste, alors que son crime pouvait être commis avec la presque certitude de l'impunité?

Que le peuple ait manifesté de la surprise à la nouvelle de la mort simultanée des deux frères Caïus et Lucius; qu'il ne se soit pas expliqué qu'une blessure, en apparence peu grave, chez ce dernier ait eu une terminaison rapidement mortelle, — passe encore. Le peuple — c'est Tacite même qui le proclame — « est enclin à voir le crime dans la mort des princes ». Mais le médecin, qui applique les procédés scientifiques d'analyse à l'étude de l'histoire, doit-il s'arrêter à de telles considérations? Peut-il supposer, au surplus, que Livie, femme d'esprit, ambitieuse mais prudente, ait pu recourir à des crimes aussi dangereux, à l'issue

incertaine, et qui devaient inévitablement être découverts tôt ou tard, précisément à cause de leur fréquence et de leur grand nombre ?

III

LA MORT DE GERMANICUS

Ce qui a perdu Livie, et ceci semble paradoxal, c'est précisément ce qui la grandit à nos yeux, c'est son amour maternel poussé jusqu'à l'abnégation, jusqu'au sacrifice d'une ambition qui ne connaissait pas de limites.

Ce sacrifice, pour qui l'a-t-elle consenti? Pour son fils Tibère, qui l'en récompensera de la façon que l'on sait. Livie montra toujours ses préférences pour cet aîné qu'elle chérissait et à qui elle réservait les plus hautes destinées.

Quant au frère de Tibère, ce Drusus Germanicus, qu'elle portait dans ses flancs lors de son union avec Octave, Livie le traita toujours avec une froideur qui formait un contraste d'autant plus visible avec la tendre affection dont elle enveloppait Tibère.

Le deuxième fils de Livie était tout l'opposé de son frère. Tandis que Tibère était froid et orgueilleux, Drusus était, au contraire, d'un caractère ouvert, « gai, spirituel, aimant les arts et les plaisirs ». Physiquement, les deux frères ressemblaient à Livie, mais ne se ressemblaient pas entre eux ; encore les traits de Drusus se rapprochaient-ils plutôt de ceux d'Auguste que de ceux de Livie.

Sur le visage de Drusus on retrouvait le nez droit, la mâchoire petite, le bas de la figure arrondi d'Auguste Ces détails ne sont pas inutiles à qui veut percer le mystère de la naissance de Drusus. Les particularités physiologiques que nous venons de signaler, et d'autres non moins importantes qui ont été développées (1) ailleurs, viennent confirmer ce que nous soupçonnions d'après d'autres indices : Drusus était bien le fils d'Auguste, et non celui de Tibère Claude Néron, le premier époux de Livie.

Drusus n'a pas laissé de grandes traces dans l'histoire. Mais s'il ne fut pas appelé par les circonstances à jouer un rôle éclatant, il était réservé par contre à sa descendance de sauver son nom de l'oubli.

Drusus était mort jeune (2), à peine âgé de trente ans. Il avait eu, au dire de Suétone, beaucoup d'enfants, mais ces enfants étaient morts en bas âge, et trois seulement avaient survécu : Germanicus, dont nous nous occuperons bientôt; Livilla, dont les débordements rappelleront ceux de la fille d'Auguste, cette

(1) Jacoby, *op. cit.*

(2) Drusus succomba aux suites d'une fracture de la jambe déterminée par une chute de cheval, du vivant d'Auguste, dans l'automne de l'an 745.

Il est assez curieux de constater que de ses deux fils, l'aîné Germanicus avait les jambes grêles et faibles; le cadet, Claude, avait la démarche chancelante, les genoux faibles et tremblants. Il y a plus : le fils de Germanicus, Caius Caligula, avait beaucoup de peine à se tenir debout, tant il ressentait de faiblesse dans le membre inférieur.

Quant à Néron, fils d'une fille de Germanicus, il avait également les jambes faibles.

Cette faiblesse qui s'est conservée à travers tant de générations provenait de l'ancêtre de la dynastie, l'empereur Auguste, qui, au rapport de Suétone, avait les jambes faibles et maladives et présentait même un léger degré de claudication.

impudique Julie dont on n'a pas perdu le souvenir; enfin Claude qui mérite autre chose et mieux qu'une brève mention.

Livilla, femme en premières noces de César Caïus, dont on n'a pas oublié la fin prématurée, avait contracté une seconde union avec le fils de Tibère, Drusus.

Drusus s'était lié avec un compagnon d'enfance de Caïus, plus âgé que lui, mais qui, loin de lui donner des conseils de sagesse, l'entraîna aux pires débauches. Cette vie de dissipation prit fin par le mariage de Drusus avec Livilla.

Dès ce moment, Drusus se rapprocha de son frère par alliance, Germanicus, devenu par adoption second fils de Tibère. Cela ne faisait point le compte de Séjan, qui voyait échapper à son influence le jeune homme qu'il avait initié, et à qui il ne pouvait pardonner de le traiter avec mépris. De froides qu'elles étaient d'abord, leurs relations devinrent de plus en plus tendues. Néanmoins ils continuaient à se fréquenter, et Séjan, qui avait l'art de gagner par ses bonnes grâces le cœur des femmes, n'eut pas de peine à faire la conquête de Livilla (1).

L'amant n'eut plus qu'un souci : se débarrasser de l'époux, devenu gênant. Il eut bien vite persuadé à Livilla de lui prêter le concours de son médecin Eudemus et de son favori, l'eunuque Lygdus.

Le poison qui fut choisi devait avoir une action

(1) Drusus, avait, paraît-il, menacé un jour Séjan de la main. Celui-ci fit un geste pour se défendre, et reçut un soufflet. Séjan aurait, au dire de Tacite, séduit Livilla pour venger cet affront.

lente, qui pouvait donner le change pour une maladie suivant une évolution naturelle. La mort de Drusus ne donna d'abord prise à aucun soupçon. Ce n'est que huit ans plus tard que le secret devait être livré par la propre femme de Séjan, qui avait réussi à découvrir, et s'empressa aussitôt d'éventer le criminel complot.

***

Des dix cas de mort survenus, pendant le règne de Tibère, dans la famille impériale, il en est un surtout qui a paru réellement suspect : c'est celui de Germanicus, neveu du tyran qu'on a voulu rendre responsable de ce crime. C'est encore là un procès à reviser.

Que Tibère n'ait pas témoigné d'une bruyante douleur (1) à la nouvelle de l'événement ; qu'il ait gardé le masque impassible dont il ne se séparait jamais, il n'en fut pas moins, nous assure un contemporain (2), profondément affligé de la perte du jeune héros sur qui le peuple romain avait fondé tant d'espérances.

Pour Tibère, la mort de Germanicus ne présentait aucun avantage. Il n'avait aucune raison de haïr le fils d'un frère à qui il avait toujours été très attaché. Et puis, la mère de Germanicus, la vertueuse Antonia (3),

(1) Tacite, *Annales*.

(2) Sénèque, *Consol.*, *ad Marciam*, xv.

(3) C'est elle qui découvrit à Tibère l'empoisonnement de Drusus César, fils unique de l'empereur. Pour préserver sa fille d'un supplice public, elle dut la laisser mourir de faim dans sa propre maison.

Elle serait morte à son tour de la même façon, à moins qu'elle n'ait été empoisonnée par l'ordre de Caius, son petit-fils. (Cf. Suétone, *Caius*, XXIII.)

n'était-elle pas le conseiller le plus écouté, l'amie la plus dévouée du vieil empereur, qui avait voulu fuir le monde et ses perfidies dans la solitude de Caprée?

La mort de Germanicus serait, d'après Jacoby, « un événement logique, dans cette famille en voie de dégénérescence, et le poison qui l'a tué venait, non de Pison, son ennemi, non de Martina l'empoisonneuse, mais de son père Drusus (1), l'halluciné, de son grand-père Auguste le tout-puissant. »

Cette opinion, pour si vraisemblable qu'elle soit, manque, il faut bien le reconnaître, de base solide, et ceux qui s'en font les tenants sont bien obligés de convenir que « Germanicus fut un homme normal et sain d'esprit, malgré l'hérédité psychopathique qui pèse sur toute sa race ».

Le problème dont nous poursuivons la solution est plus limité. Nous devons nous borner à rechercher si le poison a joué un rôle dans la mort du petit-fils d'Auguste, sans nous inquiéter de savoir si la personnalité morale de l'aïeul présente avec celle du petit-fils des similitudes et des analogies plus ou moins frappantes.

La voix publique avait accusé certain personnage du nom de Pison d'avoir maléficié, puis d'avoir empoisonné le fils adoptif de l'empereur. Pison avait été le collègue de Tibère au consulat, et se croyait au moins son égal. Nommé gouverneur de la Syrie, il devait, en cette qualité, obéir aux ordres de Germanicus. Son orgueil s'accommodait mal de cette sujétion. Sa violence de caractère lui fit bientôt perdre toute mesure.

(1) Sur *l'Hallucination de Drusus*, réf. Jacoby.

Des propos aigres furent échangés de part et d'autre; une rivalité de femme vint envenimer la querelle : Plancine, la femme du gouverneur, se faisait une joie d'écraser de son luxe Agrippine, l'épouse de Germanicus.

L'héritier présomptif du trône impérial fit durement sentir au vieux gouverneur qu'il ne tolérerait pas plus longtemps cette insubordination. Les reproches furent formulés sans ménagement, et Pison conçut, dès ce moment, une haine mortelle contre le jeune César.

Sur ces entrefaites, Germanicus tombe malade. Pison, pour aggraver son état, pour hâter peut-être un dénouement qu'il souhaite, imagine une mise en scène bien propre à frapper un cerveau déjà affaibli par le mal. C'était la croyance commune à cette époque que les maléfices avaient un effet certain. Dans le palais où gît Germanicus, des affidés ont déposé par terre ou fixé aux murs des membres arrachés à des cadavres humains, de la cendre ensanglantée, des disques de plomb sur lesquels est gravé le nom de celui que l'on a voué aux dieux infernaux (1). De poison il n'est point question, et l'affaire sera portée devant le Sénat, qui a dû céder à la pression populaire et faire comparaître

(1) « On trouvait dans le palais et autour des murs, dit Tacite, des lambeaux de cadavres arrachés aux tombeaux, des formules d'enchantements et d'imprécations, le nom de Germanicus gravé sur des lames de plomb, des cendres humaines à demi-brûlées et trempées d'un sang noir, et d'autres symboles magiques auxquels on attribue de vouer les âmes aux divinités infernales... »

Ces atrocités, ajoute l'historien, inspiraient à Germanicus non moins de colère que de crainte : le poison était-il donc trop lent? s'écria-t-il. Son imagination était évidemment frappée par cet appareil lugubre; et cela a bien pu avancer sa mort.

Pison devant sa haute juridiction ; la preuve ne sera pas, ne pourra pas être faite d'autre manœuvre criminelle que celle dont nous venons de parler.

Un événement singulier avait fait naître le soupçon d'empoisonnement : lorsqu'on avait livré aux flammes le cadavre de Germanicus, le cœur était resté intact ; ce qu'un des accusateurs n'avait pas manqué de faire observer. Selon les idées du temps, c'était une preuve irrécusable que le sujet qui présentait ce phénomène avait succombé au poison (1). Est-il besoin de dire que

(1) C'était un signe infaillible, écrit Flandin (*Traité des poisons*), puisqu'on objecta alors que les cœurs de ceux qui mouraient de consomption n'étaient pas non plus consumés par le feu. Avicenne, après Galien, nous expliquera ce phénomène. Il nous dira que le poison agit à l'instar du froid, qu'en s'attaquant au cœur, il le durcit et le congèle au point de le rendre incombustible... « Ce signe se transmettra d'âge en âge avec les théories galéniques, et c'est à peine si, au dix-septième siècle, Zacchias, le savant Zacchias osera le rejeter. Je veux citer en quels termes cet auteur s'en explique, afin de montrer, à l'avance, jusqu'à quelle époque ont vécu les premières théories médicales sur l'action des poisons. Voici la traduction littérale des paroles du célèbre archiâtre du pape Innocent X : « Je crois ce signe trompeur et ne répondant pas à l'expérience, bien que je sache qu'un homme très savant, Fortunius Nattius, ait une opinion contraire... Quant à moi, je ne saurais concéder que le cœur de ceux qui sont morts du poison ne puisse, en aucune manière, être entamé par le feu ; mais je concevrai pourtant qu'il puisse résister à la combustion plus que les autres parties du corps : car, outre que ce viscère est d'une matière plus dure, *une grande sécheresse introduite par le poison doit avoir soustrait les esprits* (c'est-à-dire les matières combustibles) *au point que l'organe soit moins apte à brûler* ; ou, d'une autre manière, cet effet peut advenir dans le cas des *poisons froids en raison de la réfrigération intense qu'ils communiquent au cœur...* »

« Au signe précédent, poursuit Flandin (dirai-je l'imagination des poètes, dirai-je l'observation des médecins ?), on en ajouta d'autres, dont parle Pline et Sénèque, savoir que les cadavres des individus empoisonnés se putréfient rapidement, que les oiseaux de proie ne s'en nourrissent pas ; que les vers ne s'y

rien ne justifie pareille allégation ? C'était un pur hasard que le cœur eût échappé à l'action des flammes et il n'y avait à en tirer aucune conclusion dans un sens ou dans l'autre.

D'autres témoins à charge se trouvèrent pour prétendre que, dans un repas, Pison, couché au-dessus de Germanicus — on sait que les Romains mangeaient couchés — avait, de sa main, empoisonné les aliments du prince : accusation bien difficilement soutenable, à moins d'admettre que tout l'entourage du prince fût aux gages du vieux gouverneur.

On faisait enfin valoir ce suprême argument : que Pison et son épouse Plancine avaient ostensiblement fait éclater leur joie en apprenant la mort de celui qu'ils détestaient. Tandis que Pison faisait renverser par ses licteurs les sacrifices offerts à Antioche pour le rétablissement et la santé de Germanicus, Plancine, à la nouvelle de la catastrophe, avait quitté son deuil (elle avait récemment perdu une de ses sœurs), pour revêtir des habits de fête.

Ces manifestations bruyantes nous sembleraient plaider plutôt en faveur de l'innocence des accusés. Il eût été souverainement imprudent de se réjouir ainsi publiquement, et d'afficher son animosité, au risque de représailles immédiates. On dit, à la vérité, que le cou-

engendrent jamais ; mais fussent-ils réels, ces signes ne seraient pas propres à l'empoisonnement.

« A propos de la prompte décomposition des cadavres empoisonnés, il faut dire pourtant que les expériences de Fontana sur le venin des vipères, et que diverses expériences modernes sur l'inoculation des humeurs morbides, ou du sang putréfié, ratifieraient la marque des anciens, si on la restreignait aux effets des poisons tirés du règne animal, ou des poisons dits septiques... »

pable se fit justice lui-même : la veille du jour où il devait présenter sa défense, il fut trouvé mort auprès de son lit, son épée à terre à côté de lui. D'autres prétendent qu'il fut assassiné par ordre de Tibère, qui craignait quelque révélation compromettante.

Quant à Plancine, elle aurait échappé aux poursuites, grâce à Livie qui la protégeait. Pures hypothèses ; tout aussi bien celle du suicide de la fameuse Martine, l'instrument du crime, qui se serait donné la mort avec un reste de poison caché dans un nœud de ses cheveux.

Au résumé, on ne relève que des présomptions morales contre ceux qui ont été accusés d'avoir fait disparaître par le poison Germanicus. Mais de preuves positives il n'y en a pas, il ne pouvait y en avoir.

On s'est étonné (1) qu'on n'ait fait comparaître devant le Sénat aucun médecin pour lui demander son avis. Mais qu'auraient pu dire de plus ces praticiens inexpérimentés ? Possédaient-ils des connaissances toxicologiques suffisantes pour émettre un avis autorisé ? Sans doute, il existait dès cette époque « des ateliers de crimes, qui savaient produire des poisons énergiques » ; nous voyons déjà se silhouetter ces grands artistes à qui leurs trop fameux exploits ont valu un triste renom. Mais cela n'implique en aucune façon qu'on ait connu dans ces temps reculés l'art de rechercher et de découvrir les poisons subtils qui, en raison de leur subtilité même, défiaient toute analyse.

Ce qui s'est passé à la mort de Germanicus prouve

(1) Cf. LITTRÉ, *Médecine et Médecins* · De la toxicologie dans l'histoire ; et, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 novembre 1853, l'article, du même auteur, intitulé : *La Science des poisons.*

combien on se doutait peu, à cette époque où la toxicologie était encore dans les limbes, que le poison pût être recherché et retrouvé dans un cadavre humain. En livrant au feu le corps du prince qu'on soupçonnait avoir été empoisonné, on détruisait à jamais la preuve du crime, si crime il y avait.

Bien des siècles s'écouleront avant que soit vaincu ce tenace préjugé du respect de la dépouille mortelle, qui a mis pendant si longtemps obstacle au progrès scientifique, et à l'amélioration sociale qui lui est si étroitement liée.

IV

LA MORT DE TIBÈRE

La nature se plaît quelquefois à intervertir l'ordre de ses lois. La mort des jeunes Césars Caïus et Lucius avait devancé celle de l'empereur Auguste, qui devait parvenir à un âge avancé ; de même, le fils de Tibère, Drusus, son neveu Germanicus, précéderont dans la tombe et l'aïeule Livie, qui s'éteindra presque nonagénaire, et Tibère, qui succombera âgé de soixante-douze ans, après une vie de perpétuelles angoisses.

Quelle fin était réservée à cet hypocondriaque de haut rang, on le peut pressentir, pour peu qu'on s'arrête à l'idée que la fatalité historique n'est pas un vain mot. Le drame aura le dénouement prévu : il sera brutal, implacable, logique : quand on a régné par la violence, on meurt par les moyens violents : ce sont justes représailles.

Plusieurs versions ont circulé sur la mort de Tibère, et cette pluralité d'avis frappe d'avance de suspicion toute opinion trop affirmative.

Sentant sa fin approcher — ceci est rapporté par Sénèque, — Tibère aurait enlevé de son doigt l'anneau qui l'encerclait, comme pour le remettre à celui qu'il en jugeait digne ; après l'avoir tenu quelques instants, il le remit à son doigt, et resta longtemps immobile, la main gauche obstinément fermée ; l'empereur aurait appelé alors ses esclaves : personne n'accourut à son appel. Il avait voulu se lever, mais les forces lui manquant, il serait tombé mort auprès de son lit (1).

Tacite raconte de son côté que Tibère étant tombé en faiblesse, on le crut mort, et les courtisans l'abandonnèrent pour aller complimenter Caïus.

A ce moment, on vint dire à ce dernier que l'empereur était revenu à la vie et qu'il demandait à manger pour réparer ses forces. A cette nouvelle, tous s'épouvantent et se dispersent ; Caïus attendait déjà dans un morne silence le supplice au lieu de l'empire, mais Macron fit jeter des couvertures sur le mourant et l'étouffa (2).

Le récit de Suétone ne diffère pas sensiblement de celui de Tacite. L'empereur respirait encore, quand son successeur au trône donna l'ordre de lui enlever l'anneau qui lui conférait la toute-puissance. Comme le moribond le retenait avec énergie et se refusait à s'en séparer, on jeta un coussin (3) sur lui, et de la sorte, il fut achevé.

(1) SUÉTONE, *Tibère*, LXXIII.
(2) TACITE, *Annales*, l. VI, 50.
(3) DION CASSIUS rapporte que Caius, d'accord avec Macron,

Selon d'autres, Caïus (1) aurait étranglé Tibère de ses propres mains, et, comme un affranchi se récriait sur l'atrocité de l'acte dont il avait été le témoin, il le fit crucifier pour le punir de son intempérance de langue.

Il paraît bien, d'après ces récits plus ou moins concordants, que Tibère ne mourut pas tranquillement dans son lit. Il n'avait jamais, du reste, été malade ; c'était un fanfaron de santé, qui aimait railler son médecin, quand celui-ci lui proposait ses soins. On comprend dès lors que la lutte dut être vive, et qu'on eut difficilement raison de ce vieillard qui s'obstinait à vivre, et tardait tant à satisfaire l'ambition d'un neveu cupide et impatient (2).

priva Tibère malade de nourriture, et l'étouffa ensuite, avec l'aide du préfet du prétoire, sous des couvertures. (LVIII, 28.)

(1) Caius se vantait, du reste, lui-même, sinon d'avoir commis ce parricide, du moins de l'avoir tenté. Il disait être entré un jour dans la chambre à coucher de Tibère avec un poignard pour venger sa mère et ses frères, mais voyant le vieillard endormi, il n'eut pas le courage de le frapper et jeta son arme ; Tibère se serait même réveillé et l'aurait vu, mais n'aurait pas osé sévir contre lui.

(2) « Tibère, très différent d'Auguste, a toujours joui d'une santé d'athlète. C'était un homme robuste, à la taille haute, aux épaules larges, à la poitrine très développée. Telle était la vigueur de ses articulations, que du petit doigt il perçait une pomme verte, et d'une chiquenaude blessait, à faire naître des bosses ou jaillir le sang, les victimes de ses brutalités. Pendant les vingt-trois années de son règne, il n'eut d'autre maladie que celle qui l'emporta à soixante-dix-huit ans...

« Chariclès avait reçu l'ordre formel de garder ses remèdes pour les imbéciles. Non seulement l'empereur, pendant les derniers jours de sa vie, alors qu'il se mourait à Misène, s'abstint de le consulter, mais il chercha par des exercices violents, jeux militaires, chasses au sanglier, et par des festins prolongés, à lui cacher, comme aux autres, les douleurs atroces dont il souffrait...

« Chariclès avait eu le temps de constater que la vie s'étei-

V

LA NÉVROPATHIE DE CALIGULA

On conte qu'un jour Tibère fit approcher de lui son petit-fils, Tiberius Gemellus, trop jeune pour régner, et l'embrassa devant Caligula, son successeur éventuel. L'empereur, ayant surpris à ce moment dans l'œil de Caligula un éclair farouche, lui dit froidement : « Tu le tueras, mais un autre te tuera ! » Tibère résumait ainsi — comme l'a écrit Beulé — toute la philosophie de l'histoire de cette époque.

Caligula relève, plus que tout autre, de l'analyse du médecin psychologue. Les bizarreries, les singularités de ce monstre difforme, qui s'étudiait, devant un miroir, à donner à sa physionomie l'expression la plus accentuée d'horreur et de répulsion, trouvent leur explication dans son état pathologique ; il resterait une énigme indéchiffrable sans le secours de la psychiâtrie. Dans le cadre limité où nous évoluons, nous devons nous borner à poser les données de certains problèmes, connexes à l'étude que nous poursuivons, laquelle doit rester limitée au rôle qu'a joué le poison dans l'histoire.

Combien serions-nous tenté de nous écarter du but

gnait dans ce corps usé par l'âge et les débauches. « Il sera mort dans deux jours », déclara-t-il aux courtisans. Un affranchi sceptique, et qui se méfiait, comme son maître, de la science des médecins, aida le pronostic à se justifier en étouffant le vieillard sous des couvertures. » *Les Médecins grecs à Rome*, par M. Albert.

à atteindre, quand surgissent tout à coup devant nous ces visions d'effroi, qui nous plongent dans une angoisse inexprimable, mais qui s'apaise à la pensée que la nature s'est plue à pétrir de boue certains hommes destinés à exercer le pouvoir suprême, pour atténuer les regrets que nous pourrions éprouver de l'infériorité de notre rang dans la hiérarchie sociale !

Qui veut peser dans une balance équitable les cruautés d'un Caligula ne doit pas perdre de vue que ce demi-dieu fut un dément, victime de l'hérédité morbide, et aussi de ce « mal sacré », dont son aïeul César avait déjà ressenti les indéniables atteintes.

« Il n'était sain ni d'esprit ni de corps », a dit de lui Suétone. Il avait un corps énorme, sur des jambes grêles et menues, comme son père Germanicus, comme son grand-père Auguste. Etait-ce de la *paralysie infantile*, nous n'avons pas d'informations suffisantes pour l'établir. Mais ce qui est plus certain, c'est qu'il était épileptique de naissance, et nul n'ignore l'influence de cette psychose sur le caractère et les déterminations de la volonté ; nul ne conteste les troubles profonds observés chez les infortunés qui sont affectés de cette névrose.

« L'intégrité parfaite de l'intelligence et du sentiment chez les épileptiques, a dit Marcé (*Traité pratique des maladies mentales*), est un fait extrêmement rare. Tous les médecins qui ont vu de près les épileptiques savent, qu'à quelques exceptions près, ces malades deviennent très vite irritables, soupçonneux, querelleurs... Les inégalités de caractère influent impulsivement sur leurs actes et sur leurs allures : autant, dans certains moments, ils sont taquins, querelleurs, iras-

cibles, autant, dans une période nouvelle, ils se montrent humbles, craintifs, soumis. »

Cette versatilité, cette inconstance de l'humeur nous explique comment on peut trouver associés, chez les épileptiques, les sentiments les plus contradictoires : l'affection et la tendresse avec la cruauté, la bienveillance avec la malice, la méchanceté — et aussi leurs accès de fureur subite, d'impulsion homicide.

Chez Caligula, il serait aisé de retrouver toutes les manifestations des symptômes que nous venons de décrire. Mais, nous le répétons, ce serait sortir de notre sujet que de pousser plus avant cette analyse médico-psychologique. Ce que nous en avons dit suffit pour éclairer nos lecteurs sur la personnalité, en apparence étrange et mystérieuse, de ce César qui ne dépare pas la lignée.

Une particularité a beaucoup frappé les historiens, qui retiendrait à peine l'attention des pathologistes : dès les premiers temps de son principat, Caïus fait montre de toutes les vertus, mérite, par son administration sage et bienveillante, de devenir l'idole du peuple romain. Quand, brusquement, le décor change, le masque tombe, le clément César devient le féroce Caligula.

D'où provenait ce changement ? Le peuple romain se perdait en conjectures. Il est permis aujourd'hui d'affirmer, presque à coup sûr, qu'il était le résultat de la maladie ; de l'épilepsie qui, sous l'influence d'excès, de débauches innommables, s'était aggravée et avait, par suite, exagéré l'intensité des troubles physiques et mentaux du sujet.

On a parlé, à ce propos, d'un philtre, d'un aphrodi-

siaque violent, administré à l'empereur par sa femme Cæsonia, et qui aurait déterminé dans tout son être des perturbations profondes. Mais n'est-il pas plus vraisemblable de penser que le mal poursuivait son évolution fatale, et que la « fureur » dans laquelle était tombé Caligula n'était qu'un accès de délire furieux, de manie aiguë, phénomène très ordinaire dans le cours de l'épilepsie. Hypothèse d'autant plus acceptable, qu'il s'en est suivi une modification durable, telle qu'en peut produire une affection mentale caractérisée, et que l'action d'un poison, si prolongée fût-elle, ne saurait provoquer.

Alors commence cette série de crimes, de forfaits atroces, qui dérouteraient la raison humaine, si on n'était prévenu qu'un aliéné seul a pu les commettre : tous crimes inutiles — et ceci n'est pas indifférent à noter pour en déterminer la genèse.

Quel intérêt avait Caligula à faire mettre à mort et son beau-père Silanus, et son cousin Tibère Gemellus, et son autre cousin Ptolémée, fils de Juba, et ses deux sœurs, etc. ? Aucun. Il ne faisait que céder à une impulsion irrésistible, qui était la résultante même de son mal implacable.

Donne-t-il un ordre, il veut être obéi sans discussion, sans retard, et c'est pourquoi il ne se serait pas attardé à élaborer, dans la paix du laboratoire, un toxique subtil, bien qu'il eût, paraît-il, une véritable passion pour la toxicologie, et qu'il collectionnât les poisons, dont il avait un coffre tout plein.

Quand il veut se débarrasser de ses ennemis, ou plutôt de ceux qu'une fantaisie de son cerveau malade a marqués pour la mort, il fait simplement appel à celui

de ses tribuns qui a sa confiance, et dont le poignard ou l'épée avaient un effet au moins aussi sûr et aussi prompt que le poison.

Caligula eut cependant recours deux fois, semble-t-il, à cette arme perfide : une première fois, nous l'avons vu pour Tibère, dont la mort était trop lente à son gré ; une seconde fois dans une circonstance moins mémorable ; dans un combat de gladiateurs, un certain Colombus avait été légèrement blessé. Mais comme il avait été vainqueur et qu'il était du parti que ne favorisait pas l'empereur, celui-ci fit mettre du poison dans sa plaie, afin de la rendre mortelle. La faction vaincue avait désormais toute facilité pour proclamer sa victoire.

VII

LES ARCHIATRES ROMAINS SOUS LA RÉPUBLIQUE ET L'EMPIRE.

Avant de poursuivre ces études de toxicologie historique, il est un point qu'il importe de préciser : quelle était la situation de la médecine, et notamment de la médecine légale, à Rome, au temps de la République et plus tard sous les empereurs romains ? Quel rang occupaient les médecins dans la hiérarchie sociale ? Questions qui, on va bientôt le voir, sont loin d'être oiseuses, et dont la solution nous donnera la clef d'un de ces problèmes qui surgissent, à tout instant, au cours de nos incursions rétrospectives dans un domaine, jusqu'ici peu ou point exploré.

Au témoignage de Pline (1), Rome serait restée pendant six cents ans privée de tout secours médical, et les Romains ne s'en portaient pas plus mal. C'est en l'an 535 qu'un certain Archagatus, du Péloponèse, ouvrit une boutique dans le carrefour Acilien, grâce à une avance qui lui fut faite sur les deniers de l'État. Archagatus semble avoir eu la spécialité des opérations chirurgicales : d'où son nom de *carnifex*, ou bourreau, que la voix publique lui décerna. On l'appelait encore parfois *vulnerarius*, le « médecin des plaies », pour la raison que nous venons de dire.

Comme Archagatus, Asclépiades, qui devint l'ami et le médecin de l'orateur Crassus et de Cicéron, était d'origine grecque. A l'encontre d'Archagatus, Asclépiades était plutôt médecin que chirurgien ; mais une sorte de médecin homme du monde, d'agréable commerce et de manières distinguées, estimant dans sa sagesse profonde qu'il est avec les clients, comme avec le ciel, des accommodements. Peu partisan des drogues de grand prix et de mauvais goût, leur préférant la diète ou le clystère, et, par-dessus tout, multipliant les prescriptions de simple hygiène : les bains, frictions, promenades au grand air, voire même la musique, qu'il considérait comme un des plus sûrs calmants dans les affections nerveuses.

La réputation d'Asclépiades s'était répandue au loin. De tous côtés, on recherchait ses conseils, on quêtait ses moindres avis. Des souverains même voulurent l'attacher à leur personne : Mithridate, le fameux roi

(1) L'opinion de Pline est fort sujette à caution. (Cf. *Les Médecins grecs à Rome*, par Maurice Albert, p. 5 et suiv.)

de Pont, qui s'occupait, comme on sait, de chimie en ses moments perdus, préparait dans son laboratoire les poisons les plus subtils et expérimentait sur lui-même leurs antidotes, lui fit de magnifiques promesses sans pouvoir le décider à quitter Rome. Asclépiades se contenta d'envoyer au monarque le recueil de ses œuvres complètes : la réponse ne laissait pas d'être spirituelle, elle était en tout cas d'un philosophe.

Asclépiades eut le bon esprit de n'être jamais malade ; toute sa vie durant, il se porta comme un charme. Un accident lui coûta la vie : parvenu à un âge très avancé, il fit une chute dans un escalier ; il ne s'en releva pas.

Les succès d'Asclépiades attirèrent à Rome une nuée de médecins étrangers, accourus pour la plupart de l'Orient hellénique ; pourvus de plus d'ambition que de titres, ils ne reculaient pas devant certaines pratiques (1) où la morale ne gardait qu'une place restreinte.

C'est le temps où charlatans et empiriques exercent leur coupable industrie, sans trop souffrir de l'application des lois, qui leur sont indulgentes. Néanmoins, en dépit du crédit dont ils jouissent, ils sont presque mis au ban de la société ; nous entendons qu'ils n'ont pas droit encore à ce titre de *citoyen romain* qu'ils envient à l'égal d'un parchemin de noblesse.

Mais bientôt ils ne vont pas tarder à voir leurs vœux se réaliser. La réhabilitation d'un art justement décrié va être bientôt proclamée. Désormais, de par l'ordre de César, tous ceux qui exercent la médecine ou enseignent les arts libéraux auront le droit de cité. C'est le

(1) Daremberg, p. 24-25.

premier pas dans la voie des honneurs; ce ne sera pas le dernier.

Si les médecins allaient gagner en considération, il ne s'ensuit pas que leur bagage scientifique fût accru. Celui-ci était des plus légers : en dehors de quelques cures, qu'aidés du dieu Hasard ils ont pu réussir, ils n'ont rendu aucun service notable.

Il n'existait alors, à Rome et dans les pays régis par ses lois, rien qui pût se rapporter, de près ou de loin, à ce que nous appelons *la médecine sociale*, c'est-à-dire la police médicale, l'hygiène publique, les institutions sanitaires et même la médecine légale (1). Non pas que les pouvoirs publics n'eussent souci de ces questions, mais les médecins n'étaient point consultés sur ce chapitre.

Pour ce qui est des prescriptions de médecine légale, on en retrouve bien des rudiments dans la législation romaine, mais il ne semble pas que le médecin fût plus spécialement chargé d'en assurer l'application. Ainsi, il est parlé dans différents textes de l'opération connue plus tard sous le nom d'*opération césarienne* (l'extraction de l'enfant vivant du corps d'une femme morte); des maladies simulées; des caractères qui distinguent la démence proprement dite de la folie furieuse; des venins et des poisons. Mais nulle part il n'est indiqué que c'était le rôle du médecin, plus que de tout autre particulier, d'intervenir dans ces différents cas. Les magistrats ne recourront officiellement aux hommes de science que sous le règne de César, c'est-à-dire après que le décret qui les affranchit aura été rendu

(1) Dr. Briau, *L'Archiatrie romaine*.

Jusque-là on ne voit point figurer le nom des médecins dans les actes publics.

Comme s'il avait prévu le sort qui lui était réservé, César fut le premier personnage notable soumis, après sa mort, à l'exploration médicale. C'est le médecin Antistius qui fut chargé de visiter les blessures reçues par le dictateur et qui déclara dans son rapport qu'une seule était mortelle.

Ce rapport consacrait officiellement la médecine légale.

Le décret du dictateur accordant le droit de cité aux médecins avait été le premier privilège accordé à ces derniers. Ce fut le début des faveurs qui devaient successivement leur échoir, la première étape dans la voie qui les menait aux fonctions publiques, dont on les avait jusqu'alors systématiquement écartés.

Peu d'années après, sous le règne du fils adoptif du dictateur, au plus tard au commencement du règne de Tibère, nous voyons s'organiser la médecine militaire (1). Puis c'est la charge de médecin de la cour qui va être créée, et dont tous les empereurs, à peu d'exceptions près, tiendront à honneur de reconnaître et d'étendre successivement les attributions.

Certains de ces médecins ont laissé un nom dans l'histoire, et méritent à divers titres de nous occuper.

L'un d'eux a sauvé la vie de César Octave à la bataille de Philippes : ce général étant malade voulait rester dans sa tente, contrairement aux avis pressants de son médecin. C'est alors qu'Artorius — un dis-

(1) Cf. *Du service de santé militaire chez les Romains*, par Briau. Paris, 1866, in-8.

ciple de cet Asclépiades dont nous avons parlé — vient annoncer qu'il a vu en songe Minerve elle-même, qui commande de faire sortir Octave de sa tente et de le transporter au milieu de son armée. Octave obéit à l'ordre de la déesse. Bien lui en prit, car peu après, son camp était forcé et sa tente prise par les soldats de Brutus, pendant que l'autre aile, commandée par Cassius, était mise en déroute (1).

Artorius était citoyen de Smyrne, qui lui éleva un monument après sa mort (2).

Ce sont encore des médecins grecs que nous retrouvons auprès des successeurs d'Auguste : tel Ménécrates, qui eut à veiller sur la santé des empereurs Tibère et Claude. C'est à Ménécrates qu'on serait redevable de cette composition pharmaceutique toujours employée sous le nom de *diachylon*.

Nous n'avons cité que les chefs d'emploi ; mais quantité de satellites évoluaient autour de l'astre impérial.

Au temps de César Auguste, dans la maison de l'empereur, outre les humbles patriciens que les textes épigraphiques appellent *medici*, ou *medici servi*, et, un peu plus haut placés, ceux qui portaient le nom de *décurions-médecins* ou *décurions de médecins*, se distinguaient les *supra medicos* ou *superpositi medicorum,* qui avaient sous leurs ordres toute une armée de servants assez analogues à nos infirmiers et infirmières.

Il y avait, en outre, les médecins de la ville, dont

(1) *L'Archiatrie romaine, auct. cit.*

(2) Les auteurs latins, en donnant les noms des médecins d'Auguste, ont omis de signaler celui de Clodius Acron, qui pourtant, selon toute vraisemblance, fut attaché à la personne de l'empereur.

certains jouissaient d'une grande vogue, et qui étaient parfois pour les médecins de cour de redoutables concurrents.

Quand l'empereur était malade, il ne s'embarrassait pas de l'étiquette : lui signalait-on un médecin habile, il ne s'inquiétait pas s'il était pourvu d'une charge officielle. Il le faisait appeler et, s'il réussissait à le guérir, le comblait d'honneurs et de dignités. C'est ainsi qu'Auguste éleva au premier rang de vulgaires affranchis, comme Musa, qui devint un personnage très important, du jour où il guérit son illustre client par de simples applications d'eau froide.

C'est grâce à Musa que les médecins jouirent pendant quelque temps d'avantages auxquels leur passé, plutôt humble, ne leur donnait pas le droit de prétendre.

Le temps n'était pas encore venu pour eux d'occuper les plus hautes fonctions, d'être, comme plus tard Vindicianus, proconsul d'Afrique, ou, comme Ausone, le père du poète, préfet d'Illyrie. Mais chaque jour, ils conquéraient des prérogatives nouvelles : outre qu'ils étaient dispensés de tout impôt, ils pénétraient peu à peu dans l'administration civile et militaire, et désormais, fonctionnaires publics, c'est à eux qu'il appartenait de prendre toutes les mesures d'hygiène et de police sanitaire prescrites par les circonstances.

Voilà, pensera-t-on, bien des avantages concédés à une classe de citoyens qui rendaient assurément des services, mais qui étaient, il faut bien le reconnaître, très convenablement rémunérés. Les honneurs et l'argent, c'est donc tout profit. Les honneurs, et non l'honneur, la distinction est importante. Et si nous

voulons être des peintres exacts, nous ne devons pas oublier de mettre des ombres au tableau.

« Dans la plupart des causes célèbres de cette époque, écrit un de nos critiques (1) les mieux avertis, on retrouve un médecin, esclave ou affranchi : c'est Artémidore, le médecin de Verrès, qui pille avec son patron les temples des dieux, même celui d'Esculape; c'est Glycon, accusé, peut-être à tort, d'avoir versé par ordre d'Octave du poison sur la plaie vive de Pansa; c'est le médecin de Pison, moins médecin que bourreau, dont l'office consiste surtout à administrer certains breuvages, ou à ouvrir les veines à ceux que le consul n'ose pas faire publiquement mourir. Puis, ce sont, après bien d'autres, les médecins impliqués dans un procès retentissant qui fut plaidé sous la préture de Cicéron, et qui révéla une série de crimes inouïs, tel que n'en offre pas l'histoire légendaire des familles grecques poursuivies par la fatalité. »

Le monde des médecins sous la République est, on le voit, étrangement mêlé : les criminels y coudoient de près les honnêtes gens, et peut-être ne sont-ce pas ces derniers qui constituent la majorité.

Ces mœurs vont-elles changer sous l'Empire? Il serait téméraire de l'affirmer. A mesure que le crédit des médecins augmente, leur ambition fait des progrès croissants. Admis dans l'intimité des grands personnages de la cour, des membres de la famille impériale, le vertige les saisit. Pourquoi ne prendraient-ils pas la place de ces autocrates sots ou impuissants, et qui ont l'imprudence de laisser vide le foyer conjugal?

(1) Maurice Albert.

Et nous nous expliquons de la sorte comment Livia, la bru de l'empereur, femme de Drusus et sœur de Germanicus, prend pour amant Eudème; comment cet Eudème sera l'exécuteur tout désigné quand Séjan aura décidé Livia à se débarrasser de son époux. Eudème se vantait de posséder la recette de drogues mystérieuses et d'un effet sûr; c'est sans doute une d'elles qu'il administra à Drusus.

Ceci se passait sous le règne de Tibère. Tibère, qui avait déjà de la prévention contre les médecins, conçut pour eux, à partir de ce jour, — et nous le comprenons de reste, — une antipathie véritable. Et c'est ainsi, que pendant un temps, le prestige de ce titre fut sérieusement entamé. Mais vienne un empereur débile, un César contrefait, dont la santé réclame beaucoup de ménagements, tel le César Claude, et nous verrons aussitôt les médecins reconquérir rapidement le terrain perdu.

Parmi les illustres praticiens de cette époque, il en est deux qui valent mieux qu'une brève mention. C'est d'abord Vettius Valens, ou Vectius Valens, médecin de Messaline, homme d'une éloquence rare, qui n'avait pas besoin de cette supériorité pour conquérir les faveurs de son impériale maîtresse. Vettius a sa place dans le nombreux cortège des amants de Messaline; mais nous avons quelque honte à le confesser, il s'y montre indigne et du nom et du titre dont il est revêtu. Il ne tarde pas à se révéler comme un sinistre baladin, un bouffon de cour, prêt à toutes les complaisances, à toutes les servilités.

L'anecdote (1) qui suit nous le peint au naturel; c'est

(1) Nous empruntons l'anecdote à l'excellent ouvrage de M. Albert.

une esquisse, mais une esquisse de maître; les retouches ne pourraient que la dénaturer.

Un jour, c'était grande fête chez l'épouse dévergondée de Claude : on donnait dans les jardins du palais le spectacle d'une vendange. Les pressoirs foulaient les raisins, et le vin nouveau ruisselait dans les cuves. Tout autour sautaient des femmes vêtues de peaux de bêtes, et semblables à des bacchantes en fureur. Messaline, les cheveux au vent, agitait un thyrse, et près d'elle, Silius, son amant en titre, couronné de lierre et chaussé du cothurne, balançait la tête au chant criard d'un chœur lascif.

Un des plus exaltés de la bande était Vettius Valens, le médecin de la cour et l'amant en second. Dans ses accès de folle gaieté il grimpait aux arbres, comme font les singes qui s'amusent. Qu'auraient pensé Asclépiades et Thémison de ce disciple costumé en satyre, à califourchon sur une branche?... Tout à coup, du haut de son perchoir, il crie : « Je vois du côté d'Ostie un orage furieux. » Plaisantait-il, ou voyait-il réellement s'avancer le cortège de l'empereur, prévenu par Narcisse de ces saturnales éhontées? Peu importe. Du moins, la colère de Claude ne fut-elle pas une plaisanterie; Vettius Valens, comme tous les invités de cette fête champêtre, comme Messaline elle-même, était mis à mort quelques heures plus tard. Il fut le seul que l'approche du supplice rendit lâche : il essaya de sauver sa vie en offrant de dénoncer tous les coupables.

Claude, assailli d'infirmités comme il l'était, ne pouvait longtemps se passer de médecin : Vettius Valens eut bientôt un successeur.

Ce fut le célèbre Xénophon, de Cos, dont une ins-

cription heureusement retrouvée nous a restitué la personnalité. Cette inscription nous révèle que C. Stertinius Xénophon — car Stertinius et Xénophon ne font qu'un seul et même personnage, contrairement à ce qu'ont écrit Pline l'Ancien et Tacite, — Stertinius Xénophon, disons-nous, fut, en même temps que médecin de Claude, « secrétaire pour les lettres grecques, tribun des soldats, préfet des ouvriers, pontife des dieux, flamine perpétuel des Augustes, d'Esculape, d'Hygie et d'Epione » : une manière de pape de la médecine, si l'on prenait au pied de la lettre ce texte, si diversement commenté.

Quoi qu'il en soit, ce Xénophon était avide de places et de fonctions, et il semble qu'il ne devait pas travailler pour les petites gens. Bon an mal an, il gagnait, paraît-il, plus de six cent mille sesterces, et il laissa à ses héritiers une fortune évaluée à plusieurs millions de notre monnaie. On comprend qu'il n'ait consenti à abandonner une aussi fructueuse clientèle que contre promesse de forts émoluments.

Sur un cerveau aussi faible que celui de Claude, la suggestion était facile. Tout ce que Xénophon désira, tant pour lui que pour ses proches, ou même pour sa ville natale, lui fut gracieusement et sur l'heure accordé. En échange de tant de bienfaits, ce médecin peu scrupuleux (1) deviendra d'abord l'amant d'Agrippine, et, un peu plus tard, sera accusé d'avoir hâté,

(1) Comme l'a fait observer très justement M. Maurice Albert, il ne faudrait pas inférer, de ce qu'il y a une brebis galeuse dans un troupeau, que tout le troupeau est infecté. A côté de médecins indignes, il y en eut, même à la cour impériale, d'intègres et d'instruits qui jouirent, à bon droit, de l'estime et de la considération publiques.

par une manœuvre criminelle, la fin de l'empereur lui-même.

VII

L'EMPOISONNEMENT DE CLAUDE

On ne voit pas bien, à vrai dire, l'intérêt que pouvait avoir un médecin, accablé de richesses et de générosités, à se rendre coupable du crime abominable qui lui est imputé. Certes, là où la femme est en jeu, il ne faut pas trop réclamer de logique. Comme le cœur, et plus encore que le cœur, des organes moins nobles ont des raisons que la raison ne comprend pas.

En tous cas, la rumeur publique, dont le grave Tacite s'est fait une fois de plus l'écho, a porté une accusation dont nous sommes mal en situation d'apprécier la valeur. Comme tous les personnages arrivés au faîte des honneurs, celui qu'on a traité d'empoisonneur devait avoir des jaloux et des envieux; nous n'avons pas d'ailleurs autre chose que de simples présomptions contre le médecin Xénophon. Force nous est de nous en rapporter à des témoignages de seconde main.

Agrippine immole d'abord à ses ressentiments personnels Domitia Lépida, qu'elle accusait d'avoir essayé des enchantements sortilèges contre l'hymen de Néron, et d'entretenir en Calabre des légions d'esclaves, dont l'indiscipline troublait la paix de l'Italie (1). Puis, ses

(1) Tacite, *Annales*, l. XII, § LXIV et suiv., t. II, p. 377. Cité par Flandin, *Traité des poisons*, t. I.

projets arrêtés, toute surveillance abolie, elle devint pour Claude une épouse plus tendre.

Le choix du poison l'embarrassait : trop prompt, il trahirait une main criminelle ; trop lent, Claude, avant de mourir, pourrait tout deviner et revenir à l'amour de Britannicus, son fils : il fallait un poison bien choisi, qui troublât la raison, sans trop hâter la mort. Il fut trouvé par le génie de Locuste, et donné par la main de l'eunuque Halotus, dont la fonction était de servir les mets et de les goûter.

Le poison fut mis dans un ragoût de champignons, mets favori de l'empereur ; la stupidité de Claude, l'ivresse, peut-être, firent le reste (1).

Le bruit courut que le médecin appelé par Agrippine, le fameux Xénophon dont il vient d'être parlé, aida à ses projets.

On ne dit pas qu'il aurait de ses mains préparé le plat de champignons que l'impératrice fit servir à son mari. Mais Claude ayant rejeté ce qu'il venait d'ingurgiter, l'effet du poison était perdu ; c'est alors que Xénophon, sous prétexte de faciliter les évacuations, aurait plongé dans le gosier de son maître une plume imprégnée d'un venin subtil. Et la mort de l'empereur n'aurait pas tardé à s'ensuivre.

Certes, l'accusation est imprécise, l'imputation peut être calomnieuse, mais elle n'excite en nous aucune surprise. Sous le régime impérial, les médecins de cour ont donné les marques de la plus basse moralité. Pour conserver leur rang et leurs dignités, ils ne répu-

(1) Tacite, *Annales*, l. XII, § LXV et suiv., t. II, p. 379 ; édit. citée.

gnaient à aucune besogne, fût-elle la plus vile, la plus infâme. Souvent ils poussèrent la complaisance, jusqu'à rendre des services peu compatibles avec une profession libérale et un art salutaire. Trop souvent, ils furent les complices du crime, et hâtèrent, comme on l'a dit, plus d'une apothéose (1). Mais notre réprobation ne doit pas leur être exclusivement réservée. On ne les voit apparaître que dans l'acte final du drame; ils se contentent de précipiter un dénouement longtemps et savamment préparé. Si un condamné à mort tarde trop à s'ouvrir les veines, ils vont, par ordre, lui offrir leur ministère pour la saignée libératrice. Si le poison est trop lent à agir, on recourt à leurs bons offices. Mais cette dernière conjoncture rarement se présente. Les empoisonneurs à gages sont assez experts pour leur éviter ce soin.

***

Dans une société où la corruption des mœurs ne connaît pas de bornes, où le luxe et la débauche la plus crapuleuse vont de pair, on s'explique le crédit dont jouissaient les devins et les sorciers, les charlatans et les empoisonneurs.

Dès les premiers temps de la fondation de Rome, ces sinistres artisans du crime ont exercé leur coupable industrie. Quelques années à peine après que les Romains se sont réconciliés avec les Sabins, Romulus, au dire de Plutarque, édicte cette loi « qu'une femme

(1) Guardia, *Hist. de la Médecine.*

peut être répudiée par son mari, s'il est reconnu qu'elle a empoisonné ses enfants ».

Quels étaient les poisons alors employés par les Romains, nous en sommes réduits, confessons-le, aux pures hypothèses. Notre curiosité a vainement cherché à pénétrer le secret de ces infernales mixtures qui, si longtemps, furent un instrument de règne.

Peut-on espérer jamais retrouver la formule mystérieuse du poison de Locuste? La personnalité de Locuste elle-même échappe à nos investigations et, avec les quelques lignes que lui consacre Tacite, nous ne saurions nous flatter de la faire revivre. Tout ce que nous savons, c'est qu'elle vivait sous Néron, qui l'avait autorisée à établir un laboratoire au Palatin. Elle expérimentait, dit-on, sur des animaux, les terribles substances que son art réussissait à combiner. Il n'est pas téméraire d'imaginer qu'elle s'entourait des conseils de certains archiatres, tels qu'Andromaque, l'inventeur de cette panacée qu'on nomme la *thériaque,* et qui était bien l'assemblage le plus hétéroclite, le plus monstrueux, qu'une cervelle humaine ait pu concevoir.

La thériaque jouit, en son temps, d'une vogue prodigieuse. Inventée par un médecin de l'empereur, décrite en vers dans un poème dédié à l'empereur, patronnée par l'empereur, en fallait-il plus pour que la mode l'adoptât? Ne contait-on pas que Néron prenait chaque matin avant son déjeuner un peu de cette drogue, préparée, on pourrait presque dire sous ses yeux, dans son propre palais, dans la chambre même, voisine de celle de l'empereur, où Locuste avait fabriqué ses poisons? Néron faisait preuve de prudence. Il neutralisait préventivement, par l'usage continu

d'un antidote, les effets du poison qui pouvait menacer son existence.

Qu'importait la nature du toxique? Andromaque ne les avait il pas tous prévus? Sans doute savait-il pertinemment que les ressources de Locuste étaient infinies. Employait-elle l'aconit, comme le laisse entendre Théophraste; le lièvre de mer, dont Philostrate célèbre les qualités? Pourquoi chercher si loin? Ne connaissait-on pas, dès cette époque, ainsi que les ouvrages de Dioscoride en témoignent, les propriétés des sels d'arsenic, du vert-de-gris et du cinabre? L'exploitation des mines d'arsenic allait toujours se développant; il est donc à supposer que le commerce de cette substance était de plus en plus prospère.

Quant à l'aconit, ainsi que le remarque justement Emile Gilbert (1), si la culture en fut prohibée sous peine de mort, par une loi de Trajan, non seulement dans les jardins de Rome, mais dans tous ceux de l'empire, n'est-ce pas que les sucs de cette plante vénéneuse étaient déjà d'un usage fréquent?

Un art que dut posséder Locuste, écrit Flandin, c'est l'art d'associer ou de mêler les matières toxiques, art imité par les premiers médecins, et surtout par Galien, dans la composition des antidotes et des mithridates. Qu'on se rappelle les paroles d'Homère : « Le pouvoir des poisons était réputé tenir à leur mélange. *L'Égypte*, dit le poète, *possédait des remèdes qui, savamment mêlés, étaient bienfaisants ou funestes.* » Tels étaient sans doute les poisons de Locuste.

Cet art des mélanges, que nous avons laissé perdre,

(1) GILBERT (Em.), *Philtres, Charmes et Poisons*.

suffit à nous expliquer la trop funeste habileté des anciens dans le maniement des poisons; mais cela ne nous apprend rien sur leur principe actif.

En réalité, nous ne savons pas plus ce qui entrait dans la composition des poisons de ce temps que dans celle des philtres ou des remèdes. Nous devons renoncer à découvrir la recette du gargarisme mortel que Néron fit donner à son ancien précepteur Burrhus, de même que celle de l'onguent de Colombus, ainsi nommé parce qu'il avait servi, par ordre de Caligula, à panser et à faire mourir le gladiateur Colombus, dont ce César avait pris ombrage, parce qu'il n'avait pu le vaincre, l'épée à la main.

Le seul fait certain, par tout ce qui transpire de cette société ancienne, même à travers un si long espace de temps, c'est qu'il y avait à Rome des officines de poison, étroitement liées avec la sorcellerie et la magie. Il est certain aussi que l'empirisme savait suppléer à l'ignorance où l'on était des opérations de la chimie, et arrivait à produire des poisons très énergiques (1).

C'étaient, selon l'expression de Sénèque que nous reprenons à notre compte, de grands artistes (2) qui parvenaient à obtenir des préparations n'offensant ni le goût ni l'odorat et dont, selon le cas, l'effet était brutal ou savamment gradué.

(1) Cf. Littré, *Médecine et Médecins.*

(2) Tacite dit, en parlant de Locuste, qu'elle mettait du *génie* à préparer ses mixtures.

VIII

L'EMPOISONNEMENT DE BRITANNICUS

C'est à cette seconde catégorie, celle des poisons lents, que paraît appartenir le poison qui fut mis en œuvre contre Britannicus.

Britannicus était le favori de Claude, celui qu'il avait désigné pour son héritier. Mais les artifices d'Agrippine avaient fait changer l'ordre de succession au trône : Néron avait revêtu la pourpre impériale.

Après la mort de Claude, survenue dans les circonstances tragiques que l'on sait, et l'avènement au principat de son fils Néron, Agrippine jouit quelque temps, sans partage, du pouvoir suprême. Elle en profita pour se débarrasser de Silanus par le poison et faire périr Narcisse.

Son dossier est assez chargé pour que nous n'y ajoutions pas encore, sans preuves positives. Si Britannicus fut empoisonné en sa présence, il ne semble pas qu'elle y ait en rien participé. « L'horreur, la consternation éclatèrent si visiblement sur son visage, écrit Tacite, qu'on vit bien qu'elle était innocente de ce crime. » Que ce crime lui ait fait horreur, nous avons quelque peine à le croire ; d'autant que Néron ne faisait, en le commettant, que profiter de ses leçons. Elle avait empoisonné à dîner le beau-père de Néron ; Néron empoisonna, à dîner aussi, le beau-fils d'Agrippine (1).

(1) Jacoby, *op. cit.*

N'osant frapper Britannicus ouvertement, Néron résolut de l'empoisonner. Une première tentative avait échoué : un breuvage, fourni par Locuste, avait manqué son effet. Néron, furieux et impatient, menaça de livrer l'empoisonneuse au bourreau; elle promit un venin qui tuerait aussi vite que le fer; il fut distillé auprès de la chambre de César, et composé de poisons d'une violence éprouvée (1).

« C'était l'usage, dit Tacite, que les fils des princes mangeassent assis avec les autres nobles de leur âge, sous les yeux de leurs parents, à une table séparée et plus frugale. Britannicus était à l'une de ces tables. Comme il ne mangeait et ne buvait rien qui n'eût été goûté par un esclave de confiance, et qu'on ne voulait ni manquer à cette coutume ni déceler le crime par deux morts à la fois, voici la ruse qu'on imagina : un breuvage encore innocent, et goûté par l'esclave, fut servi à Britannicus, mais la liqueur était brûlante et il ne put la boire. Avec l'eau dont on la rafraîchit, on y versa le poison, qui envahit si rapidement tous ses membres, qu'il lui ravit en même temps la parole et la vie.

« Les assistants frémissent; les moins prudents s'enfuient; ceux dont la vue pénètre plus avant demeurent immobiles, les yeux attachés sur Néron. Lui, toujours penché sur son lit, feignant de ne rien voir, dit qu'il en était ainsi dans la maladie des comices (2), l'épilepsie, dont Britannicus était attaqué depuis son

(1) Tacite, *Annales*, l. XIII, § xv, t. III, p. 31 ; édit. citée. — Racine, *Britannicus*, act. IV, sc. iv.

(2) La « maladie des comices » était ainsi nommée de la coutume où l'on était à Rome d'abandonner l'assemblée des comices quand quelqu'un y tombait, frappé de ce mal, nommé, par terreur ou par superstition, *haut mal* et *mal sacré*.

enfance; que peu à peu la vue et le sentiment lui reviendraient (1)».

Le récit de Tacite nous en apprend aussi long, dans sa concision, que les narrations les plus circonstanciées. Le rude historien, comme à son ordinaire, va droit au fait, sans luxe de détails oiseux. Tout un coin de la société romaine nous est dévoilé dans ce tableau aux couleurs si sobres et d'un pinceau si discret : ainsi nous est révélée cette coutume hygiénique de boire, au cours du repas, des verres d'eau chaude, sans doute pour aider à la digestion.

Apporter cette eau au point juste de chaleur qui convenait était une grande affaire pour les serviteurs. Le maître entrait parfois dans de violentes colères, quand il n'allait pas jusqu'à frapper l'esclave qui avait servi le breuvage ou trop chaud ou trop froid (2).

Pour Britannicus, on a prévu qu'il repoussera le liquide trop chaud; une boisson plus froide, dans laquelle a été au préalable versé le poison, est là toute préparée.

A peine l'a-t-il absorbée qu'il est pris de convulsions. Néron ne perd pas son sang-froid Encore un accès du haut mal, dit-il, de ce mal comitial dont Britannicus a de fréquentes attaques. Qu'on emporte de la salle ce convive encombrant, et que la fête continue!

Quel peut être le poison violent dont les effets se font aussi rapidement sentir? D'aucuns croient que c'est un poison lent, qui aurait acquis une plus grande force par une évaporation prolongée. D'autres infèrent

(1) Tacite, *Annales*, l. XIII, § xvi, t. III, p. 31 ; édit. citée.
(2) Littré, *op. cit.*

que c'est le même poison, mais amené à un haut degré de concentration, qui fit périr Germanicus.

Serait-ce un composé de mercure ou de plomb? Ces substances étaient, nous l'avons vu, connues et peut-être vulgarisées, dès cette époque, mais nous n'en constatons pas les symptômes. La manière dont fut foudroyé Britannicus prêterait à croire qu'on avait mélangé à sa boisson une infusion de fleurs de pêcher (1), ou d'un fruit à noyau, contenant un toxique d'une grande puissance qu'on a depuis isolé à l'état pur, l'*acide prussique* ou *cyanhydrique*. « Il n'est pas impossible, écrit Littré, que ces grands artistes dont parle Sénèque aient réussi, dans leurs manipulations multipliées, à rencontrer quelques combinaisons meurtrières où cet acide avait place. » Mais quel besoin avait-on à cette époque de s'ingénier à composer un poison complexe? Les empoisonneurs ne pouvaient-ils se livrer à leurs louches manœuvres en toute tranquillité, se sentant à l'abri de l'impunité? Comment eût-on pu les convaincre d'un crime dont il était impossible de retrouver les traces? La médecine n'était pas alors, et pour cause, l'auxiliaire de la justice, comme elle l'est devenue bien des siècles plus tard. L'ouverture des corps était considérée à l'égal d'une profanation, et, par suite, les connaissances anatomiques faisaient complètement défaut aux anciens. Dans ces conditions, il est superflu d'ajouter qu'on n'allait pas à la recherche des lésions qui avaient occasionné la mort.

Si parfois l'opinion publique s'émouvait, comme il en advint pour Germanicus, on livrait le cadavre aux

(1) Gilbert, *Essai historique sur les poisons.*

flammes, et nul n'aurait songé à analyser les cendres. Pour Britannicus, il en fut de même. La nuit qui le vit périr fut celle qui vit allumer son bûcher.

Les funérailles furent précipitées, pour éviter toute manifestation. Néron s'en justifia par un édit de circonstance : « C'était, proclama-t-il, la coutume de nos ancêtres de soustraire à tous les yeux les funérailles du jeune âge, sans en prolonger l'amertume par une pompe et des éloges funèbres. » En réalité, Néron redoutait la colère du peuple, que cette mort inattendue avait profondément surpris.

Au rapport de Dion, le corps de Britannicus non seulement fut porté de nuit sur le bûcher, mais il fut enduit de plâtre, pour le soustraire à tout examen et pour cacher les taches livides de la peau. Le cadavre s'était en effet décomposé et la putréfaction avait accompli son œuvre de destruction.

Le même historien ajoute que les torrents de pluie qui tombèrent tandis qu'on traversait le Forum, délayèrent l'enduit de plâtre et rendirent le crime visible à tous les yeux (1).

La prompte décomposition du cadavre, comme aussi l'incombustibilité du cœur, passaient alors pour des preuves indéniables d'une mort par le poison : c'est dire que les croyances les plus folles, les superstitions les plus absurdes, trouvaient crédit auprès de ce peuple que la science n'avait pas encore éclairé. Il faudra attendre de longs siècles avant de les voir disparaître.

(1) Dion, LXI, 7; Tacite, *Annales*, III.

DU BAS-EMPIRE AU MOYEN AGE

La longue période qui s'étend de la décadence romaine à l'établissement définitif de la monarchie française, est une suite de siècles dont l'histoire est encore singulièrement obscure : celle du poison à cette époque est d'autant plus difficile à écrire.

On sait les drames sanglants qui marquèrent la fin de l'Empire romain, devenu trop vaste pour le sceptre d'un seul empereur; on connaît les atrocités qui désolèrent Rome et Byzance, la lutte que les adeptes de la nouvelle foi eurent à mener contre le paganisme encore vivace, malgré sa facile immoralité; les révolutions de palais, où la soldatesque, maîtresse de la situation, élevait un nouveau maître, et précipitait du trône le favori de la veille.

Le poison a-t-il joué son rôle dans ces événements historiques, si mal connus? On a vu quelle place il tenait à la Cour de Néron; tout porte à croire que, sous les règnes qui suivirent, il fut en même honneur : Locuste eut des imitateurs.

Les mœurs se relâchaient de plus en plus, car l'exemple venait de haut; la société romaine s'enlizait dans le crime et la débauche; conditions nécessaires et suffisantes pour que prospérât le commerce du poison. Les magiciennes, dignes petites-filles de Circé, pullulaient et on sait combien elles étaient expertes

dans la fabrication des philtres. La belladone et la mandragore sont encore leurs plantes favorites : de quelles hallucinations monstrueuses leurs clients ne sont-ils pas tourmentés, malheureux dégénérés vivant dans l'atmosphère de stupre et dans l'odeur du sang, qui accordent créance aux diaboliques paroles de la magicienne ! Celle-ci n'est plus, comme la Canidie d'Horace, une vieille sorcière édentée et horrible, mais bien une belle jeune femme, dont l'étrange profession, selon l'expression d'un conteur moderne, se devinait « au trouble et glauque et profond regard de ses yeux immobiles, évoquant tout de suite l'image d'un lac en laitance verte et fluide, propice au rut mystérieux de la lumière vagissante et du chaos agonisant ». Que de patriciennes romaines, que de sénateurs et de citoyens en proie à cette folie criminelle, succombèrent ainsi, victimes de leurs passions odieuses, victimes de leur mentalité hystérique, victimes de leur siècle, en un mot, de la décadence !

A Byzance, sous les couleurs d'une civilisation plus raffinée en apparence, les mêmes causes produisent les mêmes effets. Et là encore, le poison est une arme familière aux politiciens ambitieux qui redoutent le scandale d'un meurtre sanglant, à toute la populace hétéroclite qui grouille autour de l'Hippodrome et que cherchent à moraliser les apôtres de la nouvelle religion.

Ceux-là même, dans leur fanatisme de néophytes, n'ont-ils pas recours à des philtres puissants qui abolissent toute sensibilité physique, qui provoquent une exaltation mentale inouïe, allument dans leurs regards cette flamme étrange qui caractérise les illuminés ? On

est en droit de le croire, quand on lit le récit de ces cérémonies où une foule d'hallucinés, en proie à un véritable délire, tantôt mystique, tantôt érotique, croyaient établir, par ces pratiques renouvelées des sorciers primitifs, les bases inébranlables du christianisme d'Orient (1). La morale chrétienne devait enfin se dégager, malgré les schismes nombreux qui déjà divisaient les adeptes de la foi, et assurer, sur les ruines du paganisme égoïste et immoral, le triomphe définitif de la nouvelle religion d'espérance et de charité (2).

Et cependant, le peuple et ses chefs mirent des siècles à comprendre et à appliquer cette morale. En France notamment, lorsque, après le baptême de Clovis, le catholicisme devint un culte national, une religion d'État, les mœurs ne s'adoucirent pas et le précepte de l'Évangile : *aimez-vous les uns les autres* fut encore lettre morte pour cette société issue de Latins pervertis et de Germains barbares. Clovis n'en continue pas moins ses multiples assassinats, ses successeurs établissent leur domination par les meurtres les plus cruels; Frédégonde, la femme de Chilpéric, la sauvage ennemie de la sauvage Brunehaut, se rend célèbre par ses empoisonnements répétés : cette dernière aurait fait, dit-on, périr dix rois, tant par le poignard que par le poison.

L'histoire des rois mérovingiens est trop obscure pour que nous puissions établir d'une façon précise

(1) Richepin, *Contes de la décadence romaine.*

(2) Voir à ce sujet les romans modernes; Paul Adam, *Basile et Sophia*; Jean Lombard, *Byzance*; Dmitry de Méréjkowsky, *La Mort des dieux.*

quel fut le rôle du poison, aussi bien dans la vie politique que dans la vie sociale. Les exemples de Frédégonde et de Brunehaut ne suffisent-ils pas d'ailleurs pour nous permettre de généraliser? En un temps de demi-barbarie, où il n'est de droit que celui consacré par la force, où l'impunité est acquise au vainqueur, quelle que soit l'arme qui lui a donné la victoire, le poison a dû souvent lever bien des obstacles, affermir plus d'une autorité, satisfaire des ambitions, des haines, des passions excessives.

Cependant, il nous faut arriver jusqu'au moyen âge, en passant par-dessus la dynastie des Carlovingiens, et des premiers Capétiens, pour trouver une société parfaitement organisée, présentant une unité morale, société qu'on peut alors rendre responsable de ses fautes, car ses actes sont conscients, et elle est définitivement affranchie de cette barbarie où ont vécu ses ancêtres; nous allons voir que le poison y continua néanmoins ses ravages, car c'est une tradition qui s'est fidèlement perpétuée à travers l'histoire, tant il est vrai qu'elle est inhérente à l'humanité même.

LES POISONS AU MOYEN AGE

I

L'ÉTAT DE LA SCIENCE TOXICOLOGIQUE

On a quelque tort de prétendre que le moyen âge soit supérieur à l'antiquité, par cela même que dans le cycle des temps il vient après elle. Cet argument d'ordre chronologique est, au fond, purement spécieux. Comme l'a dit un philosophe de la médecine (1), la liberté des recherches ne fut entravée dans l'antiquité que par des préjugés, — tel celui qui considérait l'ouverture d'un cadavre comme une profanation, — mais jamais la nature des choses ne resta fermée aux investigations des observateurs. « C'est par l'observation de la nature que se formèrent les plus grands philosophes et les plus illustres médecins anciens ; ouverte à l'antiquité, comme le livre de la science, la nature resta lettre close pour le moyen âge (2). »

La chimie, la toxicologie sont, à cette époque de barbarie, lettres mortes, tandis que fleurissent et prospèrent l'alchimie, l'astrologie, la sorcellerie et la magie. Ce n'est que des siècles plus tard que l'astro-

(1) Guardia, *Histoire de la Médecine.*
(2) Id., *ibid.*

nomie se substituera à l'astrologie, la chimie à l'alchimie, la philosophie à la scolastique, le libre examen à la crédulité.

On a longuement disserté sur les limites de ce qu'on est convenu d'appeler le moyen âge. Pour nous en référer à l'opinion commune, nous comprendrons sous ce nom le temps qui s'est écoulé depuis la chute de l'empire romain (476), jusqu'à la prise de Constantinople (1453), par Mahomet II (1).

Il serait téméraire de tenter même d'esquisser une histoire des poisons à une époque sur laquelle règne une si impénétrable obscurité. Nous ne voudrions essayer que de jalonner une voie inexplorée, en n'utilisant que les rares notions positives qui nous ont paru se dégager de nombreuses et souvent fastidieuses lectures.

Il est à supposer que, pendant de longs siècles, on s'en est tenu aux prescriptions indiquées par les anciens dans leurs traités, tant pour la confection des toxiques que pour l'usage de leurs antidotes; Dioscoride (2), par exemple, ne s'embarrassait pas d'une classification compliquée. Il s'en tenait à la division, très simple, des poisons en ceux qui tuent promptement et ceux dont l'action est plus lente, et engendrent des maladies de plus ou moins longue durée (3).

L'ouvrage de Dioscoride (4), avec celui de Nicandre

(1) Littré; voir aussi Nicaise, *Guy de Chauliac*, p. 9 et suiv.

(2) Le traité de matière médicale de Dioscoride a été traduit en arabe dès le neuvième siècle. Ce livre est resté classique jusqu'au dix-septième siècle. (Nicaise.)

(3) Hoefer, *Histoire de la Chimie*, t. I.

(4) Dioscoride, médecin de Cilicie, vivait dans les premières années de l'ère chrétienne. C'est au commencement du règne de

(de Colophon), servit de charte des poisons pendant toute la période du moyen âge, et c'est là que l'on doit puiser les idées et aussi les préjugés qui avaient cours en ce temps sur cette matière.

Les auteurs dont nous venons de citer les noms savaient déjà établir une distinction entre les poisons tirés du règne animal, ceux du règne végétal et les poisons minéraux. Parmi les premiers, nous rappellerons seulement qu'on faisait jadis grand cas d'un animal appelé le *lièvre marin*, qu'on regardait comme fabuleux, et avec lequel Domitien aurait, dit-on, empoisonné Titus (1).

Nicandre signale déjà (plus de cent ans avant l'ère chrétienne) l'*opium* ou plutôt le suc de pavot.

La jusquiame, la mandragore, l'aconit (2) étaient connus de la plus haute antiquité. Pline n'a-t-il pas prétendu qu'un des conjurés de Catilina fit périr ses femmes avec de l'aconit (3)?

Claude que parut à Rome son traité sur les poisons, qui forme les livres VI, VII et VIII de sa *Matière médicale*, et où il est pour la première fois fait mention de l'arsenic. L'arsenic était vulgairement nommé en ce temps-là sandaraque, plus communément que *arsenicum*. On le rencontrait principalement à Mysie, sous la forme de morceaux compacts, lourds, écailleux et jaunes (orpiment ou sulfure). Dioscoride écrit que « calcinée avec des charbons ardents, la sandaraque change de couleur. » (*La Pharmacie à travers les siècles*, par EMILE GILBERT, p. 63-64-67). Sous le règne de Tibère, Scribonius Largus, élève de Celse et médecin à Rome, signale un des premiers le danger de l'emploi de l'arsenic dans l'usage médical.

(1) PHILOSTRATE, *Vita Apollonii*, cité par HOEFER, *loc. cit.*

(2) En l'an 117 après Jésus-Christ, une loi de Trajan prohiba la culture de l'aconit. Comme conséquence de cette mesure, les crimes d'empoisonnement devinrent moins fréquents sous les règnes qui suivirent. (GILBERT, *loc. cit.*)

(3) PLINE, XXVII, 2.

C'est avec la colchique que la célèbre magicienne Médée composait ses breuvages empoisonnés. Enfin les anciens, et par conséquent les alchimistes du moyen âge qui les suivaient jusque dans leurs errements, n'ignoraient pas plus qu'eux les propriétés des poisons minéraux, d'un usage beaucoup plus fréquent : l'arsenic, que Dioscoride a le premier signalé ; le mercure qu'il savait extraire du cinabre, comme ils retiraient sans doute l'arsenic d'un sulfure naturel.

La céruse, avait observé Nicandre, rend l'eau laiteuse, et il recommandait déjà comme contre-poison l'huile d'olive et le lait. De même, pour le gypse qui devait être de la chaux vive, il préconisait, très rationnellement, le vinaigre (1).

Un poison, entre tous redoutable, était celui que nous désignons aujourd'hui sous le nom d'*acide cyanhydrique*. Columelle et Dioscoride, Pline aussi bien que Galien, ont rapporté, comme un bruit généralement répandu, de leur temps, que le pêcher était un arbre pernicieux ; ils s'en étonnaient d'autant plus que le fruit de cet arbre était agréable à manger. Mais il ne semble pas qu'ils aient soupçonné qu'on pouvait retirer du noyau de ce même pêcher le foudroyant acide prussique. Il faut aller jusque dans la mystérieuse Égypte pour voir employer les poisons les plus énergiques que l'on connaisse, même à l'heure actuelle. Il paraît démontré que, chez ce peuple, le toxique avec lequel on faisait périr ceux qui avaient trahi leur serment était préci-

(1) Dans un grand ouvrage, qui ne comprend pas moins de 70 livres dont 22 seulement sont parvenus jusqu'à nous, Oribase, médecin grec, ami de l'empereur Julien, consacre une longue étude aux contre-poisons.

sément retiré du pêcher. « Ne prononcez pas le nom de IAO sous la peine du pêcher », nous révèle un des papyrus du Louvre (1).

Si la science est, comme on le prétend, restée stationnaire en un temps où l'on ne se risquait guère à heurter les opinions reçues, l'héritage des anciens pouvait suppléer en partie aux lacunes de l'expérimentation. Il est à présumer, d'ailleurs, que les alchimistes étaient trop occupés à la transmutation des métaux ou à la découverte de l'universelle panacée, pour chercher à grandir le domaine de la toxicologie (2).

On peut dire que, jusque au douzième siècle, on erre dans le chaos. C'est à se demander même si, comme nous venons de le supposer, les alchimistes arabes, dont on nous vante à tout propos les vastes connaissances, étaient seulement aussi avancés que les Grecs et les Romains en ce qui touche la science des poisons. Ainsi, dans un manuscrit du quatorzième siècle, mais dont l'auteur vécut vraisemblablement vers le douzième, est indiquée la façon de préparer l'arsenic blanc (3) en traitant l'arsenic jaune (ou sulfure

(1) Hoefer, *op. cit.*, I, p. 232.

(2) Pierre le Bon, de Lombardie, physicien de Ferrare, qui vivait au commencement du quatorzième siècle nous apprend que les alchimistes entendaient par poison (*venenum*) toute substance qui tue les métaux, c'est-à-dire qui se combine avec les métaux en les altérant. « C'est, ajoute-t-il, pour ne pas avoir compris cela, que certains adeptes ont chauffé le mercure avec de véritables poisons, tels que l'aconit, la ciguë, la vipère, etc. Il n'y a que les poisons minéraux, tels que l'arsenic et le soufre, qui tuent (altèrent) le mercure, parce qu'ils sont de même nature que lui. » (*Histoire de la Chimie, auct. cit.*, I, p. 436.)

(3) C'est probablement à Avicenne qu'est due la distinction entre l'arsenic et les sulfures d'arsenic. « Il est, dit-il, blanc,

d'arsenic) par du sel commun et du vinaigre, et en soumettant le mélange à la distillation et à la calcination ; mais par contre, il n'est pas dit un mot des propriétés vénéneuses de l'arsenic blanc sublimé (l'acide arsénieux). Il y a mieux : on sait combien d'emprunts les Grecs byzantins ont faits aux Arabes. Or, la plupart de ces emprunts trahissent l'ignorance la plus profonde, non seulement de la langue, mais encore de la matière médicale des Arabes. On a mentionné à ce propos la fâcheuse méprise de Nicolas d'Alexandrie, surnommé *Myrepsus*, c'est-à-dire le fabricant de pommades, qui, grâce à une interprétation fantaisiste, ne craignit pas de recommander l'arsenic, comme une *épice* contre le poison, opinion qui fut adoptée par bon nombre de médecins du moyen âge! L'erreur provenait de ce que *darsine*, que Myrepsus transforma en arsenic, est le nom que les Arabes donnent à la cannelle (1). C'est ainsi qu'une mauvaise traduction peut avoir des conséquences irréparables.

Au douzième siècle, on trouve cependant un esprit éclairé, qui nous repose des divagations de la plupart de ses contemporains.

Le rabbin Maimonides, dont le nom arabe signifie *serviteur de Dieu*, avait étudié d'abord la théologie, puis la philosophie et la médecine, sous le célèbre Averroès de Cordoue.

Maimonides composa un *Traité des Poisons* qui mérite

jaune ou rouge. Le blanc est l'acide arsénieux, le jaune, l'orpiment ; le rouge, le réalgar. Le médecin arabe avait également indiqué les propriétés thérapeutiques de l'arsenic, ses effets toxiques et son antidote. (Cf. Gilbert, *op. cit.*, 83-84).

(1) Hoefer, I, p. 364.

d'être analysé (1) : c'est un tableau fidèle de la science toxicologique de l'époque qui l'a vu naître.

Maimonides divise les poisons en deux classes, savoir : les chauds et les froids; ce qui veut dire probablement : poisons qui déterminent les symptômes d'excitation et poisons qui déterminent les symptômes opposés, la sensation d'un froid vif.

Le poison est absorbé par le sang; il faut donc empêcher la plaie de se fermer; elle doit rester ouverte pour l'écoulement du toxique. Si le malade s'endort, la chaleur et les humeurs se concentrent à l'intérieur du corps, et le poison pénètre dans les points les plus intimes, envahit les parties nobles et déterminent la mort; aussi recommande-t-il la ligature pour en entraver l'absorption.

Entre autres poisons, Maimonides accorde une créance particulière au sang du taureau, très facile à employer, dit-il (2), dans un but criminel; mais il ne croit guère

(1) Voir, à ce sujet, l'excellente thèse du Dr. Rabbinovicz, qui a traduit et commenté le *Traité des Poisons* du médecin arabe.

(2) « J'ai déjà prévenu, écrit Maimonides, que je ne parlerai que des substances qu'on peut manger par erreur, ou que la malveillance peut employer facilement. De ce nombre est le sang de taureau, qui est un de ces poisons les plus faciles à administrer par la malveillance. On le mêle avec les mets ou les ragoûts préparés avec de la viande à l'aide desquels on veut commettre le crime; aussitôt ils deviennent un poison mortel. Dès qu'un individu reconnait qu'on lui a fait prendre du sang de taureau, il doit se hâter de provoquer le vomissement avec de la caillette et du vinaigre de vin. Ensuite, il prendra de rechef comme vomitif : nitre, deux drachmes, bouilli dans du vinaigre de vin ; puis on administre : graine de chou, deux drachmes ; as-a fœtida, une drachme ; borax, une drachme ; on mettra le tout dans du vinaigre de vin, porté à l'ébullition, et on fera boire. Si le vomissement a lieu, c'est bon. S'il reste quelque chose dans l'estomac, que le vomissement ne soit pas complet, c'est encore

aux propriétés toxiques des menstrues, malgré tous les contes des femmes débauchées (1) qui se vantent de s'en être servies, avec succès, pour empoisonner les gens dont elles voulaient se débarrasser.

Maimonides indique les signes qui permettent d'éviter le poison. Tout ce qui, d'après lui, est agréable au goût et n'exhale pas une mauvaise odeur peut être mangé sans appréhension.

Toute substance inconnue, plante ou chair d'un animal quelconque, dans laquelle on reconnaîtra une saveur agréable, c'est-à-dire douce, et une odeur qui plaise, peut être considérée comme un bon aliment, et l'homme peut en user en toute sécurité. Mais si, au contraire, il y a dans le goût comme quelque chose d'amer, ou âcre, ou acide, ou tout autre semblable; de même que toutes les fois que la substance exhale une odeur qui n'est point agréable, on ne doit point en manger sans être assuré de sa nature.

bon, et l'effet en est salutaire. Ensuite on provoque les selles avec de l'agaric et de l'hiera dosée en raison de l'habitude et de l'âge du malade et de l'état qu'aura observé le médecin. On administre ensuite les contre-poisons mentionnés dans le chapitre qui précède.

(1) J'ai vu, écrit encore Maimonides, dans toutes les contrées que j'ai parcourues, un bon nombre d'individus atteints de la maladie que j'indique; ce que moi et d'autres nous avons entendu dire à ce sujet est trop long pour être raconté. Les vieux médecins que j'ai pu rencontrer m'ont appris, d'après leurs propres observations et les traditions des médecins plus anciens, ce qu'ils ont su de femmes débauchées ; ces femmes dirent à ces médecins que ce dont elles usaient c'était du sang de leurs règles : elles en recueillent le premier qui vient à paraître, et quelque faible que puisse être la quantité, elles l'introduisent dans un mets quelconque et il produit les tristes accidents observés. Mais jusqu'à ce jour, je n'ai rien vu, ni lu de tel dans aucun livre de médecine ; comment alors serait-il possible de donner un moyen de médication? »

Il faut aussi se tenir en garde contre divers mets, tels que ces bouillons épais qui passent à l'aigre ou qui prennent la saveur acide du limon, comme aussi ces mets qui changent de couleur et prennent des nuances analogues à celle du *sumac* ou de la *grenade*; prenez garde pareillement à ce qui a cuit avec le garum, et dans lequel domine un goût d'acidité, ou styptique, ou bien une saveur douce en excès. Défiez-vous de ces aliments qui exhalent une mauvaise odeur d'oignon; comme ceux préparés avec du vinaigre ou de l'oignon, ou ce qui a cuit avec ce dernier; l'on ne doit en manger que ce qui a été préparé par une personne dans laquelle on a une confiance absolue, et à l'égard de laquelle il ne reste pas le moindre doute dans l'esprit; parce que c'est dans ces sortes de mets que s'exerce la ruse des empoisonneurs; c'est avec eux que se dissimulent facilement la couleur, l'odeur ou la consistance du poison.

Les chairs d'animaux ou d'oiseaux bouillis ou rôtis, ne se prêtent point aussi aisément à la ruse, à cause de la facilité de préparer une chose qui change leur goût, leur couleur, et leur odeur. Il en est de même de l'eau bien pure : la fraude ne peut rien avec elle; mais méfiez-vous de l'eau contenue dans un vase non couvert, car souvent un animal venimeux a pu y boire, et alors elle est nuisible à celui qui en boit, et peut déterminer des accidents fâcheux.

L'empoisonnement est facile au moyen du poison qu'on ette dans le vin, car le vin semble disposé pour cet effet, parce qu'il dissimule la couleur, le goût, et ensuite parce qu'il facilite son arrivée au cœur; et celui à qui on en a donné dans l'intention de l'empoi-

sonner (et qui le soupçonne) a certainement besoin d'y porter son attention pour s'en préserver. En outre de tout ce qui vient d'être exposé, il faut, lorsqu'on a quelque sujet de crainte de surprise dans le boire ou le manger, n'en accepter que des personnes dans lesquelles on a une confiance pleine et entière. Les malfaiteurs sont toujours prêts et disposés à faire usage de ces substances, simples ou composées, pour atteindre à leur but criminel, et si elles ne donnent pas la mort, elles agissent au moins d'une manière nuisible sur l'économie animale. Maimonides conclut par cette exclamation, d'un fatalisme résigné : *Dieu seul peut nous protéger !*

Il s'inquiète néanmoins de rechercher quels antidotes doivent être administrés en cas d'empoisonnement. Et d'abord celui qui a pris une substance empoisonnée ou qui soupçonne qu'elle peut l'être, doit se hâter de provoquer le vomissement, au moyen d'eau chaude, dans laquelle on aura fait bouillir de l'*anethum graveolens* (aneth) et dans laquelle on aura versé de l'huile en grande quantité. En la buvant tiède, il vomira tout ce que contiendra l'estomac; il prendra ensuite du lait nouvellement trait, en abondance; il vomira encore. Il restera calme ensuite pendant quelque temps, puis il prendra un mélange de beurre et de crème qu'il rendra pareillement.

Maimonides divise les antidotes en deux classes : les uns agissent par leurs qualités physiques ou chimiques, et sont applicables, seulement, contre certains poisons; les autres agissent indépendamment de leurs qualités physiques ou chimiques, par une propriété spéciale, ou par l'ensemble de leurs propriétés, et sont

applicables contre tous les poisons chauds ou froids. Le bon rabbin a entendu dire que le crottin de poule est un excellent vomitif : il recommande d'en prendre deux drachmes dans de l'eau chaude pour expulser le poison.

C'est encore, à l'entendre, un antidote très précieux et très efficace que l'émeraude, et qui peut servir indifféremment contre tous les poisons; appliquée à l'épigastre, elle calme les douleurs de l'estomac; retenue dans la bouche, elle fortifie le cœur et les dents. C'est le cheik Abou-Mérovan-ibn-Zohar, le plus grand expérimentateur en thérapeutique, un homme d'une immense fortune et d'une grande sagacité médicale, qui a confirmé toutes ces propriétés de l'émeraude par une longue expérience. Ce brave cheik avait sans cesse sous la main son excellente émeraude ou de la thériaque, car il avait toujours peur d'être empoisonné. On peut, à défaut d'émeraude, recourir au bézoard, substance particulière que les uns disent avoir trouvée dans les angles des yeux du cerf; les autres, dans la poche du fiel. Il s'agit du bézoard animal qu'il ne faut pas confondre avec le bézoard minéral, concrétion pierreuse. qu'on rencontre surtout en Égypte, et qui varie beaucoup dans sa couleur.

Les écrits du temps sont remplis de récits merveilleux sur cette pierre, mais il n'y a rien de moins avéré; au contraire, le bézoard d'origine animale a une efficacité bien constatée, et que l'expérience vient confirmer. Voici le moyen de le préparer : On le frotte sur la pierre à repasser avec de l'huile de manière à en enlever « depuis un carat au moins, jusqu'à un huitième de mitokal; on fait ensuite lécher la substance

par le malade, soit qu'il ait été piqué, soit qu'il ait avalé du poison; on fait aussi des frictions sur la plaie, et la guérison est certaine. »

Ces trois substances, les pépins de citron, l'émeraude et le bézoard animal, constituent aux yeux des médecins arabes des contrepoisons d'une efficacité certaine, contrôlée par une expérimentation dont on ne saurait contester les résultats.

Bien plus que Maimonides, Arnaud de Villeneuve, qui enseignait, vers la fin du treizième siècle (on le suppose né vers 1240), la médecine et l'alchimie à Barcelone, se rapproche, par ses conceptions, osées pour l'époque, de nos doctrines modernes.

Arnaud de Villeneuve a composé un *Traité des poisons* (*De venenis*) qui n'est pas dénué d'originalité. Son savoir toxicologique est en grande partie emprunté des anciens. Après eux, il nous entretient des animaux venimeux, comme la vipère, le scorpion, etc. ; des poisons végétaux, entre autres, la jusquiame et l'opium; et parmi les poisons minéraux, il ne manque pas de parler de l'orpiment (sulfure d'arsenic), qui, écrit-il, « produit l'excoriation des intestins ». Ne serait-ce pas que, pour constater cette lésion anatomique, qui est réelle, Arnaud de Villeneuve aurait, bravant les préjugés de son temps, procédé à l'ouverture de quelques corps?

« Toutes les substances putréfiées, dit-il ailleurs, comme la chair, les œufs, les poissons, sont très dangereux. » C'était entrevoir les leucomaïnes, ces alcaloïdes de la putréfaction, dont la puissance toxique est si considérable. L'asepticité des plaies de mauvaise nature est aussi nettement conseillée par Arnaud de

Villeneuve et cette prescience lui fait grand honneur.

Il a décrit non moins parfaitement les symptômes les plus manifestes de l'empoisonnement : anxiété précordiale, efforts de vomir, douleur vive de l'estomac et des intestins, constriction à la gorge, sueurs froides, face livide, pouls faible et inégal.

Le traitement qu'il prescrit serait encore suivi de nos jours, suivi du moins en l'absence de tout secours médical, et à titre de premiers soins. Arnaud conseillait très judicieusement de faire vomir sur-le-champ, soit avec une décoction de menthe, du lait chaud, et surtout de titiller la luette au moyen d'une plume trempée dans l'huile.

Les ouvrages qui traiteront des poisons dans les siècles qui suivront, n'ajouteront que peu à ces sages prescriptions.

II

LES EMPOISONNEURS DE PUITS ET DE FONTAINES

Dans les environs de la fête de Saint-Jean de l'année 1321, tandis que le roi de France visitait le Poitou, le bruit courut que dans l'Aquitaine les puits et les fontaines étaient ou allaient être empoisonnés par les lépreux. Plusieurs d'entre eux avaient déjà été brûlés pour ce crime, et ils avaient confessé, en subissant leur supplice, qu'ils l'avaient commis pour détruire, grâce au poison, le plus grand nombre possible de chrétiens, ou pour les rendre lépreux comme eux.

Ils avaient conçu, disait-on, le projet de répandre

leurs maléfices par toute la France et l'Allemagne. Ce qui semblait confirmer la vérité de ces bruits, c'est que, vers le même temps, le seigneur de Parthenay avait écrit au roi, pour lui transmettre les aveux d'un lépreux de grand renom, qu'il avait fait saisir sur ses terres. Celui-ci avait avoué qu'il avait été entraîné à commettre son crime par un Juif, qui, en lui délivrant le poison, lui aurait, en même temps, donné dix livres, lui en promettant bien davantage pour gagner à sa cause les autres lépreux (1).

Il avait, en outre, dénoncé la composition du poison qu'il employait : une horrible mixture de sang humain et d'urine, et de trois herbes dont il ne savait ou ne voulait révéler le nom. On y plaçait, disait-il, le corps du Christ — sans doute une sorte d'hostie — et quand le tout était suffisamment desséché, on le broyait et on le pulvérisait. On l'enfermait ensuite dans des sachets liés avec un objet de poids, afin qu'ils pussent tomber au fond des puits et des sources dans lesquels on les projetait.

La justice était parvenue à saisir un de ces nouets, qu'une lépreuse, qui redoutait d'être prise, avait laissé tomber à terre. On en avait rompu le lien et on y avait découvert : une tête de couleuvre, les pieds d'un crapaud, et quelque chose ressemblant à des cheveux de femme, enduits d'un liquide noir et d'une odeur repoussante. On avait soumis le mélange à l'épreuve du feu, qui n'avait exercé sur lui aucune action : c'était

(1) Nous suivons pas à pas le récit imagé et qui semble de tous points véridique, d'un des chroniqueurs de l'époque, Guillaume de Nangis, dont nous avons consulté les deux principales éditions, celles de Guizot et celle de Géraud (1825 et 1844).

une preuve, selon les idées du temps, que c'était un poison des plus redoutables.

A cette nouvelle, le roi retourna précipitamment en France, et fit répandre par tout le royaume des instructions pour qu'on emprisonnât tous les lépreux, en attendant que la justice eût décidé de leur sort.

On se livra à force conjectures pour expliquer le mobile d'un si horrible forfait. L'opinion la plus accréditée fut que c'était une vengeance du roi de Grenade, dépité d'avoir été vaincu à plusieurs reprises par les chrétiens, et surtout par l'oncle du roi de Castille. On ajoutait que, dans son impuissance à remporter un succès par les armes, il avait eu recours à la ruse pour réaliser son dessein. Il s'était, prétendait-on, abouché avec des Juifs, leur promettant de fortes sommes d'argent, s'ils parvenaient, par quelque maléfice, à trouver un moyen d'exterminer les chrétiens.

Les Juifs avaient accepté le marché, mais s'étaient récusés comme agents d'exécution, parce qu'ils étaient suspects aux chrétiens. Ceux-ci devaient moins se défier des lépreux, qui étaient avec eux en rapports constants, et qui pourraient, sans éveiller les soupçons, jeter du poison dans les puits et fontaines.

Les Juifs avaient donc rassemblé les plus notables des lépreux et leur avaient fait part de leur criminel projet. Ils étaient arrivés à leur persuader d'abjurer la foi catholique, grâce à leurs suggestions perfides, et aussi, selon l'expression d'un naïf chroniqueur, grâce à l'intervention du Diable. « Ce qui est terrible à entendre, poursuit-il, après avoir broyé et passé au crible (*cribrato*) le corps du Christ, ils l'introduisaient dans

ces poisons mortels, et consentaient à les répandre dans tous les pays de la chrétienté. »

Dans ce but, les principaux d'entre eux tinrent quatre espèces d'assemblées générales, où chaque ladrerie de quelque importance avait envoyé un délégué. Ceux qui étaient à la tête du mouvement firent entendre aux autres que leur maladie les rendait vils et abjects aux yeux des chrétiens, et que, s'ils parvenaient à faire disparaître ces derniers, ou à les rendre lépreux comme eux-mêmes, ils ne seraient plus l'objet de leur mépris.

Cette proposition rencontra une approbation générale. Chacun promit de s'employer à la faire aboutir. Un grand nombre avaient été, du reste, séduits par de fallacieuses promesses de royaumes, de comtés, et d'autres biens temporels, et cette perspective acheva de vaincre les dernières hésitations.

Aussitôt qu'il eut connaissance du complot, le roi rendit un édit portant que les coupables seraient livrés aux flammes et leurs complices enfermés pour le restant de leurs jours dans les ladreries.

Si quelque lépreuse coupable était reconnue enceinte, on devait surseoir à son supplice jusqu'à ce qu'elle eût accouché.

D'autre part, on brûlait quelques juifs dans différents pays, principalement dans l'Aquitaine.

Dans le bailliage de Tours, au château de Chinon, appartenant au roi, on creusa une immense fosse ; un grand feu y fut allumé, et, dans la même journée, on livra aux flammes cent soixante juifs de l'un et l'autre sexe. « Beaucoup d'entre eux, hommes et femmes, chantaient comme s'ils eussent été invités à une noce, sautaient dans la fosse ; beaucoup de femmes veuves

firent jeter dans le feu leurs propres enfants, de peur qu'ils ne leur fussent enlevés pour être baptisés par les chrétiens et les nobles, présents à ce supplice. »

A Paris, ceux qui furent reconnus coupables furent également brûlés ; les autres, condamnés à un exil perpétuel. On laissa vivre les plus riches et ceux qui passaient pour l'être, pour avoir le temps de connaître le montant de leurs créances, afin que le fisc pût en poursuivre le recouvrement à son profit. Cette opération rapporta, dit-on, à la couronne pas moins de cent cinquante mille livres.

Dans le même temps se passait à Vitry un fait qui mérite d'être rapporté. Près de quarante Juifs, emprisonnés pour le crime dont il vient d'être question, appréhendant d'être suppliciés par la main d'hommes « incirconcis », décidèrent que l'un d'eux égorgerait tous les autres.

Tous furent d'avis que cette mission devait échoir à l'un de ceux que son âge et sa bonté désignaient plus particulièrement. Mais celui-ci n'y voulut consentir qu'à la condition qu'il lui serait adjoint un jeune homme. La proposition fut acceptée, et les deux bourreaux improvisés tuèrent à tour de rôle tous leurs compagnons.

Quand fut venu le moment où ils restaient tous deux seuls, ils se disputèrent pour savoir lequel des deux tuerait l'autre. Le vieillard exigeait que le jeune homme le massacrât, et le jeune homme voulait, de son côté, recevoir la mort de son aîné! Le jeune homme finit par céder aux prières et supplications du vieillard. Puis, se voyant seul survivant de cette hécatombe, il dépouilla tous les cadavres de l'or et de l'argent qu'ils

avaient sur eux, et fabriquant une corde avec des haillons, il essaya de s'évader en se laissant glisser le long de la tour. Mais la corde étant trop petite, il tomba d'une assez grande hauteur, et, alourdi par le poids de l'or dont il avait gonflé ses poches, il se fractura la jambe.

Remis à la justice, il confessa le crime qu'il avait commis, et fut pendu avec les cadavres de ses coreligionnaires.

Pendant plus d'un demi-siècle (1) on n'entend plus parler de ces prétendus empoisonnements des sources et des puits.

Ce n'est qu'en 1390 qu'on en retrouve trace dans l'histoire.

Le 22 juillet (1390) comparaissait, devant le prévôt du Châtelet, son lieutenant, et un conseiller du roi au Parlement, tous trois siégeant à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, un ermite (2), du nom de Jehan le

(1) Les Chroniques de Metz rapportent toutefois, en 1336, une exécution d'empoisonneurs qui peut bien n'être qu'une erreur judiciaire. « En 1536, furent ars certains bigots, en nombre de sept, qui jetaient dans les puits des venins et sorceries pour empoisonner les eaux. »

(2) Dans l'*Histoire de Charles VI* par Juvénal des Ursins (Panthéon littéraire, édit. Buchon, 1841), nous lisons, p. 363 :

« La Royne eut une fille nommée Jeanne, laquelle alla de vie à trépassement. Il y eut un hermite, ayant une croix rouge à son bras dextre, et sembloit une bien dévote créature, et de bien dure et aspre vie, et faisant une grande pénitence, lequel vint à la Cour du Roy, requérant très instamment qu'il parlast au Roy, et fut par aucun temps qu'on n'en tenoit conte. Et finalement fut dit au Roy, et parla on en plein conseil devers deux fois. Et faisoit-on grande difficulté de lui laisser parler, et estoient plusieurs d'opinion qu'on ne le souffrist point venir en la présence du Roy, et finalement par la volonté du Roy mesme, il lui parla. Car le Roy dit qu'il le vouloit ouyr. Et dit au Roy qu'il

Porchier, arrêté pour avoir dit qu'il était venu quelque temps auparavant à Paris, dans le dessein d'empoisonner le roi.

Cet ermite était porteur d'une tasse, dans laquelle se trouvait une petite boîte en bois, contenant des herbes. Parmi ces herbes, au dire du moine, il y en avait « pour guarir des poux » ; une autre qui guérissait du « mal d'avertin ». Mais un « herbier », c'est-à-dire un herboriste expert (1), ayant été appelé à les examiner, cons-

avoit eu révélation de Dieu, que s'il ne faisoit cheoir les aides, que Dieu se courrouceroit à luy et en sa personne le puniroit. Et si n'auroit lignée qui vesquit. A laquelle chose le Roy pensa fort. et y eust diverses imaginations, et fut le Roy en volonté de faire cheoir les aydes. Et quand il vint à la cognoissance des ducs de Berry et de Bourgogne, que le Roy estoit aucunement en cette volonté. ils vinrent vers luy, en luy disant que le dit hermite n'estoit qu'un folastre, et qu'on ne se devoit arrester à chose qu'il dist. Et que n'estoit les aydes, ni ne sçauroit de quoy soustenir le faict de la guerre, ni soustenir son estat, ni celui de la Royne. Et tellement firent, qu'ils desmeurent le Roy, et toujours connurent les aydes. »

Plus loin, p. 373 :

« Il vint un homme en guise de hermite à Paris, disant qu'il vouloit parler au roy comment que ce fust. Et vint jusques à Saint-Paul en l'hostel du Roy, et que ce qu'il vouloit dire estoit sur le faict du schisme qui estoit en l'Eglise. Et furent aucuns du conseil commis et députés de parler à luy, et luy parlèrent. Et fut délibéré que le Roy ne luy parleroit point, ny ne le verroit, et luy dit-on, qu'il s'en allast. »

Sous les années 1388 et 1390, la *Chronique de Juvénal des Ursins* fait mention de deux ermites et d'un religieux, venus à Paris pour voir le Roi. Un de ces ermites et le religieux furent reçus par Charles VI.

Le troisième, celui dont il vient d'être question, se présenta à l'hôtel Saint-Paul, mais fut immédiatement renvoyé par les membres du Conseil du Roi (Cf. Godefroy, *Hist. de Charles VI*, édit. de 1653, p. 66, 71, 83 et 84).

(1) « Fu fait venir, en sa présence, Richart de Bules, herbier, auquel les herbes saisies furent monstrées et lui commandé que icelles il regardât et advisât bien et duement, rapportast la vérité

tata, dans son rapport, que c'étaient de tout autres plantes : il reconnut, entre autres, une feuille de *Jacia nigra*, une de plantain rond (en latin *Plantago minor*) et quatre de lasseron (ce qu'on nomme aujourd'hui du laiteron, à moins que ce ne fût de la pimprenelle). La feuille de jacia nigra serait d'après certains commentateurs de la centaurée jacée, que beaucoup d'anciens auteurs ont confondue avec l'ellébore ; ce qui lui a fait attribuer à tort des propriétés malfaisantes.

La déposition de l'herbier mettait l'ermite en mauvaise posture. Ce fut pis encore quand un épicier de la rue Saint-Denis, natif d'Estrépigny, vint donner sur le détenu les plus mauvais renseignements de moralité. L'ermite était, disait-il, de « mauvaise vie et renommée » ; il avait longtemps vécu avec une « fille de pêcheur », et il passait pour un larron de grand chemin. L'ermite, interpellé, reconnut qu'en effet il avait vécu avec une maîtresse dont il avait eu plusieurs enfants ; mais que, depuis lors, il s'était marié, et que sa femme vivait d'aumônes. Quant à lui, il s'était rendu à divers pèlerinages ; et c'est au cours de l'un d'eux qu'il avait rencontré un ermite de Roussillon, qui l'avait engagé à cueillir avec lui certaines herbes, pour les vendre à Paris et en faire de la poudre à l'effet d'empoisonner le roi et M. de Tourraine

Les deux ermites devaient se retrouver à Paris avec un troisième religieux, l'ermite de Béthinie.

En présence des aveux incomplets et sur certains points contradictoires de Jehan le Porchier, le tribu-

de ce qu'il en trouverait. » *Jehan le Porchier*, 22 juillet 1398. (*Reg. cr. du Ch.* p. 313).

nal décida qu'il serait mis à la question. Conformément à la sentence, l'ermite fut dépouillé, « mis lié par les mains à la question ». Sur sa promesse qu'il était maintenant disposé à tout confesser, il fut délivré de ses liens.

Il s'accusa d'avoir commis de nombreux méfaits : d'avoir volé et assommé ceux qui lui résistaient ; trafiqué de marchandises dérobées ; d'avoir même assassiné quand l'occasion s'en était présentée ; mais persista à nier qu'il eût fait usage des herbes trouvées sur lui.

De nouveau soumis à la question, il affirma n'avoir dit que la vérité et rien célé de ce qu'il savait.

Toutes « ces variations, dénégations et confessions » perdirent l'accusé. Le prévôt et ses conseillers, après en avoir délibéré, furent d'avis qu'on avait affaire à un larron et meurtrier de première force, et que, comme tel, on le devait exécuter, c'est-à-dire le pendre haut et court. Malgré l'opinion contraire de quelques juges, la majorité se prononça pour l'exécution immédiate de la sentence, qui eut lieu le 6 juillet suivant (1).

Le 5 septembre de la même année, c'était le tour d'un sieur Regnaut de Poilly, dit Grosse C**, détenu au Châtelet, inculpé d'avoir jeté des poisons dans plusieurs puits ou fontaines, et d'en avoir remis à un certain nombre de personnes dans le même but.

Regnaut était un pauvre diable de charretier, gagnant sa vie comme il le pouvait, et, par suite, à la merci de quiconque lui en offrait le moyen. Interrogé

(1) Cf. le *Registre criminel du Châtelet*, par Duples-Agier, t. I. (Paris, Lebrun, 1861).

par les magistrats, il raconta qu'il était au champ du Lendit, quand deux hommes, qu'il n'avait jamais vus ni connus, vinrent à lui, demandant à lui parler en particulier. « Vous êtes un pauvre homme, lui avaient-ils dit, faites ce que nous vous commanderons, et nous vous ferons riche. »

Ce que promit le bonhomme, sans vouloir en apprendre davantage.

Le lendemain, comme il se dirigeait vers les Cordelières de Saint-Marcel, pour y chercher son gagne-pain, deux « compagnons » passent à ses côtés et le saluent sans mot dire ; il les retrouve tous deux le même jour, devant le parvis Notre-Dame.

Le lundi avant la Saint-Jean, Regnaut, avec un aveugle de sa connaissance, se rend au village de Saint-Ladre, aux environs de Paris, et se poste sur la chaussée pour demander des aumônes aux passants. Bientôt s'arrêtent devant eux deux hommes, dont l'un dit à Regnaut qu'il ne manque pas d'aller le lundi après le Lendit, place Maubert, à l'hôtel du Plat d'étain, « près d'une maison où l'on vend servoix » (cervoise ou bière), c'est-à-dire près d'une taverne où les deux compagnons étaient logés.

Au jour dit, Regnaut se rend à l'endroit indiqué, mais trouve ces derniers déjà sortis de leur hôtel et se dirigeant vers le carrefour Saint-Séverin. Ceux-ci lui recommandent de revenir le lendemain, qu'il les trouverait chez eux.

Ils étaient encore couchés, quand notre homme se présente à l'hôtel ; on le fait attendre, les personnes qu'il a demandées ne devant pas tarder à sortir.

Quand nos hommes aperçoivent le charretier, ils lui

enjoignent de les suivre. Ils prennent par la rue de Bièvre, la place Maubert, et descendent vers la Seine. Tous trois se rejoignent. Quand ils furent réunis, les deux compagnons montrent à Regnaut deux étuis de cuir, « l'un rond et gros comme une grosse boule, et l'autre plat comme une grans tablette. » Ils les ouvrent et le charretier constate qu'ils étaient remplis d'une poudre tirant sur la couleur du poivre. Ils n'en disent pas davantage ce matin-là, se promettant de se revoir dans la même journée.

Dans l'après-midi, nos conjurés se retrouvent dans un endroit écarté. Là, ils remettent au charretier un petit sachet de toile, qui contenait cinq francs « en blans de quatre deniers parisis par pièce », à s'en rapporter à leur propre déclaration, car Regnaut prit la bourse sans vérifier son contenu.

Les compagnons avaient ajouté que les sachets contenaient une poudre que le charretier n'aurait qu'à répandre sur son chemin dans tous les puits et fontaines qu'il rencontrerait et qu'il pourrait donner à qui bon lui semblerait. Il devait également en délivrer à quiconque se chargerait de la projeter dans les puits, en même temps qu'il prendrait sur la somme remise pour le récompenser de sa peine.

Comme il demandait de quelle nature était la substance contenue dans le sachet, il lui avait été répondu qu'il n'en avait que faire; que c'était « de la mauvaise viande » et que celui qui en mangerait ou en userait ne s'en trouverait pas très bien.

Mais notre homme était impatient d'avoir la clef du mystère. Arrivé en rase campagne, et ne se voyant pas surveillé, il ouvrit la petite bourse et y trouva les

cinq francs promis; et, avec la monnaie étaient deux nouets de drap, liés avec du fil, chaque nouet gros comme environ une noix, et assez dur.

Il y découvrit, en outre, « vingt choses de drapeau (*sic*) rons, longs et gros comme la moitié d'un doy d'un homme ou plus, fais en la façon d'un doytier à quoy les orfèvres mettent leurs anneaux. » Il n'avait pas regardé ce que contenaient les nouets; comme on lui avait dit que c'était « de la mauvaise viande », il présuma que ce devait être du poison.

Ces constatations faites, et après avoir compté à nouveau son argent, le charretier poursuit son chemin.

Il passe une nuit à Gallardon et arrive à Chartres au coucher du soleil. En dehors de la ville, il avait rencontré dans une « ruelle, enclavée entre des vignes, un compagnon », tout seul, qu'il connaissait déjà pour l'avoir vu quelque part. Le nouveau venu ne portait pas autre chose qu'un bâton à la main.

Après s'être salués, ce dernier demande à l'autre s'il a de l'argent. Le charretier répond qu'il n'en saurait rien faire, et, qu'en aurait-il, il se garderait de le donner à son interlocuteur; à moins toutefois qu'il ne consentît à faire ce qu'il allait lui demander :

— « Qu'à cela ne tienne, répond l'autre, je t'écoute. »

Le charretier dit alors au compagnon qu'on lui a remis du poison pour le projeter dans les puits et les fontaines, et que, s'il voulait l'aider dans sa besogne, il y avait de l'argent à gagner. Sur le consentement de son compagnon, Renaut lui donnait douze sols parisis en même temps qu'il lui remettait six nouets.

Tandis que Regnaut rentre coucher en ville, l'autre poursuit sa route. Depuis lors, le charretier prétend

ne l'avoir revu. Il était, dit-il, assez haut de taille, âgé d'environ quarante ans, et avait la barbe « façonnée et agüe, noire et petits cheveux. » Son visage était maigre, brun, son nez assez long et *agu*, c'est-à-dire aquilin. Il parlait bien et sa langue se rapprochait du français. Il était vêtu d'une « cotte hardie, longue jusqu'aux genoulx, nouée par devant jusques au dessus du nombril »; elle était de drap gris-brun et doublée en dedans d'une vieille cotte; de quelle couleur, il ne s'en souvenait plus. Il n'avait « aumusse ne chappiau », mais un « chapperon de drap de marbre brun », noué sous la gorge. « Il était chaussé d'unes chausses pareilles au chaperon » et d'un soulier à bouclettes, sans découpures, et à poulaine assez grande.

Le signalement ne pouvait être plus exactement donné, mais, de tous temps, la police a eu le symbolique bandeau sur les yeux; elle cherche, mais ne trouve pas. Dans l'affaire qui nous occupe, elle avait pourtant un auxiliaire précieux; c'était le prévenu lui-même, qui, dans son interrogatoire, ne néglige vraiment aucune information de nature à intéresser ses juges.

Ainsi, il donne une description très exacte de toutes les personnes à qui il a remis du poison, avec un luxe de détails qui font aujourd'hui sourire, mais qui n'en constituaient pas moins de précieux indices pour la justice.

Ici, il s'abouche avec un homme au visage rond, assez court, au nez rond; parlant bon français; vêtu d'un vieux manteau brun et « d'une vieille cotte de pers dessoulz »; manteau et cotte faits de pièces et de morceaux, « de plusieurs et diverses couleurs ». Ce sujet, le mauvais sujet, pourrions-nous dire, était coiffé d'un chaperon, « qui ne valoit pas deux deniers. »

Le gaillard était avec une femme assez grande, paraissant âgée d'une quarantaine d'années et vêtue d'une vieille robe, « plagne de paleteaux de plusieurs et diverses couleurs ». Ses cheveux n'avaient pas de tresses ; sa tête était enveloppée d'un « vielz drapiau », une sorte de marmotte probablement.

Après avoir quitté Chartres, Regnaut s'était rendu à une fête du voisinage, la fête de Saint-Arnoul-en-Yveline, où il savait rencontrer des gars prêts à toutes les besognes. Il en choisit sept, qu'il invite à boire à l'auberge ; en ayant pris un à part, il lui explique ce qu'il exigeait de lui. Le marché est débattu, et sans peine accepté. Encore un qui consent à semer le poison. Un camarade prévenu s'offre à en faire autant. Le charretier leur remet la somme promise avec les poudres empoisonnées.

Au départ de Saint-Arnoul, il avait gagné le Mans. A douze lieues de Chartres, « près d'une ville plate dont il ne sut le nom » ayant aperçu une fontaine, à côté d'un moulin, il avait jeté son premier nouet. Le lendemain, il se transportait dans une autre ville, à deux lieues du Mans, et recommençait la même opération.

Au Mans, il avait projeté du poison dans deux fontaines rapprochées l'une de l'autre ; sur le parcours de Chartres au Mans, il n'avait pas manqué d'en projeter dans tous les puits ou sources rencontrés sur son chemin.

C'est durant son séjour dans cette ville qu'il fit la rencontre fortuite de deux religieux qui lui avaient remis de l'argent et des nouets : « Tien, bon homme, va-t'en, lui dirent-ils, et mez ces nouets ès puis et fon-

tennes par où tu passeras ». Ces nouets étaient aussi gros et aussi pesants que ceux qu'il avait reçus à Paris, mais plus grossièrement préparés.

Il en jeta un dans une source qui coulait dans une vallée hors de la ville, près de la rivière; deux autres dans deux puits aux environs du Mans, à Saint-Christophle, où se tenait la fête; le quatrième, entre le Mans et Saint-Christophle, dans le puits d'un village dont il ne se rappelait pas le nom.

Du Mans, il avait gagné La Ferté-Bernard, où il était resté deux jours. C'est dans une auberge de cette ville, où il buvait « une choppine de vin » que notre homme fût arrêté par des « sergents de ville » et conduit en prison, sous le soupçon d'avoir empoisonné les puits et les fontaines du pays. Il y resta quelque temps, puis en fut extrait pour être enfermé dans les prisons d'Orléans.

A la Ferté, interrogé par le lieutenant du bailli, Regnaut opposa d'abord les dénégations les plus absolues à toutes les questious qui lui furent posées. On dut le mettre par cinq fois à la question, pour le contraindre aux aveux. Il finit par confesser qu'il avait reçu quatre nouets de poison et quatre sols parisis de deux inconnus, paraissant âgés d'environ trente-cinq ans, vêtus d'un habit séculier, portant chacun un manteau d'un gris plombé, et un chaperon de même nuance.

Ils avaient, ajoutait-il, une aumusse de couleur violette et fermaient leur chaperon sous la gorge. Sous leurs costumes, ils étaient vêtus de « cottes hardies despareillées, nouées par devant jusqu'au nombril et allant un peu jusques au dessous du genou ». Tous

deux étaient chaussés de « chauces de brunette » et de souliers ronds à bouclettes. Ils portaient peu de barbe et avaient le teint frais.

Regnaut de Poilly fournit des indications non moins précises sur les autres compagnons auxquels il avait remis du poison, et qu'il avait rencontrés, les uns aux piliers des halles à Paris, les autres derrière le couvent des jacobins. Il avait retrouvé les premiers à Chartres, mais ne les avait jamais revus depuis.

L'interrogatoire que nous venons de résumer nous révèle cette particularité curieuse que le poison ne fut pas répandu de la même façon par tous les conjurés. Certains s'étaient servis de nouets; d'autres l'avaient enfermé dans des tuyaux de plumes, ou l'avaient cousu dans de petits morceaux de drap, comme ceux où l'on met des aiguilles. D'autres, enfin, avaient projeté la poudre empoisonnée, sans autre précaution, à même dans les puits et les fontaines.

On a pu être frappé de ce fait, que les empoisonneurs de fontaines ont agi à l'instigation de religieux, et on ne saisit pas bien, de prime abord, l'intérêt que ceux-ci pouvaient avoir à commettre de pareils crimes (1). Peut-être était-ce une habile manœuvre des

(1) On n'est éclairé sur ce point, — et encore cela est-il bien vague, bien indéterminé, — que par le passage suivant de l'un des interrogatoires — celui d'un certain Pierre de Thoulouse. Ledit Pierre trouve près du Mans un nommé Jehan de Flandre, natif de Gand, « lequel estoit en habit d'ermite.., nuz piez, grande barbe et grelles cheveux, tenant un bourdon ferré. » Après lui avoir promis de le rendre riche, s'il consent à lui obéir, c'est-à-dire, s'il veut répandre le poison dans les puits et les rivières, Pierre, qui n'est pas encore convaincu par tout ce beau raisonnement, demande à son interlocuteur dans quel but l'ermite lui conseille pareil crime. Et l'ermite répond : « Certes, amis,

véritables coupables qui les chargeaient de ce forfait, pour éloigner d'eux tout soupçon.

A lire l'interrogatoire d'un prévenu, Regnaut dont nous venons de narrer les exploits, aurait recommandé à son complice, s'il était saisi, de dire que c'étaient des jacobins qui lui avaient délivré le poison, et que c'étaient ces jacobins, d'Évreux et de Rouen, qui l'avaient fabriqué. Quand le juge demanda à Regnaut s'il pouvait lui donner le nom des prétendus religieux, le prévenu répondit négativement (1).

D'autres furent cependant plus affirmatifs (2) : ils nommèrent deux jacobins, frère José et frère Étienne (3). Une femme assura qu'elle avait eu affaire à un cordelier (4).

Les malheureux ignoraient tous pour quelle cause et quelle fin ils jetaient ainsi le poison et pourquoi on voulait ainsi « faire mourir le peuple. » Ils n'avaient pas ouï parler ailleurs que personne en fût mort. Ils étaient aussi embarrassés de dire ce que contenaient ces poudres, et, pas plus qu'eux, le charretier, qui les leur avait remises, n'en savait la composition. Tout ce que celui-ci avait observé, c'est que les nouets étaient assez durs,

c'est pour les grants domaiges que le roy de France a faits et fait faire en Flandres, et la cause que les gens de Flandres ne regardent pas ne peuvent veoir que autrement ilz puissent grever ne avoir vengeance du roy de France ne de ses aliez, se ce n'est par empoisonnement. »

Voilà un procédé de destruction qui, s'il n'était point banal, n'était peut-être pas aussi efficace que l'avaient escompté ceux qui le mettaient en usage.

(1) Interrogatoire de Jehan de Blois (Regist. crim., I.)

(2) Interrogatoire de Julien Bernier.

(3) Cet Etienne est peut-être le même dont parle Sauval, et qu'il appelle Etienne de Domachien.

(4) Interrogatoire d'Alips la Pichoise.

mais il ne pouvait affirmer s'ils flottaient au-dessus de l'eau, ou s'ils allaient au fond des puits.

Il y en eut cependant qui s'étaient avisés de lier avec le nouet une petite pierre, afin que la poudre ne surnageât pas (1). Mais, même dans ce cas, il n'en résulta rien de fâcheux, et ni hommes ni bestiaux n'en furent incommodés.

Néanmoins, comme l'intention valait l'acte, les coupables furent condamnés.

C'est comme prévenus du crime de lèse-majesté et comme traîtres, que ces pauvres diables (2), — des manants pour la plupart — furent jugés. La décapitation et la pendaison étaient les supplices réservés à de pareils criminels : les hommes eurent la tête tranchée et leur corps suspendu à la potence, la femme fut brûlée vive.

Quels singuliers juges, quelle singulière justice !

III

L'EMPOISONNEMENT DES PLAIES AU QUINZIÈME SIÈCLE

Une des plus riches abbayes de France fut, pendant des siècles, l'abbaye de Luxeuil. Ce siège abbatial, recherché par les plus hauts personnages, était l'objet des plus ardentes convoitises.

Les religieux de Luxeuil, jaloux de l'antique privi-

(1) Interrogatoire de Martin le Breton.

(2) « Et n'avoit aucuns biens. » (Interrogatoire de Jehannin le Fournier.)

lège d'élire leur abbé, durent accepter le choix qui leur fut imposé, en 1468, d'Antoine de Neufchâtel, allié, il est vrai, à presque toutes les maisons souveraines de l'Europe, traité de cousin par le roi de France et le duc de Lorraine, aussi bien que par l'empereur d'Allemagne et l'archiduc d'Autriche.

Le nouvel élu réussit, à force de bons procédés, à se faire pardonner cette élection forcée. Tirant très habilement parti de ses puissantes relations, il sut relever la prospérité de l'abbaye à un degré qu'elle n'avait de longtemps connu.

Antoine de Neufchâtel mourut dans un âge avancé, à Paris, où il s'était rendu pour consulter les médecins sur son état de santé.

Le défunt possédait, outre l'épiscopat de Toul, de nombreux bénéfices. Un déchaînement d'intrigues se manifesta, à peine son cadavre refroidi. Comme la nomination dépendait entièrement du bon plaisir du roi, on devine combien d'influences furent mises en jeu pour déterminer le souverain; certains ne reculèrent même pas devant le crime pour hâter un dénouement qu'ils trouvaient à leur gré trop tardif.

C'est quelques années après la mort d'Antoine de Neufchâtel, que les bruits de son empoisonnement prirent de la consistance. On venait d'arrêter le barbier de l'ancien abbé de Luxeuil, accusé d'avoir, moyennant une somme de deux cents florins d'or, tenté de faire mourir son maître, *en empoisonnant ses plaies*. Le barbier avait, disait l'accusation, agi à l'instigation d'un prince d'Alsace et d'un abbé de Lorraine, qui pensaient obtenir de la sorte, l'un l'abbaye de Luxeuil, l'autre celle de Moutiers.

Jusqu'à quel point l'accusation était-elle fondée, il est assez malaisé de l'établir, d'après les pièces malheureusement incomplètes que nous possédons; mais si nous ne connaissons pas l'issue de cette affaire, ce qui nous en est parvenu présente assez d'intérêt pour que nous le rapportions ici.

Le 7 octobre 1493 comparaissait, devant un tribunal extraordinaire réuni à cet effet, Etienne Baillard, se disant âgé de trente-six ans, entré au service de l'abbé de Luxeuil, évêque de Toul, en qualité de barbier.

Baillard avait appris son état d'abord chez un bourgeois de Luxeuil, puis à Saint-Sauveur. Après quoi, il était allé se perfectionner à Besançon. De là, il avait accompagné Mgr de Fontenoy à Dijon, puis était retourné à Luxeuil pour s'y marier.

A Luxeuil, il avait tenu une boutique de barbier. Là il fit la connaissance d'un juif de Montbéliard, qui l'amena avec lui à Avignon, où il séjourna deux mois.

De retour à Luxeuil, notre barbier reprit son état.

Peu de temps après, on le mandait à Châtel-sur-Moselle, où résidait Antoine de Neufchâteau, qui l'attacha bientôt à son service et l'emmena dans ses différents voyages.

Quatre ans plus tard, à la suite de circonstances qu'il serait trop long et d'ailleurs superflu de rappeler, notre barbier se rencontre avec un sieur Jean Jouffroy, prieur du Val de Liepvre, en Alsace, qui, sous le prétexte fallacieux de lui montrer un prêtre de ses parents dangereusement malade, lui demande des nouvelles de l'évêque de Toul, qu'on lui a dit être en danger de

mort; un médecin de ses amis lui avait même affirmé qu'il ne passerait pas le mois. Baillard répond prudemment qu'il ne saurait prévoir ce qui adviendra dans un mois, mais que, pour l'instant, la santé de son maître n'est pas plus mauvaise qu'à l'ordinaire.

Le prieur le prie, en tout cas, de le prévenir, si la maladie de l'évêque s'aggravait, et lui offre une somme d'argent, que refuse Etienne Baillard.

Le mois écoulé, impatient d'avoir des nouvelles, le prieur envoie quérir le barbier, « pour faire sa barbe », en réalité pour l'entretenir de la santé de l'évêque de Toul.

Six semaines se passent, au bout desquelles Jouffroy mande auprès de lui Baillard. Devant partir pour Rome, le prieur l'a fait venir pour lui recommander encore de le tenir au courant de la santé qui lui est si chère.

Jean Jouffroy démasque alors ses projets criminels. Il dit au barbier « d'entretenir en sa maladie » l'abbé de Luxeuil jusqu'à son retour; ce que le médicastre promet, à la condition, toutefois, qu'il ne sera pas appelé auprès de son client d'autres médecins.

Les deux compères conviennent que, si la vie de l'évêque est menacée, le barbier en préviendra, sans plus tarder, soit le frère du prieur, soit l'un ou l'autre de ses amis que celui ci désigne, et qui aspirent à la succession et au partage de ses bénéfices.

A quel procédé aura recours le barbier pour « entretenir » les plaies de son malade? On sera peut-être surpris de l'apprendre. Etienne Baillard reconnaît avoir enseigné à un de ses collègues, attaché comme lui au service de l'évêque de Toul, la manière d'empêcher

une plaie de se cicatriser... Nous livrons sa recette sans plus tarder.

La recette ? A vrai dire, notre empirique nous laisse ignorer sa composition ; il indique seulement la façon dont le « baume » devait être appliqué ; après avoir sondé la profondeur de la plaie, on taillait un morceau de toile, pas tout à fait aussi long que la plaie était profonde ; on l'enduisait de baume à son extrémité, et de la sorte la plaie se fermait à la surface, mais, à l'intérieur, la suppuration persistait tant qu'il plaisait au médecin de la faire durer.

Notre barbier connaissait, en outre, la manière de « charmer » une plaie. Il tenait, à l'entendre, le secret de maître Antoine, barbier du bailli de Dijon, qui le lui avait enseigné alors qu'il résidait à Luxeuil.

Voici le secret dans toute sa simplicité :

On fabriquait une poudre avec de la racine de tormentille, *morsus diaboli,* et de la « racine de poissepierre », en ajoutant au tout de la bouse de vache. On faisait sécher le mélange au feu, jusqu'à ce qu'il eût acquis une épaisseur convenable. On marmottait une patenôtre et on appliquait cet emplâtre directement sur la plaie. Dès ce moment, celle-ci était charmée.

Pour la « décharmer », le barbier qui avait fait l'incantation, ou tout autre qu'il en avait instruit, devait, après s'être, au préalable, lavé la bouche à deux ou trois reprises avec du vin, devait, disons-nous, sucer la plaie du patient, afin d'en aspirer le venin.

Baillard avouait avoir charmé, selon ces indications, la plaie d'un « homme d'armes » de Mgr de Neuchâtel, qui avait une fracture du nez compliquée. Dans

la crainte que son malade ne consultât un chirurgien, à Dijon, où il se rendait, il n'avait décharmé la plaie qu'à son retour : l'expédient ne manquait pas d'ingéniosité.

C'est que notre homme ne badinait pas quand on marchait sur ses plates-bandes ; c'est une injure qu'il pardonnait difficilement. Il le montra bien, quand on s'avisa d'appeler auprès de son auguste client, l'évêque de Toul et abbé de Luxeuil, des médecins d'un pays voisin : « par dépit », c'est lui-même qui en fait l'aveu, il charma l'une de ses plaies, afin que les confrères ne pussent parvenir à la guérir. Décidément, le malin barbier avait-il foi dans ses remèdes ? On serait presque tenté de le croire.

Dans un second interrogatoire, Etienne Baillard reconnaissait s'être rencontré, six ou sept ans auparavant, aux bains de Luxeuil, avec un certain Mancon, qui s'était plaint à lui d'une femme nommée Jeanne Voullant, dont il désirait se débarrasser. C'est alors que le prévenu lui offrit ses services : il s'engagea, moyennant finances, à satisfaire son désir.

Le pacte fut aussitôt conclu. Baillard reçut une somme de treize ou quatorze gros, avec laquelle il devait se procurer le poison. Il se rendit donc à Besançon, et revint avec le toxique. Il le montra à Mancon, qui, défiant, en donna à manger à un chien. Mais l'animal ne succomba pas et le barbier essuya de violents reproches.

Qu'à cela ne tienne ; il ira jusqu'en Suisse, s'il le faut, jusqu'à Bâle, où il trouvera certainement un poison sûr. Il en rapporte, quelques semaines plus tard, une nouvelle poudre, dont il assure l'efficacité. Mancon,

pour l'essayer, met de cette poudre dans les souliers de la femme dont il a projeté la mort. Mais il n'en résulte rien de fâcheux; le barbier lui avait délivré une drogue absolument inoffensive : de la mine de plomb ou litharge d'or. Quant à l'argent que lui avait donné Mancon, Baillard l'avait employé à payer quelques dettes contractées à Besançon et à Bâle. Il était une autre circonstance atténuante au crime qui lui était reproché : il n'avait agi qu'à l'instigation de deux prêtres qu'il accusa, sans toutefois pouvoir affirmer qu'ils fussent au courant des projets criminels de Mancon.

Le 18 octobre, le barbier comparaissait à nouveau devant ses juges. Il fut cette fois plus explicite. Il convint qu'il lui avait été promis par Jouffroy et l'abbé de Gortz — les deux abbés qui escomptaient la succession de l'évêque — une somme de deux cents florins d'or, à la condition d'empoisonner les plaies de ce dernier. Jouffroy s'était, en outre, engagé à lui servir, sa vie durant, une pension annuelle de quarante francs, des aliments pour son entretien et celui de sa famille et un bon bénéfice pour lui ou pour son fils.

Le barbier promit tout ce qu'on exigeait de lui, demandant seulement un délai de six mois pour accomplir son crime. C'est dans cet intervalle qu'il avait charmé les plaies de son client, par le moyen que nous avons plus haut mentionné.

Mais, dans un interrogatoire ultérieur, le barbier, comprenant la gravité de sa situation, revint sur ses précédentes déclarations. Il nia avoir jamais empoisonné les plaies de son maître. Le tribunal décida que la torture lui serait appliquée.

Le procédé ne manqua pas son effet. A peine lié sur le chevalet, le prévenu promit de dire toute la vérité. Il reconnut avoir charmé les plaies de l'évêque auquel il donnait ses soins, à l'aide de l'emplâtre confectionné selon la formule que nous avons indiquée. Mais cet emplâtre ne pouvait faire aucun mal, et celui qui l'appliquait n'avait d'ailleurs aucune intention maligne.

Confronté avec Mancon, le barbier persista à affirmer que ce dernier lui avait, par deux fois, demandé des nouvelles de la santé du prieur de Luxeuil, en termes qui prouvaient bien que ledit Mancon était de complicité avec Jouffroy, candidat à la succession de l'évêque. Néanmoins, il ne prétendait pas affirmer que Mancon ait connu positivement ces projets d'empoisonnement.

Là s'arrête l'interrogatoire du barbier Baillard. Il est regrettable qu'on ne possède pas la suite de la procédure. Quelle fut l'issue du procès ? L'empirique fut-il condamné ? Parvint-il à établir son innocence ? Autant de points qui restent en suspens.

La sincérité de ses déclarations, obtenues librement et presque sans contrainte, ne saurait faire doute. Il apparaît assez clairement que les substances employées par le barbier n'étaient pas bien dangereuses. Si elles opéraient, ce ne pouvait être évidemment que par suggestion. La racine de tormentille, pas davantage celle de *morsus diaboli*, — qui n'est autre que la scabieuse (1), — n'étaient toxiques, même à un faible degré. Tout en laissant croire le contraire à ceux qui le

(1) Il s'agissait, en l'espèce, d'après le Dr Martin-Lauzer, consulté par M. Jules Finot, de la plante connue sous le nom de *scabieuse tronquée* (*Scabiosa succisa*), dont les propriétés médicales

payaient pour accomplir sa louche besogne, il avait lieu d'espérer que son client, valétudinaire, et d'un âge avancé, ne tarderait pas à remplir les vœux de ceux qui avaient escompté sa fin prochaine. De la sorte, il comptait toucher la somme promise, sans avoir trempé dans une manœuvre criminelle.

Mais, comme on l'a observé (1), d'après les principes du droit pénal du moyen âge, qui ignorait la théorie moderne de la possibilité du fait, ses aveux étaient plus que suffisants pour le faire condamner. « Être convaincu d'avoir appliqué sur des plaies des drogues presque inoffensives, mais en prononçant en même temps quelques formules plus ou moins magiques, il n'en fallait pas davantage alors pour faire envoyer un accusé au dernier supplice. »

Le barbier parvint-il à s'y soustraire, c'est ce que nous ne saurions, faute de documents précis, affirmer. Ce que nous pouvons assurer, c'est que l'un de ses complices au moins, l'abbé de Gortz, le moins compromis, il est vrai, réussit à se disculper : nous le retrouvons, en effet, évêque de Verdun quelques années plus tard.

Quant à Jouffroy, le prieur qui avait machiné toute l'affaire, l'histoire est restée muette sur son compte.

Ce qu'il importe au surplus de mettre en lumière, ce sont les mœurs d'une époque, plutôt que le rôle, plus ou moins obscur, de quelques comparses.

sont d'être faiblement tonique, sudorifique, dépurative et amère.

Elle est employée dans les catarrhes chroniques, la phtisie, la fin des pneumonies et des pleurésies, les fièvres malignes, les vertiges, et surtout dans les maladies chroniques de la peau, telles que les dartres, la teigne, la lèpre. (*Bulletin de la Société d'Agriculture*, etc., *de la Haute-Saône*, 3e série, no 7).

(1) Bull. cité, p. 47.

IV

LES EMPOISONNEMENTS DE CHARLES LE MAUVAIS

L'histoire fait mention, au début du quatorzième siècle, d'une magicienne célèbre de Paris, Marguerite de Belleville, qui connaissait et pratiquait l'art des enchantements. L'arsenic sublimé constituait la base principale de ses sortilèges.

Ce n'est que plus tard que les grandes villes de France eurent leurs « hostelleries » d'apothicaires où se débitait couramment l'arsenic. Mais il est à présumer que les apothicaires n'avaient pas seuls le privilège de cette vente. L'arsenic était, selon toute vraisemblance, délivré par le commerce, et peut-être fourni aux épiciers et droguistes (1), sans que les pouvoirs publics songeassent à intervenir.

A une époque où tuer et empoisonner n'était qu'un jeu, il n'était nul besoin que la complicité de l'apothicaire fût requise, Ce n'était pas un apothicaire qui avait tué le duc d'Orléans à l'entrée de la rue du Temple, ou le duc de Bourgogne sur le pont de Montereau, ou le duc et le cardinal de Guise à Blois. Ce n'étaient pas des apothicaires (2) qui commettaient

(1) Gilbert. *La Pharmacie à travers les siècles*, p. 120.

(2) M. Grave, qui dans son étude rétrospective sur l'*État de la Pharmacie en France*, prend vigoureusement la défense de la corporation à laquelle il appartient, convient néanmoins implicitement que les apothicaires ont pu être parfois soupçonnés. C'est ainsi qu'il rapporte ce passage du journal de Pierre de l'Estoile, où le narrateur conte que lorsque le maréchal de Montmorency

tous les empoisonnements que Froissart ou le Religieux de Saint Denis mettent sur le compte de Charles le Mauvais ou des frères de Charles V.

fut arrêté (1575), et se vit retirer tous ses serviteurs, jugeant sa dernière heure venue il dit à un de ses gardiens : « Dites à la Reine que je suis bien averti de ce qu'elle veut faire de moi : il n'y faut point tant de façon; qu'elle m'envoie seulement l'apothicaire de M. le Chancelier Birague, je prendrai tout ce qu'il me baillera. » C'est là, ajoute M. Grave, un fait isolé, et au fond ce n'est qu'un mot qui n'engage en rien l'ancienne pharmacie. Birague ou Birago était une créature de Catherine, d'assez mauvaise réputation ; et quant à la reine, elle dut, en effet, à un moment, faire étrangler Montmorency et Cossé; mais elle recula devant le crime.

Glazer, autre apothicaire, fut bien compromis dans l'affaire de la Brinvilliers, mais il n'est nullement démontré qu'il ait été réellement le complice de la célèbre empoisonneuse, ainsi que nous essaierons de l'établir plus loin.

Par contre, on peut citer au moins une circonstance dans laquelle un apothicaire refusa de délivrer de l'arsenic au risque de sa vie. Nous trouvons le fait consigné dans une lettre de Malherbe, datée de 1615 : « Un Simon, soldat de la citadelle d'Amiens, écrit le poète à un de ses amis, fut pendu il y a douze ou quinze jours, à Amiens même, pour avoir donné trois coups de poignard à un apothicaire qui lui avait refusé de l'arsenic. Il fit ce coup-là, de la peur qu'il ne le découvrit. »

Un apothicaire, martyr du devoir professionnel, évidemment le cas n'est pas banal.

Ce n'est qu'à la fin du treizième siècle qu'on rencontre les Apothicaires, leur nom au moins, dans le *Livre des Métiers* d'Etienne Boileau ; et comme a dit Symphorien Champier, dans son *Mirouel des Apothicaires,* ils furent longtemps confondus avec les *Aromataires* ou *Epiciers* (Cf. Grave, *Etat de la Pharmacie en France*). La preuve que l'apothicaire n'existait pas en fait avant le quinzième siècle, c'est qu'on ne le trouve pas mentionné avant cette date parmi les officiers attachés à la personne du roi.

« On ne connaît pas encore bien l'organisation de la Pharmacie au moyen âge, écrivait Nicaise en 1890. Les préparations, que nous appelons officinales, se vendaient aussi chez les épiciers, ainsi que le montrent un article des statuts d'Avignon, de 1242 (Art. 130) : que les épiciers ne fassent point d'association avec les médecins ; et un arrêt du synode d'Avignon, du 15 avril 1341, qui permet aux chrétiens de se procurer des remèdes chez les

Un historien, parlant du petit-fils de Louis, comte d'Evreux, troisième fils de Philippe le Hardi, connu sous le nom de *Charles le Mauvais*, dit que ce prince était « naturellement méchant, cruel et sanguinaire. Les forfaits les plus horribles ne l'effrayaient point et les empoisonnements et les assassinats lui étaient devenus presque familiers (1). »

Le connétable Charles d'Espagne fut la première victime de Charles le Mauvais. (Charles de Castille, dit d'Espagne, était petit-fils de Ferdinand, dit de la Cerda, fils aîné d'Alphonse, roi de Castille) (2).

Charles d'Espagne avait été élevé dès son enfance auprès du roi Jean, qui en fit bientôt son favori et lui témoigna même, au dire de certains, une tendresse équivoque : le Roi, dit Villani (3), avait pour lui « un amour singulier ». Quoi qu'il en soit de ces allégations, l'Espagnol avait été comblé d'honneurs et de dignités, et cela n'avait pas manqué d'exciter la jalousie des seigneurs de la cour et surtout l'inimitié de Charles le Mauvais. Celui-ci résolut de se débarrasser de son

apothicaires et les épiciers de nation juive. » Au quatorzième siècle, il existait déjà cependant des apothicaires qui préparaient des médicaments d'après les ordonnances des médecins. (Cf. NICAISE, *Guy de Chauliac*, p. 74.)

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles II, roi de Navarre et comte d'Evreux, surnommé le Mauvais*, par feu M. SECOUSSE, Paris, MDCCLVIII, t. I, p. 4

(2) Le roi de Navarre n'avait alors que vingt-deux ans. La préméditation de son crime a été nettement établie (Cf. *Biblioth. de l'École des chartes*, mai-août 1900.)

Pour être éclairé sur la psychologie de Charles le Mauvais, lire la substantielle analyse critique de l'ouvrage de M. Perrens sur *Etienne Marcel* in *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5e série, t. I, p. 272 et suiv.

(3) Mathieu VILLANI, l. 3e, ch. 95, p. 219 ; Second continuateur de Nangis, p. 112, col. 2.

rival par le crime, et, cette résolution prise, l'acte allait suivre de près : le 6 janvier 1353, le roi de Navarre, au dire de Froissart, faisait tuer, dans une hôtellerie de la ville de l'Aigle, le connétable, qui était dans son lit.

La qualité de gendre du roi devait mettre l'assassin à l'abri des poursuites ; ce lui fut un encouragement à commettre de nouveaux forfaits.

La mort de la reine de Navarre, survenue le 3 avril 1373 (1), donna lieu à de nouveaux soupçons. Le bruit courut que la sœur du roi Charles V avait succombé au poison.

D'après les relations du temps, il semble que la mémoire, par ailleurs assez chargée, de Charles le Mauvais, doive être amnistiée de ce chef. Un de ceux qui étaient à Bernay, en Normandie, quand la reine y mourut, et qui se fait l'écho de la rumeur publique, rejette la fable de l'empoisonnement. « On tenait à Evreux, écrit-il, qu'elle était morte, parce qu'elle avait été mal gardée dans le bain où elle trépassa; que Mme de Foix, Mme de Sacquainville et quelques autres femmes qui étaient auprès d'elle, en peuvent rendre témoignage; qu'on pourrait aussi interroger Simon le Lombart, apothicaire d'Evreux, qui fit l'ouverture de son corps et l'éviscéra ; qu'il est certain qu'aussitôt après la mort de la reine de Navarre, l'évêque d'Avranches, Mme de Foix, Mme de Sacquainville, plusieurs du conseil du roi de Navarre, toutes les demoiselles et femmes de chambre de la reine de Navarre,

(1) D'après Secousse, Froissart ne parle de la mort de la reine de Navarre que vers les années 1378 ou 1379.

s'assemblèrent au château d'Evreux, et d'après qu'on eut fait prêter serment à ces femmes qu'elles diraient la vérité, et que Margot de Germonville eut rendu compte de tout le procez et de la manière de la mort de cette princesse, tous ceux qui étaient présents convinrent qu'elle était morte de *faiblesse de cœur* (1). »

Faiblesse du cœur, nous devons lire syncope. Une syncope survenue dans le bain, la chose est, en tout cas, vraisemblable, et point n'est besoin de recourir à une explication plus alambiquée.

Charles le Mauvais n'aura pas plus de peine à se disculper d'une autre accusation qui fut portée contre lui.

Vers la fin de cette même année (1373), le cardinal de Boulogne meurt en Espagne. Le bruit se répand à la cour de Rome que le roi de Navarre l'a fait empoisonner. Celui-ci s'en défend énergiquement, et le pape Grégoire XI lui écrit une lettre dans laquelle il lui marque qu'il n'a jamais pu croire, pour sa part, « qu'un prince, qui joignait des sentiments de piété aux vertus royales, eût été capable de faire mourir un cardinal qui était son ami ; et que, d'ailleurs, ayant interrogé les personnes de la maison du cardinal de Boulogne sur le genre de sa mort, elles lui avaient attesté qu'il avait été emporté par une maladie, et qu'il n'était pas mort de poison. »

Le roi de Navarre aurait-il, comme d'aucuns l'en accusent, fait empoisonner son propre fils aîné Charles ? Les preuves manquent pour l'établir, et nous passerons outre, faute d'informations suffisantes.

Nous sommes mieux renseignés sur les tentatives

(1) Secousse, *op. cit.* I, p. 154-155.

d'empoisonnement dirigées par Charles le Mauvais contre le dauphin Charles, plus tard roi, sous le nom de Charles V.

C'est vers 1355 qu'il faudrait, à en croire Froissart, placer la première tentative criminelle. Cet historien, après avoir parlé de la maladie qui emporta Charles V, ajoute, dans son naïf langage : « Vérité fut, selon la fâme (le bruit) qui courut, que le roi de Navarre, *du temps qu'il se tenait en Normandie,* le (Charles V) voulut faire empoisonner ; et reçut le roi de France venin ; et fut si avant mené que les cheveux de la teste lui cheurent tous, et les ongles des mains et des piés et devint aussi sec qu'un baston, et n'y trouvait-on point de remède (1). »

Froissart, revenant un peu plus loin sur le même sujet, ajoute que le poison fut donné au dauphin Charles quand il était duc de Normandie : ce serait donc entre l'année 1355 et l'année 1364 que se serait passé l'événement.

Huit ans plus tard, nous voyons le même roi de Navarre s'aboucher avec un physicien (médecin) du nom d'Angel (2), « natif de Chypre et qui demeurait à l'*Estel* dans la Navarre ».

(1) « Charles (de Navarre), dit Favyn (*Histoire de Navarre,* p. 435), fâché du rebut du Dauphin son beau-frère (depuis Charles V), résolut de s'en déffaire par poison, qui lui fait donner sur sa viande : le poison fut si violent que le poil et les ongles des pieds et des mains du Dauphin en tombèrent et devint aussi sec et descharné qu'un skelette. Charles IV, empereur de Luxembourg, son oncle maternel, lui envoya un médecin allemand qui remit le Dauphin en convalescence, pour le maintenir en laquelle il lui fit un cautère au bras gauche, par lequel le poison s'escouloit, lui en chargeant de l'entretenir ouvert, et que lors qu'il ne suinteroit plus qu'il se pourroit assurément préparer à la mort. »

(2) Dans les pièces du procès qui fut intenté à Jacques de

Charles le Mauvais, après l'avoir comblé de richesses, lui proposa d'empoisonner le roi de France, qui était, lui dit-il, « l'homme du monde qu'il haïssait le plus », lui promettant de grandes récompenses s'il l'en débarrassait. Il l'en pressa tellement que le médecin lui promit d'empoisonner Charles V « par boire ou par manger ».

Le Navarrais comptait que son médecin, qui avait, comme on dit, la langue bien pendue, et, de plus, parlait à merveille le latin, serait accueilli sans difficulté à la cour du roi de France. Notre physicien partit donc nanti des instructions du Navarrais; mais plus jamais il ne reparut. On conta qu'il s'était noyé, et que pour cette bonne raison il n'avait pu mener sa mission à bonne fin.

Rues, chambellan du roi de Navarre, on retrouve aussi plusieurs fois l'intention de faire empoisonner le roi de France. Jacques de Rue, interrogé sur ces menées, déclara ce qui suit :

« Environ à vij ans, ledit roi de Navarre print et retint aveques lui un Phisicien qui demeuroit à l'Estelle en Navarre, bel homme et joine (jeune), et très grand clerc et soutil, appelé maître Angel, né du pays de Chippre, et lui fist moult de biens, et lui parla entre les autres choses de empoisonner le roy de France, en disant que c'estoit l'homme du monde que il haioit le plus et lui dist que si il le povoit faire il lui en seroit bien tenuz et le récompenseroit bien ; et tant fist que le dit Phisicien lui octroya de le faire, et devoit estre fait par boire ou par mengier, et devoit le dit Phisicien venir en France pour ce exécuter et pensoit ledit roi de Navarre que le Roy de France preist plaisir en lui, pour ce qu'il parloit bel latin, estoit moult argumentatif, et que pour ce eust souvent entrée devers lui, par quoy eust opportunité de faire son fait; ledit Roy de Navarre qui avoit grand désir à ce que la besoigne s'avançast, le pressa moult du faire ; et quand ledit Phisicien se vit ainsi pressié si qu'il convenoit qu'il le feist ou se parteist de sa compoingnie ; il s'en ala et s'en parti ; ne oncques puis ne fu devers lui et a bien vij ans ou environ qu'il s'en partit; et tenoit l'on en Navarre, qu'il estoit naïez en la mer; et se sçait ledit Jacquet, parce que ledit Roy de Navarre meisme le lui dit. » GRAVE, *loc. cit.*

Vers la fin de 1377, le roi de Navarre faisait une nouvelle tentative contre son beau-frère et souverain. Le crime était sur le point d'être exécuté quand tout fut découvert.

Quelques officiers du Navarrais furent arrêtés et interrogés. Ils confessèrent leurs forfaits et ceux de leur maître, et firent l'aveu de tous les complots qui se tramaient contre le roi, tant dans l'intérieur de son royaume que dans les pays étrangers. Le poison qu'on se proposait de mettre en usage devait être fabriqué en Navarre par une juive, et administré au roi par l'entremise d'un nommé *Drouet*, valet de chambre et officier de la paneterie du roi de Navarre.

Drouet, après s'être abouché avec un certain de Rue, attaché depuis longtemps au service de Charles le Mauvais, devait aller trouver un de ses cousins, « officier dans la cuisine ou dans la fruiterie du roi », et il espérait corrompre son parent et l'engager à verser son poison dans les mets qui seraient servis sur la table royale.

L'arrestation de de Rue fit échouer le projet. Jacques de Rue, écuyer, et un clerc, nommé Pierre du Tertre, gouverneur du comté d'Evreux, furent traduits devant le Parlement, comme traîtres au roi et au royaume, et condamnés à avoir leurs têtes « coupées sur un échafaud ». Les quatre membres de chacun d'eux furent pendus à huit potences, qui furent dressées en dehors des principales portes de Paris, et le reste de de leur cadavre fut porté au gibet (1).

(1) Secousse, *op. cit.*, t. I.

V

UN ATTENTAT CONTRE CHARLES VI. — UNE PROCÉDURE CRIMINELLE AU QUATORZIÈME SIÈCLE

Après la mort de Charles V, le roi de Navarre reste pendant quelque temps confiné dans son royaume, sans doute, dit un annaliste, parce qu'il se trouvait dans l'impuissance de faire le mal. Mais bientôt, le hasard lui présente un aventurier tout disposé à servir ses ténébreux desseins.

C'est un Anglais, Robert de Wourdreton, valet d'un ménestrel, qui sera l'instrument de ce nouveau crime.

Les ménestrels parcouraient alors les différents pays, surtout au moment des fêtes, jouant devant la cour ou les seigneurs assemblés. Un d'eux, du nom de Watier, sa femme et Wourdreton avaient fait le projet de suivre la cour des ducs de Berry et de Bourgogne, alors à Boulogne. Ils avaient passé le détroit, dans l'intention de se rendre au pèlerinage, alors fameux, de Saint-Jacques en Galice, et s'étaient transportés de Douvres à Calais, puis de Calais à Boulogne, où étaient réunis, pour traiter de la paix, les seigneurs de France et d'Angleterre.

Le 9 septembre (1384), les ménestrels obtenaient un sauf-conduit de six mois; et, après avoir séjourné une semaine environ à Boulogne, la petite troupe, composée du maître ménestrel, sa femme et son valet, retournait à Calais, les hommes à pied et la femme à cheval.

A Calais, on s'arrête quelques jours, du moins la femme et le valet, — le maître étant reparti pour Londres, — « tant pour soigner ses chevaux que pour porter de l'argent à ses enfants ».

De Calais, les baladins se mirent en route pour Paris.

Ils arrivèrent dans la capitale le jour de Saint-Denys suivant; ils avaient ouï dire que le roi devait s'y trouver à cette date, en compagnie de « Messieurs les Ducs, ses oncles, les cardinaux de Laon, de Luxembourg et d'Ecosse, et plusieurs autres grands seigneurs ». C'était une occasion de gagner quelque argent qu'ils n'auraient eu garde de laisser échapper.

A Paris, ils vont habiter, rue de la Calende, à l'hôtel du Mouton. Pendant les deux semaines qu'ils séjournent, ils donnent des représentations à l'hôtel Saint-Paul, — l'hôtel du roi, — durant trois ou quatre jours consécutifs, puis à l'hôtel du Chancelier, celui de l'Amiral, et d'autres seigneurs. On les accueille partout avec une faveur marquée. A entendre l'un d'eux (1), ils obtiennent le plus franc succès. Le roi leur fit délivrer quarante francs, le duc de Bourbon dix francs et « deux houppelandes »; le chancelier, six francs et deux coiffes pour la femme du maître ménestrel; celle-ci reçut, en plus, d'une dame de la Cour, une « patenostre » (un chapelet) d'ambre blanc, et une verge (anneau) d'or.

A la cour du roi d'Arménic (*sic*), on les gratifie d'une nouvelle houppelande de « brunette fourrée de griz ».

(1) Wourdreton, dont nous suivons pas à pas la « confession » ou déposition, extraite du *Trésor des Chartes*, et publiée par Secousse, op. cit., t. II.

Après avoir reçu tous ces riches cadeaux, la troupe quitte Paris. Elle fait une première halte à Orléans; de là, elle se rend au château de Sully, à Meung, où se trouvait le duc de Berry, et arrive à Bourges, le jour même où l'on fêtait l'archevêque.

Poursuivant leur route, les ménestrels font des étapes successives à Lyon, à Avignon, et restent trois jours dans cette dernière ville. Ils y rencontrent le comte de Valentinois, et « Madame sa femme », qui leur donna « cinq florins de pape », le maréchal de Sancerre et le sénéchal de Beaucaire, qui les gratifia d'un florin.

A Béziers, à Montpellier, à Narbonne, à Perpignan, en tous les endroits où ils passent, ils recueillent quelque présent.

Ils pénètrent ensuite en Espagne, parcourent le royaume d'Aragon et enfin arrivent, la veille de la Chandeleur, à Aulit, en Navarre, où se trouve le roi Charles.

A l'heure du dîner, ils se présentent à la Cour et heurtent à la porte de l'hôtel royal. Un écuyer vient au-devant d'eux et leur demande qui ils sont : « Des ménestrels d'Angleterre », répondent-ils. « S'il en est ainsi, réplique l'écuyer, les Anglais ne demeurent pas dehors ». Et il leur ouvre la porte de l'hôtel.

Un autre écuyer s'avance à leur rencontre. Il leur fait traverser une salle, puis de là les introduit dans la chambre où se tient le roi, en compagnie de son fils.

En apprenant que ce sont des Anglais, le roi Charles leur dit avec son plus aimable sourire : « Soyez les bienvenus », et accédant à leur requête, il les autorise

à jouer devant lui. Puis il donne l'ordre qu'on leur serve à manger.

Après s'être sustentés, nos artistes ambulants retournent dans la chambre où le roi achève de dîner. Sans interrompre son repas, le prince interroge les nouveaux venus, s'enquiert du pays d'où ils viennent, s'informe de l'accueil qui leur a été réservé en France, et plus particulièrement à la Cour. Sa curiosité satisfaite, il les invite à jouer une seconde fois.

Pendant cinq jours, les ménestrels retournent à l'hôtel royal, et chaque fois Charles de Navarre les soumet à un nouvel interrogatoire.

Le cinquième jour, le chef de la troupe prend le parti de retourner à Paris avec son valet, pour en rapporter « les robes et joyaux » qu'il y avait laissés, dans l'espoir de les aller reprendre. La femme du maître ménestrel est, du reste, dans un état de grossesse avancée et il devient urgent de précipiter le départ.

Le jour même où la nouvelle du départ des artistes nomades s'est répandue à la cour de Navarre, deux heures après le dîner, tandis que le fils du roi et les officiers du prince se sont, chacun de leur côté, retirés dans leurs appartements, Wourdreton, le valet du ménestrel, revient seul à l'hôtel.

Pendant qu'il met ses chaussures devant l'âtre, il voit apparaître le roi qui lui fait signe de venir lui parler.

Wourdreton se lève aussitôt, entre dans la chambre où se tient le prince et s'agenouille devant lui. Celui-ci lui met sa main sur la tête, le conduit jusqu'à son lit, où s'ébat en liberté un jeune lion, don du roi d'Aragon à Charles le Mauvais.

Le ménestrel tombe de nouveau aux genoux du roi, qui lui adresse la parole en ces propres termes (nous transcrivons ici le dialogue, dans son texte original) :

« Ores, tu vas à Paris, tu me porras faire grant service se tu veux.

— Seigneur, réplique Wourdreton, en tout le service que je vous porroie, je vous serviroie volontiers.

— Tu me jureras et prometras par ta foy et serement, que tu tenras secret ce que je te diray, sans le révéler à quelque personne que ce soit.

Le valet l'ayant promis et juré, le roi lui répond qu'il est bien assuré qu'il tiendra sa parole, « puisqu'il est Anglais » (*sic*).

Et il poursuit : « J'ay en France peu d'amis et beaucoup d'ennemis qui aussi sont les vostres... Si tu veulx faire ce que je te diray, je te ferai tout aise et moult de bien. » Et sur l'acquiescement du ménestrel, le roi Charles lui donne ses instructions :

« Tu feras ainsi : il est une chose qui se appelle arsenic sublimat : si un homme en mangeoit aussi poz que un poiz, jamais ne vivroit. Tu en trouveras à Pampelune, à Bordeaux, à Bayonne, et par toutes les bonnes villes où tu passeras, ès ostelz des apothicaires : pren de cela et en fay de la poudre, et quant tu seras à la Maison du roy, du conte de Valoiz son frère, des ducs de Berry et de Bourgogne, de Bourbon et des autres grans seigneurs où tu porras avoir entrée, tray-toi (tiens-toi) près de la cuisine, du dreçouer, de la boutillerie ou de quelzques autres lieux ou mieulx tu verras ton point, et de cette poudre met ès potages, viandes, ou vins desdiz seigneurs, ou cas que tu verras

que tu le porras faire à ta seurté, et autrement ne le fay point.

— Sire, répond le ménestrel, attendez-vous en à moy tout hardiment ».

Le roi recommande ensuite à son émissaire que s'il ne peut réussir dans sa mission, il s'informe du moins de la situation de son fils, Pierre de Navarre ; qu'il lui demande s'il ne veut pas écrire à son père ; et qu'il vienne lui rapporter ce qui lui aura été dit.

Le jour vient où les ménestrels quittent le palais du roi de Navarre. Le maître de la troupe reçoit vingt livres de la part du roi, qui rappelle au valet les grandes promesses qu'il lui a faites, s'il réussit à exécuter le projet dont il lui a parlé.

La femme du maître est confiée au ménestrel du roi de Navarre, et Wourdreton et Watier prennent seuls la route de Paris.

Sur le parcours, de Pampelune à Bayonne, ils donnent des représentations et récoltent de-ci de-là quelques florins.

A Bayonne ils s'arrêtent deux jours. Wourdreton se rend, aussitôt arrivé, à l'hôtel d'un apothicaire épicier dont la boutique est située « près de la grande église ». Il demande au marchand de lui délivrer de l'arsenic. A la question s'il le veut blanc ou rouge, le ménestrel répond « que c'est pour guérir les plaies d'un cheval et qu'il le voulait sublimat ». L'apothicaire lui remet, moyennant « deux blancs » le quart d'une once d'arsenic sublimé, enveloppé dans un peu de papier.

Craignant que le poison ne se répande sur les autres épices qu'il a dans sa bourse, le ménestrel l'enferme et le coud dans la poche de derrière de son pourpoint.

De Bayonne, nos voyageurs se rendent à Bordeaux ; puis, après avoir traversé la Vendée et la Touraine, ils s'arrêtent à Paris.

Ils vont s'y loger dans un hôtel, près du Châtelet, « à l'enseigne de l'Epée ». Après dîner, Watier envoie son valet s'informer si le connétable est à Paris, afin d'aller jouer devant lui. A l'hôtel de ce seigneur, on répond que le connétable est au Conseil. L'insuccès de cette démarche décourage les deux ménestrels, qui pressentent que la recette ne sera guère fructueuse. La cour est, d'ailleurs, en deuil de M. d'Anjou, le roi de Naples, décédé depuis quelques mois, et elle n'a pas le cœur à se réjouir. Les ménestrels recommandent à l'hôtelier de tenir leurs chevaux prêts pour le lendemain, ayant hâte de retourner en Navarre.

Au moment où ils se disposaient à partir, à huit heures du matin, se présentent à l'hôtellerie un sergent d'armes et un écuyer de l'amiral.

La conversation s'engage avec les nouveaux venus, dont les ménestrels ne soupçonnent pas tout d'abord la qualité. On demande à ces derniers d'où ils viennent et où ils se rendent; au maître Watier, où se trouve en ce moment sa femme. A quoi le ménestrel répond sans défiance : qu'ils arrivent de Saint-Jacques en Galice ; que sa femme est restée à Bordeaux, ne pouvant aller plus loin ; et qu'eux se disposent à partir pour Calais.

Ordre est donné par l'amiral de s'opposer à leur départ; un peu plus tard, ils sont tous deux arrêtés et conduits à la prison du Châtelet.

Là on fouille les deux détenus, et l'on trouve l'ar-

senic dans le « gippon » (1) de Wourdreton, qui fait des aveux complets ; il reconnaît qu'il a reçu des instructions du roi de Navarre et qu'il a acheté le poison à Bayonne, sans rien dire de l'usage qu'il comptait en faire à son maître, qui est dans l'ignorance absolue de ses projets.

Le 2 mars 1384, par-devant le prévôt de Paris, et en présence de quatre notaires, du lieutenant du prévôt, des examinateurs et avocats au Châtelet, de cinq chirurgiens jurés et autant d'apothicaires, comparaît le prévenu.

Après avoir prêté serment sur les Évangiles, les chirurgiens et apothicaires déclarent que la substance qu'on a saisie sur le ménestrel est bien de l'arsenic, mais non de l'arsenic sublimé (2), le sublimé étant blanc, tandis que le fragment trouvé dans la poche du ménestrel est de l'arsenic rouge.

Les apothicaires insistent sur la puissance d'action

(1) Le gippon était une sorte de pourpoint ou de plastron ajusté sur le buste et fait d'étoffes repliées ou rembourrées. (Cf. GAY, *Glossaire archéologique du moyen âge et de la Renaissance*, t. I, Paris, 1887.)

(2) D'après ce récit, l'arsenic blanc ou sublimat (ainsi nommé parce qu'on le préparait par sublimation) était, nous apprend M. Dorveaux, un article de vente courante chez les apothicaires-épiciers au seizième siècle.

Il portait encore à cette époque le nom d'*arsenic fin*, ainsi qu'on peut le voir dans le *Ménagier de Paris*.

En 1439, il figure sous le nom d'*arsenic blanc* dans l'*Inventaire de Guillaume Lefort apothicaire à Dijon*.

Au seizième siècle, Martin Mattus, Antoine de Pinet, Jean de Moulins, Jacques Grévin, François de Fougerolles etc., l'ont appelé : *arsenic cristallin et blanc*, arsenic *chrystallin*, arsenic *sublimé*, arsenic *vulgaire* et *arsenic* tout court. De nos jours, on le nomme : arsenic, arsenic blanc, dans le langage vulgaire, l'*anhydride arsénieux, acide arsénieux, oxyde blanc d'arsenic* dans les traités de chimie. (LESPLEIGNEZ, *Promptuaire*, édit. Dorveaux)

de cette substance, dont un morceau de la grosseur d'un pois pouvait causer la mort, sans qu'aucun remède, pas même la thériaque (!), pût l'empêcher. Sa causticité est telle, disaient-ils, qu'elle produit l'effet du fer rouge sur la chair à nu. On en pouvait faire, ajoutaient-ils, une eau si corrosive qu'elle était capable d'user et de consumer la pointe d'une épée qu'on y plongerait.

Après lecture de ce rapport, Wourdreton fut condamné à subir le dernier supplice : son corps, selon le récit du moine de Saint-Denis (1), fut mis en quartiers, qu'on porta aux quatre coins de la ville, et sa tête au bout d'une lance, afin d'inspirer à tous l'horreur de son crime. Selon d'autres récits, il fut soumis à la question, décapité, et ses membres écartelés.

L'interrogatoire du coupable, et surtout le rapport des experts, que nous avons analysés, sont particulièrement instructifs : outre qu'ils nous découvrent un coin de la société du temps, ils nous révèlent quelles étaient les connaissances des hommes de science sur les poisons, et plus spécialement sur l'arsenic. Son action sur les tissus de l'organisme nous est présentée avec une exactitude, une précision qu'on est surpris de trouver aussi grandes pour l'époque.

Un fait digne de remarque, c'est qu'on commence à douter de l'infaillible panacée, de la souveraine thériaque, cet antidote, qui, au dire des anciens, devait réussir dans tous les cas. On préfère s'efforcer de hâter l'évacuation du poison par des boissons délayantes et adoucissantes, afin de calmer, du même coup, l'in-

(1) Secousse, *op. cit.*, 2e partie, p. 237.

flammation produite par une substance âcre et corrosive ; car les experts n'avaient pas manqué de noter cette particularité, qui n'avait pas échappé à leur observation : que l'arsenic corrodait les tissus sur lesquels on l'appliquait, amenant ainsi, à la suite des souffrances que l'on devine, leur destruction progressive.

Au point de vue de la chimie pure, nous devons noter qu'on savait déjà distinguer l'*arsenic sublimé*, ou arsenic blanc, du *réalgar* ou sulfure rouge d'arsenic. Par contre, nos ancêtres semblaient croire que l'arsenic blanc était un corps composé, où entraient, dans des proportions indéterminées, de la chaux vive, du soufre, c'est-à-dire des pyrites naturelles, selon l'explication des alchimistes, voire même du vert-de-gris. Sans doute pensaient-ils que cette adjonction de vert-de-gris était utile, pour augmenter la puissance toxique de la substance dont on faisait un usage criminel.

Nous comprenons tout aussi malaisément qu'une eau arsenicale fût capable de dissoudre une lame d'acier, une épée par exemple. Mais nous n'avons pas trop lieu de nous en surprendre, surtout quand il nous sera possible de mettre en regard de la pièce datée du quatorzième siècle, que nous venons d'analyser, tels rapports du seizième et du dix-septième siècles, qu'on nous présente cependant comme des modèles d'expertises de ces temps-là.

LES ENVOULTEURS (1)

La sorcellerie fut le pire fléau, la lèpre morale qui dévasta le moyen âge. Nous n'avons pas ici à en rechercher l'étiologie, mais il convient d'établir le rapport intime qui unit la sorcellerie et le poison ; de tout temps, en effet, sorciers et empoisonneurs ont été confondus par l'opinion publique dans la même réprobation, et, jusqu'à la Révolution, les juges leur appliquèrent les mêmes peines, édictées par les ordonnances royales qui ne faisaient aucune différence entre ces deux genres de crimes.

Il faut d'abord distinguer, de la sorcellerie proprement dite, un art qui fut fort en honneur pendant les siècles passés : l'astrologie. Certes, on ne peut pas dire que celle-ci reposait sur des bases scientifiques ; néanmoins, l'astrologie, — bien que combattue tout d'abord par l'Église, qui n'admettait pas cette incursion de l'esprit humain dans le domaine de l'au-delà, — l'astrologie avait ses règles déterminées, ses principes fondamentaux ; des savants très consciencieux lui consacraient leur vie entière, et les cours italiennes, notamment, favorisaient ouvertement des astrologues. Nous aurons l'occasion, en étudiant l'époque

(1) A. de Rochas, *L'Extériorisation de la sensibilité;* Dr Papus, *Peut-on envoûter?* Stanislas de Guaita, *Le Temple de Satan;* Michelet, *la Sorcière.*

de la Renaissance, de reparler de l'astrologie, mais il faut, dès maintenant, reconnaître que si les pratiques de sorcellerie sont condamnables et méprisables, parce que basées sur la plus stupide superstition, la vogue de l'astrologie témoignait déjà de la tendance générale des esprits à faire de l'occultisme une science exacte ; ses adeptes, du reste, ne voulaient arracher à la nature de précieux secrets que pour venir en aide à leurs semblables, et ne mettaient pas leur science au service du mal.

C'est précisément la cause du mal que servaient les sorciers ; leurs pratiques avaient toujours pour but de favoriser leurs clients aux dépens d'autrui, et le plus souvent elles ne tendaient à rien moins qu'à provoquer la mort de ceux dont on venait se plaindre : procédé doublement condamnable, car si le crime était réellement consommé, le sorcier devenait assassin ; sinon, il spéculait sur la superstitieuse crédulité de son client, et lui escroquait purement et simplement son argent.

Nous ne nous occuperons, au cours de ce chapitre, que des sorciers pratiquant la magie noire, c'est-à-dire les enchantements mortels. La magie blanche fut de tout temps fort inoffensive et n'a qu'un rapport très éloigné avec l'histoire du poison. L'autre, au contraire, est étroitement liée avec l'art des empoisonnements : le poison est fort souvent employé dans les drogues de sorcellerie, et si l'enchantement réussit, c'est grâce à la présence du toxique qui assure à cette drogue ses vertus radicales. Nous verrons plus loin, plus particulièrement dans l'étude du dix-septième siècle, l'usage continu que les sorciers faisaient des divers poisons à la mode.

Cependant il est une pratique de magie noire qui fut fort en honneur chez les criminels du moyen âge, et qui paraît avoir réussi en dehors de toute complicité de la part du poison : nous voulons parler de l'envoûtement.

Si le mot *envoûtement* est d'origine relativement récente, la chose est aussi vieille que l'humanité. Le colonel de Rochas, qui en a écrit un minutieux historique, rapporte que cette coutume était déjà connue des Assyriens et des Égyptiens, dont les anciens rituels mentionnent cette pratique.

Mais, ainsi que l'écrit Eliphas Lévi (1), « la méthode des envoûtements cérémoniels varie suivant le temps et suivant les personnes. » Il aurait pu ajouter : et suivant les pays. Néanmoins, tous procèdent du même principe : il s'agit de provoquer la mort de quelqu'un par des enchantements particuliers. Les sorciers y arrivent, en substituant à l'individu qu'ils vont envoûter (et qu'ils assassineraient, s'il était en leur présence), son image dûment identifiée.

D'une façon générale, voici comment procède l'envoûteur.

Il modèle, à la ressemblance de sa victime, une petite figurine de cire : puis il l'habille avec des vêtements ayant été portés par elle ; il la coiffe de cheveux lui ayant appartenu ; bref, il adjoint à cette poupée tous les objets qu'il peut recueillir, familiers à l'individu qu'il envoûte. Cette poupée qui, dans le langage du moyen âge, porte le nom de *voult* ou de *volt,* est baptisée solennellement des noms de son modèle. Ce

(1) Éliphas Lévi, *Histoire de la magie.*

baptême était très important et absolument nécessaire, du moins dans l'esprit du sorcier. Nous verrons plus loin qu'il n'avait qu'une importance secondaire. On lit dans le dossier de Robert d'Artois, à propos d'une figurine qui devait servir à maléficier la reine : « Je vouldroye avoir une autre (image de cire) que je vouldroye qu'il fut baptizé, quar il est tout fait, il n'y faut que le baptesme; je ai tout prêt les parrains et marraines, et quant que il y a mestier fors le baptisement,... il n'y faut à faire fors aussi comme à un enfant baptizer et dire les noms qui y appartiennent (1). »

Ainsi identifiée, la figurine était prête ; cependant, outre l'huile baptismale, dont on oignait son front, on employait souvent de la cendre d'hosties consacrées, celles-ci ayant toujours joué un rôle capital en matière de sorcellerie et de possession. Puis on torturait la poupée, soit en lui perçant la poitrine au moyen d'une longue aiguille, soit en la faisant fondre lentement devant le feu. Les maléfices se pratiquaient parfois au cours d'une messe noire, pendant l'élévation.

La personne envoûtée devait dans le premier cas mourir brusquement, dans le second se dessécher, s'amenuiser et mourir de langueur. Hâtons-nous d'ajouter qu'heureusement l'enchantement fut le plus souvent infidèle, et que l'envoûté ne se portait pas plus mal après le maléfice.

Tel fut le thème général de l'envoûtement. Il comporta de nombreuses variantes : parfois la figurine fut remplacée par un animal que l'on baptisait, habillait

(1) *Glossaire de* Du Cange, art. *Baptizare.*

comme la poupée, puis que l'on sacrifiait à l'aide d'un couteau magique : on pouvait, pour donner plus de force à l'enchantement, arracher le cœur de cet animal, l'envelopper dans des effets appartenant à la victime, et y enfoncer des épingles.

Enfin, certains sorciers se contentaient d'enterrer l'animal (le plus souvent un crapaud) ; après lui avoir fait avaler une hostie, ils le plaçaient au seuil de la maison qu'habitait l'envoûté ; d'autres variantes, dues à l'ingéniosité des opérateurs, venaient compléter le procédé. Mais le principe restait le même, il fallait fabriquer un *volt* ; c'était là la condition essentielle de la réussite.

Ceci posé, voyons quels furent les envoûtements du moyen âge, et cherchons si les nombreux procès de sorcellerie qui se jugèrent à cette époque, pourront jeter un peu de lumière sur cet obscur problème.

LES PROCÈS D'ENVOUTEMENT

Sous Philippe III, la cour de France avait été émue d'un scandale où poison et sortilèges jouaient leur rôle. L'évêque de Bayeux, Pierre de Bénais, et son cousin, le conseiller et le propre favori du roi, Pierre de la Broce, avaient été compromis dans cette louche affaire.

Une information fut commencée contre l'évêque, qui trouva un asile sûr dans les domaines du Saint-Siège, où il s'était réfugié (1278); quant au favori, il fut pendu haut et court (1).

C'est surtout dans les dernières années de Philippe IV et pendant le règne de Louis X que se déroulèrent les grands procès d'envoûtement et de magie dont l'histoire a conservé le souvenir : les procès de Saisset, de Boniface et des Templiers; ceux d'Arnauld de Villeneuve, accusé d'hérésie (2) (1299); de Marguerite Porete (3), brûlée en Grève, le 31 mai 1310, comme hérétique; de Pierre de Latilly, chancelier, évêque de

(1) Voir l'enquête publiée par J. de GAULLES dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1844, d'après le dossier conservé aux Archives nationales (J, 429), ainsi que le *Cartulaire normand* nº 927, de M. Léopold Delisle.

(2) V. *Hist. littéraire*, XXVIII, 35.

(3) V. HAURÉAU, *Hist. littéraire*, XXVII, 70-74; ch. V. LANGLOIS *Revue historique*, 1894, mars-avril, et surtout Archives nationales, J. 428.

Châlons, accusé en 1315, d'avoir *procuré* la mort de Philippe le Bel et de Louis le Hutin (1); de Guichard, de Noyes, d'Enguerrand de Marigny, du cardinal Caïetan, de Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne (2), etc.

Nous ne parlerons, avec quelques détails, que des principaux.

I

LE PROCÈS DE GUICHARD DE TROYES (1308-1313)

Le procès de Guichard de Troyes ne fut pas, comme l'a bien établi M. Abel Rigault (3), un simple procès de sorcellerie : peut-être à ce moment de lutte évidente contre le pape, couvrait-il une action politique; il fut, au reste, le dénouement tragique d'une longue et sourde intrigue de cour. Mais, pour la foule qui vit surtout l'appareil des débats et n'en put entendre que le bruit, ce fut une ténébreuse affaire : sorcelleries, meurtres, sodomie, poison, mêlés à d'autres crimes, et dont les imaginations restèrent longtemps frappées.

C'est au milieu du mois d'août 1308, tandis que l'évêque Guichard se trouvait à Saint-Hilaire, près de Pont-sur-Seine, qu'il fut saisi par ordre de l'archevêque de Sens et emmené dans la prison archiépiscopale, puis transféré à Paris et mis à la tour du Louvre. En même

(1) Continuateur de Nangis, *Histor. de France*, XX, 609-615.

(2) *Mém. de la Société des Antiquaires de France*, XXVIII, 181.

(3) Le procès de Guichard, évêque de Troyes (1308-1313), par Abel Rigault.

temps que Guichard, on arrêtait une sorcière, une accoucheuse et son fils, le chambellan de l'évêque et le clerc servant d'un ermite ; ils étaient tous enfermés à Troyes, puis conduits à Sens, dans la prison royale.

Vers le mois de février de cette même année, était venu à Sens un ermite, nommé Regnaud de Langres ; cet ermite avait, sous le secret de la confession, avoué à un prêtre qu'il avait, quelque temps auparavant, à l'époque de la mort de la reine, vu l'évêque de Troyes, déguisé en paysan, occupé la nuit avec une sorcière du pays, à des pratiques de magie. Par la suite, l'évêque avait voulu obliger l'ermite à donner du poison au comte d'Anjou, au jeune roi de Navarre et aux autres enfants du sang ; il s'était enfui, pour ne pas prêter la main à d'aussi criminels projets.

Ces graves révélations étaient venues aux oreilles du bailli de Sens ; celui-ci, en sa qualité d'officier royal, ouvrit une enquête, et ne se décida à se rendre à la Cour que lorsqu'il eut acquis la certitude que les faits étaient exacts.

C'est au moment où l'on était fort occupé du gros procès des Templiers que surgissait cette affaire où se trouvait impliqué un prélat d'un rang considérable, ayant joui jadis d'une grande influence auprès de deux reines dont il avait été le conseiller écouté.

Après en avoir délibéré, le roi, « considérant que les crimes de l'évêque constituaient une atteinte à la majesté divine, à la majesté royale, ainsi qu'à la foi catholique », demandait au pape de prendre l'initiative des poursuites contre son évêque, et voilà comment celui-ci avait été arrêté par les soins de son métropolitain, l'archevêque de Sens, et ses complices

par les gens du bailli, agissant, le premier au nom du pontife, les autres, par ordre du roi.

Une des charges principales relevées contre le prévenu était l'envoûtement de la reine Jeanne. L'évêque sacrilège avait fait faire une image de cire, l'avait baptisée en lui donnant le nom de Jeanne, avec parrains et marraines, puis l'avait fait piquer avec une aiguille.

Tôt après, la reine envoûtée était tombée malade, sans qu'aucun médecin eût pu soupçonner la cause de son mal, ni lui trouver un remède. Pendant la maladie, l'évêque avait, à maintes reprises, fait renouveler les piqûres; et comme la reine tardait à rendre l'âme, il avait, tenu la figurine de cire près du feu, et tout en lui brisant les membres, avait prononcé ces paroles : « Que diable! elle vivra donc toujours, cette femme! » Il l'avait ensuite foulée aux pieds, puis jetée dans la flamme, qui l'avait consumée et la reine était morte au même instant (1).

Voulant se débarrasser des fils issus du ménage royal, ainsi que de « monseigneur Charles », frère du roi, il était revenu à l'ermitage, accompagné des mêmes complices et, avec des scorpions, des crapauds et des araignées venimeuses, il avait composé une mixture qu'il avait renfermée dans une boîte.

Quelque temps après, le prince Charles était venu en Champagne; l'évêque avait mandé à l'ermite Regnaud de venir avec la boîte.

Auparavant, Guichard, pour s'assurer de l'efficacité de la mixture, en avait frotté des « prunelles au miel »,

(1) Pour les détails de l'envoûtement, v. le livre précité de M. Rigault, p. 77 et suiv.

qui avaient été laissées intentionnellement à la portée d'un chevalier de la reine de Navarre; à peine celui-ci eut-il touché aux fruits qu'il tomba malade, et quatre jours après, il succombait. L'évêque avait également éprouvé le poison sur un chien, qui était mort presque aussitôt après l'avoir absorbé.

L'ermite, malgré les pressantes instances, et en dépit de maintes promesses de l'évêque, refusa de prêter son concours à une aussi odieuse machination, et, craignant le ressentiment de son supérieur, il avait pris la résolution d'aller demander au bailli aide et protection. Il lui conta la scène de l'envoûtement, dans l'ermitage, selon le rite habituel de ces sortes de cérémonies, l'évêque prononçant les paroles d'incantation, tandis que la devineresse pratiquait les piqûres et l'empoisonnement du chevalier, venu pour chasser dans les bois voisins, et qui avait spécialement demandé à l'ermite une messe pour attirer sur lui la protection divine ; après la messe, le chevalier ayant manifesté le désir de prendre quelque nourriture, on lui avait présenté les fruits intoxiqués, dont il mourut peu après. C'est alors seulement que l'ermite avait songé à la fuite, sentant bien qu'il ne pourrait demeurer plus longtemps en sécurité à l'ermitage. Mais l'évêque l'avait contraint à revenir, et ce n'est que sur son engagement de ne plus se sauver, qu'il lui avait restitué les biens que par son ordre on avait déjà confisqués.

Le jeudi après la Circoncision (le 4 janvier 1308), l'ermite était mandé auprès de l'évêque. Quand ils furent seuls en présence : « Il sera bientôt temps que tu te remues », lui dit Guichard. Puis, lui montrant un étui de métal où on aurait pu mettre le doigt, il lui dit

qu'il allait y enfermer le poison, mais qu'il serait plus sûr de cacher l'étui dans une de ses chaussures; en conséquence, il l'engagea à se déchausser, et, avec une aiguille et du fil, fit comme une bourse dans la chaussure et la rendit à l'ermite ainsi préparée, lui enjoignant de revenir le 28 du même mois, prendre le poison.

Le récit de l'ermite était si naïvement conté, les détails en étaient si frappants et si singuliers, qu'on ne pouvait douter que l'évêque fût coupable de maléfices et de tentative d'empoisonnement, suivie d'exécution. Il semblait que les apparences tout au moins étaient contre Guichard, d'autant que la déposition de l'ermite avait été en partie confirmée par d'autres témoignages, à la vérité beaucoup moins précis.

Quand on pénètre plus avant les dessous de l'affaire, on constate que, avec leur air d'impartialité, les juges n'étaient au fond que les instruments dociles des ennemis personnels de l'évêque qui, pour le perdre, entendaient bien ne négliger aucun moyen. Il ne leur fut pas difficile de trouver de nouveaux projets qui vinrent s'ajouter aux graves articulations déjà énoncées.

L'âme des poursuites était un Florentin, du nom de Noffo Dei, aidé du chevalier Nogaret. Dans le nouveau réquisitoire l'évêque Guichard était accusé, outre de crimes particuliers, tels que l'empoisonnement de la reine Blanche, le meurtre du curé de Laubressel, d'emprisonnements arbitraires, de vols au préjudice du roi et de gens de Provins; on le traitait en outre, d'usurier, de « bougre » et de mécréant, de faussaire, suborneur de faux témoins, parjure, etc. Ces charges

lui furent soumises dans la séance du tribunal ecclésiastique séant à l'abbaye de Sainte-Geneviève, le 13 février 1309.

L'accusation d'empoisonnement de la reine Blanche doit être surtout retenue par nous. L'évêque aurait eu recours, en l'espèce, à un apothicaire italien, très entendu dans la fabrication des poisons. A vrai dire, notre apothicaire avait cessé son commerce, pour s'établir comme « écrivain » à Paris, dans la « rue aux Bourdenais ».

Vers la fin d'avril 1302, quelqu'un le vit, à la tombée de la nuit, fabriquer le poison destiné à la reine. Il était assis dans une chambre, près d'une fenêtre, une chandelle de suif brûlant devant lui ; il avait dans une main deux petites pierres, des diamants et une mesure de sang ; de l'autre il tenait un marteau de fer.

Il mit sur une pierre large les diamants et le sang coagulé, et il écrasa au marteau les petites pierres sur le sang, les pilant jusqu'à ce qu'elles fussent devenues comme une cendre ; puis il mélangea le tout avec une poussière couleur de safran, et mit le mélange dans une petite boîte qu'il ferma.

Comme des gens qui le regardaient travailler lui demandaient à quoi il s'occupait : « Je vais donner cela, répondit-il, de la part de l'évêque de Troyes, à un Anglais, écuyer de la reine de Navarre, qui la sert à table : s'il fait bien ce que je lui dirai de la part de l'évêque, il sera riche à toujours. »

Le lendemain, l'Italien se rendait à la maison de Navarre, et remettait à l'écuyer anglais la poudre toxique, disant à ceux qui l'épiaient qu'il venait d'apporter un remède pour guérir des poux le faucon de l'écuyer.

Sur ces entrefaites, la reine tombait malade; le médecin appelé, déclarait « que la nature commençait totalement à défaillir en elle, et qu'elle ne pouvait se rétablir : que cette maladie venait de ce qu'elle était trop remplie, de ce qu'elle était grasse et avait la chair molle, et qu'elle était *trop pleine de santé* »; mais, au chapelain qui lui demandait des nouvelles de la reine, il disait en confidence qu'elle avait été empoisonnée et qu'elle n'en réchapperait pas. La reine avait, ajoutait-il, mangé d'une purée où le poison avait été insinué. Deux jours après, la reine de France mourait, et on ne douta pas dans son entourage qu'elle eût succombé au poison, et que l'évêque de Troyes eût été l'instigateur du crime (1).

Le jour même de la mort de la reine, Guichard avait laissé éclater sa joie. « Cela me fait une ennemie de moins, se serait-il écrié... Je savais bien que je ne tarderais pas à être vengé d'elle », et à ses familiers, il aurait dit : « Bonne fête, la reine de Navarre est morte... Meurent ainsi tous autres! »

Quand mourut la fille de la reine Blanche, on avait soupçonné de nouveau l'évêque de Troyes de l'avoir fait empoisonner ou envoûter. La reine était à peine morte, que l'évêque aurait dit à son entourage : « Messires, voulez-vous savoir du nouveau? La reine est morte, ou elle mourra d'ici vêpres »; et comme certains lui avaient objecté : « Comment pouvez-vous le savoir, puisqu'elle est à Paris et que vous êtes ici? » Guichard était resté tout interdit et on lui aurait entendu dire un peu plus tard : « Je savais bien que je serais vengé avant de mourir. »

(1) Abel Rigault, *op. cit.*, 184-6.

Malgré des charges aussi accablantes, le procès traînait en longueur; il n'était point encore clos en 1313, et durait depuis cinq ans, quand surgit un dénouement imprévu. Noffo Dei, un des principaux accusateurs de l'évêque, était condamné au gibet et pendu à Paris, après avoir confessé à son heure dernière que Guichard était innocent. Guichard ne fut pas délivré à la suite de ces révélations; il était toujours prisonnier; du moins, on l'empêchait de quitter Avignon, où il était retenu par décision du pape, mais le pontife donnait bientôt l'ordre de le relâcher et de « révoquer tout procès fait à l'évêque. » Il ne fut pas cependant réintégré dans son siège épiscopal; on le relégua presque aux confins de la chrétienté, en Bosnie, dans un pays à demi barbare. Il mourut peu de temps après (22 janvier 1317).

Les contemporains de Guichard considérèrent l'évêque de Troyes comme une victime, et s'attendrirent en général sur son infortune imméritée : des griefs politiques, au dire des critiques plus modernes, se seraient greffés sur une intrigue de cour, et auraient aggravé l'accusation; ce serait une réédition du procès intenté aux Templiers : l'évêque était surtout présenté comme un hérétique, un suppôt de Satan, « l'homme du diable ». Comme les Templiers, Guichard était traité de simoniaque, de faux monnayeur, travaillé du vice d'incontinence et de sodomie.

Cependant on doit observer que, dans le procès intenté à l'évêque de Troyes, les formes du droit furent à peu près respectées, et qu'on laissa à l'accusé toute latitude de se défendre. Sans doute, on pourrait y relever quelques vices de procédure; il y eut bien, à

certain moment, une information assez louche ; l'enquête ecclésiastique, notamment, ne paraît pas avoir toujours été absolument régulière, mais Guichard ne put se plaindre qu'on ne lui eût point donné toute faculté de reconnaître et de récuser les témoignages portés contre lui.

Tous les griefs articulés contre l'évêque étaient-ils purement imaginaires? Après avoir lu tous les détails du procès, nous ne le pensons pas et nous gardons, quant à nous, la conviction que les accusations d'envoûtement et de tentatives d'empoisonnement étaient, celles-là tout au moins, en grande partie justifiées.

Ce n'est qu'une impression qui se dégage de nos lectures ; mais avons-nous le droit, n'ayant pas assisté aux débats, et pour cause, d'apporter ici autre chose qu'une impression ?

II

LE PROCÈS D'ENGUERRAND DE MARIGNY (1)

Les procès de sorcellerie peuvent se diviser en deux classes : ceux qui sont privés, et ceux qui se rattachent directement ou non à la politique. Parmi ceux-ci, nous allons d'abord passer en revue ceux qui eurent pour théâtre la cour de France.

Un des plus anciens est celui qui fut instruit contre le grand ministre Enguerrand de Marigny. La Chronique de Saint-Denis rapporte le fait succinctement :

(1) P. Clément, *Trois drames historiques. Chroniques de Saint-Denis.*

Marigny, ministre de Philippe le Bel, était accusé de malversations à la mort du roi faux monnayeur.

Louis X, son nouveau maître, cédant aux instigations pressantes des ennemis du feu roi, institua une commission chargée de vérifier les comptes de Marigny. Celle-ci, composée en majorité des adversaires de l'ancien favori, fut néanmoins obligée de lui donner son blanc-seing. Elle reconnut que les griefs articulés contre lui n'étaient pas fondés et ne reposaient sur rien de sérieux. Cependant, — justice singulière et expéditive, — malgré cet acquittement, le roi Louis X fit arrêter Marigny, qu'on enferma au Temple, puis au Louvre, puis à Vincennes. On réunit à nouveau un tribunal. L'accusateur fut Jean d'Asnières; l'avocat, Jean de Marigny, frère de l'accusé. Le roi hésitait à prononcer la sentence, tiraillé de deux côtés, d'une part par les ennemis du ministre, de l'autre par les partisans restés fidèles à la politique de Philippe le Bel.

Deux événements survinrent, qui précipitèrent le cours des choses. La reine, qui expiait, enfermée à Château-Gaillard, un scandaleux et public adultère, mourut sur les entrefaites. Avant d'expirer, elle écrivit au roi une longue lettre, où elle formulait, disait-on, des accusations très graves contre l'ancien favori. Quels furent exactement les termes de la lettre? Quels griefs nouveaux articulait-elle contre Marigny? Autant d'énigmes, qu'il est aujourd'hui impossible de résoudre. La mort imprévue de cette malheureuse souveraine est d'ailleurs un de ces événements historiques dont il faut renoncer à pénétrer le mystère. Qui saura jamais les sombres drames des prisons de l'ancien régime, des forteresses et des couvents, où d'augustes prisonniers

furent plus souvent victimes du poignard et du poison que du régime cellulaire auquel ils étaient astreints?

Quoi qu'il en soit, dès la mort de la reine, Louis X manifeste ouvertement ses sentiments hostiles à Marigny. Presque au même moment, un bruit étrange se propage rapidement, et parvient jusqu'aux oreilles royales : Enguerrand de Marigny avait envoûté le roi! On lui donne comme complices, dans cette odieuse machination, la dame de Marigny, sa femme, et la sœur de celle-ci, la dame de Chanteloup. Tous trois auraient eu recours à une vieille sorcière boiteuse, à un magicien, Jacques Paviot, et son valet, pour faire les enchantements rituels.

Louis X est d'abord incrédule, mais bientôt on lui apporte des preuves indéniables : on lui met sous les yeux les poupées de cire, coiffées de la couronne, vêtues d'hermine, et percées au cœur de plusieurs coups de couteau; on affirme que ces figurines ont été saisies au logis de la dame de Marigny. C'était là l'envoûtement classique, tel qu'il se pratiquait si souvent dans tous les milieux sociaux.

Le châtiment devait suivre de près la découverte du crime. Le roi, convaincu désormais, ne différa plus la sentence : « Je oste de lui ma main, s'écria-t-il, et dès ore en avant ne m'en entremets; mais selon ce que vous verrez bien expédient et avenant luy faites. »

C'était la condamnation du ministre. Le 30 avril 1315, il fut pendu au gibet des larrons, aux exclamations violentes d'une foule pour qui le supplice d'un favori déchu est toujours un régal, — seul moyen pour la plèbe du moyen âge de manifester ses sentiments révolutionnaires, et de satisfaire ainsi sa ven-

geance contre ceux qu'à tort ou à raison, elle rend responsables de ses malheurs et de ses misères.

Rien n'est moins prouvé que ce prétendu crime d'envoûtement et de sortilège à l'actif d'Enguerrand de Marigny. Un seul argument suffit, du reste, à faire tomber cette accusation. Ce n'était pas le roi que Marigny eût envoûté, s'il avait réellement recouru à la magie noire pour s'assurer la vie sauve, mais bien ses propres ennemis, qui le desservaient auprès de Louis X. Ce dernier, à l'époque où remontent ces prétendus envoûtements, était bien disposé pour l'ancien favori de Philippe le Bel; celui-ci n'eût eu aucune raison de supprimer son nouveau maître, qui le défendait loyalement contre des adversaires peu scrupuleux.

La véritable machination a donc été ourdie par ces adversaires, qui, craignant de voir s'échapper leur victime, ont inventé cette histoire de sorcellerie, en ont fabriqué les pièces à conviction, sachant bien qu'on ne se relevait jamais d'une pareille accusation; c'était le moyen infaillible d'agir sur l'esprit superstitieux du jeune monarque, qui devait si bien mériter son surnom de *Hutin*.

A quelque temps de là, on réhabilita solennellement Enguerrand de Marigny; on décrocha son squelette de Montfaucon, on l'ensevelit pieusement, on exalta sa mémoire; n'est-ce pas la meilleure preuve de l'imposture de ses ennemis, lui imputant un crime imaginaire pour l'envoyer à la mort? Et le même peuple qui applaudissait au supplice infamant, s'agenouilla quelques années plus tard sur le passage du cortège funèbre...

Sic transit gloria mundi.

III

L'AFFAIRE DU CARDINAL CAJETAN

A la même époque, peu de temps après le supplice de Marigny, un cardinal de la famille de Cajetan se livrait à des pratiques d'envoûtement contre le roi de France, le comte de Poitiers et ses irréductibles ennemis, les Colonne.

Le fait, du moins, est certifié dans un document que nous allons analyser rapidement, et qui présente tous les caractères d'authenticité qu'on est en droit d'exiger en pareille matière (1).

Un clerc, dit la déposition manuscrite que nous rapportons, désirait entrer en relations avec le cardinal François Cajetan pour implorer sa protection par l'intermédiaire du secrétaire de ce prélat. Ce dernier consentit à une audience, et fit grand honneur au clerc en lui servant force vins de grande espèce. Il avait ses raisons pour le si bien traiter.

Au cours de l'entrevue, en effet, le cardinal expose à son convive les difficultés qu'il rencontre auprès du roi de France et du comte de Poitiers, et souhaite de pouvoir déjouer leurs projets : mais il faudrait pour cela recourir à un sorcier qui pût parler au diable.

Ce n'était pas l'affaire du clerc; mais il connaissait

(1) *Recherches historiques sur l'origine, l'élection et le couronnement du pape Jean XXII*, par BERTRANDY, Paris, Treuttel et Wurtz, 1854. Cette brochure reproduit *in extenso* le rapport que nous analysons ici.

un certain Jehan du Pré, au service du comte de Bar (qui lui faisait des commandes de fausse monnaie), lequel était très versé dans les choses de la sorcellerie. Le cardinal remet donc à Evrard une lettre scellée et une grosse bourse, en le priant d'aller quérir le sorcier.

Mais notre clerc, malin, garda la bourse, et s'ouvrit à un ami des projets du cardinal. Il convint avec lui de la comédie suivante : l'ami passerait pour le sorcier, et de cette sorte, personne n'aurait rien à craindre des envoûtements du cardinal.

Ce dernier demanda d'abord au faux Jehan du Pré de lui procurer l'amour du roi de France et du comte de Poitiers, ce qui, en somme, n'était pas très répréhensible. Mais à l'égard de ses ennemis damnés, les Colonne, il fut procédé à une tentative classique d'envoûtement. « Par poisonz, vous nen vendriez jamais à chief, dit-il, quar il sont trop guardez. » Il fallait dès lors donc les envoûter par un charme magique.

Le cardinal et son complice se mirent donc à l'œuvre. Bien que l'ami du clerc ne fût qu'un sorcier d'occasion, il savait parfaitement préparer un voult : « Le vouz que l'on faict pour atraire en amour, dit-il, si ont les mains joines et eslevées ; et les vouz que l'on fait à mort si ont les mains plates et gésantes sur les cuisses. » Ils prennent donc chez une épicière une demi-livre de cire vierge, la font ramollir au feu, puis se mettent à la modeler et à en faire deux figurines, à l'image des deux Colonne. Au cours de l'opération diabolique, ils font semblant de placer au milieu du corps de la poupée un morceau de papier sur lequel était écrit le désir de l'envoûteur. Puis on procède au

baptême selon le rituel liturgique, dans un bassin de barbier rempli d'eau bénite, au-dessus duquel les parrain et marraine tiennent les poupées.

Le cardinal fut si content qu'incontinent il commanda aux deux compères deux autres envoûtements : contre le roi, cette fois, et contre le comte de Poitiers. Mais ils étaient beaucoup plus difficiles à réaliser : « Pour que ces voults soient de vertu, dit le supposé Jehan du Pré, il faut que je aie une langue de pendu de trois jours » ; puis il lui fallait la baiser. Sous couleur d'aller chercher ce singulier accessoire, nos deux compères s'en vont tout dénoncer aux inquisiteurs de Lyon ; une embûche est tendue par leurs soins, et, derrière une cloison, ils recueillent les déclarations les plus compromettantes pour le cardinal Cajetan.

L'envoûtement ne réussit donc pas, puisqu'il n'était que simulé ; il manquait des conditions nécessaires à son succès. Néanmoins, il convenait de rappeler cet incident peu connu des relations de France avec la Papauté, outre qu'il donne des détails très curieux sur la singulière façon de procéder des sorciers du moyen âge.

IV

LE PROCÈS DE ROBERT D'ARTOIS (1)

On sait à la suite de quels différends fut instruit le fameux procès de Robert d'Artois, dont l'épilogue tra-

(1) ZELLER, *Philippe VI et Robert d'Artois* ; A. DE ROCHAS, *loc. cit.*, *Grande Chronique de Saint-Denis.*

gique devait être la guerre de Cent ans. Ce n'est pas ici le lieu de rappeler les prétentions de Robert à la succession du comté d'Artois, ni les moyens qu'il mit en œuvre pour la réussite de ses projets. Ce procès, dont les volumineux dossiers sont conservés aux Archives nationales, fut fécond en incidents divers. Rien n'y manqua, depuis les fausses lettres, faussement scellées du sceau royal, tendant à justifier les revendications de Robert, jusqu'à l'accusation d'envoûtement, et même d'empoisonnement.

La déposition, devant l'officialité de Paris, d'un moine de la Sainte-Trinité, frère Henri de Sagebran, curé de l'Église de Busi, dans le diocèse de Liège, éclaire très nettement ce dernier point.

Robert d'Artois employa le procédé classique de l'envoûtement à la figure de cire. Il s'était fait envoyer une figurine représentant Jean de France; celle-ci, « enveloppée en un couvre-chef crespé », était « à la ressemblance d'une figure de jeune homme, et étoit bien de la longueur d'un pied et demi, et si le vit bien clairement par le couvre-chef, qui était moult délié, et avait alentour le chef, semblance de cheveux aussi comme un jeune homme qui porte chef ». Cette poupée était prête pour l'enchantement, c'est dire qu'elle avait été baptisée et individualisée.

Mais Robert voulait également faire un voult contre la Reine, une véritable « Dyablesse », disait-il, et pour le baptême de cette seconde figurine, il avait pensé recourir au ministère de frère Henri. Celui-ci refusa net, et, plus tard, à l'instruction du procès, il témoigna de ces aveux, bien que reçus en confession; il n'hésita pas à violer le secret professionnel pour

éclairer les juges sur les agissements criminels de son pénitent. Il est vrai de dire que ce dernier concevait étrangement le rôle du confesseur, puisqu'il lui avait demandé d'être son complice actif dans la perpétration du complot.

Peu après, les soupçons se précisèrent : on apprit que la femme de Robert, sœur du roi, et ses fils, avaient également fabriqué des *volts* contre la personne du monarque. Aussi fut-elle enfermée, sans autre forme de procès, au castel de Chinon, en Poitou, et ses enfants à Nemours, en Gâtinais.

Quant à Robert, effrayé des conséquences de ses actes, et de la tournure tragique que prenaient les événements, il s'enfuit, et alla offrir ses services au pire ennemi de la France, au roi Édouard III, avec lequel il prépara la terrible invasion de la guerre de Cent ans.

Cependant, il ne s'était pas contenté de tramer contre le roi de France un empoisonnement à distance, c'est-à-dire, un envoûtement magique. Comme la plupart des sorciers, il ne méconnaissait pas la vertu des poisons, et peut-être même leur accordait-il plus de confiance qu'aux pratiques de magie noire. Aussi semble-t-il les avoir préférés aux manœuvres de sorcellerie, lorsqu'il pouvait approcher des lèvres de la victime le breuvage fatal. Successivement, on vit mourir les deux comtesses d'Artois, mère et bru, de façon si soudaine que l'on prit soupçon contre Robert de les avoir empoisonnées.

La Chronique de Flandre rapporte le fait dans toute sa simplicité : une des deux comtesses succomba brusquement, en pleine apparence de santé ; l'autre, à

quelque temps de là, était en voyage dans le Vermandois; arrivée à un petit pays appelé Noyes, une nuit qu'elle se trouvait dans son déduit, en compagnie de ses dames, il lui prit fantaisie de boire du « claré ». Le bouteiller, Huppin, qui avait été déjà au service de la comtesse sa mère, apporta un pot rempli de la boisson demandée, puis un « trempoir pour la bouche de la reine ». Celle-ci but à son aise et s'alla coucher.

A peine dans son lit, elle est prise de douleurs terribles, « de la maladie de la mort », et subitement elle rend l'âme. Et « luy coula venin par les yeux, par la bouche, par le nez, par les oreilles, et devint tout son corps tout taché de blanc et noir, et fut d'elle moult facheuse chose à veoir (1) ».

La rumeur publique désigna nettement Robert comme l'auteur de ce nouveau crime. Fort probablement, l'échanson Huppin, qui ne fut pas inquiété, était aux ordres du comte d'Artois, et c'est à l'instigation de ce dernier qu'il versa le poison. L'affaire eût peut-être été éclaircie, mais la fuite du principal coupable arrêta l'instruction du procès.

Quoi qu'il en soit de ces deux empoisonnements, Robert n'en resta pas moins convaincu d'avoir attenté par des maléfices à la vie du roi, et si ceux-ci furent inefficaces, c'est peut-être parce qu'ils ne reçurent pas une complète exécution. Et puis, en cas d'échec, le comte avait toujours le poison, et il aurait bien trouvé un traître à la cour pour le verser dans le trempoir royal. Qui sait alors ce qui serait advenu du royaume de France, et la tournure qu'auraient prise les événe-

(1) *Chronique de Flandre.* (Edit. de Kerwyn de Lettenhove).

ments? Souvent, les causes en apparence les plus futiles produisent les effets les plus graves.

V

LES ENVOUTEMENTS A LA COUR DES VALOIS (1)

Il faut arriver jusqu'aux derniers Valois pour retrouver l'envoûtement à la cour de France. Aussi bien, l'innombrable armée d'astrologues, alchimistes, sorciers, envoûteurs, empoisonneurs et spadassins, que Catherine de Médicis avait amenée à sa suite, provoqua dans notre pays ce redoublement insolite de la superstition. Nous aurons occasion, en étudiant le seizième siècle, et plus spécialement la passion de Catherine pour l'occultisme, de revenir sur ces faits de sorcellerie. Signalons cependant, dès maintenant, le prétendu complot machiné par La Mole et Coconnas contre le roi Charles IX, à l'instigation de Cosme Ruggieri, et les enchantements qui furent faits et défaits, sans que ce souverain, quasi halluciné, en ait paru souffrir le moindre dommage.

Son frère et successeur, Henri III, qu'on aurait pu surnommer « le Sorcier », aurait été l'objet de multiples envoûtements. P. de l'Estoile raconte que le jeudi 26 janvier 1589, on fabriqua à Paris de nombreuses images de cire, que les Parisiens portèrent à l'église, sur l'autel. Pendant quarante heures, ils firent célébrer quarante messes, et à chacune, on piquait la figurine;

(1) P. DE L'ESTOILE, *Journal de Henri III.*

on enfonça, lors de la dernière messe, l'épingle à l'endroit du cœur, en prononçant des paroles magiques pour faire mourir le roi. Le petit couteau de frère Clément, qu'il plongea, non dans une poupée, mais dans le ventre d'Henri III, devait quelques jours après satisfaire les vœux des Parisiens.

Il n'est pas jusqu'à la duchesse de Montpensier qui ne cherchât, par sortilèges et maléfices, à débarrasser la France de ce monarque indécis, incapable de prendre parti ni pour les catholiques ni pour les protestants, traité de tiède par les uns, de sectaire par les autres, — et l'ennemi de tous.

Lui-même, d'ailleurs, s'il n'envoûtait pas, se livrait à des pratiques condamnables. Palma Cayet fait une description très minutieuse des objets qui furent pillés, lors de la prise du couvent des Minimes à Vincennes, par les Parisiens. C'est dans ce couvent qu'Henri III aimait à se retirer. On trouva dans la chapelle des « chandeliers d'argent en forme de satyre », consacrés au culte du diable. Ses mignons, Mégrin, d'Épernon, et autres, lui faisaient venir des magiciens et sorciers des diverses parties du monde ; ceux-ci avaient apporté au couvent des miroirs, onguents, drogues, verges blanches de coudrier, toutes choses destinées aux oblations que le roi faisait à Satan dans le bois de Vincennes.

Si donc les Parisiens tentèrent de l'envoûter, ils ne firent que suivre l'exemple de leur roi, assez fou pour s'adonner en toute confiance à la plus grossière superstition.

Enfin Henri IV, le roi sage, qui faisait fi de ces pratiques, fut également envoûté. Le même Cosme Rug-

gieri qu'on avait soupçonné de maléficier Charles IX fut emprisonné, sous l'accusation d'avoir fait une « figure de cire ressemblant au roi, qu'il perçoit tous les jours en prononçant de certaines paroles barbares pour le faire mourir de langueur (1) ».

Tels sont les principaux cas d'envoûtement à la cour de France. Aucun d'eux n'est d'ailleurs probant (2); aucun de ces sortilèges ne fut suivi de réussite. Et cependant nombreux furent ceux qui recoururent à la magie noire, pour commettre impunément un régicide.

(1) J. A. DE THOU, *Mémoires*.

(2) L'envoûtement est encore pratiqué dans les campagnes reculées ; c'est ainsi que Guillaume de Nangis, dans sa *Chronique*, rapporte plusieurs tentatives d'envoûtement. L'une, vers l'année 1319, était dirigée par une femme. Marguerite de Belleville, magicienne réputée, et une demoiselle Méline la Henrionne, contre un certain Thévenin de la Lettière ; les deux commères firent un volt, un prêtre le baptisa et le bénit ; mais on ne put savoir si cet enchantement était réellement dirigé contre Thévenin; en effet. le volt reçut le nom de Jeanne, et, — coïncidence au moins bizarre, — à quelque temps de là, la femme de Philippe le Long Jeanne de Bourgogne tomba gravement malade. Les deux sorcières furent enfermées au Châtelet.

Le même auteur fait part d'une tentative d'envoûtement qu'un certain Robert Langlois avait tramée contre le roi et la reine. Mais il avait encore plus confiance dans son poignard que dans les sortilèges diaboliques, car on l'arrêta comme il faisait le dessein d'amener les souverains dans le jardin de la comtesse de Valois, pour les assassiner tout à son aise (GUILLAUME DE NANGIS, *Chronique*).

VI

L'ENVOUTEMENT DANS LES TEMPS MODERNES

Il ne faudrait pas croire que, malgré la diffusion de l'instruction dans les campagnes, les pratiques sortilèges que nous venons d'exposer aient complètement disparu à l'heure actuelle. L'esprit de superstition est vivace au village, et la croyance au sorcier et à son pouvoir occulte est encore très répandue; il n'est pas besoin d'aller bien loin de Paris pour rencontrer encore des *meneurs de loups*, pour trouver des populations entières affolées par des prétendus fantômes qui viennent hanter des maisons maudites, des carrefours sinistres... La magie noire, certainement moins pratiquée qu'auparavant, rencontre encore des adeptes fervents, et il est bien des gens qui ne veulent reconnaître d'autres causes aux malheurs qui les persécutent que le mauvais sort jeté sur eux par un habile sorcier, tant est inné ce besoin pour l'homme de faire intervenir le surnaturel dans toutes les circonstances graves de sa vie.

Un de nous a été témoin, dans une très grande ville du Midi, d'un cas de ce genre : il s'agissait d'un paysan dont le bétail était décimé par la maladie; un sorcier interrogé déclara qu'il fallait s'en prendre à un voisin qui avait jeté un mauvais sort sur le bétail; le paysan, déjà âgé, fit appeler son fils, alors au régiment, pour obtenir du voisin, de gré ou de force, qu'il

enlevât le sort et qu'il fît recouvrer la santé aux malheureuses vaches... C'est la force qu'employa le fils, et l'affaire eut son dénouement devant les tribunaux.

L'envoûtement proprement dit se pratique encore dans bon nombre d'endroits. Témoin les faits que nous rapportons fidèlement :

M. Camille de Mensignac écrivait, en 1888, dans *La naissance et le mariage* de P. Cuzacq, les lignes suivantes :

« Quand on désire faire mourir son ennemi à petit feu, il faut, à une heure de l'après-midi, prendre deux feuilles de laurier, les mettre en croix et les maintenir dans cette position au moyen de deux épingles, l'une en long et l'autre en large, en disant : « Je te pique au cœur pour tout le mal que tu me fais. » Lorsque la croix sera garnie d'épingles, on ira la jeter dans un cours d'eau. Alors la personne contre qui est fait le maléfice ressentira au cœur des piqûres atroces et mourra...

« Prenez un cœur de veau, piquez-le d'épingles en croix, et suspendez-le ainsi préparé dans l'intérieur de la cheminée, en proférant les paroles suivantes : « Je « demande à Dieu que le corps de telle ou telle personne « se dessèche peu à peu, comme va le faire ce cœur de « veau, et qu'il meure. » Vous réciterez ensuite plusieurs *Pater* et *Ave*. »

« Pour que leurs ennemis meurent à petit feu, les gens haineux et méchants font dire la messe de saint Sicaire ou Sécaire (en gascon *Secayre*). La personne, à l'intention de qui on la dira, mourra à petit feu, sans qu'on sache pourquoi ni comment. »

Cette messe de saint Sicaire, est en somme, assez semblable à la messe noire des sorciers du moyen âge. L'abbé Guibourg, que nous retrouverons au dix-septième siècle, avait l'habitude de la célébrer. On sait aussi que certains saints avaient le triste privilège de favoriser les maléfices ; sous Louis XIV, ce saint s'appelait saint Nicolas ; en Gascogne, encore aujourd'hui, c'est saint Sicaire.

Dans le Limousin, on pratique l'envoûtement « au relief ». En voici le rituel, d'après un exemple authentique.

Une femme sorcière avait, paraît-il, réussi à tarir le lait d'une bête à l'aide d'un maléfice quelconque. La propriétaire de cette bête va trouver un sorcier et lui demande conseil. Celui-ci, la cause entendue, fait asseoir sa cliente devant un seau d'eau claire, et lui place dans la main un large couteau ouvert.

Puis d'une voix sourde :

« Regarde dans le clapotement, ne vois-tu rien? »

Elle regarde, ses yeux s'agrandissent, pleins de lueurs.

« Je vois, dit-elle, des choses qui tournent ; on dirait des yeux méchants qui passent, noyés dans l'eau.

— Regarde encore, dit le sorcier, et son doigt pointe vers l'eau qui remue...

— Rien encore... »

Subitement, elle pousse un cri, elle voit :

« La voilà, c'est bien elle, la mauvaise ! Ah !...

— Frappe donc ! » clame la voix.

La lame plonge comme l'éclair dans l'image, qui s'évanouit (1).

(1) *Le Tour du monde* (article de M. Gaston Vuillier).

Et, d'après les dires du sorcier, la personne dont l'image est apparue dans le seau magique reçoit par réflexe la même blessure : son œil doit être mortellement atteint; elle devient borgne. De là, paraît-il, la méfiance qu'inspirent les borgnes en Limousin; c'est le cas de dire d'eux qu'ils ont le mauvais œil.

D'autres fois, dans ce même pays, on fait l'envoûtement au cœur de bœuf. En voici un cas raconté par un prêtre limousin, très versé dans l'occultisme :

Un jeune homme aimait une jeune fille, mais sa famille s'opposait, non seulement au mariage, mais même à toute entrevue entre les deux amoureux. La jeune fille tombe à ce point malade que sa mère n'a plus d'autre recours que de s'adresser au sorcier. Celui-ci conseilla d'envoûter le jeune homme; sa mort guérirait la jeune fille du mal d'amour. Le sorcier homéopathique sacrifie un bœuf, en prend le cœur tout pantelant, le maléficie et le donne à la mère pour qu'elle le pique tous les jours; ce qu'elle fait avec persévérance. Quelque temps après, le jeune homme s'alitait, traînait un peu et mourait bientôt, cependant que la jeune fille revenait à la santé.

Ces sortes d'envoûtements ne sont pas ce que nous pourrions appeler des envoûtements classiques; la science ne peut en donner d'explication plausible comme pour l'envoûtement à la figure de cire; aussi sommes-nous forcés d'admettre que — à supposer qu'ils aient été réellement suivis de réussite — les sorciers doivent pratiquer un empoisonnement mystérieux, à l'aide de philtres végétaux, qu'ils font absorber sous couleur de drogues de sorcellerie; peut-être aussi, doués d'un pouvoir de suggestion intense, peuvent-ils

transmettre leur pensée, leurs ordres à leurs inconscientes victimes. Ces cas se rapprochent alors de ceux relatés par les occultistes, relatifs au transfert des maladies. Il ne semble pas, en effet, que par la seule extériorisation de la sensibilité, on puisse expliquer ces phénomènes d'envoûtement au seau magique ou au cœur de bœuf; au contraire, les théories personnelles à M. de Rochas sur la sensibilisation de certains objets, situés dans le voisinage immédiat des sujets en état d'hypnose, peuvent, sinon expliquer les envoûtements à la poupée de cire, du moins les dégager du domaine du merveilleux où l'ignorance de nos pères les avait placés (1).

VII

UNE PROCÉDURE D'ENVOUTEMENT

Nous avons passé en revue les quelques envoûtements célèbres qu'on pourrait appeler historiques, tant à cause des personnages en jeu que pour les événements politiques très importants qui en furent la conséquence.

Cependant, à côté de ces causes retentissantes, combien d'autres, plus obscures et plus nombreuses, dont les acteurs appartiennent à tous les rangs de la société! Pas un coin de France que l'épidémie ait épargné : les annales judiciaires fourmillent de procès de sorcellerie et d'envoûtement. Les sociétés historiques de province

(1) De Rochas, *op. cit.*

en ont exhumé déjà beaucoup et chacun présente le même caractère; c'est en vertu de règles bien établies que procèdent les envoûteurs, et on n'observe que peu de variantes dans les différentes régions où ils opèrent. Il semble que la science du mal se soit transmise et propagée comme une parole d'apôtre, dont on respecte même la lettre.

Il nous a paru intéressant de reproduire un procès d'envoûtement, avec tout le cérémonial en usage à l'époque (1).

Une de ces matrones était accusée « d'ensorcellements ou poisons », nouvelle preuve que la justice du temps ne faisait aucune différence entre ces deux crimes. Pressée de questions, Margot ne voulut jamais dire le secret de l'envoûtement, prétextant qu'elle savait bien dénouer un charme, mais ignorait comment on le plaçait. Cette « divine » qui ne recourait à la magie que pour le bien de ses semblables, plaçait au fond d un chapeau de vieilles herbes, où dominait la crucifère qu'on nomme *aumônière*; ainsi fait, ce sortilège avait la vertu de dévoûter.

« Agnesot, m'amie, je ne vous donnoy point de chappeau à vos noces, et, pour ce, je vous donnoy ce chappel-cy que je tiens en ma main; et vous prometz que il a grant temps que vous ne portastes meilleur chappel pour vostre santé recouvrer et est un chappel pour vous dévoûter, ou autre personne quel-

(1) Les dossiers les plus complets figurent au *Registre criminel du Châtelet de Paris*; on y trouve notamment l'analyse très détaillée du procès de Margot de la Barre (30 juillet 1390) et de dame Macete (11 août 1391) qui, tous deux, sont des prototypes du genre.

conque qui seroit envoutée. Et en ce disant, print iceluy chappel, lequel elle mist dassis sur la coeffe et envelope de la teste d'icelle Agnesot, et, en la mettant sur icelle teste, dist trois fois la pastenostre et trois fois *l'Ave Maria,* et seignoit iceluy chappel de sa main, en faisant roix par dessus, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »

Puis elle prit les herbes, les plaça sous la protection divine après les avoir liées en un petit drapelet blanc, et les signa comme le chappel.

Il fallait mettre ces herbes dans une bourse, les garder pendant dix jours, et on se trouvait guéri, non seulement de l'envoûtement, des sortilèges, mais encore des fièvres, procédé qui peut-être aurait été efficace (du moins pour les fièvres), si Margot avait employé une plante moins banale que l'aumônière traditionnelle.

Tels furent les aveux de l'accusée; elle ne voulut point reconnaître d'autre crime que celui d'avoir fait le bien. Ce ne fut pas l'avis des conseillers, qui jugèrent fort sagement que « telle personne ne peut savoir dévouter qu'il ne soit nécessité qu'il sache la manière comment on envoulte. » Et la pauvre Margot passa à la question, et connut la torture du petit et du grand tréteau avant le supplice final.

Dame Macette, qui passa en justice quelques jours après, pensa apitoyer le tribunal en étant plus loquace. Elle raconta donc sa recette pour faire un voult. Celle-ci ne diffère pas de celle que nous avons rapportée plus haut. La poupée était faite de cire blanche vierge et de poix blanche mêlées, pour lui donner la vertu magique, il convenait d'appeler par trois fois

Lucifer, et de dire trois fois l'Évangile de Saint-Jean, la patenôtre et l'*Ave Maria*.

Puis, dame Macette porta le voult à son mari; car, en l'espèce, c'était lui, le vieux mari, dont elle voulait se défaire. Au bon moment, après une dernière invocation des puissances infernales, elle plaçait le voult sur une pelle de fer ou d'airain contenant un peu d'eau, et elle la présentait au feu, « tant et si bien et si longuement que l'eau frioit moult fort. »

Plus elle laissait cuire le voult, plus son mari devait être malade. Chaque fois qu'elle voulait aggraver son état, elle remettait la poupée sur la pelle, la piquant trois fois en croix de la pointe d'un couteau; et enfin, manœuvre ultime, le tournait et le tourmentait avec une cuiller d'airain ou de laiton. Elle ajouta que sa victime devait avoir autant de peines et de tourments que le voult en subissait sur sa pelle.

Ce n'était pas là le seul secret de dame Macette. Quoique celui-ci lui fût fidèle, elle recourut à d'autres procédés, tant était grand son désir de voir disparaître le malheureux de Ruilly, — l'époux de cette mégère. Pour augmenter la puissance de l'enchantement, elle prit deux crapauds, qu'elle plaça, chacun dans un pot de terre neuf, après avoir appelé sur eux la protection de Lucifer; puis elle les nourrit de pain blanc et de lait de femme, que lui fournissait une nourrice du voisinage. Après un certain temps d'emprisonnement, les crapauds étaient retirés, puis piqués, « bien et fort », à l'aide de longues aiguilles; l'envoûté devait subir par contre-coup les mêmes tortures que les crapauds. Cependant dame Macette ajouta qu'il n'y avait aucun péril de mort, mais « langueur seulement ».

Le sire de Ruilly, ainsi envoûté, tomba dangereusement malade. Il semblait, du reste, très bien entraîné à ce genre de sortilège, car, avant de subir l'envoûtement de haine, il avait eu l'heureuse chance d'être envoûté d'amour, et ce, par la même Macette. Mais hélas! « souvent femme varie », et M. de Ruilly devait, à ses dépens, en faire la triste expérience.

L'envoûtement d'amour avait très bien réussi : la poupée traditionnelle avait été placée au chevet du lit, dans un drapelet blanc. Puis, pendant le sommeil de M. de Ruilly, sa fiancée inconnue avait fait sur le voult les imprécations ordinaires, et oint l'intéressé entre les deux épaules, pour le contraindre au mariage. On ne dit pas si, au cours de cette friction intempestive, l'envoûté se réveilla, mais toujours est-il, qu'à quelque temps de là, il épousait la sorcière.

Elle eût mieux fait de rester fille, car, après une courte lune de miel, son mari la bat comme plâtre, lui rendant avec usure la légère friction qui avait décidé des fiançailles... Aussi veut-elle le mettre en un état tel, que « à nul jour du monde, il ne puisse la battre ou la vilener », et c'est l'excuse qu'elle donne aux juges de ses pratiques de magie noire.

L'envoûtement de haine eut le même succès que l'envoûtement d'amour. Le sire de Ruilly prit le lit chaque fois que sa femme mettait sur le feu la pelle chargée de la poupée, et son mari ressentait par tout le corps « de grandes douleurs et épointures ». Tant et si bien, que le pauvre homme se vit un jour en fort mauvaise posture, et sur le point de rendre l'âme.

Effrayée des conséquences de son enchantement, dame Macette, prise de remords, va trouver une voi-

sine qui passait pour une forte magicienne, et la consulte sur le point de savoir comment elle doit se défaire de son voult, sans causer la mort de son mari. Elle voulait bien qu'il fût malade et incapable de la battre, mais non qu'il mourût; c'était une honnête sorcière.

La voisine commença par se faire verser 18 sous parisis en or, puis déclara solennellement... qu'il n'y avait qu'à jeter le voult et les crapauds aux champs : ce qui fut fait incontinent, au grand bonheur du patient, qui recouvra la santé.

Tant de candeur ne devait pas sauver dame Macette. Elle entraîna même dans sa chute sa voisine, « la divine », qui avait préservé son mari d'une mort certaine.

Les juges, estimant qu'il n'y avait pas mort d'homme, mais prenant en considération la longue maladie du sire de Ruilly, les condamnèrent toutes deux à être mitrées, avec l'écriteau infamant : « Je suis ensorceleresse ». Puis on les mena « ès halles de Paris »; on les tourna au pilori, et après la proclamation du jugement, elles montèrent sur le bûcher, où tant de milliers de sorciers et de sorcières expiaient l'innombrable série de leurs abominables forfaits.

Que d'autres encore, victimes de leur stupide aberration, voulant peut-être rompre en visière avec l'Église, et cherchant dans la magie la consolation souveraine de leurs malheurs, s'adonnèrent à des actes dictés par la pure démence!

Au moyen âge, le peuple avait peine à comprendre la parole divine : « Les premiers seront les derniers, et les derniers seront les premiers. » Accablés par des maux de toutes sortes, les pauvres d'esprit se jetèrent

à corps perdu dans la sorcellerie, où, hélas! ils ne devaient trouver que des déboires plus grands encore que leurs misères d'antan (1).

VIII

LE PAPE JEAN XXII ET SES PRATIQUES OCCULTES. LA CÉRÉMONIE DE L'ESSAI A LA COUR DE FRANCE

Les gens d'église, tout comme les grands seigneurs et les bourgeois, n'échappaient pas à cette singulière mode du temps qui prétendait trouver dans l'occultisme la raison universelle de toute chose, et réaliser dans cette recherche, pourtant bien vaine, une véritable unité scientifique. L'alchimie et la magie, sœurs

(1) Aussi n'est-ce pas sans raison que le poète du *Roman de la Rose* pouvait dire :

Et les cinq sens aussi déçoivent
Par les fantosmes qu'ils reçoivent,
Dont maintes gens par leurs folies
Quident la nuit estre estries,
Errans avec dame Habonde.
Et dient que par tout le monde,
Le tiers enffant de nascion
Sont de cette condition.
Qu'ils vont trois fois en la semaine,
Si con destinée les maisne,
Et par tous ces ostiex ne boutent,
Ne clos, ne barres ne redoutent.
Ainsi s'en entrent par les fendaces,
Par charnières et par crevaces,
Et se partent des cors les ames,
Et vont avec les bonnes dames
Par liex forains et par maison...
. . . .
D'autre part que le tiers du monde,
Aille ainsi avec dame Habonde,
Si com foles vieilles le preuvent.
Par les visions qui s'y treuvent....

jumelles de la superstition, occupaient à ce point les esprits, que les personnages les plus graves, ceux-là mêmes revêtus de l'autorité sacerdotale, les seuls ayant une culture intellectuelle développée, suivaient le mouvement général, et sacrifiaient à cette passion néfaste.

Jean XXII, le célèbre pape français que Cahors s'enorgueillit d'avoir vu naître, était un fervent de cette science mystérieuse, et cependant il faillit, à plusieurs reprises, être la victime des maléfices tramés contre lui.

Ce pape avait étudié sous la direction d'Arnaud de Villeneuve (1), aussi fameux en son temps pour ses connaissances médicales que pour son talent d'astrologue. Aussi attribue-t-on à Jean XXII un petit traité d'alchimie, où sont incrites les recettes compliquées en usage chez les faux monnayeurs. Le but de tous les alchimistes, la découverte de la pierre philosophale, ne tendait, en effet, à rien moins qu'à transmuter les métaux en or : nous appelons aujourd'hui ces manœu-

(1) On accuse Arnaud de Villeneuve d'avoir fourni les philtres et les poudres qui avaient causé la mort de Benoit XI. Arnaud était mort en 1309 dans un naufrage, au moment même où il se rendait de Sicile à Avignon, appelé par Clément V, dont il était le médecin officiel. Cette nomination même, comme l'observe justement M. L. Esquieu, aurait dû réduire à néant l'accusation d'empoisonnement de Benoit XI, car il n'est guère probable que Clément V eût mis sa vie entre les mains de l'assassin de son prédécesseur.

Cela n'empêcha point l'inquisition d'entreprendre, en 1314, la revision des œuvres d'Arnaud ; cet examen fut repris trois ans plus tard, et cette fois les théories du savant chimiste furent absolument réprouvées, et ses écrits condamnés au feu, comme entachés d'hérésie et de sorcellerie. (*Jean XXII et les sciences occultes*, par L. Esquieu.)

vres du faux-monnayage. Le pape usa-t-il de ces procédés quelque peu puérils? c'est probable; il avait même des secrets (1) pour fabriquer de fins rubis avec du plomb, du cristal, du salpêtre, du sang-dragon et du corail rouge.

Mais il ne se contentait pas d'ajouter foi aux enseignements des alchimistes. Jean XXII, dans sa crédulité, attribuait des vertus merveilleuses à certains objets que la sorcellerie avait bien et dûment consacrés. C'est ainsi que les pierres précieuses jouissaient du privilège d'écarter les maléfices et enchantements; on retrouve, d'ailleurs, trace de cette croyance dans les superstitions populaires modernes : l'émeraude, le rubis, le saphir ne sont-ils pas des porte-bonheur, et l'opale, en dépit de ses tons irisés et laiteux, n'est-elle pas dédaignée, parce que de mauvais présage?

Personne ne trouvait à redire aux goûts bizarres et peu orthodoxes de ce pape alchimiste : preuve évidente que cette passion avait pénétré la chrétienté entière. Le roi de France, Philippe V, lui envoya un jour deux grandes émeraudes, deux beaux rubis et deux magnifiques saphirs montés en bagues, un miroir en or, et enfin six langues de serpent, enchâssés au milieu d'une profusion de perles et de pierres précieuses; à cette

(1) Ce serait à Jean XXII qu'il faudrait faire honneur de la découverte de... l'acétone! On trouve, en effet, dans l'*Art transmutatoire* qui lui est attribué, la recette suivante, que semble avoir copiée, en 1754, Courtenvaulx, à qui on en rapporte le mérite : « Prenés de très fort vinaigre quatre livres, de chaulx blanche deux livres, et les meslés ensemble et les laissés par quatre jours, et quint jour métès ces choses en alambic de verre et distilès et gardés bien l'eau ». On prépare encore de nos jours l'acétone par ce procédé.

envoi, il joignit un autre bijou, plus ancien, en argent, orné de onze grandes langues de serpent (1).

Ces langues de serpent passaient pour posséder des vertusextraordinaires. Qu'était-ce, au juste, que ce produit étrange qu'on enchâssait dans un bijou? D'aucuns disent que c'était une pierre de diverses couleurs (2), d'autres l'assimilent à la corne de la Licorne, cet être fantastique qu'on pourrait croire engendré par l'imagination d'un Hoffmann, et sur lequel cependant Ambroise Paré (3) a si longuement discouru en un

(1) Jean XXII lui adressa une lettre de remerciements dont nous extrayons les renseignements suivants : « Nous disions donc que nous avons reçu deux languiers à savoir, l'un magnifique, en or, à six langues serpentines, artistement incrusté d'une quantité de rubis, émeraudes et perles ; l'autre, ancien, à onze grandes langues serpentines. »

Et, à la fin de sa lettre, Jean précisait l'emploi de ces présents : « Ils décellent les embûches des poisons. »

(2) Dans le *Lapidaire* de Jehan de Mandeville, rédigé au quatorzième siècle, il est question de la langue de serpent :

« *Langue de serpent.* — Langue de serpent est une pierre de diverses couleurs. Aucunes sont blanches ou de couleur de plomb noir, roux ou cendre, elle résiste au venin, car sy on la porte devant soy, elle mue sa couleur. Elle vaut à vices de langues et faict bien parler gracieusement et honnestement. »

Un autre manuscrit du même ouvrage porte :

« Langue de serpent est pierre de diverses couleurs, aulcunes fois sur le blanc ou de couleur de plonc ou roux ou noir ou de cendre et aulcunes fois est tachetez. Et si en treuve l'on de vainnus; la vertu de lui est de résister à venin, car sy on la porte devant venin, la pierre sue et mue sa couleur. Elle vault moult aux vilces de la langue et donne bien parler, car les paroles du parlant fait rechepvoir gracieusement. »

(3) Voici les curieuses lignes que le bon Ambroise Paré a écrites sur la corne de licorne :

« Je veux bien encore advertir le lecteur quelle opinion avoit de ceste corne de licorne feu M. Chappelain, premier médecin du roy Charles IX (1560-1574), lequel en son vivant estoit grandement estimé entre les gens doctes. Un jour luy parlant du grand abus qui se commettoit en usant de la corne de licorne, le pryait

style savant et soutenu. Peut-être aussi était-ce une vertèbre de ce fameux lièvre marin, dont Pline dit que le poison était terrible : d'après le naturaliste latin, seule la femelle est toxique, mais au point qu'une femme enceinte ne peut la regarder sans avorter immédiatement. Par contre, le mâle est l'antidote le plus puissant; aussi fait-on durcir son squelette dans le sel, pour en porter une parcelle dans un bracelet.

Il est fort probable que ces langues de serpent étaient de vulgaires dents (1) fossiles d'animaux disparus, et

(veu l'authorité qu'il avoit à l'endroit de la personne du roy, nostre maistre, pour son grand sçavoir et expérience) d'en vouloir oster l'usage, et principalement d'abolir ceste coutume qu'on avoit de laisser tremper un morceau de licorne dedans la coupe où le Roy beuvoit, craignant la poison. Il me fit réponse que, quant à luy, véritablement il ne cognoissoit aucune vertu en la corne de licorne, mais qu'il voyoit l'opinion qu'on avoit d'icelle estre tant invétérée et enracinée au cerveau des princes et du peuple, qu'ores qu'il l'eust volontiers ostée, il croyoit bien que par raison n'en pourroit estre maistre. »

(1) Le naturaliste Pierre Belon, dans *De aquatilibus libri duo* (Paris, 1555), déclare que les langues de serpent ne sont autre chose que les dents d'un poisson :

« Nos orfèvres emploient ces dents de plusieurs façons : ils les appellent faussement langues de serpent. Ceux qui capturent des lamies s'empressent de rechercher leurs dents et leurs mâchoires, ils disent qu'elles ont quelque vertu contre les poisons : aussi les gens les font-ils sertir en or et en argent dans ce but. »

Lémery, un des plus célèbres apothicaires du dix-septième siècle, est d'avis (*Traité des drogues*) que la prétendue licorne n'était autre chose qu'une dent de narval.

Cuvier déclare qu'il n'existe dans la nature d'autre unicorne que le rhinocéros : « La seule production naturelle, écrit-il, que l'on ait donnée jusqu'à présent pour une corne de licorne, c'est la dent du narval. Quoique ce cétacé n'en ait ordinairement qu'une, elle est implantée dans l'os inter-maxillaire d'un côté, et il y a toujours au moins le germe d'une seconde dans l'autre os intermaxillaire. Les Orientaux attribuent encore aujourd'hui à la corne de rhinocéros toutes les propriétés que le moyen âge

que l'esprit inventif des magiciens du moyen âge transformait en bêtes de l'Apocalypse.

Les bagues serpentines offertes par Philippe V à Jean XXII avaient sans doute grande valeur (1) ; mais bien autrement précieux dut lui paraître le *couteau magique* qui fut offert au Pape par Marguerite de Foix.

En 1317, la comtesse de Foix-Béarn envoyait à Jean XXII (2) un couteau dont le manche était une *corne de serpent*. Le trésor de la famille de Foix-Béarn possédait ce talisman, qu'elle avait un moment prêté au pape Clément V, et que l'héritier de ce dernier, Bertrand de Got, vicomte de Lomagne, dut restituer, à Bazas, au représentant de la comtesse, au mois de décembre 1316 (3).

attribuait à la corne de licorne. (G. CUVIER, *Notes sur le VII*[e] *livre* de Pline, édit. Panckoucke, t. VI, p. 428.)

(1) Il n'en était pas toujours de même. Le *compte de l'hôtel de la comtesse d'Artois* en 1512, porte « pour une langue de serpent que Madame achepta sur chemise III sols », ce qui était pour rien.

Une langue de serpent non garnie était plus appréciée que si elle était montée sur argent. Ainsi, tandis que, non garnie, une seule langue était prisée dix sous tournois, cinq petites langues, dont quatre garnies d'argent et la cinquième d'argent et de corail, n'étaient estimées que quinze sous tournois. Une grande langue garnie d'argent doré, en une bourse de cuir, était prisée six livres, et une autre, garnie d'argent et de petite pierrerie, ne valait que vingt-deux sous tournois.

(2) Sur Jean XXII, cf. A. COULON, *Un présent de Philippe V, roi de France, au Pape Jean XXII*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, décembre 1894, p. 613; *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, t. XIV; *Histoire du Languedoc*, t. X, p. 559; *Archives des Basses-Pyrénées*, E. 10, 403; Ch. ROUSSEL, *Le Pape Jean XXII*, tiré à part de la *Nouvelle Revue*; BERTRANDY, *Recherches historiques sur l'origine et l'élection du Pape Jean XXII*, etc.

(3) Les documents relatifs au prêt sont perdus, mais il nous reste ceux qui concernent la restitution.

Le 9 décembre 1316, Marguerite, comtesse de Foix et vicom-

Au premier bruit des attentats (1) dirigés contre Jean XXII, la comtesse, cédant à une inspiration généreuse (2), envoyait, en prêt, à ce pontife l'objet qui devait le préserver de tout maléfice.

tesse de Béarn, mère de Gaston Ier, mort en 1215, et Gaston II (X) fils de Gaston Ier, et par conséquent petit-fils de Marguerite, firent venir à Orthez trois procureurs :

« Pour réclamer et reprendre en nostre nom, des héritiers ou successeurs de feu le Pape Clément V, d'heureuse mémoire, un canif ou couteau que jadis notre homme, feu Messire Gaston, comte de Foix, fils de nous. Marguerite et père de nous, Gaston, prêta au dit Très Saint Père le Pape Clément V... et recevoir en notre nom ce dit couteau, et remettre la quittance que nous leur avons confiée, scélée de nos sceaux. »

En même temps, Marguerite et Gaston leur remirent un reçu du couteau, préparé d'avance, mais non daté.

« Nous reconnaissons avoir reçu et tenir à notre tour, de vous noble et puissant Seigneur Bertrand, par la grâce de Dieu vicomte de Lomagne et Auvillars, le couteau ou canif que notre Seigneur le Pape Clément V, récemment décédé, avait reçu en prêt du magnifique Seigneur Gaston, comte de Foix, d'illustre mémoire. »

Ce fut le 21 décembre 1316 que le procureur Bertrand de Got, vicomte de Lomagne et d'Auvillars, neveu et héritier de Clément V, remit aux procureurs de Marguerite et de Gaston le fameux couteau. Cette remise eut lieu à Bazas en Guyenne, et un notaire en dressa un acte public, où furent insérés les deux documents ci-dessus. Cet acte fut expédié en plusieurs copies.

Dans son *Histoire d'un petit couteau*, publiée dans le *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts* de Pau, Flourac explique l'envoi de cet objet : « comme gage d'une alliance entre Clément V et la maison de Foix », c'est-à-dire comme un cadeau complet. Mais alors la restitution de ce gage signifiait donc qu'il y avait rupture entre cette maison et la famille de Got? L'examen des documents n'autorise nullement cette hypothèse. (Esquieu, *Le couteau magique de Jean XXII*).

(1) V. *Archives historiques de la Gascogne*. Documents pontificaux, par l'abbé Louis Guérard.

(2) De la lettre de reconnaissance du Souverain Pontife, datée du 8 mars 1317, discute M L. Esquieu, peut-on déduire que celui-ci avait sollicité cet envoi? Ou bien faut-il ne voir là qu'une délicate attention de la comtesse? Mais la lettre fait allusion

La *corne de serpent* fut conservée par Jean XXII pendant près de quinze ans; ce n'est qu'au bout de ce temps qu'elle fut remise entre les mains du petit-fils de la comtesse, Gaston II de Foix-Béarn.

à des conditions posées et acceptées, qu'un second document nous montre assez rigoureuses...

Nous laissons à nos lecteurs le soin de conclure :

REMERCIEMENTS A MARGUERITE, COMTESSE DE FOIX
POUR L'ENVOI DU COUTEAU.

« A notre chère fille en Jésus-Christ, noble dame Marguerite comtesse de Foix.

« Il nous a été bien agréable et doux, chère fille, de voir avec quel souci maternel de notre sauvegarde et de la conservation de notre vie, vous vous êtes si aimablement empressée de nous envoyer cette *corne de serpent*, façonnée en forme de manche de couteau, qui possède, dit-on, la vertu de prévenir le péril d'empoisonnement. Nous l'avons reçue, à titre de prêt, sous certaines conditions et obligations, par l'intermédiaire de nos chers fils Raymond de Béarn, archidiacre de Larval en l'église de Lascure, et Manaud de Castrotino, chanoine d'Oloron, vos envoyés, qui nous ont remis ladite corne, de votre part, accomplissant pleinement vos instructions. Nous vous envoyons par les mêmes messagers une autre lettre patente, portant reçu et engagement touchant cette réception, et la promesse de restitution de cet objet : nous accueillons votre sollicitude avec nos meilleures actions de grâce, et nous vous offrons notre bienveillant appui en toutes circonstances dans lesquelles vous pourrez avoir recours à nous, avec une confiance filiale, tant que l'affaire le comportera et que Dieu le permettra. »

La confirmation de la remise et de la réception du couteau porte la même date du 8 mars 1317; ce document indique quelles étaient les conditions posées par la comtesse et l'importance énorme qu'elle attribuait à son couteau, importance reconnue par le Pape, qui n'hésitait pas à prendre de graves engagements en cas de perte ou de destruction, comme aussi il édictait les peines les plus sévères en cas de détournement.

A LA MÊME TOUCHANT LE CONSTAT DE RÉCEPTION DUDIT MARCHÉ
ET L'ENGAGEMENT A SON SUJET

« Nous reconnaissons, chère fille, avoir reçu à titre de prêt, des mains de... cette corne de serpent, façonnée en manche de couteau, qui est, dit-on, souveraine contre les dangers du poison. Et nous promettons, conformément à la demande que vous nous

Un document du temps (1) nous donne la description très minutieuse du précieux talisman. C'était un manche de couteau ou poignard, de couleur brune ou foncée, muni à sa partie supérieure d'une garniture d'argent, à l'extrémité de laquelle il y avait un emboîtage cassé et bosselé, paraissant avoir autrefois contenu une pierre précieuse. Le manche de couteau était aussi d'argent à sa partie inférieure, et la pointe était du même métal.

Il était enfermé dans un étui noir, en cuir bouilli, ouvragé, auquel était fixé un cordon de soie de couleur verte.

On a disserté amplement (2) sur la nature de cette

en avez faite, de le rendre à vous même ou à votre mandataire authentique, sans difficulté ni délai ; nous engageant de ce fait, nous et tous nos biens mobiliers et immobiliers, quels qu'ils soient et où qu'ils se trouvent ; et à dater d'aujourd'hui jusqu'à l'époque de la restitution, nous lançons sentence d'excommunication contre quiconque retiendra ladite corne contre votre gré, après avoir été requis par vous en votre mandataire authentique d'opérer cette restitution. » (L. Esquieu, *Le couteau magique de Jean XXII*).

(1) M. L. Esquieu l'a publié *in extenso* dans son attachante brochure : *Le couteau magique de Jean XXII*.

(2) Un érudit autrichien, M Pogatscher, a consacré aux *Langues et cornes de serpent* une très curieuse monographie.

Les Grecs attribuaient des propriétés merveilleuses à la corne de licorne; or, il est à peu près certain que cette fabuleuse licorne n'était autre que le rhinocéros (V. plus haut, p. 238, note 1).

Jaubert cite, dans sa *Géographie d'Edrisi* un récit du vizir persan El Djihani ou Al Gaihand (de la Cour des Sassanides, fin du neuvième et commencement du dixième siècle) : « El Djihani rapporte aussi dans son livre qu'avec « cette corne (de rhinocéros) on fabrique pour les rois de l'Inde des manches de couteaux de table qui se couvrent d'humidité lorqu'on apporte devant ces rois quelques mets dans lesquels il entre du poison ; en sorte qu'on connaît aussitôt que l'aliment est empoisonné. »

Reynaud, dans sa *Relation des voyages faits par les Arabes et*

fameuse *corne de serpent;* on lui a attribué les propriétés les plus étranges.

Quoi qu'il en soit, on s'est servi, sur la table des princes et des rois, dès les temps les plus reculés, de ces manches de couteaux (1), qui avaient la propriété, croyait-on, de se couvrir d'humidité, quand ils touchaient à un mets empoisonné.

La crainte du poison a longtemps maintenu dans les cours la cérémonie dite de l'*essai* (2) ou de l'*épreuve*.

les Persans dans l'Inde et la Chine au neuvième siècle (Paris, 1845, t. I, p. 28 ; t. II. p. 65), raconte le même fait.

Thomas de Cantimpré, qui composa vers 1228 son *Liber de natura rerum secundum diversos philosophos*, écrit :

« *Du serpent cornu.* — Il y a, d'après Pline et Solin, un serpent cornu qui a sur la tête huit cornes semblables à celles d'un bélier... Par l'humidité de cette corne, on reconnaît le poison apporté sur la table des grands. On fabrique avec ces cornes des manches de couteaux, et l'on pose ces couteaux sur la table des rois avant d'y apporter les mets, afin qu'en se couvrant d'humidité, ils révèlent si l'on a servi quelques plats empoisonnés. »

Dans le traité *De animalibus* (vers 1250) d'Albert le Grand on lit :

« Le serpent cornu a sur la tête huit cornes recourbées comme celles du bélier. Certains prétendent que la corne de serpent se couvre d'humidité en présence d'un poison ; on en met sur la table des grands et on en fabrique des manches de couteaux ; ces cornes placées sur la table des grands décéleraient la présence du poison, mais cela n'est pas bien prouvé. »

Vincent de Beauvais (*Speculum naturale*, 1250), Jacob van Maerlans (*Naturem Bloeme*, 1266) et Conrad vom Magenberg (*Buch der Natur*, 1349) rapportent l'opinion de Cantempré. (Cf. ESQUIEU, *op. cit.*)

(1) Le manche de couteau de Marguerite de Foix était fait d'une corne de rhinocéros ou d'une corne de narval. Mais d'après la description de cet objet « bruni seu obscuri coloris », on peut affirmer que c'était une corne de rhinocéros.

(2) Cette coutume est très ancienne : on la retrouve chez les Perses et chez les Mèdes.

Césalpin, médecin de Rome (*De venenis*, Francfort, 1605), nous apprend que les empoisonnements étaient si fréquents de son temps que, non seulement les grands seigneurs faisaient goûter les

L'*épreuve* était, dans sa forme la plus riche, une pièce d'orfèvrerie, montée sur pied et souvent terminée par une branche de corail. Des tiges de métal donnaient naissance à un feuillage ciselé ou émaillé, agrémenté de pièces de joaillerie, et d'où pendaient à des chaînes les pièces réputées pour combattre le venin : les jaspes (jaune et héliotrope), l'hématite, les agates, les crapaudines, les langues de serpent, et pardessus tout, la corne de licorne, c'est-à-dire des fragments de défense de narval (1).

Cet ensemble, constituait, à proprement parler, le languier. Mais on accrochait, en outre, à l'anse ou au couvercle des pots, des chaînettes au bout desquelles était suspendue la pierre d'épreuve, destinée à tremper dans le liquide à essayer.

Pour les aliments solides, on se servait d'autres pierres, suspendues de la même façon que les précédentes, et avec lesquelles on touchait simplement les viandes (2).

mets et les boissons à leurs médecins ou à leurs ministres, mais encore ils ne les faisaient servir à table que dans des vases d'electrum, métal très poli analogue à notre vermeil, et qui ne devait se ternir que dans le seul cas où le mets contenait quelque poison.

D'autres, ajoute-t-il, mettent quelques pierres précieuses au fond de chaque plat et qu'on retire à table pour s'assurer qu'elles conservent encore leur lucidité naturelle. De là peut-être l'origine de cette singulière coutume de nos cuisinières de placer une cuillère d'argent dans le vase où cuisent les champignons.

(1) La *crapaudine*, pierre que l'on suppose être extraite du crapaud, avait des vertus analogues à celles de la corne de licorne. Pomet nie cette propriété. Il ajoute : « Je ne voudrais pas néanmoins contester qu'il ne s'en trouve dans la tête des vieux crapauds ; il est certain que celles que nous vendons ne provient pas de ces animaux. »

(2) Victor Gay, *Glossaire archéologique du moyen âge et de la Renaissance*, art. *Epreuve*.

C'était accorder toute confiance à son hôte que de renoncer pour soi à la cérémonie de l'essai. Quand Louis XII (1) reçut l'archiduc d'Autriche, on remarqua qu'ils burent à table et mangèrent de compagnie, sans qu'on eût, au préalable, fait l'épreuve des mets et des boissons (2).

Le plus généralement, on observait un cérémonial qui variait selon les endroits. Au repas de noces du roi d'Ecosse (1449), pendant qu'on essayait les plats, chacun de ceux qui les avaient apportés devait mettre genou en terre jusqu'à ce que l'essai fût terminé.

A la cour pontificale, voici comment les choses se passaient : lorsque, au moment du dîner et du souper, les cuisiniers apportaient les mets aux écuyers d'honneur, le maître d'hôtel devait être présent et voir de quelle façon on faisait l'essai.

Il remettait ensuite à ces mêmes écuyers les plats et les coupes qui contenaient ces mets, après les avoir examinés avec soin.

C'était le vaisselier qui était chargé de porter l'essai à la cuisine, aux heures auxquelles le maître d'hôtel et les écuyers s'y rendaient pour prendre les mets.

Quand le maître d'hôtel ne faisait pas lui-même

(1) Au sacre de Louis XII, on essaya jusqu'à l'hostie qui était destinée au roi.

« Devant que venir à la consécration, M. de Boulogne, aumosnier du roy... s'en alla au grand hôtel, où il prit un bassin d'argent doré, avec un grand taffetas cramoisy dedans plié, dans lequel il y avoit des hosties, tant pour le célébrant que pour faire la communion, lesquelles il porta au roy, et lui en fit la créance et l'essay, après lequel, le roy choisit une hostie pour lui et une pour le célébrant. » (Sacre de Louis XII, *Cerémonial français*, t. I, p. 452.)

(2) *Chroniques de Jean d'Auton*, II, part. 3, chap. 31.

l'essai, il se faisait remplacer par le chevalier que l'on voulait honorer le plus parmi les assistants.

Après le repas, pendant que le prince se lavait les mains, l'écuyer tranchant qui était devant lui devait prendre l'essai sur la table et le remettre au vaisselier, qui, dès ce moment, en avait la garde.

Le maître d'hôtel du duc de Bourgogne nous a conservé le cérémonial observé à la cour de son maître; il ne diffère pas sensiblement de celui qui était pratiqué à l'hôtel du roi (Philippe V).

Aussitôt le repas commencé, les officiers chargés du service de la table se plaçaient selon leurs attributions.

Après le panetier, venait le sommelier de la paneterie, portant la nef d'argent dans laquelle se trouvaient les tranchoirs d'argent, la petite salière et une autre petite nef; et, jointe à ces objets, la corne de licorne destinée à faire l'épreuve de la viande. Le prince assis, l'écuyer tranchant disposait devant lui le pain et les couteaux, prenait la serviette qui enveloppait le pain, la dépliait et la mettait au cou de son maître. Puis il prenait le pain, et le divisait en deux morceaux; il en donnait un au valet servant pour faire son essai. Il retirait ensuite la corne de licorne de la petite nef, touchait le pain avec, et, l'épreuve faite, le tranchait devant le prince. Quand il avait servi le pain, il le remettait sur la table entre lui et le panetier, prenait le petit couteau, et en baisait le manche comme il avait baisé la serviette.

Il découvrait ainsi successivement et mettait l'un après l'autre devant le prince tous les mets et toute la viande qui étaient sur la table. Puis, cela fait, il les

touchait avec la licorne, comme il avait fait du pain, avant que le prince ne les portât à sa bouche.

Venait ensuite l'échanson et après l'échanson, le sommelier de l'échansonnerie, qui portait dans sa main droite deux pots d'argent, contenant l'un le vin, et l'autre l'eau, destinés au prince. Ces pots se distinguaient de ceux des autres convives par une pièce de licorne suspendue à une chaîne.

Sous Henri IV, on observait encore ce cérémonial, à quelques modifications près (1).

Sous Louis XIV et Louis XV, tous les objets placés sur la table étaient soumis à l'essai : même la serviette mouillée que l'on présentait au roi. C'est ce qui s'appelait *faire le prêt*. Le gentilhomme servant essayait d'abord les ustensiles renfermés dans la nef; il touchait les assiettes, les serviettes, la cuillère, la fourchette, le couteau, les cure-dents, avec un petit morceau de pain, que le chef du gobelet devait s'empresser de manger.

Pendant le service, les plats posés successivement sur la table du prêt étaient essayés de la même manière. On touchait chacun d'eux avec deux morceaux de pain, dont l'un était avalé par l'écuyer de bouche, et l'autre par le maître d'hôtel.

(1) « Le maistre cuisinier, qu'on appelle plus civilement l'escuyer de cuisine, ayant dressé en sa cuisine, sur une table, tous les plats qu'on doit présenter devant le prince ou autres, avec un morceau de pain passé par tous les plats, le trempant dans les potages, sauces, et sur les viandes, puis le mange afin d'oster tout soupçon de poison. — De rechef, icelles viandes estant présentées sur la table du prince et devant luy, celuy qui pose les platz en fait autant que l'escuyer de cuisine en a fait. Alors les princes, ce leur semble, en mangent plus assurément. » (Loys Guyon, *Diverses Leçons*, p. 67.)

Quand le roi demandait à boire, le chef du gobelet recevait dans une tasse de vermeil un peu de l'eau et du vin contenus dans les carafes, et buvait le tout. On servait ensuite le roi.

Napoléon avait conservé l'habitude du lavage des mains avant le repas. Le grand chambellan était chargé de mouiller avec une serviette les doigts du souverain. Mais si celui-ci voulait bien passer pour avoir parfois les mains sales, il n'entendait pas qu'on pût le croire capable de craindre le poison. Aussi refusa-t-il de rétablir l'usage de l'*essai*.

Néanmoins, ses plats étaient toujours apportés couverts, et aussitôt la nappe mise, un maître d'hôtel ne quittait plus la table, jusqu'au moment où Sa Majesté y prenait place (1).

Les divers exemples que nous avons rapportés prouvent que la cérémonie de l'essai était en usage, non pas seulement en France, mais dans toutes les cours de l'Europe. Il serait donc injuste de prétendre que Jean XXII, en s'y soumettant et en ajoutant foi à certains talismans, faisait preuve d'un esprit particulièrement superstitieux ; il était seulement de son époque, et ne faisait, au reste, que suivre une tradition qui lui avait été léguée par son prédécesseur Clément V.

Il est certain, néanmoins, d'autre part, qu'il versa dans les pratiques de l'occultisme, qu'il en inspira le goût à son entourage, à ce point qu'il faillit en être la première victime.

Par une ironie du sort, le pontife devint lui-même

(1) *Les Repas*, par Franklin. Plon, éditeur.

l'objet de conspirations et de conjurations basées sur la magie noire.

Le premier complot, celui de Bernard d'Artois, échoua. Un complice le dénonça et le fit jeter en prison, avant que son projet eût reçu un commencement d'exécution.

Le Saint-Père fut, dès ce moment, en butte aux embûches de ses ennemis, de jour en jour plus nombreux, plus haineux, plus audacieux ; ils essayèrent du poison, ils tentèrent de corrompre les officiers de bouche.

Fort ému de cette haine, qui ne désarmait pas, le Pape, dans un bref adressé aux cardinaux, témoigna de la douleur qu'il en avait ressentie : « Ils ont préparé des breuvages pour nous empoisonner... n'ayant pas eu l'occasion de nous les faire prendre, ils ont fabriqué des images de cire sous notre nom pour attenter à notre vie, en piquant les images avec incantations magiques et invocations de démons ; mais Dieu nous a préservé et fait tomber entre nos mains trois de ces images... »

L'enquête avait, en effet, révélé tout un plan de conspiration ourdi par des empoisonneurs fort adonnés aux pratiques de la magie. Le principal coupable, Jean d'Amanto, était un médecin-barbier, qui avait à la cour ses grandes et ses petites entrées ; pour complices, on lui donnait plusieurs clercs, tous « souillés par le commerce des démons », voués à la nécromancie et à la géomancie ; ils étaient hantés par les succubes, et se vantaient hautement de pouvoir causer la perte d'un homme, *per venena et verba*, c'est-à-dire que, par surcroît, ils se faisaient empoisonneurs.

Ils excellaient dans l'art de pratiquer l'envoûtement à la figurine de cire, envoûtement qu'ils perpétrèrent contre le pape et contre nombre d'autres personnages; puis, selon le procédé classique, ils perçaient la poupée.

Pour connaître le passé, et aussi l'avenir, ils enfermaient les démons dans des anneaux ou des cercles, les faisaient apparaître dans des miroirs, et enfin ils allaient au sabbat interroger Diane, la déesse noire.

Cette Diane, le démon malin de la campagne, est devenue si familière aux gens de l'époque, que l'évêque Auger ne peut s'empêcher de s'écrier : « Nulle femme qui n'ait été chevaucher la nuit avec Diane, la déesse des païens. » Diane chasseresse, en effet, d'après la théologie du moyen âge, est une des formes prises par le démon pour tromper les gentils. Avouons au moins qu'il avait bon goût et que le diable, sous les traits charmants de Phœbé, sœur d'Apollon, est plus séduisant qu'avec son long corps poilu et sa grande queue fourchue.

Ce même démon n'a pas perdu l'habitude d'emprunter le corps de la femme, et il vient ainsi tenter les humains : incubes et succubes sont sous sa domination. Les magiciens empoisonneurs, comme notre médecin Jean d'Amanto, entretenaient un commerce quotidien avec tous ces êtres sataniques. C'est d'eux qu'ils tirent leurs pouvoirs, notamment celui d'envoyer aux hommes des maladies mortelles. Ainsi, lors de la peste pernicieuse de Forojulien, l'évêque, sur le conseil des lecteurs de l'église et des châtelains pontificaux, fit-il mettre à la question tous ceux qui s'étaient salis par ce honteux commerce, comme auteurs responsables du fléau public.

Un grand procès commença donc, où les révélations les plus étranges se firent jour ; il n'est pas jusqu'à la mémoire du prédécesseur de Jean XXII, le pape Clément V, qui ne fut éclaboussée par le scandale.

Jean d'Amanto, le médecin nécromancien, avait été un jour consulté par le pape Clément V. Ce pontife s'adressa à lui dans une circonstance exceptionnelle : il lui demanda le sort réservé dans l'autre monde à un sien neveu qu'il chérissait et qu'il avait eu la douleur de perdre. Jean d'Amanto prit pour medium le chapelain même du pape, Hugues Geraldi ; ce fut ce dernier, probablement suggestionné par le nécromancien, qui répondit que le neveu était couché sur un lit de flammes, et subissait le châtiment des simoniaques. Charitablement, l'illuminé annonça aussi au pape, son maître, qu'un même supplice l'attendait pour le même crime.

Mais lorsque Clément V mourut, son successeur Jean XXII n'eut pas les mêmes raisons de ménager et le médium et le maître sorcier. Il prêta l'oreille aux bruits qui circulaient, aux soupçons qui prenaient corps, et les deux compères furent condamnés pour vol, simonie, débauches, commerce avec les succubes, sorcellerie, envoûtement contre le nouveau Pape. Hugues Géraud ou Géraldi, qui avait fini par avouer son crime, fut condamné à la dégradation publique et à la détention perpétuelle.

Sur ces entrefaites, le neveu de Jean XXII, Jacques de Via, étant décédé subitement, on attribua sa mort à l'effet des conjurations magiques de Géraud, qui, pour cette nouvelle imputation, fut déféré à la justice séculière et envoyé au supplice le plus horrible : on le traîna

à la queue d'un cheval sur la place de Grève où il fut écorché et brûlé vif.

Les exécutions se succédèrent rapidement : c'est Bernard de Montpellier (1317), moine franciscain, accusé d'avoir ensorcelé et empoisonné Benoît XI, dont il avait prédit la mort bien longtemps avant l'événement ; c'est le poète Cecco d'Ascoli, convaincu de commerce avec les démons et brûlé à Florence (1327) ; c'est Ricordi, l'adorateur du Diable, qui envoûta d'amour les femmes de Carcassonne, et qu'on enferma aux Carmes de Toulouse.

Les plus hauts personnages de la cour pontificale n'échappaient pas aux soupçons. On découvrit un jour un complot magique dirigé contre le roi de France ; ses prétendus auteurs furent arrêtés et conduits sous bonne garde au Châtelet de Paris ; pressés de questions, ils avouèrent n'avoir agi qu'à l'instigation du neveu même de Jean XXII, Arnaud de Via, seigneur de Villemur et conseiller du roi. Celui-ci fut impliqué dans un interminable procès ; cependant il put se disculper, et fut acquitté de l'accusation d'envoûtement.

Il est superflu d'ajouter des noms à cette liste déjà longue. Aussi bien, tant au palais pontifical d'Avignon qu'à la Cour de France, sorciers et empoisonneurs pullulaient, mais on peut conclure que leurs maladroits maléfices n'ont été le plus souvent qu'à l'encontre de leurs projets ; car, trahis par leurs complices, ces nécromans expièrent presque toujours sur le bûcher leurs criminels forfaits.

Pourquoi faut-il, hélas ! que cette accusation déshonorante ait sali la mémoire de grands hommes incapables de tels crimes, comme Arnaud de Villeneuve ?

Pourquoi, afin de perdre leurs ennemis, le pouvoir pontifical et le pouvoir royal ont-ils recouru à ce méchant prétexte, et ont-ils brûlé tant d'innocents, facilement convaincus de sorcellerie ? Le Dante (1) lui-même devait subir cet outrageant soupçon ; il faillit payer de sa vie (2) les écarts de son génie, « tout imprégné de la gnose johannite ».

La gloire de ces nobles esprits est aujourd'hui pure de cette tache infamante ; c'est déjà trop qu'on les ait suspectés.

(1) Dante avait, à la mort de Clément V, intrigué auprès des membres du conclave, pour l'élection d'un Italien.

Le grand Florentin, qui eût peut-être désarmé, si le Pape fû revenu à Rome, mit son génie amer au service des mécontents. On connaît ses ardentes invectives : « Sous les vêtements des pasteurs, on voit des loups rapaces dans tous les pâturages. O protection de Dieu, pourquoi dors-tu ? De notre sang, les Caorsins et les Gascons s'apprêtent à boire. » (*Paradis*, XXVII.)

(2) Eliphas Levi, *Histoire de la Magie*, p. 358.

LE POISON A LA COUR PONTIFICALE

I

LES CRIMES DES BORGIA

Jamais, depuis la chute de l'empire romain, s'écroulant lourdement sur les ruines du paganisme, jamais la ville éternelle n'avait été plus troublée ni plus ensanglantée qu'à l'avènement du pape Alexandre VI. On sait à quels désordres inouïs donna lieu son élection ; une fois installé sur le trône de saint Pierre, il ne chercha pas à délivrer l'Italie de cette folie sanguinaire dont elle était agitée ; bien au contraire, il favorisa ces désordres, à la faveur desquels il gagnait sa fortune et accroissait son autorité tyrannique.

A Rome, les crimes succédaient aux crimes : non pas seulement des vengeances traditionnelles, vendettas corses, Capulets contre Montaigus, famille contre famille, mais le plus souvent des meurtres dictés par la plus lâche cupidité, par l'ambition jamais assouvie.

C'est le fils qui tue son père pour en hériter sans retard; c'est le pape qui supprime les cardinaux de Rome, parce qu'il est leur seul héritier et qu'il est tourmenté d'âpres besoins d'argent. C'est le cardinal Ferdinand, qui, n'ayant pu empêcher le mariage de

son frère, François de Médicis, avec l'aventurière Bianca Capello, les empoisonne tous deux au cours d'un dîner de chasse, à Poggio, crime célèbre qui dénoua tragiquement cette extraordinaire intrigue amoureuse : Bianca, patricienne florentine, séduite par le commis Buonaventuri, puis, à force de ruses et de coquetteries, gagnant l'amour du duc François, affichant, malgré la duchesse légitime Jeanne d'Autriche, la scandaleuse liaison ; proclamée maîtresse régnante ; simulant une grossesse ; achetant un enfant, le faisant passer pour son propre fils ; assassinant ensuite tous les complices de la substitution ; enfin, après la mort de Jeanne d'Autriche, épousant son amant ; couronnée grande-duchesse de Toscane, et en pleine apothéose, succombant, quelques heures après son mari, au mystérieux poison du cardinal Ferdinand, le beau-frère frustré : aventures banales et communes en cette étrange Renaissance, faite de grandeur et de bassesse.

Sous le règne du pape Borgia, les assassinats se multipliaient impunément. Burchard rapporte qu'un pêcheur avait vu, pendant une nuit, jeter au Tibre plus de cent cadavres sans que personne s'en émût (1). Les plus illustres princes n'échappaient point au carnage : César Borgia ne couronna-t-il pas ses innombrables forfaits par le fratricide ? N'est-ce pas lui qui fit égorger son aîné, le duc de Gandie, dans l'unique but de troquer sa robe de cardinal, qui le condamnait à l'inaction, contre l'armure du gonfalonier qui lui valait le commandement suprême des armées ?

César n'employait guère le poison. Maître absolu de

(1) Burchard, II, cité par Gebhart.

tous, il tuait ouvertement, cyniquement, sans recourir à ce subterfuge hypocrite ; il alla même jusqu'à frapper le cardinal Perrotto, son ami et protecteur, et à le poignarder dans les bras du Saint-Père.

Un autre jour, il tenta de faire assassiner son beau-frère, le duc Alphonse d'Este, mari de sa sœur Lucrèce. Celui-ci, attaqué à la porte de Saint-Pierre, fut blessé de plusieurs coups de poignard, mais n'en mourut point ; sa femme et sa sœur le soignèrent avec dévouement, préparant elles-mêmes ses aliments, de peur que le poison n'y fût glissé par César. Mais un matin, ce dernier, voulant décidément en finir, entre dans la chambre du malade ; d'un geste, il en chasse les femmes, puis appelle don Micheletto, qui paraît, jette le duc sur son lit et l'étrangle en présence de César (1).

La politique du pape l'entraînait aux pires forfaits : pour étendre sa domination sur toute la Péninsule, et pour emplir les caisses toujours vides de son trésor, il ne reculait devant aucun expédient Le pape étant l'héritier naturel des cardinaux, les Borgia, — tels des cannibales qui laissent s'engraisser leurs prisonniers avant de les manger, — laissaient les cardinaux voler, piller et trafiquer des indulgences, des faveurs et des places, jusqu'au jour où, suffisamment riches, le poison ouvrait prématurément leur succession et permettait au pape de payer ses orgies et de thésauriser pour son fils.

D'autres fois, il empoisonne par machiavélisme politique, sans qu'on sache au juste pourquoi, pour se

(1) GEBHART, *loc. cit.*

débarrasser d'un otage dangereux : ce fut le cas de Djem, le frère du sultan.

Djem, fils de Mahomet II et ancien gouverneur de Karamanie, avait été capturé par les chevaliers de Rhodes, qui le donnèrent au Saint-Père. Celui-ci garda l'otage, en garantie de la neutralité du Sultan. Djem, moitié libre, moitié prisonnier, menait à Rome une vie agréable ; il était de toutes les fêtes. Un jour même, il chevaucha, coiffé du turban et vêtu à la turque, en tête d'une procession solennelle qui se rendait à Saint-Jean de Latran ; bizarre cortège, dont le sultan Djem et le gonfalonier César ouvraient la marche, côte à côte précédant la croix et les emblèmes sacrés, et que suivait pieusement toute la cour vaticane, y compris Alexandre VI, à cheval. Arrivé à l'église, Djem mit pied à terre et pénétra dans le temple avec la procession. Le peuple de Rome, pourtant accoutumé à de folles extravagances, s'indigna hautement d'une telle profanation, mais se tut bien vite, dans la crainte des sbires césariens.

Cependant, le malheureux Djem, — tel un objet précieux qu'on échange, — fut, à quelque temps de là, donné par le pape à Charles VIII, qui, par cet otage, espérait peser sur la Turquie. Mais, à peine remis aux Français, Djem mourait à Naples, pour avoir absorbé un aliment qui ne lui convenait pas. La phrase de Burchard est d'une concision significative : « *ex esu, sive potu, naturæ suæ non convenienti et consueto vita defunctus est* (1). »

Djem fut-il empoisonné, et par qui ?

(1) Burchard, II, 242,

L'opinion générale, ainsi que le rapporte M. Thuasne, se prononça pour le crime. Commines appuie cette version : « *et disoit-on qu'il fut empoisonné* (1). » On trouve dans les Chroniques vénitiennes de Priuli (2) la même affirmation : « *il quale avvelenato.* » Hammer partage cette opinion ; enfin Sanudo (3) est aussi affirmatif (4).

Djem fut vraisemblablement empoisonné par le pape, avant d'être remis aux mains de Charles VIII. Mais pourquoi ce crime ?

C'est ici que se manifeste le machiavélisme politique qui fleurissait aussi bien à la cour du Vatican qu'à la Sublime-Porte.

Charles VIII, poursuivant à travers l'Italie sa marche triomphale, devenait un ennemi dangereux pour les nations méditerranéennes ; une fois en possession de Djem, pourquoi ne tenterait-il pas de l'installer sur le trône de Turquie, à la faveur d'une révolution de palais ?

Le pape fait part de ses appréhensions au Sultan, lui demandant l'appui de son armée et lui signalant le danger. Bajazet consent à secourir le pape, et, pour ôter à Charles VIII l'idée de se servir de Djem, il conseille à Alexandre de supprimer son prisonnier : « Pour le repos et l'honneur du Saint-Père et sa propre tranquillité, il était bon de faire mourir Djem, qui est d'ailleurs mortel et prisonnier de Sa Sainteté, et cela le plus tôt possible et de la meilleure façon qui plaira

(1) Philippe de Commines, *Mémoires*, VII, chap. xvii.
(2) *Rerum Ital. Script.* Chron. Ven. (Priuli).
(3) Hammer, *Histoire de l'empire Ottoman*, XIX.
(4) Sanudo, *La Spedizione di Carlo VIII.*

à Sa Sainteté ; Djem sortirait ainsi des angoisses de cette vie et son âme passerait de ce monde dans un monde plus heureux. »

Le sultan offrait 200,000 ducats — d'autres disent 300.000, — au pape pour l'assassinat de Djem.

A cette combinaison le pape trouvait double bénéfice : d'abord, il s'assurait l'appui très utile de Bajazet, et, de plus, le crime lui était payé un bon prix. Le corps du pauvre Zizim fut envoyé à son frère, qui voulait lui-même constater la mort, avant de verser la somme convenue à son complice. C'est ainsi que Charles VIII vit échapper la proie tant convoitée : la fourberie des Borgia n'avait rien à envier à celle du Grand-Turc.

C'est par ce lâche assassinat qu'Alexandre VI commença la série de ses célèbres forfaits. Il avait bien, auparavant, commis quelques empoisonnements, mais de peu d'importance en comparaison de ceux dont il allait se rendre coupable.

Instrument docile et cruel entre les mains de son fils César, devant lequel il abdique toute volonté, il s'attaquera aux plus anciennes familles de Rome : arbitre suprême des vieilles rivalités entre les Orsini et les Colonna, il les mettra d'accord, en les frappant alternativement. L'empoisonnement du cardinal Giambattista Orsini est peut-être le crime le plus odieux de ce pape en démence.

Le cardinal Orsini avait conspiré avec d'autres seigneurs pour débarrasser l'Italie, non pas du Saint-Père, mais de son fils, plus terrible encore, dont les troupes saccageaient tout sur leur passage, et laissaient derrière elles une immense traînée de sang. Le pape, pour

déjouer le complot, chercha à se venger. Un jour, il donne l'ordre d'arrêter le cardinal Orsini, et, sans autre explication, le fait jeter en prison. Le malheureux, prévoyant sa destinée, attend patiemment la mort, mais Alexandre ne l'ordonne pas immédiatement.

L'occasion était bonne pour remplir son trésor, et prélat était riche. Le pape fait donc saisir au palais Orsini toutes les richesses qu'il contient; on en chasse sa famille, sa mère, ses domestiques, en ne leur laissant que les vêtements indispensables. Ce n'était pas encore assez pour ce pape insatiable; il fait dire à la mère du cardinal que, moyennant deux mille écus et une très grosse perle fine, qu'il savait appartenir aux Orsini, elle aurait la permission de veiller elle-même aux aliments de son fils. La pauvre mère, dit Burchard, trouva les deux mille écus, qu'elle versa au pape; quant à la perle, le prisonnier l'avait donnée jadis à sa maîtresse; celle-ci, pour sauver son amant, n'hésita pas : vêtue d'un costume masculin, elle fut introduite près du Saint-Père, et lui remit l'objet précieux.

Alexandre, fidèle à sa parole, leur donna l'autorisation convenue, *prius cibum et potum ministrare cardinali*, et cependant le prisonnier mourut quelques jours après, le 22 février 1503.

Pendant les négociations, le pape avait fait donner au cardinal son fameux poison lent, *venenum atterminatum, attemperatum*, qui tuait sûrement au jour prévu. *Biberat calicem*, écrit Burchard (1) : il avait bu le calice, le breuvage fatal qui ne pardonnait pas (2).

(1) Arch. Fiorent., *Littere di Balia*, citée par Thuasne; Burchard, II, 210, notes.
(2) Gebhart, *loc. cit.*

La fourberie d'Alexandre Borgia trouva encore moyen de se manifester après l'assassinat de son prisonnier. Non content de l'avoir tué après l'avoir complétement dépouillé, il dissimula son forfait : il convoqua, dit Guistinian, les médecins qui avaient assisté à l'événement, et leur fit examiner le cadavre (1), avec ordre de conclure à une mort naturelle. « *Per justificare la morte : del ditto esser stata natural e non per alcuna violenza di veneno ne altro* (2). »

Les médecins ne firent aucune difficulté de reconnaître dans la mort du cardinal l'effet d'une longue et pénible maladie; du reste, sous la Renaissance, les médecins avaient de l'exercice de leur art une conception toute particulière; moyennant de bons honoraires, ils ne se faisaient aucun scrupule de dépêcher leurs malades dans l'autre monde, avec le même zèle qu'ils mettaient à les sauver, si tel était le désir des familles. On cite le cas de ce médecin de l'hôpital du Latran qui, embusqué au coin d'une rue, abattait à coups de flèches les dévots matineux, puis les soulageait de leurs escarcelles, ou bien empoisonnait ses clients, après leur avoir dicté « un bon testament (3) ». De tels médecins n'étaient donc pas en peine pour affirmer toute naturelle la mort violente du cardinal Orsini.

Sous couleur de réprimer la conjuration qui s'était formée contre les Borgia, le pape dépouilla l'illustre famille Orsini de tous ses biens : les hommes furent tués, les femmes et les enfants empoisonnés ou chassés;

(1) Burchard, III, 236-238.
(2) Giustinian, Dépêche 296, in Gebhart.
(3) Gebhart, *loc. cit.*

la plus riche famille de toute l'Italie fut ainsi volée et dispersée, sans que nul pût leur venir en aide.

Mais ces vols incessants ne parvenaient pas à étancher cette soif inextinguible de l'or qui tourmentait Borgia ; il empoisonna tour à tour les plus riches princes de l'Église : le cardinal de Modène, dont il n'attendit même pas la mort pour faire l'inventaire de la succession. Cette fois, le pape trouva un complice dans le secrétaire, l'homme de confiance de la victime. Puis, c'est le tour du cardinal Méchiel, empoisonné par son cuisinier, et dont l'héritage, qui revient au pape, se monte à plus de 100,000 ducats ; c'est le propre neveu d'Alexandre VI, le cardinal de Monreale, qui « a été expédié par le chemin qu'ont pris les autres, après qu'ils ont été particulièrement engraissés. »

C'est le cardinal d'Aragon, à qui on verse le *venenum attemperatum* au cours d'une visite qu'il faisait au Fortalitam de Salerne ; il y fut averti, du reste, qu'il mourrait sous peu, et effectivement, de retour à Rome, il succombait moins d'un mois après (1).

La terreur règne à Rome et dans tous les États d'Italie ; s'empressant de suivre un tel exemple, les citoyens des villes, les paysans dans les campagnes, ne vivent que de crimes et de vols. Il semble que brusquement la société vient de faire un retour en arrière vers les siècles de barbarie, que la conscience humaine, aveuglée par je ne sais quelle folie, sombre définitivement dans la boue et dans le sang.

Le poison était devenu l'arme la plus commune ; que de victimes, et non des moindres, ne fit-il pas ! C'est

(1) MURATORI, *Infessura*, p. 1196.

un Malatesta qui empoisonne sa femme, fille de Nicolas d'Este, duc de Ferrare, dont Brantôme vanta la sagesse et la chasteté (1); le commentateur a soin d'ajouter, du reste, que sa chasteté n'était pas tellement à l'épreuve qu'elle ne fût convaincue d'adultère par son mari, qui la fit mourir. Elle chassait de race, car sa mère, Laura Malatesta, dite Parasma, avait éprouvé le même sort et pour la même cause.

Une autre fois, c'est un paysan, nommé Marini — anarchiste avant l'heure, — qui apporte de Constantinople une ampoule de poison pour la jeter dans la fontaine de la Porte Viridaris, près du Vatican : c'est là que les serviteurs venaient puiser l'eau pour le service du pape, de la cour et de tout le personnel du palais pontifical. Comme on redoutait toujours que cette eau ne fût contaminée, on avait entouré la fontaine de murs élevés ; une petite fenêtre de bois, cadenassée était la seule ouverture de cette clôture. Le poison du paysan pouvait tuer en cinq jours, mais pas avant. Par quelle circonstance le complot fut-il découvert? Les chroniques sont muettes à ce sujet, mais elles rapportent le supplice qu'on infligea au malheureux : il fut promené dans la ville, nu sur un char, et chargé de chaînes ; de temps en temps, on le frappait de fers, de tenailles, de forceps rougis. On le conduisit ainsi au Capitole, où, devant la croix, on l'assomma d'un coup de massue, puis on l'acheva avec le poignard ; on divisa le cadavre en quatre morceaux, que l'on pendit aux portes Saint-Paul, Saint-Jean, du Château et del Popolo (2)

(1) Brantome, II, 205.
(2) Muratori, *Infessura*, an. 1490.

Ce ne fut pas le seul attentat dirigé contre le pape Alexandre VI : des conjurations multiples se fomentaient contre la tyrannie insupportable des Borgia — complots toujours déjoués par la police de César. ou la trahison d'un conjuré; une fois, entre autres, on arrêta un musicien venu de Forli pour remettre au pape des lettres empoisonnées et enfermées dans un roseau; le poison qu'elles contenaient était si violent, dit Burchard, qu'aucun remède ne pouvait le combattre. Le Pape apprit — par quelle voie? — le complot qui s'ourdissait contre lui : le musicien jeté en prison, ainsi que son complice, domestique de Sa Sainteté, avoua qu'il ne se faisait aucune illusion sur le sort qui l'attendait; il périt courageusement dans les derniers supplices (1).

Cependant la terreur était à son comble à Rome et dans toute l'Italie; les derniers assassinats, celui d'Orsini, en particulier, avaient épouvanté le Sacré Collège, dont chaque cardinal se sentait menacé par la criminelle cupidité des Borgia, quand brusquement le tyran mourut. L'Italie était enfin délivrée de cet atroce cauchemar; la dynastie des Borgia, en pleine apothéose, allait disparaître.

C'est le propre des familles pontificales, à l'encontre des dynasties royales qui, la plupart du temps, s'éteignent faute de descendance, de rentrer dans le silence et l'ombre, après avoir brillé d'un éclat singulier, mais éphémère. C'est ainsi que le dernier Borgia serait, paraît-il, mort à Londres, il y a à peine quelques années, où il exerçait, le croirait-on, le paci-

(1) Burchard, II, 578.

fique métier de photographe! A ce propos, notre ami Paul Ginisty nous fait part des réflexions suivantes, qui ne manquent ni de justesse ni de piquant :

« Oui, le dernier descendant de cette famille, l'homme qui portait encore ce nom redoutable, demeuré le symbole de la tyrannie, du sacrilège, du meurtre, avec des raffinements démoniaques, était un pauvre hère, ayant échoué à Londres, où il vivotait péniblement de son métier de photographe. Est-on assez loin de la légende de son effrayant ancêtre, le pape athée Alexandre VI, succombant lui-même au poison qu'il avait si souvent versé? Est-on assez loin de ces grandioses horreurs, de ces déchaînements furieux d'ambition, de ces passions farouches qui ne connaissent nul frein, nulle entrave?

« Le dernier des Borgia faisait le portrait des servantes sentimentales voulant envoyer leur image à leur bon ami, et le seul commandement de cet héritier déchu d'une légion de tyrans était : « Ne bougeons plus ». Enfin, lui dont les aïeux avaient manié sans scrupule des philtres abominables, il était vulgairement empoisonné, l'infortuné bohème, par les mets frelatés et sophistiqués que réservent les restaurants des grandes villes à leurs clients modestes. Ce poison des louches mixtures des restaurants à bon marché est peut-être plus lent dans ses effets, mais il n'est pas moins sûr que le célèbre poison de la famille des Borgia. »

Et cependant, ajoutons-nous à notre tour, qui pourrait affirmer que, malgré sa misère, ce pauvre photographe, de princière lignée, ne fut pas le plus heureux et le mieux partagé de toute la famille? Il ne connut pas l'ambition dévorante qui consume et affole, mais

il vécut en bon philosophe, à l'abri des tempêtes et des tourmentes qui avaient emporté ses aïeux.

C'était un sage !

II

LE POISON DES BORGIA

Aucune histoire n'a provoqué plus de polémiques que celle de la Papauté au seizième siècle, et surtout au temps des Borgia. Les pamphlets les plus violents, les condamnations les plus sévères, les apologies les plus flatteuses, les panégyriques les plus invraisemblables, ont tour à tour ému l'opinion et l'ont profondément égarée. C'est que jusqu à ces derniers temps, les historiens qui ont traité cette époque enveloppée d'une singulière obscurité n'ont su conserver une impartialité souveraine, l'esprit de parti ayant le plus souvent dicté leur jugement et aveuglé leur conscience. Aujourd'hui cependant, quelques écrivains, comprenant mieux le rôle qu'ils assumaient, ont pu, en se référant aux textes précis des contemporains, aux sources authentiques, apporter quelque clarté dans cette étude (1).

(1) Voir en particulier :

PASTOR, *Geschichte der Papste*. (Les deux volumes traduits en français s'arrêtent à l'epoque qui nous occupe).

GEBHART, *Moines et papes* (Hachette, 1896).

GEBHART, *Origines de la Renaissance en Italie.*

ZELLER, *Italie et Renaissance.*

Pour la biographie des Borgia, consulter :

GORDON, *Histoire d'Alexandre VI Borgia*. Londres, 1729.

CLEMENT. *Histoire du pape Alexandre VI, de César et de Lucrèce Borgia*. Paris, 1882. (Apologie excessive de la famille Borgia).

Les Borgia sont le plus souvent présentés comme des monstres de cruauté et de perfidie : les innombrables crimes d'Alexandre VI ne l'ont-ils pas fait passer pour un véritable Antéchrist ? Nul genre de supplice dont ils n'aient abusé ; mais parmi tous les moyens dont ils disposaient pour frapper leurs ennemis, le poison fut, dit-on, le plus commun et le plus usuel. A ce titre, ils méritent de retenir notre attention et nous avons vu que cette réputation n'est pas usurpée.

Que n'a-t-on pas dit sur le « poison des Borgia » ! Que de légendes, que de romans, que de drames, n'a-t-on pas écrits sur ces fameux empoisonneurs, qui, à l'occasion, ne dédaignaient pas les autres genres de mort, plus cruels et plus audacieux !

Cependant, avant de pénétrer plus avant dans le vif du su et, convient-il d'étudier le caractère et la politique du pape Alexandre VI et de ses enfants, surtout de son fils César.

Le premier point à établir, c'est que ce Souverain Pontife et sa famille, que certains écrits ont voués à l'exécration, n'étaient pas une exception dans la société italienne du quinzième siècle. Ni meilleurs ni pires que les autres princes de l'Église ou que les tyrans des principautés voisines, ils n'avaient pas le monopole

Gregorovius, *Lucrezia Borgia*, trad. franç. de Paul Regnaud. Paris. 1876.

Et parmi les documents du temps :

Burchardi (Joh.) *Diarium*, publié par Thuasne, Paris, 1883-85 ; Muratori, *Rerum italicarum Scriptores* ; Milan, 1723-1751 ; les Mémoires et Chroniques de Commines, d'Auton, du *Loyal serviteur*, et enfin :

Dispacci di Antonio Giustiniani, ambasciatore veneto in Roma, 1502-1505.

de la perfidie, de la cruauté ou de la violence. Il suffit de lire les chroniques du temps, les annales de Muratori notamment, pour constater qu'à Milan, à Florence, à Sienne, à Parme, à Gênes, à Mantoue, à Venise, à Ferrare, la même barbarie engendrait les mêmes crimes : la Rome pontificale, perpétuellement ensanglantée, n'avait rien à envier aux autres villes italiennes. Machiavel a résumé dans *le Prince* les véritables principes qui guidaient la politique de son temps, et son héros, prototype de la fourberie, n'est pas seulement, comme on l'a dit, le portrait de César Borgia; il incarne en lui l'âme et le caractère des princes de la Renaissance : chacun, en effet, semblait vouloir dépasser l'autre en scélératesse, et l'immoralité de César Borgia, le maître condottière, provoquait chez eux moins d'exécration que d'admiration et d envie.

Quel étrange contraste! Cette époque, qui semble continuer directement et sans transition le temps du Bas-Empire romain, voit éclore, comme une fleur immaculée sur un monceau de boue, l'admirable Renaissance; l'art et la poésie brillent d'un singulier éclat, encouragés par ces princes cruels et débauchés, mais restés sensibles à la beauté. L'antiquité païenne, condamnée à cause de son aimable philosophie par l'austère christianisme, revient à la mode ; Plaute est l'auteur favori du Vatican et les poètes s'inspirent des purs chefs-d'œuvres de la meilleure latinité. Les artistes, peintres, sculpteurs, architectes enrichissent l'Italie de leurs plus géniales conceptions : c'est l'heure où Michel-Ange arrive à Rome, appelé par Alexandre VI.

On objectera, il est vrai, que si les seigneurs laïques trouvaient dans l'inconscience morale où ils étaient

plongés quelque excuse à leurs crimes, les princes de l'Église, chargés de prêcher la charité et l'humilité, étaient impardonnables de tomber dans les mêmes vices qu'ils auraient dû combattre. Les écrivains qui portent ce jugement sur la papauté du quinzième et du seizième siècles se font une idée étrangement fausse de son rôle dans l'histoire. C'est seulement dans les temps modernes que le pape, s'élevant au-dessus des puissances temporelles, a acquis cette autorité spirituelle qui fait de lui l'arbitre suprême de la chrétienté.

Au moyen âge, et sous la Renaissance, le pape est un souverain, souvent plus occupé à défendre ses biens matériels, incessamment menacés par ses voisins turbulents, qu'à intervenir comme représentant de Dieu auprès des rois et des empereurs; aussi bien ceux-ci le dédaignent-ils quelque peu, et ne craignent-ils plus les foudres sacrées que le successeur de saint Pierre appelle sur leurs têtes. Dans le gouvernement intérieur de ses États, le pape rencontrait également des difficultés inouïes. La présence à Rome de tous les cardinaux du Sacré Collège, intriguant, conspirant contre leur élu, était pour le Saint-Père l'occasion d'hostilités continuelles : l'anarchie régnait souvent en maîtresse dans les États de l'Église, et c'est cette anarchie qu'Alexandre VI voulait combattre, en faisant l'unité italienne au profit de la papauté, suivant les uns, au profit de son fils César, suivant d'autres. Aucun scrupule ne retint les Borgia : à Rome et dans la péninsule, ils firent régner la terreur, entassant crimes sur crimes, cruautés sur cruautés. La mort vint enlever Alexandre avant la réalisation de son projet; s'il l'avait achevé, peut-être serait-il devenu une grande figure

de l'histoire; il est resté le pape odieux et exécrable qui a souillé de ses hontes le trône de saint Pierre.

Cependant quelques rares esprits, conscients de l'indignité où sombrait la papauté, jetaient le cri d'alarme : Nicolas Clemengis, Savonarole, Pic de la Mirandole, protestèrent hautement contre les abus et les excès du pouvoir pontifical : les débauches innombrables des princes de l'Église (la plus célèbre est le banquet des cinquante courtisanes nues), les exactions simoniaques du pape et de ses cardinaux faisant argent de tout, vendant les indulgences et les absolutions, autorisant moyennant finances les *bougreries* les plus infâmes, les licences les plus éhontées; les crimes, meurtres, empoisonnements continuels, toutes ces turpitudes sont décrites dans le fameux pamphlet, la *Lettre à Savelli* (1), dans la *Taxe des parties casuelles du pape,* dans les écrits de Savonarole et de la Mirandole; elles trouvent un fidèle écho dans Burchard, qui les relate avec une parfaite inconscience de leur immoralité, dans l'Arétin qui dépeint la vie des couvents sous des couleurs plus joyeuses que monacales.

Quel fut au juste, au temps des Borgia, le rôle du poison? Il semble bien — autant qu'un jugement précis peut être porté sur un tel sujet — que la légende n'a rien exagéré et qu'effectivement le poison fut une des armes favorites des criminels de la Renaissance. Aussi bien en matière politique que dans la vie privée, les

(1) Magnifico Domino Sylvio de Sabellis apud Serenissimum Romanum regem. (Pic de la Mirandole, *Op. omnia*, Bâle.)

Nicolas Clemengis, *De corrupto Ecclesiæ statu*. Paris, 1562.

Durandus, *Tractatus de modo generalis celebrandi concilii*, 1671.

Taxes des parties casuelles de la boutique du pape. (Lyon, 1564).

empoisonnements furent nombreux; la raison en est qu'à aucune époque on ne sut jamais aussi bien manier cette arme dangereuse, ni la dissimuler aussi parfaitement. Les Borgia avaient bien leur poison : de l'arsenic combiné aux alcaloïdes de la putréfaction.

D'après Garelli, médecin de l'empereur Charles VI, la préparation était des plus simples : on sacrifiait un porc, on saupoudrait d'acide arsénieux les organes abdominaux, et on attendait que la putréfaction — ralentie d'ailleurs par l'arsenic — fût complète. Il n'y avait plus qu'à faire sécher la masse putréfiée ou à en recueillir les liquides; on obtenait de la sorte un excellent poison, bien autrement violent que l'acide arsénieux primitivement employé. Nous verrons plus loin, en étudiant les poisons du dix-septième siècle, que les alchimistes et matrones renouvelèrent ce procédé : le poison de la Brinvilliers ne différa guère, semble-t-il, de celui des Borgia.

Suivant Flandin, un toxicologue dont nous avons souvent invoqué l'autorité, le poison lent des Borgia était de l'acide arsénieux peu soluble.

Le poison le plus violent était une de ces préparations solubles d'arsenic, dont les effets sont si rapides qu'on pourrait presque dire, en raison des doses, qu'ils sont instantanés.

Ce qui apparaît de plus certain, c'est que le *poison des Borgia* était une mixture complexe, dont on ignore encore aujourd'hui l'exacte composition.

Le musicographe Blaze de Bury a conté quelque part qu'il s'en était fallu de peu qu'il apprît la terrible recette, et il regrettait fort d'avoir perdu cette occasion d'éclaircir un problème historique.

Il se trouvait une fois au Théâtre-Italien, où on donnait *Lucrèce Borgia*, de Donizetti. Son voisin était un petit vieillard à la figure hoffmanesque, qui, tout en somnolant dans son fauteuil d'orchestre, suivait à ce qu'il semblait, bercé par la musique, un rêve qui le faisait sourire d'une façon un peu singulière, et comme inquiétante. Il se trouva qu'il s'abandonna un peu trop sur l'épaule de son voisin, et ce mouvement brusque le réveilla. Avec une politesse raffinée, il se confondit en excuses; il les renouvela, à l'entr'acte, à Blaze de Bury.

« Ah! lui dit-il, je songeais à une si curieuse chose!... Je songeais que le poison des Borgia, je suis le seul aujourd'hui à en avoir le secret... » Et il eut un petit rire silencieux, un petit rire de vieux sorcier.

Une conversation qui commençait ainsi devait exciter la curiosité d'un écrivain qui s'était voué aux études historiques. Blaze de Bury ne la laissa pas tomber.

« Oui, poursuivit le vieillard, je possède par héritage la propriété de cette recette; dans ma famille, on se la lègue de père en fils. Ah! ah! cela n'est pas banal, n'est-ce pas, une pareille connaissance? »

Blaze de Bury le pressa de questions. L'autre souriait toujours d'un sourire énigmatique.

Le rideau se releva et le troisième acte se joua. A l'entr'acte suivant, Blaze de Bury, très intrigué, remit la causerie sur le même thème. On venait de nommer devant lui son interlocuteur; c'était le duc de Riario Sforza, un descendant, lui aussi, de famille historique mêlée, en effet, à celle des Borgia.

Le duc promit à Blaze de Bury, puisqu'il étudiait précisément la figure de Lucrèce — il l'a même un

peu réhabilitée, — de lui communiquer la mystérieuse recette. Sans qu'on eût la moindre tentation de s'en servir pratiquement, c'était une curiosité historique qui valait la peine qu'on y attachât quelque prix. Rendez-vous fut pris pour cette communication. Blaze de Bury eut le tort de manquer à ce rendez-vous, et ce fut tant pis, car le duc quitta Paris, et l'occasion ne se retrouva plus.

D'autres, paraît-il, ont connu ce secret mystérieux, mais ils ont négligé de le transmettre à la postérité. Le roi d'Espagne Philippe II le possédait, dit-on ; d'où le langage tenu par Sixte-Quint à l'ambassadeur d'Espagne : « Sachez, monsieur l'ambassadeur, que je ne crains rien de votre maître, excepté ses *Requiescat in pace.* »

Le poison des Borgia portait le nom de *cantarella* ou *cantarelli.* C'était, au dire de Paolo Jovio, « une espece de poudre blanchâtre, qui ressemble en quelque maniere à du sucre, et dont on avait fait épreuve sur un grand nombre de pauvres innocents qui en étaient morts dans un misérable état. »

L'origine de ce nom est assez énigmatique. Le mot *cantarella* est une expression populaire : en italien, elle signifie chanterelle. Or, c'était pour avoir leurs biens que les Borgia faisaient tant de victimes. Ils battaient monnaie au moyen du poison. L'expression *faire chanter* ne serait-elle pas une expression nouvelle de la langue populaire ? On se rappelle les paroles de Mazarin : *Le peuple chante, il payera.*

C'est une « cantarella » qui paraît avoir été surtout usitée à la cour d'Alexandre VI. Néanmoins, il est difficile aujourd'hui de dire si ce fut bien là le célèbre

venenum attemperatum, le poison lent de la Renaissance, qui retardait à volonté le dénouement fatal et permettait de tuer à plus ou moins longue échéance. Ces secrets étaient si terribles que leurs détenteurs se gardaient bien de les transcrire; si les ennemis des Borgia les accusent à tout moment du crime d'empoisonnement, ils ne donnent aucun détail sur la façon dont fut commis l'attentat. Un point reste établi néanmoins : l'arsenic est consacré le roi des poisons, et c'est lui qui constitue la base de toutes les préparations toxiques, parfois extrêmement compliquées.

Tandis que le moyen âge est le temps des poisons végétaux, celui des solanées, de la belladone, de la jusquiame, dont les sorcières connaissaient à merveille les propriétés thérapeutiques et toxiques, la Renaissance est l'époque des poisons minéraux, dont la supériorité s'affirme sur leurs rivaux. La science du crime n'a pas voulu rester en arrière de l'art et de la poésie, elle a progressé également, tant est vraie cette loi naturelle que les progrès de l'esprit servent également la cause du bien et du mal, et que la moralisation de l'espèce humaine semble peu gagner à l'affranchissement de la pensée; à son essor vers l'idéal correspond une marche parallèle vers les abîmes du crime.

L'ingéniosité des empoisonneurs (A) se manifesta surtout dans le choix du véhicule où ils pouvaient aisément dissimuler le toxique; chacun possédait son arme mortelle; celle-ci était comme un joyau de famille qui se léguait de père en fils.

Savelli, celui-là même à qui est adressée la lettre si violente dont nous parlons plus haut, et qui semble, d'après cette diatribe, si vertueux et si pur, Savelli

empoisonnait au moyen de clefs préparées à cet effet. Il faisait cadeau à la victime d'un coffret ouvragé, puis lui remettait la clef pour l'ouvrir; or, celle-ci présentait quelques aspérités et jouait mal dans la serrure; il fallait forcer pour l'introduire; au cours de cette manœuvre, l'imprudent se blessait à la main, blessure insignifiante en apparence, mais qui s'envenimait bientôt : une goutte de poison contenue dans un invisible chaton ayant souillé la plaie, la mort était fatale, inévitable.

D'autres se servaient de bagues de mort fabriquées de la même façon. Le professeur Brouardel, dans un de ses récents ouvrages, a décrit un de ces bijoux dont on a retrouvé dernièrement un modèle (1). Il suffisait de serrer la main de quelqu'un, de lui faire avec le chaton une petite écorchure, et le poison ne tardait pas à faire son œuvre : tantôt la mort était immédiate, le plus souvent lente, après une cruelle maladie : les cheveux et les dents tombaient, la peau se couvrait d'ulcères et de plaies gangréneuses.

Quelques-uns, pour mieux dissimuler encore le toxique, empoisonnaient d'un seul côté la lame d'un couteau d'or : si on coupait un fruit avec ce couteau, un morceau était empoisonné, l'autre intact (2). Par quels mystérieux procédés se faisait cette singulière

(1) Brouardel, *Des empoisonnements*.

(2) Parysatis, la sœur de Xerxès, empoisonna Statira, l'épouse de son fils Artaxerxès en lui servant la moitié d'un oiseau qu'elle avait coupé avec un couteau enduit de poison d'un seul côté. Elle put, sans crainte, manger elle-même l'autre moitié non infectée.

Elle inventa cet artifice, d'après Ctésias, parce que Statira, objet de sa haine, était toujours en défiance contre le poison. (Flandin, *op. cit.*).

préparation? Le secret ne nous en est point parvenu, et cependant il était encore connu au dix-septième siècle. « Beaucoup de poisons, écrit Stendhal, connus à Rome vers 1750 sont perdus ; on ne trouverait plus même à Naples certains poisons encore en usage dans les guerres civilisantes de la Révolution française (1). »

L'usage du poison ne tarda pas à se généraliser dans le peuple; les armées en campagne elles-mêmes ne négligeaient pas ce lâche moyen d'exterminer leurs ennemis. » Brantôme, en racontant la vie du Grand-Maître de Chaumont, cite ce beau trait : pour empêcher les Suisses de faire un retour offensif sur Milan, il les fit « tous évanouir et retirer sans perte de ses gens, car il leur fit couper les vivres et abattre tous les moulins, et fit empoisonner tous les vins à Gallereas où ils estoient (2). » Il en mourut environ deux cents. Étrange façon, en vérité, de faire la guerre; il est vrai que *le droit des gens* était alors totalement inconnu, et le *væ victis* le seul principe qui guidait les condottières du seizième siècle.

Ce trait du Grand-Maître de Chaumont ne souleva ni colère ni indignation : les soldats commettaient bien d'autres férocités. Une fois, entre autres, les soldats gascons avaient avalé avant la bataille tout l'or qu'ils portaient, pour le soustraire à leurs ennemis. Ceux-ci les firent prisonniers, et apprenant la chose, les éventrèrent tous pour s'emparer du butin caché (3). Quant aux cruautés commises par César Borgia et ses troupes,

(1) Stendhal, *Promenade dans Rome.*
(2) Brantome, III, 4.
(3) Sismondi, VIII, 65.

elles dépassent tout ce qu'on peut imaginer. Le sac de Faenza reste tristement célèbre dans les annales de l'Italie. L'empoisonnement des sources, des puits, des fontaines, des aliments passait donc pour un procédé légitime, l'arme la meilleure étant celle qui tuait le plus sûrement.

Le poison servait également dans les duels : Brantôme rapporte que deux seigneurs avaient décidé de terminer leur querelle de l'étrange façon que voici : ils avaient fait préparer une coupe pleine de poison, et proposé « que les deux parties adverses en *beussent* chacun la moitié ». Duel évidemment original, surtout si l'usage du contre-poison n'était pas interdit. Cependant il en était de plus inouïs encore, comme, par exemple, ce combat singulier, où les deux adversaires devaient marcher pieds nus dans une chambre pavée de rasoirs (1) !

Les préparations de poison s'accompagnaient la plupart du temps de sortilèges et de magie noire. On sait que ces deux arts sont inséparables et que tout bon poison doit être placé sous l'invocation de Satan et de ses démons. Les Italiens, dont on connaît l'esprit superstitieux, mêlaient aux exercices de piété, aux pénitences les plus pénibles, la plus grossière sorcellerie. Les exemples sont nombreux de la superstition populaire à cette époque. Muratori raconte que de nombreuses calamités éclatèrent à la suite d'un sinistre présage : la fontaine du pape Jean versa de l'eau rouge comme du sang, en juin 1487 (2).

(1) Brantome, VI, 417.
(2) Muratori, *Infessura*, p. 1216.

D'autres fois, les calamités sont si terribles que le peuple et les seigneurs s'astreignent à des jeûnes prolongés; les courtisanes ne reçoivent plus personne; une d'elles, qui, au cours d'une période d'abstinence, avait, par cupidité, reçu un jeune homme, fut empoignée par ses camarades et mutilée atrocement (1). Comme ces pénitences ne calmaient pas le courroux du ciel, on vit dans ces affreux malheurs le châtiment des vices, des crimes et des débauches du siècle; chacun fit son examen de conscience, et — de même que dans « les animaux malades de la peste », c'est l'âne innocent qui paie pour les grands coupables, — ce fut parmi les gens du peuple qu'on chercha des victimes expiatoires. On arrêta deux jeunes barbiers convaincus de sodomie, péché pourtant banal en ces temps de perversion. On les attacha, les mains liées au dos, et on les fouetta sur la place publique : spectacle très digne et très moral, ajoute le chroniqueur; bien plus, quelques femmes, voulant venger l'affront fait à leur sexe, s'écrièrent tout d'une voix : « *Genitalia membra talibus præcidi deberent* (2). »

Quant aux assassins, empoisonneurs, voleurs de haute lignée, personne ne les inquiétait, la justice n'était pas faite pour eux, ils jouissaient de l'impunité la plus absolue et il en fut ainsi jusque dans le courant du dix-neuvième siècle. C'est ainsi que vers 1810, un Espagnol ayant été empoisonné à Rome par un Italien, l'ambassadeur, son compatriote, voulant punir le crime, protesta énergiquement auprès des autorités

(1) Muratori, 887.
(2) Muratori, 890.

romaines ; il rencontra chez celles-ci une résistance opiniâtre : c'était vraiment beaucoup de bruit pour peu de chose, et l'empoisonnement d'un citoyen valait-il qu'on mît la justice en mouvement? L'ambassadeur tint bon et, après de longues et pénibles négociations, obtint l'arrestation et le châtiment du coupable. Le peuple de Rome fut stupéfait de cette sévérité inaccoutumée, tant il était habitué à voir les crimes impunis (1).

Il fallait, pour émouvoir la police, que ces crimes réitérés devinssent en quelque sorte une véritable calamité publique ; lorsqu'on connut les assassinats multiples dont la Toffana (2) s'était rendue coupable, on

(1) Stendhal, *loc. cit.*

(2) D'après Garelli, l'acqua toffana était une dissolution d'acide arsénieux dans de l'eau distillée de cymbalaire, additionnée d'une sorte d'alcoolat de cantharides. Le nom de la Toffana et de l'*acqua Toffana* est signalé par les historiens du dix-septième siècle. Les historiens rapportent que, sous le règne du vice-roi Ferdinand Afan de Ribéra, duc d'Alcala (1632-1635), une mauvaise femme, du nom de Tofania, fut exécutée, pour avoir préparé et vendu une eau toxique qui avait fait un grand nombre de victimes à Palerme et aux environs.

L'histoire fait mention d'une autre Toffana, venue à Rome vers 1640 et qui y mourut en 1651, sans avoir été inquiétée par la justice.

Enfin, une troisième Toffana doit avoir vécu à Rome en 1780 ; elle fut exécutée dans cette ville, mais on ne possède sur ce personnage que de vagues renseignements.

Cette femme était très âgée lorsqu'elle fut saisie par la justice. Elle s'était retirée dans un couvent. La torture lui arracha l'aveu de ses forfaits.

C'était sous le couvert de la religion que la Toffana dissimulait ses crimes. L'eau trop fameuse qu'elle distribuait, *moyennant aumônes*, aux femmes qui voulaient se débarrasser de leurs maris ou aux personnes qui espéraient un héritage, s'appelait *manne de Saint Nicolas de Bar* ou *petite eau de Naples, manna di Santo Nicolas di Bari, acqua acquetta di Napoli*. On ne la connaît guère aujourd'hui que sous le nom d'*acqua Toffana.*

l'arrêta et on la jugea ; il est vrai de dire que cette sinistre mégère avait, par son eau tristement célèbre, fait d'innombrables victimes, et qu'il fallait enrayer à tout prix cette épidémie qui ravageait Naples et l'Italie ; mais lorque l'empoisonnement était un crime « accidentel », les autorités ne s'en préoccupaient pas.

C'est grâce à cette circonstance particulière que l'Italie, terre classique des empoisonnements (1), eut

Malheureusement, la Toffana laissait après elle des élèves dignes de son nom. En 1659, sous le pontificat d'Alexandre VII, on découvrit une association de femmes dont le but était de faire mourir tous les maris détestés et qui avaient passé l'âge de la jeunesse. Cette association avait pour chef une vieille, nommée la Sparra, héritière des secrets de la Toffana. On saisit jusqu'à quarante complices de cette étrange affiliation, et on leur fit subir la torture. La Sparra et plusieurs autres furent condamnées à la corde et pendues publiquement. (Flandin et Danger, *op. cit.*)

(1) Ce n'est pas seulement en Italie qu'on retrouve jusqu'au seizième siècle le poison près des trônes et dans la main des princes.

En 1505, deux ans après la mort d'Alexandre VI, Yvan IV règne sur toutes les Russies. Digne successeur de tant d'autres despotes, celui-là est peut-être le plus grand maître en fait d'empoisonnement. Il s'est fait, disent les historiens (l'expression est singulière) *une horloge de poisons*, c'est-à-dire qu'il compte les heures de ses journées par des empoisonnements.

Ce monstre a épousé sept femmes et les a toutes empoisonnées. A Rome, Calpurnius en avait fait autant ; mais Calpurnius, du moins, fut puni.

En Espagne, vers la même époque, Philippe II, d'odieuse mémoire, empoisonnait son frère Don Juan et son ministre Escovedo.

Il faudrait, en Allemagne, remonter à la maison de Souabe, pour rappeler la mort de Henri IV dit le Cruel, de Frédéric II son fils, de Conrad IV son petit-fils, le premier empoisonné par sa femme Constance, les deux autres par Mainfroi, qui, dans son ambition de régner, se servait indifféremment du fer ou du poison.

Il faudrait, en Angleterre, interroger la famille des Plantagenets, des Tudors et des Stuarts, et, en particulier, les règnes de Henri II, de Henri VIII, et de Jacques I[er], où l'on retrouverait

si longtemps à souffrir de ce fléau social : ce fut le pays qui s'adapta le plus tardivement aux conditions de la vie moderne, qui se moralisa le plus lentement, dont la conscience fut la plus longue à se dégager et à s'orienter vers la justice.

C'est cette inconscience de l'immoralité qui fut cause que tous les vices et tous les crimes — et en particulier les multiples empoisonnements — purent fleurir et germer sur cette terre de la poésie et de l'art, telles des plantes vénéneuses poussant aux pieds des arbres séculaires. Hâtons-nous d'ajouter cependant que cette dissolution des mœurs peut à peine porter une ombre légère au merveilleux décor de la Renaissance italienne : les hommes passent, leurs œuvres restent, immortellement belles lorsqu'elles sont l'expression d'un pur idéal, de cet idéal qui rachète bien des fautes et bien des crimes, quand il a pour objet l'amour de la Beauté.

APPENDICE

(A)

DES MODES SINGULIERS D'EMPOISONNEMENTS

Beaucoup de ces poisons, ou plutôt leur mode d'emploi sont heureusement tombés en désuétude. A titre de curiosité seulement, nous en rappellerons quelques-uns.

Trois siècles avant Jésus-Christ, Agathocle, tyran de Syracuse,

les crimes commis sur la belle Rosamond Clifford, sur le cardinal Wolsey, sur l'infortuné sir Thomas Overbury, etc., etc.

fut empoisonné par son fils au moyen d'un cure-dents. L'effet fut pour ainsi dire immédiat. (BOERHAAVE, *Prax. Med.*, p. 143, London, 1738).

Les anciens Perses et les Turcs savaient empoisonner l'étrier, la selle, la bride d'un cheval, les bottes d'un cavalier. Les nègres de nos colonies possèdent encore, dit-on, de pareils secrets.

Don Juan fut empoisonné par Philippe II, son frère, au moyen de semblables artifices.

Jean Galéas, dont il a été parlé plus haut, fut empoisonné par le contact de ses vêtements.

Le cardinal Pierre de Bérulle, fondateur de l'ordre des Carmélites et de la congrégation de l'Oratoire, fut empoisonné par une hostie en disant la messe. C'est un crime dont on a chargé, à tort, la memoire de Richelieu (V. à ce sujet, la n. 1 de la p. 505 de l'ouvrage de l'abbé HOUSSAYE, *le cardinal de Bérulle et Richelieu*).

Henri VII aurait été également empoisonné dans la communion par une hostie, et le cardinal de Comeyn, chancelier d'Ecosse, en buvant du vin consacré.

On n'a pas oublié l'empoisonnement du pape Clément VII, par une torche qu'on portait devant lui pour lui faire honneur ; le poison dans ce cas était peut-être l'arsenic.

On sait de quel procédé se servait Calpurnius, pour empoisonner celles dont il avait assez : *digito uxores interficiebat.*

Les ennemis d'Alexandre lui envoyèrent, dit-on, une jeune fille remarquable par sa beauté, qu'ils avaient de longue date nourrie et abreuvée de poison. « A l'aspect de ses yeux étincelants comme ceux des serpents », selon l'expression historique, un Macédonien devina la perfidie de l'ennemi : « Défiez-vous d'elle, dit-il au Roi, c'est la mort qu'elle vous apporte : *cave ab hac, exitium tibi paratur.* « Et l'on ajoute que ceux qui eurent commerce avec cette jeune fille périrent empoisonnés.

Un fait analogue reparaît dans les temps modernes. Ladislas, roi de Naples, assiégeait Florence. Il fit dire aux habitants de la ville que, s'ils lui livraient la plus belle des Florentines, il lèverait le siège. Les Florentins lui envoyèrent une jeune vierge de la plus grande beauté, fille d'un médecin grec, qui, avant de se séparer d'elle, lui attacha au cou un mouchoir de prix qu'il noua si fortement que nul n'aurait pu le détacher. « Transporté de joie à sa vue, dit un historien, le roi lui fit franchir tout cérémonial. Mais à peine au comble de ses vœux, il était mort, le mouchoir était empoisonné. L'effet du poison avait été d'autant plus sûr que l'ardeur de l'amour, en ouvrant les pores du prince, avait ouvert mille portes à la mort. La jeune fille eut le même sort. »

Le pape Urbain VIII faillit être empoisonné par Thomas Orso-

lini et Dominique Branza, moine augustin, au moyen d'une poudre versée sur une plaie. Avant d'être consommé, le crime fut heureusement découvert.

Langius croit qu'un chirurgien fit périr la femme de Bercthod de Flersheim par des ventouses scarifiées dont on ne put arrêter le sang. Il se demande si ce chirurgien connut le procédé du baigneur, lequel fit mourir un duc de Bavière en répandant sur des scarifications de ventouses une poudre propre à empêcher la coagulation du sang.

Porta, dans sa *Magie naturelle*, parle d'un moyen propre à occasionner la mort, en renfermant, pendant plusieurs jours, dans une boîte, des plantes narcotiques, comme la belladone, la ciguë, la jusquiame, et l'opium, préalablement contusées ; si on les laisse fermenter, il est évident que l'action des gaz qui en résultent est excessivement délétère. Il parle aussi de l'administration des poisons pendant le sommeil, en exposant cette boîte ouverte sous les narines du dormeur.

Selon M. Emile Gilbert, il serait possible de s'expliquer la mort de Jeanne d'Albret de cette façon « On dut lui présenter, dit notre confrère, sous prétexte de lui faire choisir des gants, une boîte à double fond, percée de trous, renfermant des substances vénéneuses en fermentation, dont l'odeur aurait pu être neutralisée par un parfum quelconque. Le temps plus ou moins long qu'elle mit à humer ces exhalaisons suffit sans doute pour occasionner des troubles dans le cerveau, un évanouissement de plus ou moins de durée, qui devint nécessairement mortel, l'absorption de ces gaz délétères se faisant d'une manière directe ». Mais, par une contradiction assez singulière, le même auteur dit, un peu plus loin, qu'il est plus présumable que Jeanne d'Albret succomba « pour avoir mangé des confitures d'Italie, dans lesquelles l'arsenic aurait été introduit, et à des doses telles, que l'action toxique ne se fit sentir qu'au bout de quelques jours. » Nous reviendrons plus tard sur ce prétendu empoisonnement.

D'autres ont prétendu que l'empereur Henri VI et un prince de Savoie furent empoisonnés par des gants parfumés.

Un mouchoir, préparé selon la formule employée pour les gants, aurait fait périr le célèbre Lancelot ou Ladislas, dit *le Victorieux*, roi de Naples.

Henri IV se serait plaint un jour à Sully de Concini et de sa Léonore, qui avaient été jusqu'à jeter dans l'esprit de Marie de Médicis, que le roi voulait se défaire d'elle, et qui étaient parvenus à lui persuader de ne manger rien de ce qu'il lui envoyait, et de faire cuire souvent sa viande dans leur chambre. (Mémoires de Sully, éd. Petitot, t. VIII.)

Plus tard, on médita d'empoisonner, à son tour, Henri IV, au

moyen d'une fourchette creuse, dans laquelle « il y aurait du poison qui coulerait dans le morceau qu'on luy servirait. » (Alf. Franklin, *Les Repas*.)

A relater aussi, comme mode peu banal d'empoisonnement, celui dont se servit une jeune et noble Vénitienne d'une éclatante beauté, nommée Bianca Capella.

Cette femme avait un jour fait apprêter des olives empoisonnées, pour se défaire d'un prince, son parent.

Comme on les apportait chez elle, son mari rencontra le porteur, en prit deux, les mangea, et se trouva incontinent fort mal. Bianca, au désespoir de voir son mari empoisonné, prit des mêmes olives, et les ayant mangées, se jeta sur le lit du malade, et mourut avec lui, en l'an 1587.

Il y a quelques années à peine, une dame Czerwinska fut arrêtée pour tentative d'empoisonnement : cette détraquée — il fut reconnu qu'elle n'était pas consciente de ses actes — avait envoyé à des fonctionnaires de l'ambassade de Chine à Paris une enveloppe contenant, au lieu d'une lettre, deux ou trois fleurs ; de ces fleurs, il se dégagea aussitôt un parfum délétère, et ceux qui avaient décacheté l'enveloppe furent pris de nausées. Heureusement, la vie de personne ne fut en véritable danger Il fut même reconnu que la quantité de poison dont les fleurs étaient imprégnées ne pouvait amener chez ceux qui les respiraient de désordres graves.

La dame Czerwinska ne se doutait pas, probablement, qu'avant elle une reine célèbre eut aussi recours à des fleurs pour produire l'empoisonnement. Il est vrai que cette aimable personne a depuis longtemps disparu de la scène du monde. C'était Cléopâtre, reine d'Egypte. D'un geste coquet, elle effeuillait des roses dans la coupe de celui de ses convives qui la gênait. Préalablement, les roses avaient été trempées dans du poison. Quand le convive portait la coupe à ses lèvres, il buvait la mort.

On voit par l'exposé, du reste fort incomplet, que nous venons de faire, de quelles ressources multiples disposaient les criminels. Ils réussissaient d'autant mieux dans leurs ténébreuses machinations qu'ils pouvaient se procurer des poisons avec une facilité inconcevable, et qu'une fois leur crime commis, ce n'est pas la science des experts du temps qui pouvait leur faire appréhender de voir leur crime découvert.

III

LA MORT D'ALEXANDRE VI

Le vendredi 18 août 1503, Alexandre VI rendait le dernier soupir.

Cette mort inattendue survenait d'une façon inopportune, arrêtant dans son essor l'œuvre à laquelle le pape s'était consacré, surprenant César Borgia impuissant à faire élire par le Conclave le candidat de son choix.

Le bruit se répandit qu'Alexandre VI était mort empoisonné, victime de sa propre machination. L'historien anglais Gordon s'est fait l'écho fidèle de cette version populaire, qu'avaient accréditée déjà Paolo Jovio, Guiccardini, Platina, Bembo, d'autres encore.

Le pape, d'après Gordon, avait prié à souper, ce soir-là, neuf cardinaux ; la table était dressée à la vigne d'un des convives, le cardinal de Cometo. Un échanson fidèle avait reçu l'ordre de verser au cours du repas le poison à tous les invités du pape, qui les supprimait ainsi d'un seul coup pour s'emparer de leurs richesses ; bien entendu César était du complot et du dîner ; son père et lui devaient être les seuls survivants de l'orgie pontificale. Arrivés à la vigne avant l'heure, Alexandre et son fils, exténués de chaleur (on était en pleine canicule), demandent à boire : un domestique, non prévenu, leur verse le vin destiné aux convives, dans lequel la *cantarella* était dissoute. L'effet ne se fit pas attendre. Quelques instants après,

le pape roulait subitement à terre, en proie à d'atroces convulsions ; on le releva sans connaissance ; il était « comme mort » ; on le transporta au palais, on lui donna un vomitif, on le saigna : peine perdue, Alexandre succombait dans la soirée.

Son fils, qui avait bu également le breuvage fatal, se sent malade à son tour ; soupçonnant la terrible méprise, il use des contrepoisons les plus énergiques que l'on connût : il fait ouvrir le ventre d'une mule vivante et s'y plonge comme dans une baignoire ; ce singulier antidote lui sauva la vie, mais il resta longtemps souffrant et sa maladie l'empêcha de prendre une part active aux désordres dont Rome s'ensanglantait à chaque élection pontificale.

Tel est, en substance, le récit dramatique et romanesque de Gordon ; les historiens du temps, tous plus ou moins hostiles aux Borgia, ajoutent foi à cette version. D'ailleurs, cette mort d'Alexandre, pris à son propre piège, victime de ce poison qu'il préparait pour d'autres, n'est-elle pas d'une grande moralité et n'apparaît-elle pas comme le châtiment mérité de ses monstrueux crimes ?

> Neque est lex justior ulla
> Quam necis artificis arte perire sua.

Voltaire fut le premier qui exprima des doutes sérieux sur l'authenticité de cette version ; le drame lui paraissait trop romanesque pour être réellement vrai, et il s'est plu à en montrer les contradictions et le peu de vraisemblance. Après avoir rappelé qu'Alexandre était trop habile politique pour supprimer d'un coup neuf cardinaux, alors qu'il pouvait espacer ses crimes et

ouvrir l'une après l'autre ces successions prématurées, il se demande comment fit César pour piller le lendemain le palais de son père, puisqu'il était gravement malade ; l'histoire rapporte qu'effectivement, César fit tout enlever lui-même dans le palais pontifical, de peur que la succession ne lui échappât. « Était-il enfermé dans sa mule, dit Voltaire, quand il enleva son trésor ? »

Cet antidote extraordinaire produisait-il un effet rapide ? Il semble avoir été souvent employé sous la Renaissance : Ladislas, roi de Rome, lui devait la vie, disait-on. Son but était de réchauffer le malheureux empoisonné, victime d'un poison froid ; la chaleur animale se transmettait d'un corps à l'autre et combattait efficacement les effets du toxique. Quoi qu'il en soit, il est peu probable que la guérison était immédiate, et si César avait bu comme son père la *cantarella* mortelle, il n'aurait pu le lendemain déménager avec une extrême rapidité les trésors contenus dans le palais, — sans compter les cent mille ducats d'or que renfermaient les coffres.

Lorsqu'on connut enfin le *Diarium* de Burchard, tous les doutes tombèrent. Le maître des cérémonies d'Alexandre VI, qui a tenu un journal très exact et très complet des événements contemporains, ne fait nulle part mention de poison. On sait quelle autorité on doit accorder à cet évêque allemand, qui rapporte, sans commentaire aucun, ne louant ni ne blâmant personne, les drames les plus atroces dont il a été le témoin. « Les récits de Burchard, a dit Michelet, ont ce caractère de grandeur, de simplicité véridique qui rassure tout à fait. J'ai lu et vu bien des menteurs. On ne ment pas ainsi. » Il y a donc lieu de tenir pour vrai le récit de Burchard.

En voici la traduction littérale : « Le samedi 12 août au matin, le pape se sentit malade ; la vingt et unième ou vingt-deuxième heure, la fièvre vint et resta continue. Le 15 août, on lui tira treize onces de sang environ, et la fièvre tierce survint. Le jeudi 17, à midi, il prit médecine.

« Le vendredi 18, vers midi ou une heure de l'après-midi, il se confessa à Pierre, évêque de Calmense, qui dit ensuite la messe, et après avoir lui-même communié, porta au Pape, assis dans son lit, le sacrement de l'Eucharistie. Cela fait, il termina sa messe, à laquelle assistèrent aussi cinq cardinaux, savoir... le pape leur dit qu'il se sentait très mal. A l'heure des vêpres, après qu'il eut reçu de l'évêque de Calmense l'extrême-onction, il expira en présence du dataire, de l'évêque susdit, etc. »

Voilà qui est net et précis. S'il est difficile, d'après cette observation succincte, d'établir l'origine et la nature de la fièvre maligne qui emporta Alexandre VI, du moins peut-on affirmer qu'il mourut de mort naturelle. C'est ce que confirme, d'ailleurs, une lettre de l'ambassadeur de Ferrare au mari de Lucrèce, le duc Hercule. C'est l'opinion à laquelle se rallient les historiens modernes, notamment MM. Pagitot, Zeller et Charles Yriarte.

Ce qui a pu accréditer la version de l'empoisonnement, c'est cette circonstance particulière qui a frappé l'esprit inquiet des contemporains : immédiatement après sa mort, le pape « était devenu si noir, si difforme, si prodigieusement enflé qu'il n'était presque pas reconnaissable ; il coulait de son nez une matière toute putréfiée ; sa bouche était ouverte d'une manière

si effroyable, qu'on ne pouvait le regarder sans horreur, ni en souffrir la puanteur sous peine d'être infecté. » Ph. de Commines confirme le fait en disant que le corps était « tout ennoircy et fétide ».

Faut-il de cette putréfaction précoce conclure au poison ? L'opinion populaire veut, en effet, que le corps des empoisonnés se décompose avec une vive rapidité ; ce qui, d'ailleurs, n'est nullement confirmé par les observations médicales. Tout au contraire, les cadavres de ceux qui ont succombé à une intoxication arsénicale se décomposent très lentement. L'arsenic ralentit la marche de la putréfaction : n'est-ce pas à l'aide de l'arsenic que les spécialistes conservent le corps des animaux qu'ils veulent naturaliser ? Donc cette rapide décomposition n'est pas un argument en faveur de la thèse de l'empoisonnement.

Le cadavre d'Alexandre VI offrait un aspect véritablement hideux. Le marquis de Mantoue écrivait à sa femme Isabelle, en parlant du pape défunt : « Son corps est entré en putréfaction, sa bouche s'est mise à répandre de l'écume, comme une marmite qui est sur le feu, et cela a duré tant qu'il n'a pas été enterré. Il a aussi monstrueusement enflé, de telle sorte qu'il n'avait plus forme humaine et qu'il n'y avait plus de différence entre la longueur et la largeur de son corps... Un portefaix l'a traîné, au moyen d'une corde qu'il lui avait attachée au pied, du lit mortuaire au lieu de la sépulture, car personne ne pouvait le toucher. »

Il convient d'ajouter qu'Alexandre mourut le 18 août, que la première messe funèbre fut dite le 4 septembre ; que, dans cet intervalle, le conclave était beaucoup plus occupé à l'élection du futur pontife qu'à célébrer

les obsèques du défunt. On était en plein été, la chaleur était extrême. Comment s'étonner que le cadavre exposé longtemps à l'air se soit si vite décomposé ?

Rien ne peut donc prouver l'authenticité de la version de Gordon ; tout, au contraire, en démontre l'invraisemblance. D'autre part, le journal de Burchard donne, des derniers moments du pape, un récit très détaillé, qui permet d'écarter l'hypothèse de l'empoisonnement.

Il faut donc rejeter dans le domaine de la légende une version bonne tout au plus pour des romanciers et des dramaturges, qui peuvent confondre la fiction et la vérité et choisir la thèse qui leur convient le mieux. L'historien, obligé de garder l'impartialité et de rétablir les faits dans leur scrupuleuse exactitude, ne saurait autrement conclure qu'à la mort naturelle du « Pape monstre », dût la célèbre théorie de la *justice immanente* en recevoir quelque atteinte.

PIÈCES ANNEXES

A

LA LYCANTHROPIE MODERNE.

(V. pages 4 et suivantes.)

Dans quelques campagnes reculées, on prête encore aux sorciers la faculté de se métamorphoser en divers animaux. Cette croyance, admise presque universellement au moyen âge, trouverait encore de nos jours, au dire de M. Gaston Vuillier, de nombreux adeptes. Cet auteur en a rapporté quelques exemples typiques :

Une vieille femme qui faisait sa lessive entendit tout à coup un grand bruit dans la cheminée, d'où tombèrent presque aussitôt une demi-douzaine de chats de toutes les couleurs.

« Chauffez-vous, minets », leur dit-elle avec douceur.

Les chats ne se firent pas prier ; ils s'installèrent près du feu, au bord des cendres, et se mirent à ronronner de satisfaction. Une voisine, qui venait d'entrer, conçut certains doutes sur la qualité véritable des minets, et, pour éprouver si c'étaient de vrais chats ou des sorciers, elle leur jeta de l'eau bouillante sur le dos. Les minets se sauvèrent en hurlant. Mais ce n'est pas là le plus extraordinaire. On apprit le lendemain qu'il y avait cinq ou six méchants gars du village qui n'osaient se montrer en public parce qu'ils avaient des brûlures sur tout le corps. On connut ainsi que c'étaient eux qui, la veille, s'étaient changés en chats.

Encore aujourd'hui on attribue au sorcier le pouvoir de se métamorphoser en loup. C'est ainsi qu'on explique dans les campagnes la singulière amitié qui le lie à ces animaux ; entre eux et lui a été conclu un pacte qui met à

l'abri de toute attaque les troupeaux qu'il garde. On appelle *meneurs de loups* les sorciers de cette sorte, bergers pour la plupart (mais dans tout berger il y a l'étoffe d'un sorcier). Pour éloigner les loups ou les rendre inoffensifs, ils n'ont qu'à étendre le bras et qu'à prononcer certaines formules magiques : c'est ce qu'on nomme dans la Corrèze l'*enclavèlement*. « Le loup enclavelé, dit M. Gaston Vuillier, n'a pas plus tôt aperçu le meneur qu'il s'enfuit, la gueule béante, dans l'impossibilité de mordre; sa cruauté reste ainsi paralysée jusqu'au moment où il a traversé un cours d'eau. »

B

LES EMPOISONNEURS DE PUITS ET DE FONTAINES.

(V. pages 153 et suivantes.)

Dans ses *Origines du Parlement de Paris*, M. Ducoudray écrit :

« Par suite de l'ignorance des plus simples lois de l'hygiène, et de l'incurie habituelle aux sociétés primitives, les tueries des bouchers et beaucoup de métiers insalubres accumulés dans les rues étroites des villes, les fumiers épars dans les cours des fermes (usage qu'on n'a pas pu encore détruire dans nos campagnes), souillaient les ruisseaux; les eaux des pluies, des sources produisaient des accidents mortels et des épidémies trop inexplicables aux hommes de ce temps pour qu'on ne les attribuât pas à des crimes. »

M. Lehugeur, dans son *Histoire de Philippe le Long*, ajoute : « Il est probable qu'il y eut en Aquitaine, au printemps de l'année 1321, des morts dues à des eaux de pluie contaminées, fièvres typhoïdes et autres. Nous savons qu'en 1832 une certaine partie du peuple attribua le choléra à des empoisonnements, et que plusieurs malheureux, soupçonnés au hasard, furent mis en pièces ou jetés à la

Seine. Il n'est pas étonnant que la foule détraquée de 1321 n'ait pas montré plus d'intelligence et de sang-froid que celle de 1832, qu'elle n'ait été avertie de son erreur par personne, et qu'elle ait commis des atrocités. »

Nombreux sont les gens qu'on soupçonne d'avoir empoisonné les puits. M. Ducoudray relève, entre autres accusations, celle portée contre « Jean de Lentillac, sergent du roi à Puy-Laurens, soupçonné d'avoir empoisonné le puits de la maison de noble dame Sibille de Vesins, veuve de Jourdain de Rabastens, épouse actuelle de Pons d'Omelas » ; contre un chirurgien nommé David, qui avait ourdi un complot de ce genre pour se débarrasser d'un prêtre auquel il devait deux cents livres; contre les lépreux, enfin, qu'on croyait, ainsi que nous l'avons montré dans le cours de cet ouvrage, être les instigateurs de ces crimes abominables. Aussi devinrent-ils l'objet de l'exécration publique ; on les massacra en masse. Puis le roi rendit contre eux des ordonnances. (Cf. Ducoudray, *ouvrage cité*.) Ces supplices amenèrent la destruction presque totale des lépreux à Toulouse et à Carcassonne, en Artois, en Poitou (1321). Au cours de cette période troublée, ils prirent, sur le bûcher, la place des juifs et des sorciers. Ce n'est que quelques années plus tard que cessa la persécution.

C

ESSAI DE POISON SUR UN CHIEN, FAIT PAR L'ORDRE DE LOUIS XI (1).

(V. page 175.)

Le samedi 19 février 1480, à deux heures après midi, se réunissait par ordre de Louis XI, dans l'Hôtel de Ville de Tours, une assemblée choisie ; on y comptait le maire et quatre échevins de la ville, Jean Guérin et Louis de la

(1) *Bibliothèque de l'École des Chartes* (Tables).

Mézière, maîtres d'hôtel du roi; Simon Moreau, apothicaire (1); deux des gens de Jean Daillon, gouverneur de la Touraine et les clercs de la ville. Le mandat qui les convoquait ne spécifiait pas l'objet de la réunion; il disait seulement que c'était « pour estre présens et assister à aucunes choses qui se devoient faire de par le roy ». Or, dans cette réunion, on fit l'essai de certains poisons sur un chien; le poison, mélangé dans une fressure de mouton frite et dans une omelette, fut administré à forte dose, et le chien mourut.

Procès-verbal de l'expérience fut dressé, dans lequel on décrit avec beaucoup de détails « comment ledict chien estoit mort ».

Cependant, sur l'ordre des maîtres d'hôtel du roi, le cadavre est conservé dans une des chambres de l'Hôtel de Ville jusqu'au lendemain, jour où l'on devait ouvrir le chien et constater les désordres causés par le poison dans tous ses organes.

Le dimanche, en effet, sept barbiers et chirurgiens sont mandés pour procéder à l'autopsie; seulement, et par mesure de précaution, on alluma un grand feu dans la chambre où était le chien, afin d'en renouveler l'air infecté par la désorganisation du corps et par les miasmes empoisonnés qui pouvaient s'en exhaler; on fit un modeste déjeuner de harengs et de noix sèches; puis l'opération fut menée à bonne fin.

(1) Dans son *Histoire de la ville de Tours*, le Dr Giraudet signale (t. I, p. 295) un Jehan Moreau, apothicaire, écuyer et valet de chambre de Louis XI, comme ayant possédé un livre d'heures, que le grand artiste tourangeau Jehan Foucquet avait enluminé pour lui. Ce Jehan Moreau est-il le même que Simon Moreau, dont il est ici question? ou Giraudet, comme le pense l'érudit M. Boutineau, de qui nous tenons le renseignement qui précède, aurait-il mal lu, sur les pièces d'archives qu'il a consultées, le prénom de Moreau? L'hypothèse est plausible. Il convient cependant de rappeler à ce propos qu'il y eut un Simon Moreau, médecin de Louis XIII, qui pouvait bien être un descendant de l'apothicaire de Louis XI.

Un second procès-verbal fut probablement dressé, et enfin l'assemblée se sépara. Quant au cadavre, il fut porté dans une hotte, le même jour, sur les grèves de la Loire, et y fut enterré.

Que conclure de cette anecdote toxicologique? L'expérimentation semble tirer un intérêt tout particulier de ce qu'elle fut faite par l'ordre de Louis XI, roi soupçonneux et sur le compte duquel on se croit permis de mettre bien des crimes et des cruautés. Cependant, pour le cas dont il s'agit, les conjonctures se réunissent plutôt en sa faveur que contre lui

D'abord, l'histoire ne nous fait connaître l'empoisonnement d'aucun personnage important pendant l'année 1480, ni dans celles qui précèdent ou suivent la date de l'essai. La *Chronique scandaleuse,* aussi bien que les *Mémoires de Philippe de Commines* sont complètement muets à ce sujet. Ensuite, si Louis XI avait eu quelque dessein sinistre, il n'eût point entouré l'expérience de la publicité déployée à cette occasion.

Quant à nous, à cause même de la solennité de l'expérience, nous n'y pouvons voir qu'une cause simple et innocente, telle que l'éclaircissement d'un doute médical. Peut-être y trouverait-on encore la preuve d'une tentative d'empoisonnement sur Louis XI, mais il nous semble qu'elle eût laissé quelque trace dans l'histoire, et nous préférons nous en tenir à notre première conjecture.

Nous transcrivons ici, d'après le registre des comptes de l'Hôtel de Ville de Tours, conservé aux archives municipales de cette ville, les pièces qui nous ont fait connaître cette anecdote du règne de Louis XI :

Item oudict moys (de février) et le sabmedi XIXe jour, par M. du Lude (1) fut mandé audict maire faire assembler quatre eschevins à deux heures après mydi en l'ostel de ladicte ville pour illec estre présens et assister à aucunes

(1) Jean Daillon du Lude était le favori et chambellan de Louis XI (Boutineau).

choses qui se devoient faire de par le roy; ce que fut fait. Et audict lieu et heure se trouvèrent Jehan Guérin et sire Loys de la Mézières, maistres d'ostelz du roy nostre sire : aussi se trouvèrent illec Simon Moreau appoticaire, deux des gens dudict sieur du Lude, et aussi furent les clercs de la ville. Et illec fut fait essay de certains poysons qui furent faiz mangez au chien de Macé Blanchet en une fressure de mouton frite et en une amelette d'œufs; lequel chien mourut; dont fut par lesdicts maire et eschevins baillé certificacion signée de leurs mains pour monstrer au roy comment ledict chien estoit mort. Et pour ce que lesdicts poysons avoient esté montrez en troys escuelles et ung plat d'estain, pour doubte d'inconvénient, fut la dite vaisselle mise au feu et fondue, puis fut refaicte et rendue, et pour façon et déchiet en eut, le pintier de la Croissille, la somme de XVII s. VI d.

Item pour faire l'essay desdicts poysons fut achapté soubdainement une somme de boys, XX d.

Item et après que ledict chien fut mort fut dit par lesdicts maistres d'ostel que le chien demourroit en la chambre de dessus le portal de la ville jusques au landemain, jour de dymanche qu'ilz devoyent retourner, ce qu'ilz firent. Et illec furent appelez Jehan Dumolin, Jehan Mariavala, Pierre Goupil, Gillet Bouzon, Guillaume Hardy, Guillaume Guénard, et Estienne Remy, barbiers et cirurgiens, pour ouvrir ledict chien. Et avant que y procéder, fut fait grant feu en la chambre où estoit ledict chien, et appoincté que chacun desjuneroit pour doubte d'inconvéniant, et puis ledict chien seroit ouvert. Et pour ce, chees Pierre Durant furent faiz cuire deux platz de harens; pour ce, pour pain, vin et noez vielles, XI s. (1).

(1) Ce déjeuner offert par Louis XI semble un peu sommaire pour la générosité royale, mais il avait lieu en carême et le roi et ses sujets étaient très pieux. Jusqu'au dix-huitième siècle les boucheries étaient fermées pendant le Carême, et le corps de ville en faisait installer une, qu'il faisait administrer; elle portait le nom de boucherie de carême; on ne délivrait de viande

Item ledict jour à ung portefays, qui porta en une hote ledict chien ès grèves, et l'enterra, XII d.

Item à la chamberière Macé Blanchet, qui nectoya la chambre et salle où fut ouvert ledict chien, luy fut donné XI d.

D

UNE AFFAIRE D'EMPOISONNEMENT EN 1384 (1).

(Extrait de SECOUSSE : ***Mémoires sur Charles II le Mauvais***, t. II, p. 502-503.)

1384. Mardi de relevée xx[e] jour de mars, mil C.C.C. quatre vins et quatre, pardevant le Prévost de *Paris* estant en son siège, sur les quarreaux du Chastellet de *Paris*, en la [présence de notaires du pape et de l'empereur, du lieutenant, de l'auditeur, des examinateurs et avocats du Châtelet, des chirurgiens jurés et apothicaires] fu ataint (amené) *Robert de Wordreton Angloiz*, prisonnier audit Chastellet, lequel fist serment au sains Evangiles de Dieu, qu'il diroit pure vérité de ce qu'il sauroit et qui lui seroit demandé, auquel fu montrée une pièce de Arsenic, si comme l'en disoit, qui estoit enveloupée en une petite pièce de papier, et lui fu demandé par ledit Prévost, se c'estoit la pièce d'Arsenic qui avoit esté trouvée sur lui cousue en son Gipon, quant il fu amenez n'aguères prisonnier oudit Chastellet, lequel *Robert* respondi qu'il croyoit et tenoit que ce feust ladicte pièce, et lors ledit Prévost lui dist qu'il regardast et avisast très bien ledit arsenic, à savoir se c'estoit la pièce dont il avoit esté trouvez garniz quant il fu mis oudit Chastellet ou non ; et après ce que *ledit* Robert ot veu, regardé, tenu et retourné ycellui Arsenic, il dist, recognut

qu'aux malades. Il faut dire aussi que barbiers et chirurgiens de l'époque étaient considérés comme des artisans (BOUTINEAU).

(1) V. p. 194 et suiv. du présent volume.

et afferma que c'estoit la pièce d'Arsenic qui avoit esté trouvée sur lui quant il fut audit Chastellet emprisonné; et ce fait, les dessuz nommez Cirurgiens et Apoticaires, et chascun d'eulz singulièrement, au commandement dudit Prévost, jurèrent et firent serment aus sains Evangiles de Dieu, qu'ilz diroient vérité à leurs povoirs de ce qui leur seroit demandé, et qu'ilz sauroient, ausquelz ledit prévost dist qu'ilz veissent et avisassent ladicte pièce, et lui, diessent en leurs loyaultez, que c'estoit et que l'en en faisoit ou povoit faire, et la vertu et la propriété d'icellui Arsenic, au mieulz qu'ilz porroient, lesquelz cirurgiens et apoticaires, après ce qu'ilz orent veu, tenu et regardé, et chascun d'eulz, ladicte pièce qui estoit de la grosseur d'une grosse Avelaine, et un pou plus, disrent et affermèrent tous d'un accort, que ladicte pièce estoit Arsenic rouge, et n'estoit pas sublimé : car s'il feust sublimé, il feust tout blanc, plus corrosif et plus fort que n'est le rouge, et povoit bien avoir en ycelle pièce le poiz de dix dragmes, parmi aucunes très menues pièces qui estoient cheutes de la grand pièce; et dirent lesdiz apoticaires qu'ilz n'en oseroient point bailler à quelque personne que ce feust, sanz congié et auctorité de justice : dirent oultre lesdiz cirurgiens et apoticaires et chascun d'eulz, interrogez singulièrement sur ce par ledit Prévost, présent à tout ce ledit *Robert*, que l'en fait ledit Arsenic par science d'Arcumie (alchimie), et par Arcumiens par composicion de plusieurs et diverses choses corrosives, comme de vers de griz, de chau vive, de soufre et de pluseurs autres choses : dirent oultre par leurs seremens, que ce aucun avoit pris et mis en son corps de ladicte pièce d'icellui Arsenic, une dragme, de la grosseur d'un poiz ou moins, il convendroit qu'il en morust sans remède de Triacle ou autre, supposé que par hastivement boire en grant habondance vin ou eaue, il miest hors ledit Arsenic : car ycellui Arsenic de sa nature est si corrosif, que en la partie où il se adherdroit (s'attacherait) ou asserroit dedans le corps d'une personne, il feroit tantôt une cautère ou bleceure, tout aussi que l'en feroit d'un fer bien

chaud que l'en feroit toucher un pou à la char nue, d'aucune personne. laquel cautère ou bleceure, qui ainsi se feroit hastivement dudit Arsenic par dedans le corps, ne porroit jamaiz estre fanée ne gairie, maiz toujours continuelment devenroit grande et profonde, jusques à tant que la partie où elle seroit feust perciée tout oultre, et convendroit parce que la personne ainsi bleciée morust tantost, et n'est aucun qui peust mettre remède; et oultre dient que ledit Arsenic est bon et nécessaire pour aucunes choses, si comme pour oster la chair morte et pourrie des chevaux qui sont bléciez ou malades, et aussi en met l'en acunes foiz avec aucunes autres mixtions doulces et amiables, en l'art de cirurgie, pour oster et dégater morte char et pourriture qui sont aucunes foiz sur les personnes, en aucuns lieux ou l'en ne les porroit autrement attaindre ne curer la maladie, comme entre deux jointures, ou ailleurs en divers lieux, où les cirurgiens n'oseroient bonnement faire incision, pour doubte de mutilacion de gréver les ners, ou de aucuns autres inconvéniens : dient aussi lesdiz apoticaires, que de ladicte pièce d'Arsenic, ilz pourroient faire certaine eaue moult vertueuse et corrosive : car qui mettroit en icelle eaue la pointe d'une espée d'acier, elle useroit et consumeroit ycelle pointe, et aussi toute lespée, se elle y estoit longuement, ja si dure ne seroit.

Signé : J. DE CESSIÈRES.

E

LA MORT DE CHARLES DE GUYENNE, FRÈRE DE LOUIS XI (1).

Jusqu'au siècle dernier, les historiens admettaient que la mort du duc de Guyenne, frère de Louis XI, avait été le

(1) Extrait de la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie,* 1882, p. 199. (Article du professeur BRISSAUD.)

résultat d'un crime, et que l'auteur de ce crime était le roi lui-même. Duclos, le premier, dans son *Histoire de Louis XI*, réagit contre cette opinion universellement accréditée, et tenta de réhabiliter le roi. Ce problème historique est compliqué d'un petit problème médical, qui n'est peut-être pas sans intérêt, et dont les éléments nous ont été fournis par M. J. Quicherat, directeur de l'École des Chartes.

Après la ruine de Lancastre, en 1471, tous les factieux qui conspiraient contre Louis XI redoublèrent d'efforts et excitèrent le duc de Guyenne à trahir le roi, son frère. En dépit des promesses de Louis XI, qui lui offrait d'agrandir ses domaines en lui donnant l'Angoumois, le Rouergue, le Limousin, M. de Guyenne n'hésita pas à entrer dans la ligue des princes et fit prêter serment à ses vassaux de le servir envers et contre tous, « même contre le roi ». (Voyez Henri Martin, *Histoire de France*, t. VII, p. 65.)

Le 24 mai 1472, Charles de Guyenne, atteint depuis plusieurs mois d'une *maladie de langueur*, mourait à Bordeaux. Cette mort arrivait si à propos pour le roi que tous ses ennemis la lui imputèrent sur-le-champ; quelques circonstances très suspectes paraissaient appuyer cette terrible accusation; l'abbé de Saint-Jean-d'Angély, aumônier du duc, avait été gagné par le roi et correspondait secrètement avec lui; *ce religieux passait déjà pour avoir empoisonné Mme de Thouars, ancienne maîtresse du duc,* fort hostile aux intérêts de Louis XI.

A peine Charles de France avait-il rendu le dernier soupir que l'abbé de Saint-Jean et le chef de cuisine du prince furent arrêtés par ordre du sire de Lescun, qui déclara hautement que son maître était mort « par le fait des hommes du roi ». (*Ibid.*, p. 67.) Si cet événement est resté si longtemps entouré d'obscurité, cela tient sans doute à la partialité des historiographes de la maison de Bourgogne, incessamment préoccupés de charger le roi de France, d'ailleurs sujet à caution. Mais il est possible aussi que la nature mystérieuse de la *maladie de langueur* dont le duc de Guyenne était atteint ait contribué à rendre cette mort

inexplicable aux yeux de ceux qui ne croyaient pas à un empoisonnement.

Les documents relatifs à ce mal singulier font totalement défaut; cependant on trouve, dans une relation de l'entrevue de Charles, duc de Bourgogne, avec l'empereur Frédéric III, à Trèves, en 1473, un renseignement de valeur, mentionné par Amolo de Lalaing, prévôt de Notre-Dame de Bruges. (*Mémoires de Philippe de Commines*, en 4 vol. in-4, t. III, p. 258.) « Ipse frater (Ludovici XI) proximis annis miseranda peste consumptus mortem obiit. Ægrotabat graviter et *morbi ignoto genere; decidere ungues, capillique defluere* ut suspicionem præbere hausti veneni, et autorem necis eum videri voluerunt cui fuerat, dum vixit invisus, et ad quem mortis prœmia redibant. » Ainsi la maladie du duc de Guyenne était d'*un genre inconnu*, au moins en 1472, et les seuls symptômes qui eussent frappé l'entourage du prince étaient la chute des cheveux et des ongles. Nous ne voyons pas d'abord quelle substance toxique aurait pu donner lieu à de pareils accidents.

D'autre part, un rapport d'espion transmis au roi et contenu dans la collection de Béthune donne quelques indices sur l'état de Mme de Thouars, en 1471, celle-là même que l'abbé de Saint-Jean-d'Angély était censé avoir empoisonnée. Ce rapport, destiné à renseigner Louis XI sur ce qui se passait dans la maison du duc de Guyenne au commencement d'octobre 1471, porte une note de la main du chancelier de France ainsi conçue : « Mémoire de ce que le roy m'a envoyé des nouvelles de l'ostel de Monseigneur de Guyenne et de ce que dit M. de Menou. Reçu le 5 octobre 1471. » Voici ce qui nous intéresse parmi les faits que renferme le rapport de l'espion : « L'un des serviteurs de Monseigneur (le duc de Guyenne) dit que tous les huit jours, il convient de saigner la dame de Thouars du dedans de banlyevres, et que son sang est le plus mauvais du monde. »

La maladie de la dame de Thouars n'avait-elle pas quelque rapport avec celle de Charles de Guyenne? Nous ne savons rien de ce qui nécessitait chez elle une saignée aux basses

lèvres, mais il n'est peut-être pas téméraire de supposer que ce mal était le point de départ de la maladie d'*un genre inconnu* dont le frère du roi était atteint. La calvitie précoce, l'onyxis, la langueur, ne sont-ils point aussi de nature à éveiller les soupçons sur la possibilité d'une affection syphilitique? Enfin, ne savons-nous pas que les syphilis royales sont loin d'être rares?

L'objection qu'on pourrait faire à cette hypothèse est que la vérole n'a sévi parmi nous qu'à partir des guerres d'Italie, c'est-à-dire plus de vingt ans après la mort du duc de Guyenne ; mais comme ce fléau exerça dès lors ses ravages à la fois sur la France, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie, il est fort probable qu'un certain nombre de cas isolés avaient précédé, d'un demi-siècle au moins, la généralisation de la « peste nouvelle ».

Particulièrement grave à cette époque, la syphilis faisait de nombreuses victimes. Sans avoir la prétention de résoudre le problème, ne peut-on pas supposer, pour l'honneur de Louis XI, que son frère soit mort de la vérole (1)?

F

L'ENVOUTEMENT CHEZ LES CHINOIS.

(V. pages 224 et suivantes.)

A s'en rapporter à un très curieux travail de M. Jules Regnault (*Magie et Occultisme en Extrême-Orient*), paru dans

(1) Ajoutons néanmoins que la créance en l'empoisonnement fut générale à l'époque ; Commines, qui retrace un tableau fidèle des événements dont il a été témoin, revient à plusieurs reprises sur cette mort mystérieuse. Il accuse notamment un écuyer de cuisine, Henri de la Roche, d'être l'empoisonneur qui avait agi à l'instigation des ennemis du duc. (Lenglet du Fresnoy, *Preuves de Commines*, t. III, p. 261.)

la *Revue scientifique* du 2 mai 1903, l'envoûtement serait encore pratiqué en Chine, tout comme dans certaines campagnes du Midi de la France.

Comme nos ancêtres du moyen âge, les Chinois connaissent les envoûtements par la figurine : « Tantôt ils emploient de petites figurines de terre, qu'ils déposent sur des tombes ou près des maisons de leurs ennemis ; tantôt ils emploient des papiers jaunes consacrés par les bonzes ou les sorciers et représentant une tête de buffle ou une tête de chien. Pour traiter les malades qui se croient envoûtés, on produit chez eux une sorte de fascination, en promenant un miroir au-dessus de leur tête ; pendant ce temps, on produit un contre-envoûtement en brûlant des images ou des figurines analogues à celles qu'on suppose avoir été employées pour causer le sortilège. Ces pratiques sont presque identiques à celles que nous avons rencontrées en France il y a peu de temps, en faisant une étude sur les sorciers européens modernes. L'hypnotisme semble assez souvent employé par les sorciers annamites, car chaque fois que nous avons hypnotisé ou tenté d'hypnotiser un indigène, il nous a toujours demandé qui nous avait donné le regard et la science du sorcier (*thây phep*).

« Les envoûtements d'amour sont également pratiqués : une femme d'Extrême-Orient croit qu'il lui suffit de faire absorber dans un mets quelques gouttes de son sang menstruel à son amant pour se l'attacher complètement. Cette croyance est également fort répandue dans le Midi de la France.

« Dans d'autres cas, les femmes ont recours à certains philtres, qu'elles mélangent soit aux aliments, soit au tabac. L'un de ces philtres (*thuoc bo yo* des Annamites) rendrait l'amant ou le mari fort amoureux et très généreux, mais ne tarderait pas à le rendre anémique et à le faire mourir. Il servirait à accomplir un envoûtement de haine ou d'intérêt plutôt qu'un envoûtement d'amour. »

G

LES PROCÈS D'ENVOUTEMENT DEVANT LE PARLEMENT.

(V. pages 228 et suivantes.)

« Les sortilèges, dit M. DUCOUDRAY (*op. cit.*), cette folie singulière qui persista même dans des siècles plus éclairés, étaient réputés des crimes dignes de châtiments cruels, marques au fer rouge, ou supplice du feu. Le moindre danger de ces accusations était d'être la plupart du temps fort vagues : on accusait Aygline, veuve de Jacques le Tonnelier, de Cahors, d'avoir voulu faire périr Pierre le Tonnelier, son beau-frère, et Ramonde sa femme, en mettant dans leur lit « des choses vénéneuses et mortelles »; à cause de ces sortilèges ladite Ramonde aurait mis au monde un enfant mort et aurait été longtemps malade. » De même, on accusa un certain Perrot de sortilèges contre Jean Cherchemond, chanoine de Sainte-Radegonde, à Poitiers.

Cependant, la croyance à l'envoûtement est toujours aussi inébranlable dans l'esprit des juges du Parlement. Ils instruisent le procès de l'écuyer Hugues de Boisjardin, qui a fait mourir Hérard de Saint-Vérain par le procédé classique de la figurine de cire baptisée et torturée; celui d'Isabelle Johannart, « qui a fait des voults contre le sire de Grancy, de telle sorte que ce dernier ne pouvait cohabiter avec sa femme sans la permission d'Isabelle » ; celui des veuves Boursaud, Basin, Dardaude, qui ont envoûté et empoisonné leurs maris.

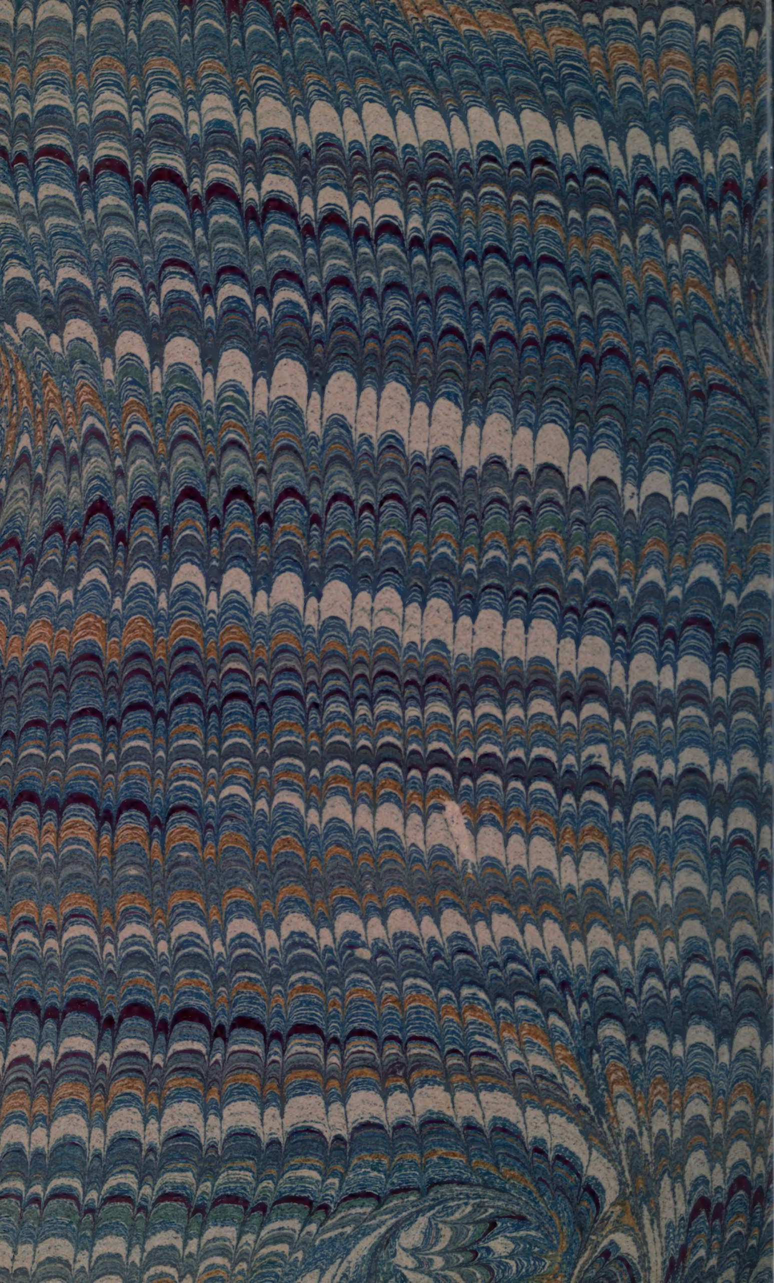
Combien d'autres dont on pourrait retrouver les noms, dont les jugements occupèrent soit le Parlement de Paris, soit la justice provinciale. Les sociétés archéologiques des départements exhument de temps à autre un de ces procès; tous d'ailleurs semblent calqués sur le même modèle, de telle sorte que l'imbécillité des accusés n'a d'égale que la crédulité des juges.

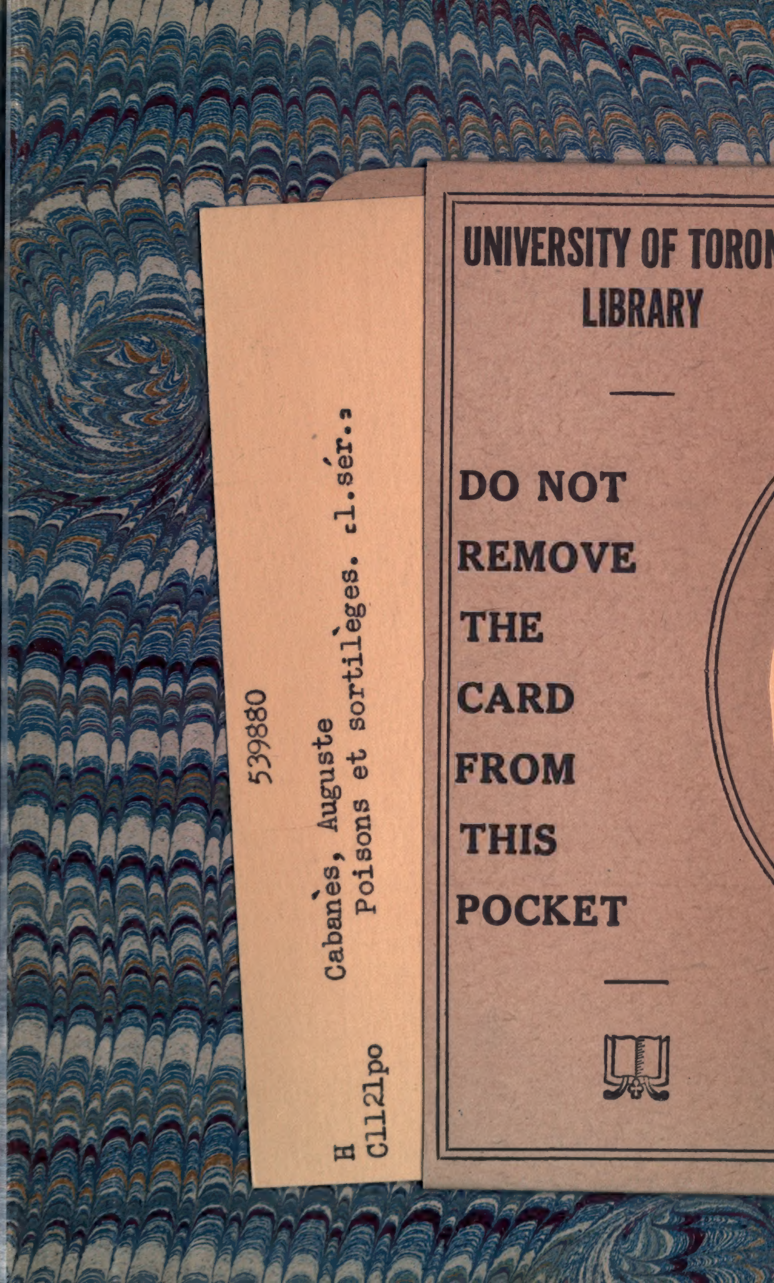
FIN

TABLE DES MATIÈRES

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 4409.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 4400.




UNIVERSITY OF TORON
LIBRARY
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
539880
Cabanès, Auguste
Poisons et sortilèges. [1.sér.]
H
C1121po

